

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°19- 06 - 02**

**DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION  
PERMANENTE**

**n°CP\_19\_136 à CP\_19\_168  
du 28 juin 2019**

La Commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 10 h 30

**Présents à l'ouverture de la séance** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU

**Pouvoirs** : Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND, Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND

Assistaient également à la réunion

Thierry	BLACLARD	Directeur général des services
Sophie	MONTEL	Directrice de Cabinet et du Protocole
Fédéric	BOUET	Directeur Général Adjoint des Infrastructures Départementales
Patrick	BOYER	Directeur des mobilités, des aménagements numériques et des transports
Eric	FORRE	Directeur des Routes
Marie	LAUZE	Directrice générale adjointe des Services de la Solidarité Sociale
Gilles	CHARRADE	Directeur Général Adjoint des services de la Solidarité Territoriale
Guillaume	DELORME	Directeur de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Nadège	FAYOL	Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique
Martine	PRADEILLES	Directrice des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances

## DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

### SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS COMMISSION PERMANENTE Séance du Vendredi 28 juin 2019 - 10h30 -

#### COMMISSION : Infrastructures, désenclavement et mobilités

- N° CP\_19\_136 :** Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Meyrueis, Saint-André de Lancize, Vialas, Pompidou et Molezon) p. 4
- N° CP\_19\_137 :** Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire pour la réalisation de contre-murs et de réfection de mur de soutènement afin de conforter la RD 907 (Vebron) p. 10
- N° CP\_19\_138 :** Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire concernant la mise en dépôt provisoire de granulats pour la campagne de revêtement de chaussée 2019 des routes départementales sur le secteur du Bleymard p. 15
- N° CP\_19\_139 :** Routes : autorisation de signer une convention financière pour des travaux d'aménagement de la route départementale n°986 au niveau de l'avenue Edouard-Alfred Martel, dans la traversée du bourg (Meyrueis) p. 20
- N° CP\_19\_140 :** Routes : cession d'une parcelle issue du domaine public à un riverain - Orbagnac - Javols p. 25

#### COMMISSION : Solidarités

- N° CP\_19\_141 :** Autonomie : avenant à la convention Département/GIP MDPH relatif au financement du déploiement du palier 1 du programme SI MDPH p. 29
- N° CP\_19\_142 :** Enfance-Famille : Approbation du règlement intérieur de la commission d'agrément en vue d'adoption p. 33

#### COMMISSION : Enseignement et jeunesse

- N° CP\_19\_143 :** Transports scolaires : Prise en charge des frais de transport scolaire des élèves en situation de handicap pour 2018/2019 p. 40

## **COMMISSION : Culture, sports et patrimoine**

- N° CP\_19\_144 : Patrimoine : subvention pour l'animation du Domaine des Boissets p. 45
- N° CP\_19\_145 : Patrimoine : affectation d'un crédit au titre de la restauration des objets archéologiques 2019 du site de Javols p. 48
- N° CP\_19\_146 : Patrimoine : plan objets d'art - programme de mise en conservation préventive des objets des communes 2019 p. 51
- N° CP\_19\_147 : Lecture publique : actualisation de partenariat informatique avec les communes ou groupements de communes en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs p. 54
- N° CP\_19\_148 : Jeunesse : individualisations au titre du programme d'aide aux jeunes sportifs p. 64
- N° CP\_19\_149 : Sport : subvention au titre du programme de soutien aux manifestations sportives d'intérêt départemental p. 67
- N° CP\_19\_150 : Activités de pleine nature : Affectations de subventions p. 70

## **COMMISSION : Eau, AEP, Environnement**

- N° CP\_19\_151 : Environnement : affectation de crédits sur le programme Maîtrise des déchets 2019 p. 75
- N° CP\_19\_152 : Espaces Naturels Sensibles : Affectations de subventions p. 79

## **COMMISSION : Développement**

- N° CP\_19\_153 : Développement : affectations au titre de l'immobilier d'entreprise p. 84
- N° CP\_19\_154 : Aménagement foncier : Animation du programme de mobilisation et restructuration foncière - Convention SAFER et CRPF p. 90
- N° CP\_19\_155 : Logement : subventions au titre du programme "Lutte contre la précarité énergétique 2019" p. 116
- N° CP\_19\_156 : Aide au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL) pour l'année 2019 p. 121

## **COMMISSION : Finances et gestion de la collectivité**

- N° CP\_19\_157 : Finances : attributions de subventions au titre des subventions diverses p. 128
- N° CP\_19\_158 : Budget : Amortissement du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier p. 131

<b>N° CP_19_159 :</b>	Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes	p. 134
<b>N° CP_19_160 :</b>	Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la convention relative à la rénovation et la gestion de la station thermale de la Chaldette en date du 10 août 1988	p. 138
<b>N° CP_19_161 :</b>	Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'aménagement et l'exploitation du domaine de Sainte Lucie en date du 16 septembre 2014	p. 158
<b>N° CP_19_162 :</b>	Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'exploitation du site de pleine nature des Bouviers en date du 19 mars 2013	p. 230
<b>N° CP_19_163 :</b>	Gestion de la collectivité : organisation des directions et des services du Département	p. 246

### **COMMISSION : Politiques territoriales et Europe**

<b>N° CP_19_164 :</b>	Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement	p. 254
<b>N° CP_19_165 :</b>	Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2018 "Aides aux collectivités - Contrats 2018-2020"	p. 258
<b>N° CP_19_166 :</b>	Politiques territoriales : désignation de représentants du Département au Comité de programmation du GAL Causses Cévennes	p. 265
<b>N° CP_19_167 :</b>	Animation locale : attributions de subventions au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations	p. 268
<b>N° CP_19_168 :</b>	Animation locale : individualisations de subventions au titre des dotations cantonales PED 2019	p. 272



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités**

**Objet : Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Meyrueis, Saint-André de Lancize, Vialas, Pompidou et Molezon)**

*Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1311-13, L 3213-1, R 3213-1, R 3213-7 et 8 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles , L 1212-1, L 1212-3, L 1212-6, L 1111-4 et L 3112-3 du code général de la propriété des personnes publique ;

VU la délibération n°CD\_19\_1005 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « infrastructures routières » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°100 intitulé "Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Meyrueis, Saint-André de Lancize, Vialas, Pompidou et Molezon)" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Accepte les propositions d'acquisitions foncières suivantes pour les opérations détaillées dans les tableaux ci-annexés, concernant les routes départementales suivantes :

Actes authentiques en la forme administrative :

- Opération n° 936 - RD 61 - Aménagement au Pont sur le ruisseau du Masaout - PR 1+900 à 2+028 - Communes du Pompidou et de Molezon,
- Opération n° 944 - RD 998 - Rectification du Pont de Bourjac au PR 62+273 sur la commune de Vialas,
- Opération n° 949 - RD 984 - Glissement de terrain au lieu-dit « La Farelle » sur la commune de Saint-André de Lancize,
- Opération n° 814 - RD 57 - Raccordement avec la RD 996 sur la commune de Meyrueis.

### **ARTICLE 2**

Précise que :

- ces acquisitions de parcelles représentent un coût estimé à 836,80 €,
- les dépenses seront imputées au chapitre 906-R sur l'opération « Acquisitions Foncières ».

### **ARTICLE 3**

Autorise la Présidente du Conseil départemental à pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du Code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 euros.

**ARTICLE 4**

Habilite la Présidente du Conseil départemental à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative et désigne Monsieur Laurent SUAU, 1er Vice-Président, aux fins de représenter la collectivité en qualité d'acquéreur lors de la signature des actes en la forme administrative.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_136 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°100 "Routes : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales (Meyrueis, Saint-André de Lancize, Vialas, Pompidou et Molezon)".**

Les travaux sur les routes départementales (RD) nécessitent l'acquisition d'emprises auprès des propriétaires riverains qui, après négociation, ont donné leur accord pour céder les parcelles nécessaires à l'aménagement des voies.

Je sou mets à votre examen, les propositions d'acquisitions foncières pour les opérations détaillées dans le tableau joint en annexe et vous précise que la rédaction des actes sera réalisée sous la forme administrative.

- Opération n° 936 – RD 61 – Aménagement au Pont sur le ruisseau du Masaout – PR 1+900 à 2+028 – Communes du Pompidou et de Molezon,
- Opération n° 944 – RD 998 – Rectification du Pont de Bourjac au PR 62+273 sur la commune de Vialas,
- Opération n° 949 – RD 984 – Glissement de terrain au lieu-dit « La Farelle » sur la commune de Saint-André de Lancize,
- Opération n° 814 – RD 57 – Raccordement avec la RD 996 sur la commune de Meyrueis.

**Ces acquisitions de parcelles représentent un coût estimé à 836,80 €.**

Ces dépenses seront imputées sur le chapitre 906-R et l'opération « Acquisitions Foncières ». Nous disposons à ce jour des crédits suffisants pour permettre l'engagement de la dépense sur l'autorisation de programme en vigueur.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du Code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 euros,
- accepter les propositions d'acquisitions conformément au tableau en annexe,
- m'habiliter à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative,
- désigner le 1<sup>er</sup> Vice-Président Monsieur Laurent SUAU aux fins de représenter la collectivité en qualité d'acquéreur lors de la signature des actes en la forme administrative.

**ACTE ADMINISTRATIF DU DEPARTEMENT**

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m <sup>2</sup> )	Coût unit. €/m <sup>2</sup> (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
57	Opération n° 814 Raccordement avec la RD996 Création Pont de la Jonte -Meyrueis	Madame VERNHET Fabienne née RIBES	MEYRUEIS	D-1413	D-1413	435	1,50	Principale: 652,50 €		652,50 €
61	Opération n° 936 Aménagement au Pont sur le ruisseau du Masaout sur les cnes du Pompidou et Molezon entre les 1+900 et 2+028	Monsieur Albert MEYNADIER Madame Corinne MEYNADIER	POMPIDOU (LE)	E-579	E-1156	157	0,15	Principale: 23,55 € Accessoire: 50,00 €	Perte d'arbres : 50,00 €	73,55 €

ACTE ADMINISTRATIF DU DEPARTEMENT

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m <sup>2</sup> )	Coût unit. €/m <sup>2</sup> (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
61	Opération n° 936 Aménagement au Pont sur le ruisseau du Masaout sur les cnes du Pompidou et Molezon entre les 1+900 et 2+028	Commune de Molezon	MOLEZON MOLEZON	B-167 B-330	B-432 B-434	30 21		Evaluation pour le calcul des droits: 7,65 €		Cession gratuite
998	Opération n° 944 Rectification de pont Rectification au Pont de Bourjac Commune de Vialas PR62+273	Madame Lucie BONICEL Monsieur Michel JOURDAN	VIALAS	F-437	F-2247	50	0,15	Principale: 7,50 € Accessoire: 50,00 €	Perte d'arbres : 50,00 €	57,50 €
984	Opération n° 949 Glissement de terrain au lieu-dit "La farelle" sur la cne de St André de Lancize	Madame Régine CANONGE	SAINT ANDRE DE LANCIZE SAINT ANDRE DE LANCIZE	C-503 C-907	C-1098 C-1100	140 215	0,15 0,15	Principale: 53,25 €		53,25 €



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités**

**Objet : Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire pour la réalisation de contre-murs et de réfection de mur de soutènement afin de conforter la RD 907 (Vebron)**

*Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Gylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3213-1 et L 3213-3 et R 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1101, 1108, 2044 et 2052 et suivants du code civil ;

VU les articles L 131-2 à L 131-7 du code de la voirie routière ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°101 intitulé "Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire pour la réalisation de contre-murs et de réfection de mur de soutènement afin de conforter la RD 907 (Vebron)" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Prend acte qu'au titre des travaux de réalisation de contre-murs d'une largeur d'un mètre en pied de mur et de réfection d'un mur de soutènement afin de conforter la RD 907, sur la commune de Vebron, il s'avère nécessaire d'occuper temporairement une partie de la parcelle section D n° 810.

### **ARTICLE 2**

Autorise, dans le cadre de la réalisation de ces travaux :

- la signature de la convention d'occupation temporaire, telle que jointe en annexe, qui précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et celui des propriétaires de l'immeuble.
- l'octroi d'une indemnité de 200 € (deux cents euros) en faveur des propriétaires de la parcelle concernée.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_137 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°101 "Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire pour la réalisation de contre-murs et de réfection de mur de soutènement afin de conforter la RD 907 (Vebron)".**

Des travaux de réalisation de contre-murs d'une largeur d'un mètre en pied de mur et de réfection d'un mur de soutènement afin de conforter la RD 907, sont programmés sur la commune de Vebron.

Afin de réaliser ces travaux, il est nécessaire d'occuper temporairement une partie de la parcelle section D n° 810, propriété de Monsieur et Madame RUEL.

Un document contractuel a été rédigé et précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et celui du propriétaire de l'immeuble. Une indemnité de 200 € a été fixée pour dédommager les propriétaires.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- signer la convention portant autorisation d'occupation temporaire telle que jointe en annexe,
- indemniser les propriétaires de la parcelle à hauteur de deux cents euros.

## **CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

### **Entre :**

Monsieur Jean-Pierre RUEL et Madame Françoise RUEL, propriétaires de la parcelle cadastrée section D n°810 sur la Commune de Vebron,

Demeurant aux Vanel 48400 VEBRON, d'une part,

### **ET :**

Le DEPARTEMENT DE LA LOZERE, représenté par Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental dûment habilitée selon délibération de l'assemblée départementale en date du ..... d'autre part,

### **PREAMBULE**

La présente convention concerne des travaux pour la réalisation de contre-murs sur la route départementale n°907 du PR 16+422 au PR 16+485.

Elle récapitule :

- les conditions de l'acceptation du propriétaire pour l'occupation de sa propriété,
- les engagements du Département de la Lozère en qualité de bénéficiaire de l'autorisation.

### **ARTICLE 1 : PROPRIETAIRE :**

La parcelle Section D n°810 sur la commune de Vebron appartient en indivision à Monsieur et Madame RUEL.

### **ARTICLE 2 : OBJET ET NATURE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :**

Les travaux devant être exécutés sont les suivants :

***Réalisation de contre-murs d'une largeur d'un mètre en pied de mur et réfection du mur de soutènement afin de conforter la route départementale n°907.***

***Nature de l'occupation : accès au chantier et réalisation éventuelle d'une piste pour le passage d'une mini-pelle en pied de mur.***

### **ARTICLE 3 – L'AUTORISATION ET SON PERIMETRE :**

Commune : Vebron

Section et numéro de la parcelle concernée : D n°810

***Nous soussignés Monsieur et Madame RUEL, autorisent le Département de la Lozère à occuper temporairement une partie de la parcelle section D N°810 en contre-bas de la RD n°907 pour la réalisation de contre-murs et réfection du mur de soutènement.***

**ARTICLE 4 – DUREE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :**

La présente convention d'occupation temporaire est valable durant toute la durée nécessaire aux travaux, durée qui ne pourra excéder 1 mois. Elle prendra effet à compter du démarrage des travaux et prendra fin à compter de l'achèvement de ceux-ci.

**ARTICLE 5 : CONDITIONS DE L'AUTORISATION – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT :**

Le Département de la Lozère s'engage sur les points suivants :

- Si des arbres sont abattus pour les besoins du chantier, ils seront débités en longueur de 3 mètres et laissés à disposition du propriétaire sur la parcelle,
- Le terrain sera remis en état et restitué à son propriétaire à l'issue des travaux,
- Une indemnité de 200 € (deux cent euros) sera versée à M. et Mme RUEL à l'issue des travaux. Afin que le comptable du Département puisse procéder au paiement de l'indemnité, le propriétaire s'engage à fournir un RIB à la signature de la présente convention.

**ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE :**

Le Département de la Lozère et les entreprises mandatées sont libres d'opérer sur la partie du terrain concerné pendant toute la durée des travaux.

Le propriétaire s'oblige, tant pour lui-même que pour son locataire éventuel, à s'abstenir de tout fait de nature à nuire à la conservation, la surveillance et l'entretien des ouvrages réalisés et à n'entreprendre aucune opération de construction ou d'exploitation qui soit susceptible de l'endommager.

**ARTICLE 7 : LITIGE**

Le tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation de la parcelle.

Fait à MENDE en 2 exemplaires pour servir et valoir ce que de droit.

*Le*  
*La Présidente du Conseil départemental*  
*Sophie PANTEL*

*Le*  
*Monsieur Jean-Pierre RUEL*

*Madame Françoise RUEL*



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités**

**Objet : Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire concernant la mise en dépôt provisoire de granulat pour la campagne de revêtement de chaussée 2019 des routes départementale sur le secteur du Bleynard**

*Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAOU.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3213-1, L 3213-3, L 3213-5 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles 1101, 1108, 2044 et 2052 et suivants du Code civil ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°102 intitulé "Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire concernant la mise en dépôt provisoire de granulat pour la campagne de revêtement de chaussée 2019 des routes départementale sur le secteur du Bleymard" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Prend acte qu'au titre de la campagne de revêtement de chaussée 2019 sur les routes départementale du secteur du Bleymard, il s'avère nécessaire :

- d'avoir un dépôt provisoire de granulat du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2019,
- d'occuper temporairement la parcelle section C n°797 de 1 334 m<sup>2</sup> sur la Commune de Mont-Lozère et Goulet.

### **ARTICLE 2**

Autorise, dans le cadre de la réalisation de ces travaux :

- la signature de la convention d'occupation temporaire, telle que jointe en annexe, qui précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et celui des propriétaires de l'immeuble.
- l'octroi d'une indemnité de 300 € (trois cents euros) en faveur des propriétaires de la parcelle concernée.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_138 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°102 "Routes : autorisation de signer une convention d'autorisation d'occupation temporaire concernant la mise en dépôt provisoire de granulat pour la campagne de revêtement de chaussée 2019 des routes départementale sur le secteur du Bleynard".**

Chaque année, le Département lance une campagne de revêtement de chaussées. Pour 2019, sur les routes départementale du secteur du Bleynard, il est nécessaire d'avoir un dépôt provisoire de granulat du 1<sup>er</sup> juin au 31 juillet 2019.

Afin de réaliser cette campagne de revêtement de chaussée 2019, il est donc nécessaire d'occuper temporairement la parcelle section C n°797 de 1 334 m<sup>2</sup> sur la Commune de Mont-Lozère et Goulet appartenant à Mesdames Marie-Claude PAULHAN, Juliette PAULHAN et Monsieur Romain PAULHAN.

Un document contractuel a été rédigé et précise les engagements du Département de la Lozère en sa qualité de maître d'ouvrage et celui du propriétaire de l'immeuble. Une indemnité de 300 € a été fixée pour dédommager les propriétaires.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à :

- signer la convention portant autorisation d'occupation temporaire telle que jointe en annexe,
- indemniser les propriétaires de la parcelle à hauteur de trois cents euros.

## **CONVENTION PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE**

### **Entre :**

Madame Marie-Claude PAULHAN née ROUDIL, usufruitière,

Madame Juliette PAULHAN, nue-proprétaire en indivision,

Monsieur Romain PAULHAN, nu-proprétaire en indivision,  
d'une part,

### **ET :**

Le DEPARTEMENT DE LA LOZERE, représenté par Madame Sophie PANTEL, Présidente du Conseil Départemental dûment habilitée selon délibération de l'assemblée départementale en date du ..... d'autre part,

### **PREAMBULE**

La présente convention concerne la mise en dépôt provisoire de granulats pour la campagne de revêtement de chaussée 2019 des routes départementales sur le secteur du Bleynard.

Elle récapitule :

- les conditions de l'acceptation des propriétaires pour l'occupation de leur propriété,
- les engagements du Département de la Lozère en qualité de bénéficiaire de l'autorisation.

### **ARTICLE 1 : PROPRIETAIRE :**

La parcelle Section C n°797 sur la commune de Mont Lozère et Goulet (ex commune du Bleynard) appartient à :

- Usufruitière : Madame Marie-Claude PAULHAN née ROUDIL
- Nue-proprétaire pour moitié : Madame Juliette PAULHAN
- Nu-proprétaire pour moitié : Monsieur Romain PAULHAN

### **ARTICLE 2 : OBJET ET NATURE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :**

***Nature de l'occupation : Mise en dépôt provisoire de granulats pour la campagne de revêtement de chaussée 2019 des routes départementales sur le secteur du Bleynard.***

### **ARTICLE 3 – L'AUTORISATION ET SON PERIMETRE :**

Commune : Mont Lozère et Goulet

Section et numéro de la parcelle concernée : C n°797

***Nous soussignés Madame Marie-Claude PAULHAN, Madame Juliette PAULHAN et Monsieur Romain PAULHAN, propriétaires du terrain sus cité, autorisent le Département de la Lozère à occuper temporairement la parcelle section C N°797 pour la campagne de revêtement de chaussée 2019.***

**ARTICLE 4 – DUREE DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE :**

La présente convention d'occupation temporaire est valable du **1<sup>er</sup> Juin au 31 juillet 2019**.

**ARTICLE 5 : CONDITIONS DE L'AUTORISATION – ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT :**

Le Département de la Lozère s'engage sur les points suivants :

- Le terrain sera remis en état et restitué à son propriétaire **le 31 juillet 2019**,
- Une indemnité de 300 € (trois cent euros) sera versée pour moitié à Mme Juliette PAULHAN et M. Romain PAULHAN (150€ chacun). Afin que le comptable du Département puisse procéder aux paiements des indemnités, Mme et M. PAULHAN s'engagent à fournir des RIB à la signature de la présente convention.

**ARTICLE 6 : ENGAGEMENT DU PROPRIETAIRE :**

Le Département de la Lozère et les entreprises mandatées sont libres d'opérer sur le terrain concerné pendant les mois de Juin et Juillet 2019.

**ARTICLE 7 : LITIGE**

Le tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation de la parcelle.

Fait à MENDE en 2 exemplaires pour servir et valoir ce que de droit.

*Le  
La Présidente du Conseil départemental  
Sophie PANTEL*

*Le  
Madame Marie-Claude PAULHAN*

*Le  
Monsieur Romain PAULHAN*

*Le  
Madame Juliette PAULHAN*



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités**

**Objet : Routes : autorisation de signer une convention financière pour des travaux d'aménagement de la route départementale n°986 au niveau de l'avenue Edouard-Alfred Martel, dans la traversée du bourg (Meyrueis)**

*Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Gylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 3213-3 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 131-1 à L 131-8 du code de la voirie routière ;

VU l'article 3 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage public ;

VU la délibération n°CD\_19\_1005 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « infrastructures routières » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

VU la délibération n°CP\_19\_024 du 8 avril 2019 approuvant la procédure ;

VU la délibération de la commune de Meyrueis du 27 mai 2019 ;

VU la délibération de la commission permanente du 25 septembre 2017 relative à la convention de mandat ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°103 intitulé "Routes : autorisation de signer une convention financière pour des travaux d'aménagement de la route départementale n°986 au niveau de l'avenue Edouard-Alfred Martel, dans la traversée du bourg (Meyrueis)" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Approuve, au titre de l'aménagement de la RD986 au droit de l'avenue Edouard-Alfred MARTEL dans la traversée de Meyrueis, la convention financière à passer avec la commune de Meyrueis, précisant le montant de la participation financière du Département fixée à 40 000 € ainsi que les modalités de versement des sommes correspondantes à la commune.

### **ARTICLE 2**

Décide d'engager la dépense sur l'autorisation de programme « Travaux de Voirie » et sur l'opération « Travaux réalisés par mandataires » sur le chapitre 906\_R.

### **ARTICLE 3**

Autorise la signature de la convention financière ci-jointe avec la Commune de Meyrueis et de tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette opération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_139 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°103 "Routes : autorisation de signer une convention financière pour des travaux d'aménagement de la route départementale n°986 au niveau de l'avenue Edouard-Alfred Martel, dans la traversée du bourg (Meyrueis)".**

Le règlement départemental, pour la réalisation de travaux sur routes départementales par les communes ou groupements de communes, prévoit les dispositions qui suivent.

Outre la passation avec le Département d'une convention de mandat autorisant la commune à intervenir sur le domaine public départemental, cette procédure inclut également celle d'une convention financière fixant le montant de la participation départementale.

S'agissant du projet d'aménagement de la RD986, au droit de l'avenue Edouard-Alfred MARTEL dans la traversée de Meyrueis, après la passation de la convention de mandat signée respectivement les 4 et 12 octobre 2017, le Conseil municipal a ainsi délibéré, en date du 27 mai 2019, pour solliciter la participation financière du Département.

A l'issue de la procédure de consultation des entreprises menée par le délégataire et avant réalisation des travaux, le montant prévisionnel plafonné de cette participation est estimé à 40 000,00 €.

Cette participation est financée sur les crédits d'investissement affectés à l'opération « Travaux réalisés par des mandataires » lors du vote du BP 2019.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc :

- d'approuver le projet définitif soumis par la Commune,
- d'approuver la participation d'un montant prévisionnel de 40 000,00 € du Département pour les travaux d'aménagement de la RD 986 au droit de l'avenue Edouard-Alfred Martel dans la traversée de Meyrueis,
- d'engager la dépense sur l'autorisation de programme « Travaux de Voirie » et sur l'opération « Travaux réalisés par mandataires » sur le chapitre 906\_R,
- de m'autoriser à signer la convention financière ci-jointe avec la Commune de Meyrueis.

## CONVENTION FINANCIERE N°

POUR L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N°986  
AU DROIT DE L'AVENUE EDOUARD-ALFRED MARTEL  
DANS LA TRAVERSEE DE MEYRUEIS

### Désignation légale des parties

#### **ENTRE :**

Le Département de la Lozère, représenté par Madame la Présidente du Conseil départemental, dûment autorisée par délibération de la Commission Permanente en date du 28 juin 2019,

#### **ET :**

La Commune de Meyrueis, représentée par son Maire, dûment autorisé par délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2019,

### Préambule

Par convention de mandat signée respectivement les 4 et 12 octobre 2017, le département de la Lozère a confié à la commune de Meyrueis la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement de la route départementale n°986 au niveau de l'avenue Edouard-Alfred Martel, dans la traversée du bourg.

### Il est convenu ce qui suit

#### **Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de préciser le montant de la participation financière du Département, concernant les travaux à mener sur la chaussée départementale, ainsi que les modalités de versement des sommes correspondantes à la commune.

#### **Article 2 - Montant de la participation financière**

Suite au résultat de la consultation, le montant prévisionnel plafonné de la participation du Département est fixé à 40 000,00 € pour cette opération.

### **Article 3 - Modalités de versement**

Le Département versera à la commune, à titre d'acompte, 50% de la somme indiquée à l'article 2 ci-dessus, dans les deux mois suivant la transmission à ses services d'une lettre ou de tout autre document attestant du démarrage effectif des travaux.

Après réception des prestations concernées, le montant définitif de la participation du Département sera actualisé en fonction des dépenses réellement engagées par la commune dans la limite du montant prévisionnel mentionné au dit article 2.

Le solde de la participation (montant de cette participation déduction faite de l'acompte réglé précédemment), sera versé après envoi au Département par le délégataire des pièces visées à l'article 8 de la convention de mandat et du justificatif des paiements effectués, dont une attestation du comptable de la collectivité certifiant le paiement des prestations réalisées.

### **Article 4 - Exécution de la convention**

- le Maire de la commune de Meyrueis
- le Directeur Général des Services du Département
- le Receveur municipal de la commune de Meyrueis
- le Payeur Départemental de la Lozère

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Cette convention a été établie en 2 exemplaires originaux.

FAIT à  
Le

FAIT à  
Le

Pour le Département,  
La Présidente du Conseil  
départemental,

Pour la Commune de  
Meyrueis,  
Le Maire,



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités**

**Objet : Routes : cession d'une parcelle issue du domaine public à un riverain - Orbagnac - Javols**

*Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Gestion de la Route*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER, Laurent SUAU.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article 62 de la loi n°2004-1343 du 09 décembre 2004 de simplification du droit ;

VU l'article 1593 du Code civil ;

VU l'article L 1311-1 et L 3213-1, L 3213-2 et R 3221-1 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU les articles L 2141-1, L 3221-1, 2 et L 3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'article L 112-8, L 131-4 et L 141-3 du code de la voirie routière ;

VU la délibération CP\_19\_081 du 24 mai 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°104 intitulé "Routes : cession d'une parcelle issue du domaine public à un riverain - Orbagnac - Javols " en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE UNIQUE**

Autorise la cession, après déclassement, à un propriétaire riverain, de la parcelle nouvellement cadastrée A N°1331, située dans la commune de Javols d'une surface totale de 35 m<sup>2</sup>, au prix de 57,75 € (soit 1,65 € / m<sup>2</sup>) étant précisé que l'acquéreur s'acquittera des frais de notaire.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_140 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°104 "Routes : cession d'une parcelle issue du domaine public à un riverain - Orbagnac - Javols ".**

Sur la commune de JAVOLS, une surlargeur de la RD 73 cadastrée section A N° 1331 issue du domaine public doit faire l'objet d'une cession.

Le riverain a souhaité acquérir cette parcelle d'une surface de 35 m<sup>2</sup> afin d'aménager son devant de porte. Il est prioritaire comme le prévoit l'article L 112-8 du code de la voirie routière.

En application des dispositions de l'article L 3221-2 du code général de la Propriété des Personnes Publiques, une demande d'évaluation a été faite à France Domaines.

**La valeur vénale du bien s'élève à 1,65 € le m<sup>2</sup> pour une emprise de 35 m<sup>2</sup> soit 57,75 euros.**

L'acquéreur s'acquittera des frais de notaire conformément aux dispositions de l'article 1593 du Code civil.

Aussi, conformément à la délégation du Conseil Départemental et en application des dispositions du Code général des collectivités territoriales, je vous demande de bien vouloir délibérer et :

- vous prononcer sur la cession à M. AMARGER de la parcelle nouvellement cadastrée A 1331 située commune de Javols d'une surface totale de 35 m<sup>2</sup>.
- vous prononcer sur le le prix de vente de 1,65 euros/m<sup>2</sup> conforme à l'évaluation des Domaines.

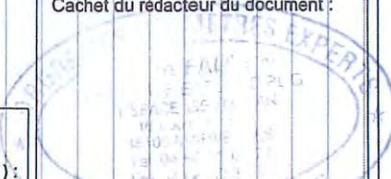
copie

Commune : 048009  
Peyre en Aubrac

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL

D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document :



Numéro d'ordre du document d'arpentage

016-336-5  
Document vérifié et numéroté le 28/11/2018

Par le Géomètre du Cadastre  
Christian ASSIER

Section : 076 D3  
Feuille(s) : 03  
Qualité du plan : non régulier

Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/1000  
Date de l'édition : 27/07/2007

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 29.10.2018 par M FALCON ALBERT géomètre à MARVEJOLS (48)

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A *Le Mandataire*, le 22/11/18

UTCD de St Chély

Le Technicien

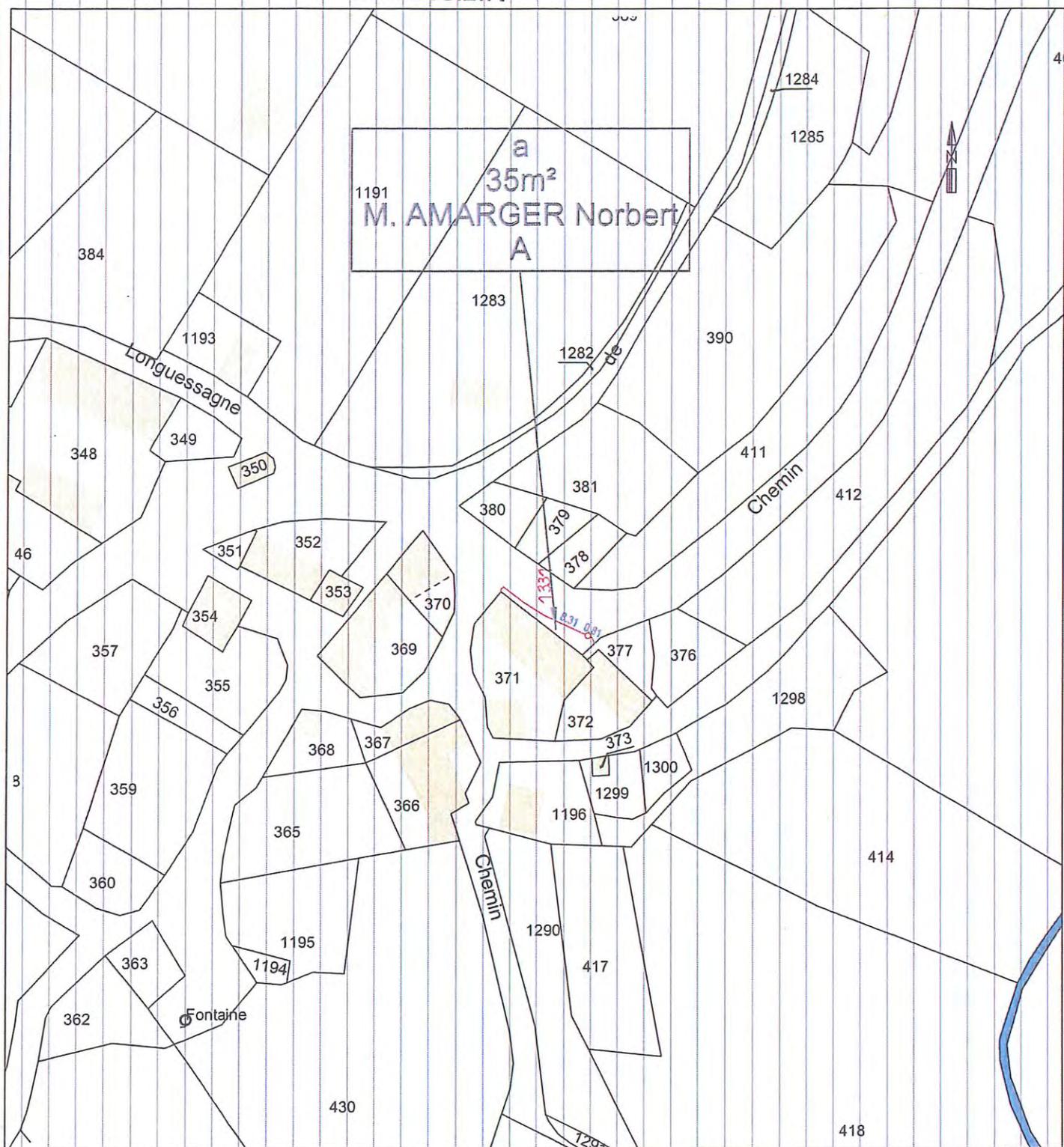
COPIE

Document dressé par  
FALCON ALBERT Géomètre-Expert  
à 48100 MARVEJOLS  
Date 29/10/2018  
Signature :

DOSSIER N° 18.1270

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition (plan rénové par voie de loi à jour) et si la culture des propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

José DA SILVA





**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Solidarités**

**Objet : Autonomie : avenant à la convention Département/GIP MDPH relatif au financement du déploiement du palier 1 du programme SI MDPH**

*Dossier suivi par Autonomie -*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement charge la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) de concevoir et mettre en œuvre un Système d'Information (SI) commun aux Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) ;

VU le décret du 17 mai 2017 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1038 du 19 octobre 2015 approuvant l'adhésion et la convention constitutive et la délibération n°CP\_16\_303 du 16 décembre 2016 approuvant la nouvelle convention ;

VU la convention, en date du 20 septembre 2016, entre la CNSA, le Département et la MDPH de la Lozère s'inscrivant dans le cadre du partenariat établi depuis la création de la CNSA avec les départements et les MDPH ;

VU la délibération n°CP\_17\_309 en date du 24 novembre 2017 ;

VU la délibération n°CP\_18\_343 du 21 décembre 2018 ;

VU la délibération n°CP\_19\_141 du 28 juin 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°200 intitulé "Autonomie : avenant à la convention Département/GIP MDPH relatif au financement du déploiement du palier 1 du programme SI MDPH " en annexe ;

### **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

#### **ARTICLE 1**

Rappelle qu'une convention relative au projet de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH, intervenant avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de la Lozère, a été signée le 19 février 2019, stipulant la manière dont le SI MDPH doit être mis en œuvre.

#### **ARTICLE 2**

Précise que la convention intervenant avec le GIP MDPH signée le 7 décembre 2016 et, son avenant n°1 signé le 16 janvier 2018, ne prévoient pas la prise en compte de prestations de services par le Département.

#### **ARTICLE 3**

Approuve, afin d'intégrer les prestations de services informatiques dans la convention de partenariat avec le GIP MDPH, l'avenant n°2 à la convention qui stipule : « *Le matériel, les logiciels informatiques et les prestations de services sont acquis par le Département. Dès réception du titre de recettes émis par le service des finances, le GIP-MDPH remboursera la somme correspondante à la dépense réelle au Département.* ».

#### **ARTICLE 4**

Autorise la signature de l'avenant, ci-annexé, ainsi que de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_141 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°200 "Autonomie : avenant à la convention Département/GIP MDPH relatif au financement du déploiement du palier 1 du programme SI MDPH ".**

Par délibération du 22 décembre 2018, le CD a autorisé Mme la Présidente à signer la convention relative au projet de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH entre la CNSA, le Département et la MDPH de la Lozère. Cette convention signée le 19 février 2019 stipule la manière dont le SI MDPH doit être installé, avec les obligations de la MDPH, notamment en s'engageant à déployer une nouvelle version de logiciel labellisé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Pour ce faire, le logiciel métier de la MDPH doit être adapté pour être conforme à l'installation du logiciel labellisé. Un diagnostic et une montée en version avec des changements de procédures du logiciel métier sont à prévoir. Le fournisseur de logiciel doit accompagner les équipes dans ces étapes avant même d'installer la solution labellisée.

Accompagnée par le Service Informatique du Département, l'équipe de la MDPH doit faire appel à près de 60 journées de prestation extérieure (60 000 €) afin d'arriver au niveau souhaité pour l'installation attendue. Actuellement la MDPH ne dispose pas de marché permettant d'acquérir de matériel ou de prestations dans un cadre réglementaire sécurisé, de la même manière la MDPH ne dispose pas de compétence spécifique d'analyse de ce type de produit.

Dans le cadre de la réglementation des marchés publics, il convient que l'acquisition de l'ensemble de ces prestations de service soit réalisée par le service informatique du Département sur ses crédits sur la base de marchés publics en cours, remboursé par le GIP-MDPH à réception du titre de recette émis par le service des finances.

Or, la convention signée entre le Département de la Lozère et le GIP MDPH le 7 décembre 2016 et son avenant du 16 janvier 2018 ne permettent pas d'envisager la prise en compte de prestations de service. En effet il est stipulé à l'alinéa 2 de l'article 5 que « Le matériel et les logiciels informatiques sont acquis par le Département. Dès réception du titre de recettes émis par le service des finances, le GIP-MDPH remboursera la somme correspondante à la dépense réelle au Département.».

Aussi, il est proposé un nouvel avenant à la convention Département – GIP MDPH prenant en compte la possibilité d'utiliser le SI du Département, à la fois pour la commande de matériel, de logiciel, mais aussi de prestation de service.

Par conséquent, je vous propose de valider le projet d'avenant à la convention ci-joint, qui a été validé par la COMEX de la MDPH du 3 juin et de m'autoriser à le signer.

Avenant n°2 à la convention de partenariat entre  
le Département de la Lozère et la MDPH de la Lozère

Article 1 :

L'alinéa 2 de l'article 5 de la convention de partenariat est modifié par avenant comme suit :

*« Le matériel, les logiciels informatiques et les prestations de services sont acquis par le Département. Dès réception du titre de recettes émis par le service des finances, le GIP-MDPH remboursera la somme correspondante à la dépense réelle au Département. »*

Fait à Mende  
Le

Pour la Présidente du Conseil Départemental  
Le Président de la Commission des Solidarités

La Présidente de la Maison  
Départementale des Personnes  
Handicapées

Francis COURTES

Sophie PANTEL



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Solidarités**

**Objet : Enfance-Famille : Approbation du règlement intérieur de la commission d'agrément en vue d'adoption**

*Dossier suivi par Enfance Famille - Enfance offre accueil*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 224-1 à L 224-3-1, L 225-1 et suivants, R 225-1, R 225-5, R 225-9 et R 225-10 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'article L 3214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°201 intitulé "Enfance-Famille : Approbation du règlement intérieur de la commission d'agrément en vue d'adoption" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Rappelle que le règlement intérieur de la commission d'agrément du Département de la Lozère, en vue de l'adoption d'un enfant pupille de l'état par une famille adoptante, actuellement en vigueur, date du 1<sup>er</sup> septembre 1998.

### **ARTICLE 2**

Approuve le règlement intérieur de cette commission réactualisé, ci-annexé, précisant les modalités de son organisation et de son fonctionnement, sachant que les adaptations portent sur l'ajout ou la modification des articles suivants :

- secrétariat de la commission,
- fréquence et les convocations,
- obligations des membres de la commission,
- déroulement des séances,
- avis consultatifs de la commission,
- voies de recours.

### **ARTICLE 3**

Précise que cette commission est consultée pour rendre un avis sur une demande d'agrément de candidats à l'adoption et que la décision d'accorder ou de rejeter un agrément est prise par l'autorité territoriale, après consultation de cette instance.

### **ARTICLE 4**

Autorise la signature du règlement intérieur de la commission d'agrément en vue d'adoption, ci-joint, ainsi que de tous les autres documents éventuellement nécessaires à sa mise en œuvre.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_142 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°201 "Enfance-Famille : Approbation du règlement intérieur de la commission d'agrément en vue d'adoption".**

La procédure d'adoption d'un enfant pupille de l'état pour une famille adoptante comporte deux étapes.

La première consiste en un agrément des familles adoptantes ce qui relève de la Responsabilité du Président du Conseil Départemental après avis d'une commission ad'hoc.

La deuxième est l'apparement, c'est à dire le choix d'une famille qui corresponde au mieux à l'intérêt de l'enfant parmi tous les candidats ayant obtenu l'agrément. Cette étape relève du Représentant de l'État.

Des entretiens sont conduits au domicile des candidats, permettant de tracer l'histoire et leur projet d'adoption en mesurant leur capacité à la prise en charge des besoins de l'enfant.

A l'issue du processus d'évaluation mis en place par des professionnels habilités (éducateurs et psychologue), les dossiers sont présentés en commission pour avis puis vote.

Si l'avis obtenu est favorable, un agrément leur est délivré pour une durée de 5 ans après avis de la commission d'agrément en vue d'adoption, dont la composition est fixée par voie réglementaire selon un arrêté.

Cette commission d'agrément comprend conformément au cadre réglementaire : Art L225-2 à L225-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié par le décret n°2013-938 du 18 octobre 2013 :

- 3 personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance,
- 2 membres du Conseil de famille des pupilles de l'Etat du département,
- une personne qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance.

Les membres de la commission sont nommés pour 6 ans par le Président du Conseil départemental.

La commission se réunit si la moitié des membres sont présents au rythme d'une fois par trimestre sauf exception.

Elle émet un avis motivé en cas de partage des voix, la voix du Président est prépondérante et les avis minoritaires sont mentionnés dans l'avis de la commission.

Les refus d'agrément et retrait d'agrément doivent être motivés et les voies de recours précisées dans le règlement intérieur de la commission.

Le Président du Conseil départemental fixe le règlement intérieur permettant le bon fonctionnement de cette commission.

En ce qui concerne la Lozère, depuis 2009, 51 familles ont été agréées par la commission d'agrément en vue d'adoption du Département de la Lozère.

L'ancien règlement de fonctionnement de cette commission datant du 1er septembre 1998, celui-ci est complété. Les articles suivants ont été rajoutés ou modifiés :

- le secrétariat de la commission,
- la fréquence et les convocations,
- les obligations des membres de la commission,
- le déroulement des séances,
- les avis consultatifs de la commission,

- les différents recours.

Au vu de ces différentes modifications, il est apparu nécessaire de le réactualiser.

Je vous demande de bien vouloir l'approuver et de m'autoriser à le signer pour mise en œuvre.

## COMMISSION D'AGREMENT ADOPTION

### *REGLEMENT INTERIEUR*

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 225-1 et suivants, R. 225-1, R. 225-5, R. 225-9 et suivants ;

Vu l'article R. 225-10 alinéa 3 du Code de l'action sociale et des familles selon lequel la Présidente du Conseil départemental fixe le règlement intérieur de la commission agrément ;

### ARRÊTE :

#### Article 1er – Objet du règlement

L'autorité territoriale fixe le règlement intérieur de la commission d'agrément en vue d'adoption. Le présent règlement a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de la commission d'agrément en vue d'adoption du département de la Lozère.

#### Article 2 – Rôle de la commission

La commission est consultée pour rendre un avis sur la demande d'agrément de candidats à l'adoption.

La décision d'accorder ou rejeter l'agrément est prise par l'autorité territoriale après consultation de l'instance.

Elle est instituée dans le département de la Lozère, telle que prévue par voie réglementaire.

#### Article 3- Composition de la commission

Sa composition est arrêtée par l'autorité territoriale.

Les membres de la commission ainsi que ses président et vice-présidents sont nommés pour six ans par l'autorité territoriale.

Elle comprend :

- trois personnes appartenant au service qui remplit les missions d'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption ;
  - deux membres du Conseil de Famille des pupilles de l'État du département;
  - une personnalité qualifiée dans le domaine de la protection sociale et sanitaire de l'enfance.
- Pour chacun des membres, peut être désigné un suppléant parmi les personnes répondant aux mêmes conditions.

#### Article 4 – Secrétariat de la commission

Le secrétariat de la commission est assuré par la référente administrative adoption des services de la Direction Enfance Famille.

En cas d'absence ou d'empêchement, elle est remplacée par l'un des membres de la commission d'agrément appartenant au service qui remplit les missions de l'aide sociale à l'enfance et ayant une compétence dans le domaine de l'adoption.

#### Article 5 – Fréquence et convocations

Les séances se déroulent, sauf exception, une fois par trimestre.  
La commission se réunit sur convocation écrite de son président ou de son vice-président.

La convocation et l'ordre du jour sont adressés aux membres titulaires, huit jours au moins avant la date de la séance.

Lorsqu'un membre titulaire et son suppléant ne peuvent assister à la séance, ils en informent dans les plus brefs délais la référente administrative adoption des services de la Direction Enfance Famille.

#### Article 6 – Quorum :

Conformément à l'article R. 225-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la commission ne peut se réunir que si la moitié des membres au moins sont présents, soit quatre membres.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, le président de la commission convoque les membres à une date ultérieure, avec un ordre du jour identique. Une séance supplémentaire sera éventuellement organisée.

#### Article 7 – Obligations des membres de la commission :

Seuls sont admis à siéger les membres titulaires de la commission et, le cas échéant, les membres suppléants, lorsque les titulaires sont absents ou empêchés.

Lorsqu'un membre titulaire ne peut assister à la séance, il lui appartient d'en informer immédiatement son suppléant, seul habilité à le représenter.

Les membres titulaires et suppléants de la commission d'agrément sont tenus au secret professionnel sous les peines prévues et dans les conditions prévues par les articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal.

Les membres de la commission, titulaires et suppléants, ne peuvent participer aux délibérations concernant les demandes de personnes à l'égard desquelles ils ont un lien personnel.

#### Article 8 – Déroulement des séances :

Avant l'ouverture des débats, le Président de la commission donne la parole au rapporteur qui présente le dossier pour lequel la commission doit émettre un avis.

Chaque membre de la commission peut être rapporteur.

Les candidats à l'adoption ici désignés « le demandeur » sont informés de la possibilité de consulter leur dossier et de prendre connaissance des évaluations 15 jours avant le passage en commission d'agrément.

Le demandeur peut être entendu par la commission à sa demande. Pour une question d'organisation, il doit en faire part à l'écrit aux services de la Direction Enfance Famille au plus tard 8 jours avant la séance.

Il peut également être entendu par la commission sur la demande d'au moins deux de ses membres.

Dans ces deux cas, le demandeur peut être accompagné de la personne de son choix (avocat, proche ou représentant d'une association).

Après la clôture des débats, le Président fait procéder au vote à main levée. Un vote à bulletin secret pourra avoir lieu à la demande de la majorité des membres présents ayant voix délibérative. La commission rend son avis hors de la présence du demandeur et le cas échéant de la personne qui l'assiste.

Les avis de la commission seront conservés 5 ans conformément aux règles d'archivage concernant les dossiers qui relèvent du service de l'Aide sociale à l'enfance.

#### Article 9 – Avis consultatif de la commission

La commission émet un avis motivé sur la base des évaluations sociale et psychologique. L'avis de la commission, émis à la majorité des membres présents, est rédigé par le secrétaire de la commission.

En cas de partage des voix, celle du président de la commission est prépondérante.

En cas d'avis favorable, il est précisé le nombre et l'âge des enfants pour lequel l'agrément est délivré, ainsi que les spécificités du projet.

En cas d'avis défavorable, le secrétaire de la commission inscrit les motifs sur l'avis de la commission.

La commission peut demander qu'un complément d'évaluation sociale ou psychologique soit réalisée si elle l'estime nécessaire.

Lorsque l'autorité territoriale prend une décision contraire à l'avis ou à la proposition écrite par la commission, elle informe dans un délai d'un mois la commission des motifs qui l'ont conduite à ne pas suivre cet avis ou cette proposition.

#### Article 10 – Voies de recours :

##### **Recours gracieux :**

Les candidats peuvent demander de nouvelles évaluations par d'autres professionnels à tout moment de la procédure, notamment au stade du recours gracieux, si ce droit n'a pas été utilisé auparavant.

Le demandeur a la possibilité d'entreprendre un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les deux mois qui suivent la notification du refus.

Cette démarche pourra donner lieu à :

- la délivrance de l'agrément suite à de nouvelles évaluations,
- la décision d'une nouvelle procédure avec de nouvelles évaluations et un nouveau passage en commission,
- une confirmation de refus.

##### **Recours contentieux ou requête devant le tribunal administratif :**

Le demandeur peut entamer une procédure de recours contentieux devant le tribunal administratif.

Ce recours doit intervenir dans les deux mois suivant le refus d'agrément ou la confirmation du refus d'agrément.

Le refus d'agrément a une validité de trente mois et est valable sur tout le territoire national. Passé ce délai, les demandeurs peuvent déposer une nouvelle demande d'agrément et entamer une nouvelle démarche pour adopter.

#### Article 11 – Dispositions particulières

La commission peut rendre des avis concernant des demandes d'agrément en vue d'adoption qui font l'objet de nouvelles évaluations dans le cadre de recours gracieux et/ou contentieux.

#### Article 12 – Bilan

Un bilan du fonctionnement de la commission d'agrément est présenté à ses membres annuellement à l'occasion d'une de ses séances par la référente administrative adoption des services de la Direction Enfance Famille.

L'autorité territoriale

La Présidente de la commission  
adoption

Fait à Mende

Le ..... 2019



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Enseignement et jeunesse**

**Objet : Transports scolaires : Prise en charge des frais de transport scolaire des élèves en situation de handicap pour 2018/2019**

*Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Technologies de l'information et de la communication*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU l'article L 213-11 et R 213-3 à R 213-12 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CP\_18\_045 du 16 avril 2018 ;

VU la délibération n°CD\_18\_1038 du 29 juin 2018 reconduisant le règlement départemental du transport scolaire et d'allocations aux familles ;

VU la délibération n°CD\_19\_1005 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Numérique et mobilités » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°300 intitulé "Transports scolaires : Prise en charge des frais de transport scolaire des élèves en situation de handicap pour 2018/2019" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE UNIQUE**

Prend acte de la prise en charge des frais de transport de 44 élèves en situation de handicap, pour l'année scolaire 2018 – 2019, selon les modalités détaillées en annexe, représentant une dépense estimée de 391 440,00 €, à imputer au chapitre 938-81/6245.2.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_143 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°300 "Transports scolaires : Prise en charge des frais de transport scolaire des élèves en situation de handicap pour 2018/2019".**

Les frais de déplacement exposés par les élèves handicapés qui fréquentent un établissement d'enseignement général, agricole ou professionnel, public ou privé placé sous contrat, en application des articles L. 442-5 et L. 442-12 du présent code, ou reconnu aux termes du livre VIII du code rural et de la pêche maritime, et qui ne peuvent utiliser les moyens de transport en commun en raison de la gravité de leur handicap, médicalement établie, sont pris en charge par le Département du domicile des intéressés. (Code de l'éducation - Art. R213-13).

Pour le Département de la Lozère, les frais occasionnés couvrent à la fois les dépenses des 17 marchés de transport effectués par 6 transporteurs publics et également les indemnités versées aux familles transportant directement leurs enfants.

Pour l'année scolaire 2018/2019, 44 élèves sont pris en charge:

- 38 élèves bénéficiaient de cette mesure en 2017/2018 ;
- 6 nouveaux élèves.

Sur ces 44 élèves, 38 sont pris en charge par le réseau de transport spécial et les autres sont acheminés directement par leur famille.

Le montant prévisionnel de la campagne 2018/2019 est évalué à 391 440 € qui ont été inscrits au chapitre 938-81/6245.2 du BP 2019.

Dans ces conditions, je vous demande de prendre acte des mesures de prise en charge des élèves en situation de handicap, telles que présentées en annexe.

**ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019 : TRANSPORTS DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

N° MARCHE	N° SERVICE	TRANSPORTEUR	LIEU DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES, NOMBRE ( ) ET DESTINATION	ETABLISSEMENTS DESSERVIS	PRIX €HT			Montant prévisionnel Annuel
					1	2	3	
<b>TRANSPORT SPECIAL (38 élèves dont 6 nouveaux)</b>								
16-453	4001	ALTILIBERT	LA ROUVIERE(1) – MENDE (1 sec)	LYCEE MENDE	76,32	384,78		35 900,00
16-454	4002	GERVAIS	ESTABLES (1) - MENDE (sec) + SERVERETTES (1) - MENDE (prim) (1aller/semaine) + RIEUTORT DE RANDON (1) - MENDE (prim)	LYCEE + ULIS ECOLE – MENDE	65,32	58,22	51,12	21 300,00
16-455	4003	VORTEX	LANGOGNE (4) – MENDE (2 sec + 2 prim)	ULIS Collège + ULIS école – MENDE	92,00	46,00		19 500,00
16-456	4004	ALTILIBERT	QUEZAC (1) + ISPAGNAC (1) – MENDE (2 sec)	LYCEE – MENDE	73,44	36,72	78,88	15 200,00
16-457	4005	ALTILIBERT	SAINT CHELY (1) + BANASSAC (1) + MARVEJOLS (1) – MENDE (3 prim)	Ecole – MENDE	170,30	114,40	55,90	19 700,00
16-463	4006	GERVAIS	SAINT ALBAN (1) + LE MALZIEU (1) – SAINT CHELY D'APCHER (1 prim) + MARVEJOLS (1 sec)	ULIS Collège - MARVEJOLS + ULIS école SAINT CHELY D'APCHER	79,52	14,20		18 000,00
16-464	4007	GERVAIS	NOALHAC (1) – SAINT CHELY D'APCHER (1 prim)	École - SAINT CHELY D'APCHER	50,32			7 700,00
16-465	4008	GERVAIS	PONGES (1) + SAINT LEGER DU MALZIEU (1) + AUMONT AUBRAC (1) - SAINT CHELY (3 sec)	ULIS Collège + LYCEE – SAINT CHELY D'APCHER	102,12	27,60		25 000,00
16-470	4010	GERVAIS	MARVEJOLS (2) + CENARET (1) + MENDE (1) – MENDE (2 prim + 1 sec) + MARVEJOLS (1sec)	ULIS Ecole – MENDE + ULIS Collège – MARVEJOLS	69,00	122,82		30 800,00
16-471	4011	LOZ'AIR	LES CROTTES (1) + LE RECOUX (1) – LA CANOURGUE (1 sec) + MILLAU (1 prim)	Collège – LA CANOURGUE + Ulis Ecole – MILLAU	74,00	140,60		31 300,00
16-472	4012	ALTILIBERT	RECOULES DE BERG (1) + LE BUISSON (2) – MARVEJOLS (2 sec + 1 prim)	ULIS Collège + école – MARVEJOLS	133,56			25 700,00
16-473	4013	GERVAIS	COLLET DE DEZE (1) – MENDE (1 sec)	CFA – MENDE	107,92			8 800,00
16-474	4014	JL INTER	AUXILLAC (1) – MARVEJOLS (1 sec)	ULIS collège – MARVEJOLS	93,24			17 900,00
16-475	4015	ALTILIBERT	LE MASSEGROS (2) + LA CANOURGUE (1) – MARVEJOLS (3 sec)	ULIS Collège – MARVEJOLS	131,40			25 300,00
16-452	4016	ALTILIBERT	SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE (1) + SAINT ROMAN DE TOUSQUES (1) – FLORAC (1 sec + 1 prim)	ULIS Collège + école - FLORAC	112,64	119,04		22 900,00

N° MARCHE	N° SERVICE	TRANSPORTEUR	LIEU DE PRISE EN CHARGE DES ELEVES, NOMBRE () ET DESTINATION	ETABLISSEMENTS DESSERVIS	PRIX €HT			Montant prévisionnel Annuel
16-451	4017	ALTILIBERT	VIALAS (2) – FLORAC (1 prim + 1 sec)	ULIS Collège + école – FLORAC	102,40			19 700,00
16-458	4019	GENESTIER	SAINT FLOUR DE MERCOIRE (1) – LE PUY EN VELAY (1 sec) + CHASSERADES (1) – MENDE (1 sec)	ULIS Collège – LE PUY EN VELAY + ULIS Collège MENDE	81,40	150,96	82,88	28 500,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>38 élèves</b>					
							<b>€TTC</b>	<b>373 200,00</b>

TRANSPORTS PAR PARENTS (6 élèves)								
			COULAGNES HAUTES - MENDE (1 prim)	Ecole – MENDE	19,20			2 700,00
			ROYDE – CHANAC (prend RS CHANAC – MARVEJOLS) (1 sec)	Lycée - MARVEJOLS	6,80			1 200,00
			MALVEZY – LA CANOURGUE( prend RS CANOURGUE – MARVEJOLS) (1 sec)	Collège – MARVEJOLS	4,80			840,00
			CHAULHAC – SAINT CHELY D'APCHER (1 sec)	ULIS Collège – SAINT CHELY D'APCHER	6,40			1 100,00
			QUEZAC – MENDE (1 sec) -	Lycée - MENDE	10,80			1 900,00
			ROUSSES – MENDE (1 sec)	Ulis Collège - MENDE	60,00			10 500,00
		<b>TOTAL :</b>	<b>6 élèves</b>				<b>€TTC</b>	<b>18 240,00</b>

TOTAL GENERAL €TTC

391 440,00



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Culture, sports et patrimoine**

**Objet : Patrimoine : subvention pour l'animation du Domaine des Boissets**

*Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1011 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Patrimoine » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°400 intitulé "Patrimoine : subvention pour l'animation du Domaine des Boissets" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Décide d'attribuer une aide de 15 000 € (en complément de la subvention de 10 000 € déjà votée le 8 avril 2019) à l'association Artelozera, pour permettre le financement du fonctionnement du Domaine Départemental des Boissets, à imputer au chapitre 933-312/6574.

### **ARTICLE 2**

Autorise la signature des conventions, avenants et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_144 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°400 "Patrimoine : subvention pour l'animation du Domaine des Boisssets".**

Un appel à projet a été lancé le 7 janvier 2019 pour mettre à disposition le Domaine départemental des Boisssets à un porteur de projet ayant l'ambition d'ouvrir celui-ci au public et d'animer culturellement ce site au moins 6 mois dans l'année. L'association Artelozera, en collaboration avec les Scènes Croisées, la Nouvelle Dimension et Cinéco, a répondu à cet appel à projet en complément de l'action culturelle qu'elle mène tout au long de l'année sur le territoire dans le domaine des arts plastiques.

Les actions proposées pour l'animation du Domaine des Boisssets du 1er avril au 30 octobre 2019 comportent deux volets :

- la recherche et la création, avec des résidences d'artistes qui vont se succéder, et deux stages
- la transmission, avec une vingtaine de projections cinéma et trois expositions.

Le reste de l'année, l'association Artelozera continuera son travail de médiation et d'animation autour des Voxels, structure inventée et mise en œuvre par l'association pour mettre en valeur les créations des artistes accueillis et favoriser l'itinérance des œuvres. Le budget pour l'année 2019 s'élève à 56 700 € dont 55 700 € de dépense subventionnable.

Lors de la commission du 8 avril 2019, une subvention de 10 000 € a été votée en faveur de l'association Artelozera pour leur fonctionnement.

Je vous propose d'accorder un complément de subvention de 15 000 € à cette association pour permettre le financement du fonctionnement du Domaine départemental des Boisssets (personnel, restauration, communication..). Cette subvention sera prélevée sur le chapitre 933-312/6574.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de me donner délégation pour signer les conventions et avenants nécessaires à la mise en œuvre de ces projets.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Culture, sports et patrimoine**

**Objet : Patrimoine : affectation d'un crédit au titre de la restauration des objets archéologiques 2019 du site de Javols**

*Dossier suivi par Education et Culture - Patrimoine Culturel*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP\_17\_185 du 21 juillet 2017 ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1011 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Patrimoine » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°401 intitulé "Patrimoine : affectation d'un crédit au titre de la restauration des objets archéologiques 2019 du site de Javols" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Affecte un crédit de 10 776 €, à imputer au chapitre 903, au titre de l'opération « restauration des objets archéologiques 2019 » sur l'autorisation de programme correspondante, destiné à prendre en charge le montant de la restauration de 6 objets en fer et de 4 objets en alliage cuivreux du site archéologique de Javols, réalisée par le Laboratoire Conservation Restauration Recherches SCOP-LC2R.

### **ARTICLE 2**

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_145 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°401 "Patrimoine : affectation d'un crédit au titre de la restauration des objets archéologiques 2019 du site de Javols".**

Au titre du budget primitif, l'opération « **restauration des objets archéologiques 2019** » a été **prévue, sur le chapitre 903 BD**, pour un montant prévisionnel de 12 000 € lors du vote de l'autorisation de programme « Plan objets d'art et restauration des objets mobiliers » d'un montant de 142 000 €.

Six objets en fer et quatre objets en alliage cuivreux, provenant du site archéologique de Javols et appartenant au Département, avaient été déposés au Laboratoire de conservation, de restauration et de recherches SCOP-LC2R de Draguignan en vue de leur traitement de conservation et de restauration. Ces objets sont maintenant en fin de traitement et doivent être récupérés afin d'être ensuite exposés dans le musée de site de Javols.

Je vous propose donc de procéder à l'affectation du crédit suivant :

Restauration de 6 objets en fer et 4 objets en alliage cuivreux du site archéologique de Javols

Titulaire : Laboratoire Conservation Restauration Recherches SCOP-LC2R

19 Rue Mireur

83300 DRAGUIGNAN

Coût de l'opération : 10 776 € TTC

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver **l'affectation d'un montant de crédits de 10 776 €** au titre de l'opération « restauration des objets archéologiques 2019 » sur l'autorisation de programme correspondante.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Culture, sports et patrimoine**

**Objet : Patrimoine : plan objets d'art - programme de mise en conservation préventive des objets des communes 2019**

*Dossier suivi par Education et Culture - Patrimoine Culturel*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1011 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Patrimoine » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°402 intitulé "Patrimoine : plan objets d'art - programme de mise en conservation préventive des objets des communes 2019" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE UNIQUE**

Affecte un crédit de 51 165,40 €, à imputer au chapitre 903, au titre de l'opération « Mise en conservation préventive des objets des communes 2019 » sur l'autorisation de programme correspondante pour le marché d'interventions de conservation préventive et curative des objets des communes de Laval-du-Tarn (église de la Nativité), La Panouse (église de l'Assomption), Arzenc-de-Randon (église Saint-Jacques).

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_146 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°402 "Patrimoine : plan objets d'art - programme de mise en conservation préventive des objets des communes 2019".**

Au titre du budget primitif, l'opération « **Mise en conservation préventive des objets des communes 2019** » a été prévue, sur le chapitre **903 BD**, pour un montant prévisionnel de 100 000 € lors du vote de l'autorisation de programme « Plan objets d'art et restauration des objets mobiliers » d'un montant de 142 000 €.

Cette opération, intitulée Plan Objets d'art, consiste en une intervention au bénéfice des communes pour la mise en conservation préventive des œuvres d'art dont elles sont propriétaires, essentiellement conservées dans les édifices religieux (églises et temples). Il s'agit de traiter les éléments en bois (meubles de sacristie, chaires, autels, retables, statues...) contre les insectes xylophages : pour cela, une équipe de restaurateurs professionnels intervient dans le cadre d'un marché. La conservation départementale du patrimoine se charge, en revanche, de nettoyer et conditionner les ornements liturgiques fragiles et anciens, souvent en soie.

L'opération de mise en conservation préventive des œuvres d'art des communes par des restaurateurs professionnels est menée en partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des monuments historiques. Je vous rappelle qu'elle est co-financée par l'État à hauteur de 70 % : la Direction régionale des Affaires Culturelles, conservation régionale des Monuments historiques, a attribué une subvention de 70 000 € au Département. Les interventions sont gratuites pour les communes, à charge pour elles de mettre à disposition du personnel communal pour l'évacuation des déchets et la manutention, en appui aux restaurateurs titulaires du marché.

Je vous propose donc de procéder à l'affectation du crédit suivant :

Marché d'interventions de conservation préventive et curative

Mandataire : Violaine BRARD

Groupement : BRARD/IMBOURG/FERRIERE DEBERRY

Coût total du projet : **51 165,40 € TTC**

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver **l'affectation d'un montant de crédits de 51 165,40 €** au titre de l'opération « Mise en conservation préventive des objets des communes 2019 » sur l'autorisation de programme correspondante. Seront concernées les communes de Laval-du-Tarn (église de la Nativité), La Panouse (église de l'Assomption), Arzenc-de-Randon (église Saint-Jacques).



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Culture, sports et patrimoine**

**Objet : Lecture publique : actualisation de partenariat informatique avec les communes ou groupements de communes en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs**

*Dossier suivi par Education et Culture - Médiathèque départementale*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Gylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n°92-651 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques ;

VU l'article L 3212-3 et L 3233-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° CP\_16\_054 du 14 avril 2016 actualisant la réglementation intérieure de la Bibliothèque Départementale de prêt et d'utilisation de ses services ;

VU la délibération n° CG\_13\_3108 du 27 juin 2013 autorisant le conventionnement avec les communes ou groupements de communes pour un partenariat informatique en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs ;

VU la délibération n°CD\_18\_1003 du 9 février 2018 ;

VU la délibération n°CP\_17\_069 du 7 avril 2017 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°403 intitulé "Lecture publique : actualisation de partenariat informatique avec les communes ou groupements de communes en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Rappelle que le Département a approuvé depuis 2013, le conventionnement avec les communes ou groupements de communes pour un partenariat informatique en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs des bibliothèques de Lozère.

### **ARTICLE 2**

Précise qu'à ce jour, les modalités définies précédemment et revues en 2017, doivent être adaptées.

### **ARTICLE 3**

Approuve la nouvelle version de la convention type de partenariat entre le Département et les communes ou groupements de communes telle que jointe, concernant le partenariat informatique pour la réalisation du catalogue et du portail collectifs des bibliothèques de Lozère.

### **ARTICLE 4**

Autorise tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce partenariat.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_147 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°403 "Lecture publique : actualisation de partenariat informatique avec les communes ou groupements de communes en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs".**

Lors de la réunion du 27 juin 2013, le Département a approuvé le conventionnement avec les communes ou groupements de communes pour un partenariat informatique en vue d'un catalogue et d'un portail collectifs des bibliothèques de Lozère.

Il apparaît utile aujourd'hui de vous présenter ci-dessous le bilan de cette opération depuis cette date.

**Le catalogue collectif**

À ce jour, 21 bibliothèques municipales ou intercommunales conventionnées et la Médiathèque départementale partagent leurs données et collaborent activement au catalogue collectif des bibliothèques sur le territoire :

Barjac, Bourgs sur Colagne (Chirac, Le Monastier-Pin-Moriès) Chanac, Florac-Trois-Rivières ( Florac ) , Gévaudan (Marvejols), Gorges-du-Tarn-Causse (Sainte-Enimie), Ispagnac, La Canourgue, Le Chastel-Nouvel, Le Collet de Dèze, Le Malzieu-Ville,	Meyrueis, Pont-de-Montvert – Sud-Mont-Lozère, Rieutort-de-Randon, Saint-Chély-d'Apcher, Saint-Germain-de-Calberte, Saint-Germain-du-Teil, St-Etienne-Vallée-Française, Ste-Croix-Vallée-Française, Vialas, Villefort.
--	--

Pour 2019 sont prévues les bibliothèques de Nasbinals, Haut-Allier, Le Pompidou, Allenc et Banassac-Canilhac.

**Le Portail collectif**

Ce projet porté par la Médiathèque départementale et les bibliothèques partenaires de l'opération est à l'étude auprès de notre Direction adjointe des systèmes d'information pour l'intégration des nouvelles bibliothèques et nécessite certaines adaptations pour être opérationnel au premier trimestre 2020.

C'est pourquoi, après concertation entre la Direction adjointe des systèmes d'information et la Médiathèque départementale, une nouvelle convention précisant les modalités de ce partenariat a été élaborée. Elle vous est présentée en annexe, ainsi que les pré-requis techniques.

Vous trouverez ci-après les articles modifiés par rapport à la convention de 2017.

- Hébergement du logiciel

Les heures d'accès à l'application seront de 24H/24 et 7J/7 (sauf en cas de force majeure : incident opérateur Internet, incident matériel indépendant de la volonté du Département et imprévisible...).

Pour des raisons de maintenance, des arrêts planifiés pourront avoir lieu pendant les plages d'accès à l'application, à savoir du lundi au samedi de 8H à 20H.

Ces derniers feront l'objet d'un signalement aux bibliothèques au moins 48H avant l'interruption.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'application, le Département transmettra aux bibliothèques les pré-requis techniques à respecter avant l'installation d'un matériel informatique ou du changement de ce dernier.

- Coût de l'hébergement

Le Département de la Lozère prendra en charge le coût annuel de cet hébergement dès la signature de la convention par la commune ou le groupement de communes.

Le coût relatif à la maintenance sera également pris en charge par le Département.

- Formation

Le Département de la Lozère prendra à sa charge le coût de la formation liée à l'installation et à l'utilisation du logiciel dans la Bibliothèque de la commune ou du groupement de communes.

Le Département prendra également à sa charge le coût de la formation liée à l'utilisation du portail collectif incluant les ressources numériques.

Ces formations seront assurées par un agent de la Médiathèque départementale à titre gracieux auprès des bibliothécaires de la commune ou du groupement de communes.

- Communication

Le Département de la Lozère s'engage à réserver une page ou un espace dédié à la commune ou au groupement de communes sur le portail « biblio.lozere.fr ».

La commune ou le groupement de communes aura alors la charge de gérer cette page ou cet espace sur lequel le logo de la collectivité pourra être apposé.

- Portail collectif

Ce portail étant conçu comme participatif, la commune ou le groupement de communes s'engage à saisir et à actualiser la page ou l'espace qui lui sera dédié.

- Pré-requis techniques

Avant toute acquisition des cartes adhérents et afin de s'assurer de la compatibilité du format des codes-barres avec le logiciel, la commune ou le groupement de communes devra se rapprocher du prestataire (actuellement la société C3RB).

Au regard du nouveau modèle type de convention défini, tel qu'il est présenté en annexe, je vous demande de bien vouloir délibérer sur cette proposition et m'autoriser à signer la convention et tous documents à venir.

**CONVENTION DE PARTENARIAT DE LA LECTURE PUBLIQUE  
(CATALOGUE COLLECTIF ET PORTAIL COLLECTIF)**

**Entre :**

- le Département de la Lozère représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie Pantel, agissant en exécution d'une délibération adoptée le ..... par l'Assemblée départementale de la Lozère, ci-après désigné par le « Département »,

d'une part,

**Et :**

- la commune ou le groupement de communes de ..... représenté(e) par son Maire ou son Président M ..... agissant en exécution d'une délibération adoptée le ..... par le Conseil municipal ou communautaire ci-après désigné par la « commune » ou le « groupement de communes »

d'autre part.

Il est préalablement exposé :

VU l'article L 1422-1 du Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'article L 3233-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La présente convention définit les obligations des parties et les conditions d'un partenariat informatique en vue d'un catalogue collectif et d'un portail collectif entre le Département et sa Médiathèque Départementale de Lozère et la commune ou le groupement de communes de .....

## **Titre premier : Les engagements du Département**

### **Article 2 : Hébergement du logiciel**

Le Département de la Lozère s'engage à assurer l'hébergement du Système Intégré de Gestion des Bibliothèques de la commune ou du groupement de communes.

- Les heures d'accès à l'application seront de 24h/24 et 7 jours/7 (sauf en cas de force majeure : incident opérateur internet, incident matériel indépendant de la volonté du département et imprévisible... ).

- Les heures d'accès à l'assistance assurée par le personnel du Département seront les suivantes :

lundi au vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30

Pour des raisons de maintenance des arrêts planifiés pourront avoir lieu pendant les plages d'accès à l'application à savoir du lundi au samedi de 8H à 20H.

Ces derniers feront l'objet d'un signalement aux bibliothèques au moins 48H avant l'interruption.

Afin de garantir le bon fonctionnement de l'application le Département transmettra aux bibliothèques les pré-requis techniques à respecter avant l'installation d'un matériel informatique ou du changement de ce dernier.

### **Article 3 : Coût de l'hébergement**

Le Département de la Lozère prendra en charge le coût annuel de cet hébergement dès la signature de la convention par la commune ou le groupement de communes.

Le coût relatif à la maintenance sera également pris en charge par le département.

### **Article 4 : La formation**

Le Département de la Lozère prendra à sa charge le coût de la formation liée à l'installation et à l'utilisation du logiciel dans la Bibliothèque de la commune ou du groupement de communes.

Le Département prendra également à sa charge le coût de la formation liée à l'utilisation du portail collectif incluant les ressources numériques.

Ces formations seront assurées par un agent de la Médiathèque Départementale à titre gracieux auprès des bibliothécaires de la commune ou du groupement de communes.

### **Article 5 : Communication**

Le Département de la Lozère s'engage à réserver une page ou un espace dédié à la commune ou au groupement de communes sur le portail « biblio.lozere.fr ».

La commune ou le groupement de communes aura alors la charge de gérer cette page ou cet espace sur lequel le logo de la collectivité pourra être apposé.

<b>Titre 2 : Les engagements de la commune ou du groupement de communes</b>
---

### **Article 6 : Accès internet et poste(s) informatique(s)**

La commune ou le groupement de communes s'engage à mettre en place un accès internet propre à sa bibliothèque, à en assurer le bon fonctionnement et à prendre en charge le coût de l'abonnement.

La commune ou le groupement de communes accepte de respecter les pré-requis techniques actuels et à venir. (Pré-requis actuels ci-joints).

### **Article 7 : Catalogue collectif**

La commune ou le groupement de communes donne son accord pour que l'ensemble des titres des collections de sa bibliothèque soit accessible sur l'ensemble du Département.

### **Article 8 : Portail collectif**

Ce portail étant conçu comme participatif, la commune ou le groupement de communes s'engage à saisir et à actualiser la page ou l'espace qui lui sera dédié.

La commune ou le groupement de communes donne son accord pour que le portail collectif :

- porte à la connaissance du public du Département les titres et les localisations des collections de la bibliothèque de la commune ou du groupement de communes.

- permette l'accès aux animations proposées par la bibliothèque de la commune ou du groupement de communes et pour cela s'engage à transmettre ou à saisir

les informations nécessaires (programmes d'animations,...) dans les délais impartis.

- permette la réservation et le prêt de documents à la population lozérienne sous réserve d'inscription auprès de la bibliothèque de la commune ou du groupement de communes.

### **Titre 3 : Dispositions générales**

#### **Article 9 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans.

Elle pourra être renouvelée par accord tacite.

Toute modification relative aux présentes pourra faire l'objet d'un avenant qui sera négocié d'un commun accord entre les parties.

#### **Article 10 : Résiliation**

La présente convention pourra être dénoncée par courrier recommandé et par chacune des parties avec un préavis de trois mois en cas de non-respect des clauses de la présente convention ou de changement dans la politique départementale.

En cas de résiliation le Département s'engage à faciliter la récupération des données. Cependant les frais inhérents à cette action seront à la charge de la commune ou du groupement de communes et cette prestation devra faire l'objet d'une commande directement auprès de l'éditeur.

#### **Article 11 : Litige**

En cas de litige ou de conflit grave portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, et après échec d'une tentative d'accord amiable, le Tribunal administratif compétent est le tribunal administratif de Nîmes.

Fait à Mende le .....

En deux exemplaires originaux

La Présidente du Conseil départemental

Le Maire de la commune de  
ou le Président de communauté de  
communes de

### Pré-requis techniques :

#### Postes clients :

- Processeur / CPU : Intel Core 2 Duo ou équivalent, 2 Ghz minimum
- Mémoire Vive (RAM) : 4 Go mini
- Navigateurs Internet Supportés : Microsoft Internet Explorer 11 minimum ou Mozilla Firefox version 41 minimum

#### Bande passante du réseau utilisé pour l'accès internet :

Application	Usage	Débit montant	Débit descendant
Poste professionnel (Orphée .Net)	Sessions de prêt /retour	10 Kb/s	20 Kb/s
	Sessions de catalogage / acquisitions	15 Kb/s	30 Kb/s
Extension OPAC	Recherches (selon le type de recherche)	10 à 25 Kb/s	20 à 50 Kb/s

Un accès dédié est fortement préconisé c'est à dire non partagé/mutualisé avec les besoins de la commune ou du groupement de communes.

Dans le cas où la connexion serait quand même partagée, le Département ne pourra pas garantir le fonctionnement de l'application.

Par ailleurs, si un accès internet est fourni aux adhérents via un poste public ou un accès Wi-Fi, l'usage de certains services peut dégrader considérablement l'accès à l'application Orphée hébergée. Par exemple : les sites de diffusion vidéo (dailymotion, etc.) consomment fortement l'accès internet.

Le Département ne pourra pas garantir le fonctionnement de l'application.

#### Logiciel de prêt secouru :

Sur l'ensemble des postes professionnels, il est recommandé d'installer le module de « prêt secouru ». Il permet d'enregistrer les prêts et les retours des notices en cas d'inaccessibilité du serveur (par exemple si pas d'accès internet)

Logiciel de prise de main à distance :

Afin d'assurer plus efficacement un support, le service informatique du Département ou l'éditeur peut avoir besoin de prendre la main à distance sur les postes.

Le logiciel TeamViewer sera déployé sur les équipements avec l'accord de la commune ou du groupement de communes.

Cartes adhérents et codes-barre documents :

Avant toute acquisition et afin de s'assurer de la compatibilité du format des codes-barre avec le logiciel, la commune ou le groupement de communes devra se rapprocher du prestataire (actuellement la société C3RB).



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Culture, sports et patrimoine**

**Objet : Jeunesse : individualisations au titre du programme d'aide aux jeunes sportifs**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Accueil, attractivité, démographie médicale et jeunesse*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bernard DURAND, Bruno DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1008 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Jeunesse » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°404 intitulé "Jeunesse : individualisations au titre du programme d'aide aux jeunes sportifs" en annexe ;

**La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

**ARTICLE UNIQUE**

Décide d'ajourner, dans l'attente d'une révision du règlement, l'examen de ce rapport.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_148 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°404 "Jeunesse : individualisations au titre du programme d'aide aux jeunes sportifs".**

Lors du Conseil départemental en date du 15 mars 2019, les élus ont adopté un programme d'aide aux jeunes sportifs qui prévoit d'apporter :

- une aide individuelle aux jeunes sportifs de haut niveau
- et/ou une aide aux jeunes sportifs titrés.

L'aide aux jeunes sportifs de haut niveau est accordée aux sportifs inscrits sur la liste ministérielle des sportifs de haut niveau. Cette liste est publiée les 01 novembre de chaque année.

Le montant de l'aide s'élève à 1 000 € par an. Cette aide est limitée à trois attributions.

L'aide aux jeunes sportifs titrés est une aide qui vient récompenser un titre de champion de France ou un podium aux compétitions internationales. L'aide est de 1 000 € par titre, dans la limite d'une attribution par an. Pour 2019, seuls les titres obtenus postérieurement à la date du vote du règlement (soit le 15 mars) seront pris en compte.

Dans les deux cas, les sportifs doivent être licenciés dans un club lozérien et être âgés de moins de 30 ans.

**Ce rapport est ajourné**



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Culture, sports et patrimoine**

**Objet : Sport : subvention au titre du programme de soutien aux manifestations sportives d'intérêt départemental**

*Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1013 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Sports » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°405 intitulé "Sport : subvention au titre du programme de soutien aux manifestations sportives d'intérêt départemental" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Individualise, un crédit de 5 000,00 € à imputer au chapitre 933-32/6574.45 sur le programme 2019 « Fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental », en faveur de l'association Endurance Avenir pour l'organisation du concours d'endurance équestre sur la Commune de Peyre-en-Aubrac.

### **ARTICLE 2**

Autorise la signature de la convention et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_149 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°405 "Sport : subvention au titre du programme de soutien aux manifestations sportives d'intérêt départemental".**

Au vote du budget 2019, un crédit de 122 640 € a été inscrit au chapitre 933-32/6574.45 au titre du programme « Aides aux associations sportives pour l'organisation de manifestations d'intérêt départemental ». Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de **8 640 €**.

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers plusieurs dispositifs d'aides.

Le programme départemental d'aide à l'organisation de manifestations sportives d'intérêt départemental (championnats, coupes...) s'adresse aux associations disposant d'un budget minimum de 20 000€.

Je vous propose de voter une aide de **5 000 €** en faveur de l'association Endurance Avenir, présidée par Cristina POURQUIER, pour l'organisation du concours d'endurance équestre sur la ~~communauté de communes~~ Commune de Peyre-en-Aubrac avec un budget prévisionnel de 64 300 € pour une dépense subventionnable de 50 300 €.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant de **5 000 €** sur le programme 2019 « Fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental » en faveur du projet ci-dessus et de m'autoriser à signer la convention qui s'avère nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Culture, sports et patrimoine**

**Objet : Activités de pleine nature : Affectations de subventions**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Développement et Tourisme*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

## Délibération n°CP\_19\_150

VU les articles L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 361-1, R 331-14, R 331-15 du code de l'environnement ;

VU l'article 311-3 du code des sports ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1012 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Activités de pleine nature » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°406 intitulé "Activités de pleine nature : Affectations de subventions" en annexe ;

### La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

*VU la non-participation au débat et au vote de Patrice SAINT-LÉGER sur le dossier porté par la Communauté de Communes Randon Margeride ;*

*VU la non-participation au débat et au vote de d'Alain ASTRUC sur le dossier porté par la Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac ;*

*VU la non-participation au débat et au vote de Bernard PALPACUER sur le dossier porté par la Communauté de Communes du Haut Allier ;*

#### **ARTICLE 1**

Affecte, au titre de l'opération "Activités de Pleine Nature", un crédit de 24 273,91 € à imputer au chapitre 917 sur l'autorisation de programme correspondante, selon les plans de financements définis en annexe, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Communauté de Communes Randon Margeride	Création du tour du Lac de Ganivet Dépense retenue : 222 058,00 €	20 000,00 €
Communauté de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Sécurisation du GR65 dans la traversée de Lasbros Dépense retenue : 6 000,00 €	3 000,00 €
Communauté de Communes du Haut Allier	Création du 15 <sup>eme</sup> sentier de petite randonnée : Sentier de l'Esfagoux Dépense retenue : 7 961,93 €	1 273,91 €

**ARTICLE 2**

Précise que ces subventions seront versées sous réserve de la signature de la convention d'entretien des itinéraires inscrits au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de la Lozère.

**ARTICLE 3**

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_150 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°406 "Activités de pleine nature : Affectations de subventions".**

Lors du budget primitif 2019, une autorisation de programme "Schéma ENS et activités de pleine nature" a été ouverte et un crédit de 30 000 € a été réservé pour l'opération "Activités de pleine nature" sur le chapitre 917. Je vous propose d'étudier les demandes de subventions suivantes :

**Demandes de subventions d'investissement:**

**1 – Communauté de communes Randon Margeride – Aménagement du tour du Lac de Ganivet.**

Afin de renforcer l'attractivité de son territoire, la Communauté de communes Randon-Margeride a décidé de réaliser un tour du lac du Ganivet pour la pratique de la randonnée pédestre et la découverte du milieu naturel. L'aménagement de ce sentier familial de 2,3 km sur les berges du lac nécessite la création de 2 passerelles (12m et 3m) pour permettre la traversée de 2 ruisseaux au sud du Lac. Ces aménagements permettront l'accès aux berges du lac aux personnes à mobilité réduite et conforteront l'offre touristique que la Communauté de communes a initié avec la création du bâtiment d'accueil et des espaces de loisirs.

Le coût global de ce projet est estimé à 222 058 €. Ce projet est éligible au programme d'aide "Activités de Pleine Nature" à hauteur de 50% dans une limite de 20 000 € d'aide.

Considérant notre décision du 24 mai dernier, les aides à l'investissement sur les sentiers de randonnée sont conditionnés à la signature de la convention d'entretien des itinéraires inscrits au PDESI.

**C'est pourquoi, je vous propose d'individualiser un crédit global de 20 000 € à la Communauté de communes Randon Margeride pour la réalisation du Tour du Lac de Ganivet sous réserve de la signature de la convention d'entretien des itinéraires inscrits au PDESI.**

**2 – Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac – Sécurisation des Randonneurs dans la traversée de Lasbros**

Dans le cadre de l'appel à projet Grande Itinérance lancé par le GIP Massif Central en 2016, la Communauté de communes a été retenue pour réaliser un projet de sécurisation du passage des randonneurs du GR65 (Saint Jacques de Compostelle) dans la traversée du hameau de Lasbros.

Les travaux avaient été estimés à 51 647 € HT. Le Département a participé à cette opération à hauteur de 7 583 € dans le cadre du Fond de Réserve Appels à Projet. Or, suite à une réunion de terrain avec les services du Département, il s'avère que le projet a été revu en fonction des contraintes du site et le renforcement de l'assise du chemin de randonnée nécessite la réalisation d'un enrochement complémentaire pour un montant prévisionnel de 6 000 € HT.

Ces travaux éligibles au programme d'aide "Activités de Pleine Nature" à hauteur de 50% dans une limite de 20 000 € d'aide.

**Le GR65 est un sentier inscrit au PDESI et considérant sa forte fréquentation, je vous propose d'individualiser un crédit de 3 000 € à la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour la réalisation d'un enrochement pour le soutènement de l'assise du sentier piétonnier du GR65 dans la traversée de Lasbros. Comme précédemment, cette subvention sera versée sous réserve de la signature de la convention d'entretien des itinéraires inscrits au PDESI.**

### **3 – Communauté de communes du Haut Allier – Création d'un 15<sup>ème</sup> sentier de petite randonnée.**

En 2017, nous avons soutenu la Communauté de communes du Haut Allier pour la remise à niveau de 14 sentiers de petite randonnée. Les tracés ont été revus en fonction des autorisations de passage, le balisage a été entièrement refait conformément à la Charte départementale du balisage.

La Communauté de communes souhaite compléter cette offre de randonnée avec la création d'un 15<sup>ème</sup> circuit appelé le sentier d'Esfagoux. Le coût d'aménagement et de promotion est estimé à 12 309,46 €. Seules les dépenses liées à l'aménagement (signalétique et aménagement pour la libre circulation) sont éligibles au programme d'aide "Activités de Pleine Nature" à hauteur de 50 %. Les dépenses éligibles s'élevant à 7 961,93 €, l'aide du Département pourrait être de 3 980,97 €. Le plan de financement prévisionnel proposé par le Leader est le suivant :

FEADER - Leader	5 095,64 €	64 %
<b>Département de la Lozère</b>	<b>1 273,91 €</b>	<b>16 %</b>
Autofinancement	1 592,38 €	20 %
TOTAL	7 961,93 €	100 %

**Je vous propose donc d'individualiser un crédit global de 1 273,91 € à la Communauté de communes du Haut Allier pour la réalisation de leur 15<sup>ème</sup> sentier de petite randonnée sous réserve de la signature de la convention d'entretien des itinéraires inscrits au PDESI.**

### **II – Propositions d'affectations :**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'affectation d'un crédit d'un montant de **24 273,91 €**, réparti comme suit :
  - 20 000 € en faveur de la Communauté de communes Randon Margeride pour la création du Tour du Lac de Ganivet ;
  - 3 000 € en faveur de la Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac pour la sécurisation du GR65 dans traversée de Lasbros
  - 1 273,91 € en faveur de la Communauté de communes du Haut Allier pour la création du 15<sup>ème</sup> sentier de petite randonnée – Sentier de l'Esfagoux.

A l'issue de cette réunion, l'AP disponible pour l'opération "Activités de pleine nature" sera de 5 726,09 €.

- de m'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces opérations.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Eau, AEP, Environnement**

**Objet : Environnement : affectation de crédits sur le programme Maîtrise des déchets 2019**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Transition énergétique, patrimoine et SIG*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

## Délibération n°CP\_19\_151

VU la loi n°92-646 du 13 juillet 1992 ;

VU les articles L 1110-10, L 1611-4, L 3212-3, L 3232-1, L 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1015 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Transition énergétique » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°500 intitulé "Environnement : affectation de crédits sur le programme Maîtrise des déchets 2019" en annexe ;

### La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

*VU les non-participations d'Henri BOYER et de Patricia BREMOND pour la Communauté de Communes du Gévaudan ;*

*VU les non-participations de Françoise AMARGER BRAJON, Laurent SUAOU et de Régine BOURGADE pour la Communauté de Communes du Cœur de Lozère ;*

#### **ARTICLE 1**

Affecte, sous réserve du vote de la Décision Modificative n°1, un crédit de 17 910 €, à imputer au chapitre 917, sur l'opération « Déchets 2019 » et selon les plans de financements définis en annexe, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Action	Aide allouée
Communauté de Communes du Gévaudan	Fabrication de 150 composteurs de 400 litres et 150 bio-seaux dans le cadre du programme local de prévention des déchets Sud-Aubrac / Gévaudan. Coût global de l'opération : 10 000 € HT	3 000 €
Communauté de Communes Cœur de Lozère	Fabrication de 710 composteurs de 400 litres, 710 bio-seaux, 200 griffes de jardin et 4 initiations au compostage dans le cadre du programme local de prévention des déchets Centre Lozère. Coût global de l'opération : 59 300 € HT	14 910 €

#### **ARTICLE 2**

Autorise la signature de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces actions et financements.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_151 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°500 "Environnement : affectation de crédits sur le programme Maîtrise des déchets 2019".**

Conformément à nos engagements pris lors du vote de la politique départementale en faveur de la transition énergétique, en date du 15 mars 2019 et aux dispositions du règlement départemental d'aides sur le volet « maîtrise des déchets » approuvé ce jour, je vous propose de procéder aux affectations de crédits en faveur de l'opération décrite ci-après.

Lors du vote du budget primitif, une autorisation de programme « Gestion des déchets » a été ouverte et un crédit de 20 000 € a été réservé pour l'opération « Déchets » sur le chapitre 917-DIAD. Un crédit supplémentaire de 30 000 € est prévu au projet de DM1 voté ce jour.

**1 – Acquisition de composteurs individuels et matériels liés à la promotion du compostage dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Sud-Aubrac / Gévaudan, portée par la Communauté de communes du Gévaudan**

Les Communautés de communes du Gévaudan et d'Aubrac Lot Causses Tarn, engagées en 2017 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) Sud Aubrac / Gévaudan, sur un territoire de 17 681 habitants, souhaitent promouvoir la pratique du compostage individuel.

La Communauté de communes du Gévaudan est coordonnatrice du groupement de commandes pour l'achat de matériels, liées à cette action.

Une première campagne de distribution a été lancée en 2018. 300 composteurs ont été distribués sur les deux EPCI. Compte-tenu du succès de cette opération, il apparaît que la demande semble encore importante. À ce jour, une quarantaine de personnes sont sur une liste d'attente.

Par ailleurs, l'objectif poursuivi est d'équiper d'un composteur, 5 % supplémentaires des foyers maisons du territoire du PLPD, soit environ 450 composteurs pendant toute la durée du PLPD. Afin de promouvoir la pratique du compostage, divers types de communication sont envisagés : articles de presse, animation de journées de sensibilisation avec démonstration, élaboration d'affiches ...

Notre programme d'aides prévoit le financement de ce matériel sous condition qu'il soit fabriqué par un établissement médico-social protégé. Ces composteurs sont fabriqués par l'ESAT de Civergols à Saint Chély d'Apcher.

Le coût global de l'opération pour l'acquisition de 150 composteurs de 400 litres et 150 bio-seaux s'élève à 10 000 € HT.

Je vous propose d'accompagner cette action à hauteur de 3 000 €, comme suit :

Plan de financement	
Coût total du projet en HT	10 000 €
Département de la Lozère (30 %)	<b>3 000 €</b>
Autofinancement (20 %)	7 000 €

**2 – Soutien des ménages du Programme Local de Prévention des Déchets Centre Lozère dans le tri à la source des biodéchets grâce au déploiement du compostage domestique, portée par la Communauté de communes Cœur de Lozère**

La Communauté de communes Cœur de Lozère et en partie les Communautés de communes Randon Margeride et Mont-Lozère, engagées en 2017 dans un Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) Centre Lozère, sur un territoire de 20 113 habitants, souhaitent promouvoir la pratique du compostage individuel.

La Communauté de communes Cœur de Lozère est coordonnatrice du groupement de commandes pour l'achat de matériels, liées à cette action.

## Délibération n°CP\_19\_151

Sur l'année 2018, la quantité d'ordures ménagères par habitant est de 254 kg et celle des déchets verts de 44 kg, sur le territoire du PLPD. D'après une estimation nationale de l'ADEME, le gisement de biodéchets dans les ordures ménagères représente 32 %.

L'objectif de cette opération est de soutenir les habitants du territoire du PLPD dans la valorisation de leurs déchets alimentaires et déchets verts et ainsi d'atteindre la réduction attendue de -10 % de DMA (déchets ménagers et assimilés) pour 2020, soit de - 45,90 kg/habitant.

Ainsi, il sera proposé aux habitants du territoire, un kit composé d'un composteur en bois de 400 litres, d'un bio-seau et d'un guide sur le compostage. Afin de promouvoir la pratique du compostage, des initiations gratuites sur l'utilisation du compost seront organisées par le PLPD.

Le taux d'équipement des foyers prévu est de 9 %.

Ces composteurs sont fabriqués par l'ESAT de Civergols à Saint Chély d'Apcher.

Le coût global de l'opération pour l'acquisition de 710 composteurs de 400 litres, 710 bio-seaux, 200 griffes de jardin et 4 initiations au compostage s'élève à 59 300 € HT. La dépense subventionnable, portant sur l'achat des composteurs, est de 49 700 € HT.

Je vous propose d'accompagner cette action à hauteur de 14 910 €, comme suit :

Plan de financement	
Coût du projet en HT	59 300 €
Dépense subventionnable	49 700 €
Département de la Lozère (30 %/DS)	<b>14 910 €</b>
Recettes prévisionnelles (28,50%)	14 200 €
Autofinancement (41,50%)	20 590 €

**Au regard de l'ensemble de ces éléments et au titre de la politique départementale de l'Environnement 2019, je vous propose :**

- **d'approuver l'affectation d'un crédit d'un montant de 17 910 € sur l'opération « Déchets 2019 », au chapitre 917-DIAD, sous réserve du vote favorable de la DM1 de ce jour ;**
- **de m'autoriser à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces actions et financements.**



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Eau, AEP, Environnement**

**Objet : Espaces Naturels Sensibles : Affectations de subventions**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Développement et Tourisme*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L141.1 du Code de l'urbanisme ;

VU les articles L 1110-10, L 1611-4, L 3212-3, L 3232-1, L 3232-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP\_15\_635 du 27 juillet 2015 approuvant le schéma des E.N.S et le dispositif d'accompagnement financier ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1014 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Eau et Espaces Naturels Sensibles » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes et la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°501 intitulé "Espaces Naturels Sensibles : Affectations de subventions" en annexe ;

### La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **ARTICLE 1**

Affecte un crédit de 11 017,55 €, sur l'opération « Schéma ENS » à imputer au chapitre 917, selon les plans de financements définis en annexe, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Conservatoire des espaces naturels	Préservation hydrologique et écologique de tourbières en Lozère (Volet 2 partie 2). Coût de l'opération 2019 : 101 001,33 €	4 801,55 €
	Diagnostic sur le lac de Naussac pour identifier les stations d'espèces exotiques envahissantes. Coût du diagnostic : 39 568,00 €	3 957,00 €
	Diagnostic pour identifier les zones humides dégradées sur les bassins versants de l'Allier, du Chapeauroux et de l'Ance. Coût de l'opération : 22 587,00 €	2 259,00 €

#### **ARTICLE 2**

Approuve la modification du montant de la subvention de la Communauté de communes du Gévaudan pour les travaux de préservation de la zone humide de la Crueize en amont du Lac du Moulinet, calculée à 2 000,00 € au lieu de 2 500,00 €.

#### **ARTICLE 3**

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces opérations.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_152 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°501 "Espaces Naturels Sensibles : Affectations de subventions".**

Lors du budget primitif 2019, une autorisation de programme "Schéma ENS et activités de pleine nature" a été ouverte et un crédit de 70 000 € a été réservé pour l'opération "Schéma ENS" sur le chapitre 917.

Je vous propose d'étudier les demandes de subventions suivantes :

**1 – Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) de Lozère (Président Alain LAGRAVE) : Préservation hydrologique et écologique de tourbières en Lozère – Volet 2 partie 2.**

Depuis 2016, le CEN de Lozère intervient pour la réalisation d'une action de préservation hydrologique et écologique de tourbières. Cette action résulte d'un appel à projet du FEDER Massif Central co-financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Le projet se décompose en 2 volets :

Volet 1 : réalisation des études préalables à la gestion et la restauration de tourbières,

Volet 2 : préparation technique des travaux et études fonctionnelles en lien avec le Syndicat mixte Lot Dourdou et formation des élus, forestiers et futurs gestionnaires.

Depuis le début du projet, 167 ha de tourbières ont fait l'objet d'une notice de gestion et 719 ha (dont 261 ha de zones humides) ont été conventionnés pour une gestion durable avec la réalisation de travaux de restauration et la mise en place d'une gestion pastorale adaptée.

Le 2<sup>ème</sup> volet se déroule sur les années 2018 et 2019. Le coût de l'opération 2019 est évalué à 101 001,33 € et le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Union européenne	35 307,96 €	34,96 %
Agence de l'Eau Adour-Garonne	45 610,68 €	45,16 %
<b>Département de la Lozère</b>	<b>4 801,55 €</b>	<b>4,75 %</b>
Autofinancement	15 281,14 €	15,13 %
TOTAL	101 001,33 €	100 %

Je vous propose donc de soutenir cette opération à hauteur de **4 801,55 €**.

**2 – Conservatoire des Espaces Naturels de Lozère (Président Alain LAGRAVE) : Inventaire et caractérisation des stations d'espèces végétales exotiques sur le lac de Naussac.**

Le lac de Naussac est un Espace Naturel Sensible identifié dans le Schéma départemental. Dans le cadre du SAGE Haut Allier, il est apparu nécessaire de mesurer la menace que représente les espèces exotiques envahissantes afin de proposer des travaux d'éradication adaptés au degré de contamination du bassin versant.

Pour cela, le CEN Lozère a décidé de réaliser un diagnostic sur le lac de Naussac pour identifier les stations d'espèces exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Ailanthe, Bident feuillé, Impatience...). Le coût de ce diagnostic s'élève à 39 568 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau Loire Bretagne	31 654 €	80 %
Département de la Lozère	3 957 €	10 %
Autofinancement	3 957 €	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>39 568 €</b>	<b>100 %</b>

Dans le cadre du décret n°2000-1241, le montant total d'aides publiques peut être amené à 90 % pour ce type d'opération.

Je vous propose donc de soutenir cette opération à hauteur de **3 957 €**.

**3 – Conservatoire des Espaces Naturels de Lozère (Président Alain LAGRAVE) : Etudes préalables à des travaux de préservation et de restauration de zones humides sur le bassin versant de l'Allier.**

Dans le cadre de la préparation du contrat territorial du Haut Allier, le CEN Lozère souhaite réaliser un diagnostic pour identifier les zones humides dégradées sur les bassins versants de l'Allier, du Chapeauroux et de l'Ance qui pourraient faire l'objet d'un dépôt de dossiers de demande d'aide pour leur restauration auprès de l'agence de l'Eau Loire Bretagne.

Le coût de cette opération s'élève à 22 587 €. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Agence de l'Eau Loire Bretagne	18 069 €	80 %
Département de la Lozère	2 259 €	10 %
Autofinancement	2 259 €	10 %
<b>TOTAL</b>	<b>22 587 €</b>	<b>100 %</b>

**4 - Communauté de Communes du Gévaudan : Préservation de la zone humide de la Crueize en amont du Lac du Moulinet.**

Lors de notre réunion du 24 mai 2019, une erreur s'est glissée concernant ce dossier :

L'aide éligible au programme "Espaces Naturels Sensibles" est de 40 % et non de 50 %.

C'est pourquoi, au lieu de lire :

"Affecte d'un montant total de 2 500 € sur l'opération "Schéma ENS", à imputer sur le chapitre 917, en faveur de la Communauté de communes du Gévaudan pour les travaux de préservation de la zone humide de la Crueize en amont du Lac du Moulinet."

lire :

"Affecte d'un montant total de **2 000 €** sur l'opération "Schéma ENS", à imputer sur le chapitre 917, en faveur de la Communauté de communes du Gévaudan pour les travaux de préservation de la zone humide de la Crueize en amont du Lac du Moulinet."

**III – Propositions d'individualisations et d'affectations :**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'affectation d'un montant total de **11 017,55 €** sur l'opération "Schéma ENS" sur le chapitre 917, réparti comme suit :

- **4 801,55 €** en faveur du CEN-Lozère pour la préservation hydrologique et écologique de tourbières en Lozère – Volet 2 partie 2.
- **3 957 €** en faveur du CEN-Lozère pour l'inventaire et la caractérisation des stations d'espèces végétales exotiques sur le lac de Naussac.
- **2 259 €** en faveur du CEN-Lozère pour les études de faisabilité pour la préservation et la restauration de zones humides sur le bassin versant de l'Allier.

- d'approuver la modification de la subvention de la Communauté de communes du Gévaudan pour les travaux de préservation de la zone humide de la Crueize en amont du Lac du Moulinet de 2 500 € à **2 000 €**.

- de m'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces opérations.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Développement**

**Objet : Développement : affectations au titre de l'immobilier d'entreprise**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Développement et Tourisme*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

## Délibération n°CP\_19\_153

VU l'article L 1511-3, L 1611-4, L 3212-3 et L 3232-1-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP\_18\_074 du 16 avril 2018 approuvant le règlement immobilier d'entreprises actualisé par délibération n°CP\_18\_116 du 15 mai 2018 ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1018 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Développement » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°600 intitulé "Développement : affectations au titre de l'immobilier d'entreprise " en annexe ;

### La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

*VU la non-participation au débat et au vote de Laurent SAU, Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON sur le dossier impliquant la Communauté de Communes Cœur de Lozère ;*

*VU la non-participation au débat et au vote de Patrice SAINT-LÉGER sur le dossier impliquant la Communauté de Communes Randon Margeride ;*

### **ARTICLE 1**

Approuve la modification à apporter à la subvention attribuée, lors de la commission permanente de 21 décembre 2018 à la SAS MARCEL ROBBEZ MASSON (SAS MRM) pour le projet « Construction d'une unité logistique et installation d'un système automatisé de stockage et de préparation de commande à Mende », portant en conséquence, l'attribution d'un crédit total de 19 188,00 € (au lieu de 19 148,00 €), comme suit :

Au lieu de lire :

Subvention Département allouée	9 574,00 €
Subvention Communauté de Communes Cœur de Lozère	9 574,00 €
Subvention Région	172 686,00 €
Autofinancement pour le projet immobilier	2 451 771,69 €

Lire :

Subvention Département allouée	9 594,00 €
Subvention Communauté de Communes Cœur de Lozère	9 594,00 €
Subvention Région	172 686,00 €
Autofinancement pour le projet immobilier	2 451 771,69 €

## ARTICLE 2

Approuve, dans le cadre du règlement de *minimis* et sur la base de la délégation de compétence accordée par la Communauté de Communes Randon Margeride permettant de cofinancer des projets d'immobilier d'entreprise, l'attribution d'un crédit de 10 352,00 €, à prélever sur le chapitre 919 de l'autorisation de programme correspondante, en faveur du projet suivant :

- Bénéficiaire : SARL BESSON & POVEDA
- Projet : Reprise de la Fromagerie des Sources à Chaudeyrac
- Dépenses éligibles à la Région et au Département : .....129 410,00 € HT
- Plan de financement :
  - Département.....5 176,00 €
  - Communauté de communes Randon Margeride.....5 176,00 €
  - Région Occitanie.....41 411,00 €
  - Total subventions.....51 763,00 €
  - Autofinancement.....77 647,00 €

## ARTICLE 3

Approuve, dans le cadre du règlement de *minimis* et sur la base de la délégation de compétence accordée par la Communauté de Communes Aubrac, Lot, Causses, Tarn permettant de cofinancer des projets d'immobilier d'entreprise, l'attribution d'un crédit de 18 755,30 €, à prélever sur le chapitre 919 de l'autorisation de programme correspondante, en faveur du projet suivant :

- Bénéficiaire : SCI LOZ'AIR IMMO
- Projet : Construction d'un nouveau dépôt en vue du développement de l'activité de transport sanitaires à Banassac-Canilhac
- Dépense éligible immobilier d'entreprise : .....312 588,39 € HT
- Plan de financement :
  - Département.....9 377,65 €
  - Communauté de communes Aubrac, Lot, Causses, Tarn.....9 377,65 €
  - Région Occitanie.....75 021,22 €
  - Total subventions.....93 776,52 €
  - Autofinancement.....299 243,74 €

## ARTICLE 4

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_153 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°600 "Développement : affectations au titre de l'immobilier d'entreprise".**

Au titre du budget primitif, l'opération « Immobilier d'entreprise » est prévue sur le chapitre 919-DAD, pour un montant de 250 000 €.

**1/ Modification d'affectation**

**SAS MARCEL ROBBEZ MASSON (SAS MRM): Construction d'une unité logistique et installation d'un système automatisé de stockage et de préparation de commande à Mende**

Lors de la commission permanente de 21 décembre, une subvention a été attribuée à cette entreprise. Aussi il convient de modifier l'aide apportée suite à une erreur.

*Au lieu de lire :*

Subvention Département sollicitée	9 574,00 €
Subvention communauté de communes	9 574,00 €
Subvention Région	172 686,00 €
Autofinancement pour le projet immobilier	2 451 771,69 €

**Lire :**

<b>Subvention Département sollicitée</b>	<b>9 594,00 €</b>
<b>Subvention communauté de communes</b>	<b>9 594,00 €</b>
Subvention Région	172 686,00 €
Autofinancement pour le projet immobilier	2 451 771,69 €

**Je vous propose donc d'affecter 19 188 € pour la SAS ROBBEZ MASSON dans le cadre du règlement de *minimis*.**

**2/ Affectations**

Dans le cadre de l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales, les 10 communautés de communes ont délégué, par voie de convention, au Département la compétence d'octroi de tout ou partie des aides mentionnées au présent article.

La Région quant à elle, a également voté un règlement « immobilier d'entreprise » afin de proposer des règles d'intervention avec pour objectif d'aider les entreprises présentant un projet développement et de croissance nécessitant un besoin d'investissement immobilier. En 2018, l'intervention de la Région est maximum de 80 % et l'EPCI a minimum de 20 % du taux maximum d'aides publiques.

Dans le cadre du règlement départemental « immobilier d'entreprise » et de la convention de délégation liant le Département et l'EPCI, il a été convenu que la communauté de communes et le Département participent à parité, soit 10 % chacun en 2019. Dans ce cadre, le Département vote l'aide de la communauté de communes et émet ensuite un titre de recette à la communauté de communes lorsque le projet est réalisé et les subventions versées.

**SARL BESSON & POVEDA : Reprise de la Fromagerie des Sources**

Créée en 1992 sous forme d'atelier relais par la commune de Chaudeyrac, la fromagerie des Sources est reprise en 1998 par Jean-Luc Gauthier après la dissolution du GAEC dans lequel il était associé. Jean-Luc Gauthier a conservé le bâtiment de la fromagerie et son ancien associé de l'exploitation agricole. La SARL Fromagerie des Sources a été constituée par Jean-Luc Gauthier orientée vers une activité de transformation et commercialisation de fromage.

En 2017, la SARL a collecté 230 000 litres de lait auprès de 4 producteurs sous contrat à l'année dont 72 000 litres sont transformés en fromage à pâte pressée.

En 2018, Jean-Luc Gauthier souhaite anticiper son départ à la retraite et souhaite vendre son fond de la fromagerie (110 000 €) et le bâtiment (120 000 €) à la SARL Beson & Poveda gérée par Olivier Poveda et Mylène Besson (nouvelle appellation : fromagerie des monts de Margeride).

Par cette acquisition, le couple souhaite assurer la pérennité et la notoriété de l'entreprise. Le choix de développement de la fromagerie est de se distinguer par des produits de terroir de qualité à haute valeur ajoutée et une image de tradition. Ce développement se traduit par la création de nouveaux produits avec des rendements plus élevés en augmentant notamment la part de lait transformé (environ 140 000L en 2020 ), la création d'un site internet de vente en ligne et la mise en place d'un magasin de vente directe.

Les dépenses retenues par la Région et le Département s'élèvent à 129 410 € HT au titre de l'immobilier. Ce projet, relevant de l'agroalimentaire, bénéficie d'un taux à 40 % dans le cadre du SA 49435 (anciennement SA 40417).

Subvention Département sollicitée (4%)	5 176 €
Subvention communauté de communes (4%)	5 176 €
Subvention Région (32%)	41 411 €
Autofinancement	77 647 €

La communauté de communes Randon Margeride a délibéré favorablement le 19 juin 2019 lors du conseil communautaire pour l'octroi d'une subvention de 5176 € à la SARL BESSON POVEDA.

**SCI LOZ'AIR IMMO : Construction en vue du développement de l'activité de transport sanitaires à Banassac-Canilhac**

Reprise en 2004 par Pierrick Jean associé avec Mme Brunel qui quitte l'entreprise après 7 ans d'exploitation conjointe avec M. Jean. En 2012, Romain Planchon s'associe avec M. Jean pour relancer l'entreprise et depuis l'activité a enregistré une forte croissance avec une création de poste presque chaque année depuis 6 ans. L'entreprise est passée de 1 à 18 salariés en 14 ans.

Les activités de la SARL ABJ (société d'exploitation) sont le transport sanitaire qui comprennent le transport en ambulance, le service d'urgence pré-hospitalière, le taxi, le V.S.L., les transports scolaires, le rapatriement et les prestations de chauffeur particulier.

Aussi, l'entreprise s'est spécialisée à la demande du secteur dans le transport sanitaire pédiatrique en formant son personnel à la formation FAE transport pédiatrique à Montpellier et à investir dans le matériel adéquat. Le marché est essentiellement régional (Montpellier et Rodez) pour 60 %, 30 % pour le local (hôpital de Mende et liaisons intra-structures) et 10 % pour le national (Paris).

## Délibération n°CP\_19\_153

L'objet de la demande de subvention est de créer un nouveau dépôt car à ce jour seuls 8 véhicules sont abrités dans un local qui n'est plus adapté et que l'entreprise loue. L'entreprise dispose d'une flotte de 15 véhicules sur la Canourgue et projette sur les 3 prochaines années l'achat de 2 véhicules complémentaires. Ce bâtiment situé en bordure de l'A75 à proximité de la sortie/bretelle de l'A75, sera composé d'un dépôt, de stationnement et d'un atelier de nettoyage/désinfection. Il permettra ainsi d'améliorer leur outil de travail et les conditions d'emploi des 18 salariés.

La dépense éligible dans le cadre de l'immobilier d'entreprise est de 312 588,39 € HT, le taux maximum d'aides publiques est de 30 % dans la mesure où il s'agit d'une petite entreprise en zone AFR (SA 39252 AFR).

Subvention Département sollicitée (3%)	9 377,65 €
Subvention communauté de communes (3%)	9 377,65 €
Subvention Région (24%)	75 021,22 €
Autofinancement	299 243,74 €

La communauté de communes Aubrac, Lot, Causses Tarn a délibéré favorablement le 27 mai 2019 lors du conseil communautaire pour l'octroi d'une subvention de 9 377,65 € à la SCI LOZ'AIR IMMO.

**Si vous en êtes d'accord, je vous propose :**

- de modifier l'affectation de Robbez Masson à 9 594 €
- d'affecter 29 107,30 € prélevés sur le chapitre 919 DIAD de l'AP Développement agriculture et tourisme,
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces financements.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Développement**

**Objet : Aménagement foncier : Animation du programme de mobilisation et restructuration foncière - Convention SAFER et CRPF**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Développement et Tourisme*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 ;

VU le code rural et de la pêche et notamment les articles L 121-1 et suivants ;

VU les articles L 1511-3, L 1611-4, L 3212-3, L 3231-3-1, L 3232-1-2, L 3232-5 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP\_17\_126 du 15 mai 2017 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1018 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Développement » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°601 intitulé "Aménagement foncier : Animation du programme de mobilisation et restructuration foncière - Convention SAFER et CRPF" en annexe ;

**La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

*VU la non participation au débat et au vote de Robert AIGOIN et Alain ASTRUC sur les dossiers concernant la SAFER Occitanie ;*

**ARTICLE 1**

Individualise un crédit de 23 000 €, à imputer au chapitre 939-928/6574.85 en faveur de la SAFER Occitanie, réparti comme suit :

- Animation pour la rétrocession d'îlots parcellaires favorisant les installations hors cadre familial et mise en place de conventions de mise à disposition afin de favoriser le stockage locatif dans le cadre des installations de jeunes agriculteurs: .....20 000 €
- Mise à disposition de Vigifoncier : .....3 000 €

**ARTICLE 2**

Affecte un crédit de 41 756 € pour l'opération "Echanges amiables" à imputer au chapitre 924, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Action	Aide allouée
SAFER Occitanie	Animation foncière et réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles	5 600 €
	Animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession	8 000 €
	Sensibilisation et animation auprès des Communautés de Communes et des propriétaires fonciers pour la mobilisation de foncier en faveur de la relocalisation de productions végétales	8 400 €
	<b>TOTAL :</b>	<b>22 000 €</b>

## Délibération n°CP\_19\_154

Bénéficiaire	Action	Aide allouée
CRPF Occitanie	Programme 2019 de mobilisation du foncier forestier par voie d'échanges et cessions amiables	19 756 €

### ARTICLE 3

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces financements et notamment des conventions, ci-annexées, à savoir :

- convention cadre relative au programme 2019 de mobilisation du foncier agricole en Lozère à intervenir avec la SAFER Occitanie ;
- convention cadre 2019 relative au programme départemental 2019 de restructuration foncière en forêt par voie d'échanges et cessions amiables de parcelles forestières à intervenir avec le CRPF Occitanie.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_154 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°601 "Aménagement foncier : Animation du programme de mobilisation et restructuration foncière - Convention SAFER et CRPF".**

Lors du budget primitif 2019 ont été votés :

- 27 000 € de crédits de fonctionnement en faveur des actions d'animation de la SAFER sur le chapitre 939-928 article 6574.85
- une autorisation de programme "Aménagements agricoles et forestiers" a été ouverte et un crédit de 62 000 € a été réservé pour l'opération "Echanges amiables" sur le chapitre 924. Suite à notre précédente réunion, il reste 58 270 € de disponibles sur cette opération.

**I – Le partenariat avec la SAFER Occitanie :**

Le Département soutient la SAFER Occitanie depuis de nombreuses années et a mis en place un partenariat dans le cadre des opérations d'aménagement foncier rural relevant de sa compétence.

La SAFER a notamment pour mission d'œuvrer pour la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers (favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières), contribuer au développement durable des territoires ruraux et assurer la transparence du marché foncier rural.

Ainsi, une convention de partenariat fixe chaque année les modalités d'intervention de la SAFER et du Département en vue de la mobilisation foncière en faveur de l'agriculture et des espaces ruraux du département.

**Le programme 2019 prévoit les actions suivantes :**

**En fonctionnement:**

**1 - Animation pour la rétrocession d'îlots parcellaires favorisant les installations hors cadre familial et mise en place de conventions de mise à disposition afin de favoriser le stockage locatif dans le cadre des installations de jeunes agriculteurs.**

Cette action vise à aider les candidats à l'installation pour leur trouver du foncier que le marché n'offre pas de façon naturelle. La SAFER assurera donc une animation pour réaliser une prospection et une négociation auprès de propriétaires fonciers dans des secteurs ciblés en lien avec les collectivités locales concernées. Le coût de cette animation s'élève à 25 000 €. Le Département est sollicité à hauteur de **20 000 € (80%)**.

Le Département peut intervenir dans ce type d'opération au nom de sa compétence en matière d'aménagement foncier agricole et forestier conformément à l'article L.121-1 et suivants du Code Rural.

**2 - Mise à disposition de Vigifoncier.**

Vigifoncier est un outil d'information en ligne proposé par les SAFER qui permet :

- de connaître au plus vite les projets de vente de biens
- de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques locales.

Ce service est utilisé par le Département dans le cadre de ses politiques en lien avec le foncier (routes, périmètres de captages, aménagements fonciers, activités de pleine nature, espaces naturels sensibles) ainsi que par les collectivités. Le coût de cette mise à disposition s'élève à **3 000 €**.

**En investissement :**

**1 - Animation foncière et réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles.**

La plupart des communes de Lozère sont constituées d'un parcellaire morcelé qui ne convient pas aux conditions de travail d'aujourd'hui. La mise en place d'opérations de restructuration foncière par voies d'échanges amiables constitue un bon outil d'aménagement pour que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire adapté permettant une limitation des coûts de production, et la diminution des parcelles en friche. Dans le cadre de cette action, la SAFER procédera à l'animation et à la réalisation des actes d'échanges multilatéraux à la demande de communes ou d'agriculteurs pour des projets concernant au minimum 5 propriétaires pour un minimum de 5 ha échangés afin d'optimiser la restructuration foncière agricole. Les projets seront présentés pour avis à la Commission départementale d'aménagements fonciers (CDAF) afin de pouvoir disposer du dispositif financier du Département permettant le soutien des frais d'échanges amiables de parcelles agricoles à hauteur de 80% auprès des coéchangistes concernés.

Le coût de l'action de la SAFER s'élève à 7 000 €. Le Département est sollicité à hauteur de 80% soit **5 600 €**.

**2 - Animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession.**

La plupart des communes de Lozère étant constituées d'un parcellaire morcelé qui ne convient pas aux conditions de travail d'aujourd'hui, la mise en place d'opérations de restructuration foncière dans le cadre des opérations de rétrocessions peut aussi constituer un bon outil d'aménagement pour que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire plus adapté, permettant ainsi la limitation des coûts de production, et l'ouverture des milieux. La SAFER effectuera un effort particulier lors de ses comités techniques sur les opérations de rétrocessions qui nécessitent une restructuration parcellaire complémentaire.

Pour mémoire, les lots de moins de 5 hectares rétrocédés par la SAFER représentent plus de 60% de son activité en nombres d'actes. Cette activité permanente de restructuration foncière est indispensable au maintien d'une agriculture durable.

Le coût de l'action s'élève à 10 000 €. Le Département est sollicité à hauteur de 80% soit **8 000 €**.

**3 - Sensibilisation et animation auprès des Communautés de communes et des propriétaires fonciers pour la mobilisation de foncier en faveur de la relocalisation de productions végétales.**

Cette action vise à favoriser l'installation d'agriculteurs sur des productions végétales (maraîchage, arboriculture, PPAM...) à haute valeur ajoutée pour pouvoir répondre à une forte demande locale. Il s'agit pour la SAFER de mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des communautés de communes et des propriétaires fonciers afin de mobiliser du foncier en faveur de la relocalisation des productions végétales à forte valeur ajoutée sur leur territoire. La SAFER pourra également à travers les rétrocessions qu'elle est amenée à conduire, réserver du foncier au maraîchage en proposant ces terres plus spécifiquement à des porteurs de projets orientés vers la production végétale.

Le coût de l'action s'élève à 10 500 €. Le Département est sollicité à hauteur de 80% soit **8 400 €**.

**II Le partenariat avec le CRPF Occitanie: Programme 2019 de mobilisation du foncier forestier par voie d'échanges et cessions amiables.**

**En investissement :**

Depuis 2008, le Département soutient le CRPF pour la réalisation d'une prospection en faveur de la mobilisation foncière de terrains forestiers afin de créer des îlots plus conséquents pour mieux

optimiser la production. Ce partenariat est formalisé par la signature d'une convention annuelle.

En 2016 et 2017 une opération importante de restructuration a été initiée sur la commune du Chastel Nouvel, et en 2018, c'est le périmètre de la Charte Forestière Gorges Causses Cévennes qui a fait l'objet d'un travail de recherche de secteurs d'animation.

En 2019, le CRPF poursuit l'action de restructuration foncière sur la commune de Rousses, ainsi que les actions d'animation sur les échanges et cessions de parcelles forestières. Il met en oeuvre une action de recensement des Groupements forestiers de Lozère et une action d'accompagnement technique et administratif ciblée sur deux GPF de petits porteurs. Il engagera une étude prospective sur le secteur de la charte forestière de Chateuneuf de Randon afin de mesurer la pertinence de la création d'une Association Syndicale Libre de Gestion Forestière sur ce secteur.

Le coût de cette opération pour l'année 2019 s'élève à 24 695 €. Le Département est sollicité à hauteur de 80% soit **19 756 €**.

### **III - Propositions d'individualisations et d'affectations :**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un crédit total de **23 000 €** en faveur de la SAFER Occitanie réparti comme suit :

- 20 000 € pour l'animation pour la rétrocession d'îlots parcellaires favorisant les installations hors cadre familial ;
- 3 000 € pour la mise à disposition de Vigifoncier.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le chapitre 939-928 article 6574.85.

A l'issue de cette réunion, il restera 4 000 € sur cet article.

- d'approuver l'affectation d'un montant total de **41 756 €** pour l'opération "Echanges amiables" sur le chapitre 924 réparti comme suit :

- 22 000 € en faveur de la SAFER Occitanie pour l'animation foncière et réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles, l'animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession et, la sensibilisation et l'animation auprès des Communautés de communes et des propriétaires fonciers pour la mobilisation de foncier en faveur de la relocalisation de productions végétales ;
- 19 756 € en faveur du CRPF Occitanie pour le programme 2019 de mobilisation du foncier forestier par voie d'échanges et cessions amiables ;

A l'issue de cette réunion, il restera 16 514 € sur l'opération "Echanges amiables"

- de m'autoriser à signer tout document relatif à la bonne mise en oeuvre de ces financements à savoir :

- la convention cadre 2019 relative au programme de mobilisation du foncier agricole en Lozère avec la SAFER Occitanie,
- la convention cadre 2019 relative au programme de restructuration foncière en forêt par voie d'échanges et cessions amiables de parcelles forestières avec le CRPF Occitanie.



**CONVENTION CADRE N° 19 – RELATIVE AU  
PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2019 DE  
RESTRUCTURATION FONCIERE EN FORET PAR VOIE  
D'ECHANGES ET CESSIONS AMIABLES DE PARCELLES  
FORESTIERES**

**ENTRE :**

Le Département de la Lozère dont le siège est rue de la Rovère – B.P. 24 – 48000 MENDE, représenté par sa Présidente Madame Sophie PANTEL dûment habilité par délibération n°CP 19\_?? en date du 28 juin 2019, et désigné ci après « le Département »

d'une part,

**ET :**

Le Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie – Maison de la Forêt - 7chemin de La Lacade 31320 AUZEVILLE TOLOSANE, représenté par son Directeur, Monsieur Pascal LEGRAND, agissant en vertu de la délégation de pouvoir en date du 17 mars 2017, et désigné ci-après "le CRPF",

d'autre part,

VU le Programme de Développement Rural (PDR) 2014-2020 ;

VU l'article L 3232-1-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU le code rural et de la pêche et notamment les articles L 121-1 et suivants ;

VU la délibération n°CP\_17\_126 du 15 mai 2017 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

VU les articles L 1511-3, L 1611-4, L 3212-3, L 3231-3-1, L 3232-1-2, L 3232-5 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_18\_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 adaptant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1004 du 15 février 2019 relative au débat des orientations budgétaires 2019 ;

VU la délibération n°CD\_19\_1018 du 15 mars 2019 approuvant le budget primitif pour la politique départementale 2019 « Développement » ;

#### **CONSIDERANT QUE :**

Le CRPF souhaite accompagner le Département de la Lozère, dans le cadre de sa compétence « aménagement foncier », en se fondant sur le constat exposé ci-après. D'un commun accord avec le Département, il souhaite engager de l'animation à des fins de restructuration foncière des parcelles boisées du territoire de la Lozère et ainsi faciliter la gestion, l'aménagement et l'exploitation des forêts par la réduction de la dispersion parcellaire.

#### Constat :

Le morcellement foncier est l'un des problèmes majeurs de la forêt privée française. Les 10,5 millions d'hectares de forêts privées que compte celle-ci sont détenus par près de 3,5 millions de propriétaires, dont seulement un tiers possèdent plus de 1 hectare.

En Lozère, les bases cadastrales détenues par le CRPF (datant de 2014) indiquent que 19 000 propriétaires privés se partagent 82 000 hectares de parcelles cadastrées en « bois ».

Soit une moyenne d'environ 4,3 hectares par propriétaire. Plus précisément :

- 60% des surfaces privées cadastrées en bois appartiennent à 8% des propriétaires (>10 ha)
- 40% des surfaces se répartissent entre 92% des propriétaires (<10 hectares). Parmi ceux-ci 85% possèdent moins de 4 ha et représentent 22% des surfaces boisées privées.

Cet émiettement est d'ailleurs également constaté, mais de façon moins révélatrice, pour les propriétés boisées de plus de 4 ha et même de plus de 10 ha.

Ainsi plus des 3/4 des propriétaires forestiers privés Lozériens possèdent moins de 4 ha et ceux-ci sont souvent dispersés en plusieurs petites parcelles non attenantes.

L'Inventaire Forestier National recensait, par ses mesures effectuées entre 2009 et 2013, 189 000 hectares de forêts privées (36% de la surface du département), soit plus du double de la surface réellement cadastrée en bois.

Le nombre réel de propriétaires forestiers est donc très sensiblement supérieur à l'estimation cadastrale. Évidemment, le morcellement foncier s'en ressent.

A cela s'ajoute les démembrements dus aux successions qui amplifient le problème foncier au fil des générations...

L'impact sur l'économie locale est évidemment différent suivant la taille des unités de gestion. Même si les petits tènements boisés participent à l'économie de la filière-bois locale (preuve en est le nombre non négligeable de coupes inférieures à 4 ha mises en vente annuellement en forêt privée), leur impact sur l'économie est nettement moindre que celui des tènements de plus grandes surfaces. Et surtout leur gestion est moins « suivie » et moins cohérente.

A ce niveau se trouve donc une grande marge de progrès en termes économiques, de gestion durable et d'aménagement de l'espace.

D'où l'intérêt de travailler à l'amélioration globale de la structure foncière forestière privée, en particulier auprès de la « petite » forêt privée (- de 4 ha, voire - de 1 ha).

Mais le foncier est un sujet complexe, qui fait appel à des notions techniques et juridiques mais aussi à des paramètres plus « qualitatifs » et souvent à une relation quasi « affective » du propriétaire avec son patrimoine.

L'amélioration foncière n'est donc pas toujours une voie envisagée naturellement par les propriétaires forestiers car la valorisation économique des bois n'est pas toujours l'objectif principal pour ceux-ci qui privilégient souvent les aspects patrimoniaux (attachement familial...).

Il s'agit donc non seulement d'informer mais aussi et surtout de motiver les propriétaires qui ne vivent pas de l'exploitation de leurs parcelles boisées et qui ne sont donc pas spontanément enclin à en améliorer la structure foncière.

S'ajoutent à cela les difficultés liées à la distance géographique des propriétaires par rapport à leur forêt. En effet, plus du tiers des propriétaires forestiers Lozériens ne résident pas dans le département.

D'où la nécessité d'une animation dédiée, spécifique et continue sur le long terme, pour accompagner les projets émergents qui, une fois aboutis, vont améliorer la structure foncière au moins pour la génération qui aura effectué les démarches (et souvent au-delà) et participer à une meilleure valorisation économique des parcelles.

**IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention fixe les modalités d'intervention du CRPF et du Département en vue de la restructuration foncière des massifs forestiers en Lozère.

### **ARTICLE 2 : DEFINITION DES OBJECTIFS COMMUNS**

Le Département et le CNPF définissent un partenariat pour la restructuration foncière de la forêt du département de la Lozère.

Les orientations et les objectifs communs s'énoncent de la manière suivante :

- promouvoir et aider la restructuration foncière forestière : il s'agit, d'apporter une aide à la restructuration volontaire, et de susciter des échanges et des cessions de parcelles forestières prioritairement de petite dimension, en vue de constituer des îlots (unités de gestion) appartenant à un propriétaire couvrant, dans la mesure du possible, 4 hectares notamment par la suppression des petites parcelles et des enclaves.
- assurer la viabilité dans le temps des unités de gestion constituées : les bénéficiaires des aides du Département s'engageront à apporter les garanties d'une gestion durable des biens concernés par les échanges et les cessions (plan simple de gestion pour les forêts de plus de 25 ha ou code de bonnes pratiques sylvicoles pour celles de moins de 25 ha ou encore règlement type de gestion d'une coopérative).

### **ARTICLE 3 – PROGRAMME D'AMENAGEMENT FONCIER RENFORCE**

**Bénéficiaires** : Propriétaires privés (personne morale ou physique)

**Animateurs** :

Le CRPF antenne Lozère est chargé de l'information, l'animation, du bilan de l'animation, et de la fourniture des données administratives relatives à la prise en charge des frais de cession et d'échanges au Département.

**Contexte** :

Depuis une dizaine d'années, le Conseil Départemental œuvre à la restructuration du foncier forestier à travers un dispositif de subventions lors d'échanges ou d'achats de petites parcelles forestières mais aussi par un accompagnement financier de l'antenne Lozère du CRPF pour l'animation auprès des propriétaires forestiers privés du département.

Depuis sa création, le dispositif et l'intervention du CRPF ont évolué. Aujourd'hui, le CRPF intervient à différents niveaux :

- Travail d'animation sur un secteur spécifiquement ciblé pour essayer d'organiser des opérations de restructuration foncière à l'amiable (Secteur Balsièges-Barjac-Esclanèdes ; secteur du Chastel-Nouvel ; secteur de Rousses)
- Appui technique et administratif des propriétaires pour des échanges et des achats en milieu diffus sur le territoire départemental
- Alimentation et mise à jour des données et biens disponibles sur le site de la Bourse foncière forestière (outil partagé avec la SAFER)
- Accompagnement régulier sur des projets variés des propriétaires forestiers (informations sur les valeurs des parcelles et les principes d'estimation, conseils sur la restructuration foncière, informations sur le droit de préférence...)

La question du foncier est une question centrale pour entrevoir la gestion du patrimoine forestier sur le long terme et permettre des interventions techniquement réalistes et économiquement viables. Il existe différents outils et différentes modalités d'intervention dans ce domaine soit en regroupant les propriétés soit en regroupant les propriétaires.

Il est possible de travailler sur le foncier en échangeant ou en achetant des parcelles.

On peut également intervenir sur les propriétaires en mutualisant des chantiers et organiser la gestion dans le cadre d'une ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) ou d'un GF (Groupement Forestier).

Ces différentes possibilités sont complémentaires et c'est cette complémentarité qui permet de trouver des solutions efficaces en fonction des contextes.

Partant du constat qu'il est nécessaire d'adapter les méthodes d'approche, les outils et les types d'animation en fonction des contextes et des souhaits des propriétaires forestiers, le CRPF propose d'élargir son champ d'actions dans le cadre de la convention Conseil Départemental de la Lozère – CRPF.

En complément des interventions citées précédemment, le CRPF propose de travailler en fonction des années, des opportunités et des territoires sur les sujets suivants :

- **Appui aux Associations Syndicales Libres de Gestion Forestières (ASLGF)**

Les ASLGF constituent un moyen de regrouper les propriétaires au sein d'une structure associative. Les coupes et les travaux sont mutualisés mais chaque propriétaire reste détenteur de ses biens. Un Plan Simple de Gestion concerté est nécessaire afin d'organiser et coordonner les interventions sylvicoles.

*LE CRPF peut intervenir pour favoriser la création de nouvelles ASLGF ou l'extension d'ASLGF existantes et proposer un appui technique et administratif (fourniture de statuts type, règlement intérieur, appui pour les questions fiscales et organisationnelles, suivi des adhérents, courriers type, etc...).*

- **Aide à l'organisation de chantiers collectifs**

Lorsque les propriétaires n'ont pas de culture forestière ou lorsque les mouvements fonciers sont bloqués pour des raisons historiques ou personnelles, il est tout de même parfois envisageable d'organiser des chantiers collectifs ponctuels. Cela concerne une coupe de bois ou la réalisation d'une opération de type Travaux (plantations, dépressage...).

*Le CRPF peut initier ces démarches par une animation auprès des propriétaires forestiers d'un massif (rencontre et réalisation de diagnostics sylvicoles, présentation et organisation de la démarche de chantier collectif, contact avec entreprises et gestionnaires, recueil des souhaits de propriétaires, lancement des opérations).*

- **Appui aux Groupements Forestiers en ciblant les GF de « petits porteurs »**

Les Groupements Forestiers (GF) sont des structures de type Société Civile Immobilière. On en compte environ une centaine en Lozère pour 15 à 20 000 hectares de forêt privée.

Parmi ces groupements, les **GF de petits porteurs** de parts représentent la **moitié** des GF de Lozère. A la base, il s'agissait de voisins qui ont été regroupés pour les boisements au sein d'un groupement forestier. Au fil des années et des successions, le nombre de porteurs de parts a été démultiplié. D'autre part, les règles initiales se sont fortement durcies, ce qui complexifie énormément les formalités administratives.

Aujourd'hui, ces structures de regroupement sont en péril. Celles qui n'ont pas mis en application les nouvelles règles sont bloquées du point de vue administratif (problème de connaissance des porteurs de parts, incapacité à finaliser des formalités...) et par voie de conséquence sont également bloquées du point de vue technique. La gestion forestière est alors complètement à l'arrêt.

*Le CRPF pourrait apporter un appui des GF **de petits porteurs** uniquement pour leur permettre de débloquer ces situations et ainsi de permettre un nouveau départ de la gestion forestière (accompagnement pour retrouver des porteurs de parts, organisation d'AG, transmission de documentation technique, fourniture d'outils de gestion, formation ; transmission de statuts type pour la création de nouvelles structures, formations pour la gestion au quotidien des GF...).*

**Action : Opération d'aménagement foncier par voie d'échange amiable :**

Avec le Conseil Départemental de la Lozère et la SAFER, le CRPF a entamé une réflexion sur le type d'interventions souhaitables pour encourager les restructurations foncières en milieu forestier.

L'objectif est notamment d'intervenir de manière plus ciblée sur des massifs avec l'aval de la collectivité.

La première expérience a permis de tirer un certain nombre d'enseignements quant à la méthodologie à mettre en place. Ainsi, il ne sera plus fait appel au stockage des parcelles par la SAFER.

La méthode suivante sera retenue pour mener à bien les projets d'opération d'aménagement foncier :

- Le CRPF prend contact avec le maire de la commune pour une présentation du dispositif de restructuration et discussion sur les zones prioritaires pour la commune ;
- Le conseil municipal délibère sur la mise en œuvre d'une procédure d'échanges et de cessions de parcelles forestières sur son territoire par le CRPF sous financement du Département ;
- Envoi de courriers par le CRPF à l'ensemble des propriétaires concernés pour les informer de l'opération lancée sur leur territoire et les inviter à des réunions d'information en mairie ;
- Organisation de réunions d'information en mairie par le CRPF (prévoir une feuille de présence) ;
- prise de contact du CRPF avec les propriétaires intéressés par la démarche soit par téléphone, soit lors de rencontre (prévoir un bref bilan écrit des échanges avec les propriétaires) ;
- Evaluation par le CRPF des parcelles des propriétaires qui rentreraient dans l'opération d'échanges et/ou cession de parcelles forestières ; faire un comparatif avec les données SAFER (valeur moyenne du marché foncier de 2005 à 2014) ;
- Renforcement de l'animation auprès des propriétaires des parcelles voisines de celles des propriétaires intéressés par la démarche, afin de susciter des échanges et évaluation de ces nouvelles parcelles ;
- Etablissement par le CRPF d'un tableau récapitulatif de l'animation (nom du propriétaire, nombre de parcelles entrant dans les échanges ou à la vente, n° cadastrale de chaque parcelle, superficie, valeur estimée de la parcelle, valeur moyenne du marché foncier de 2005 à 2014 fournies par la SAFER), cartographie de la totalité des parcelles rentrant dans la restructuration pour évaluer le potentiel de restructuration.
- Point d'étape avec le Département, éventuellement la commune, afin d'estimer si un complément d'animation est nécessaire et discussion autour du projet de restructuration ;
- Travail d'animation du CRPF auprès des propriétaires aboutissant à des propositions d'échanges validées de façon informelle avec chacun des propriétaires (Signature des promesses d'échanges) ; le CRPF se charge de collecter les RIB et la demande de subvention de chaque propriétaire impliqué financièrement dans cette restructuration qu'il remettra au Département pour ouverture d'un dossier de financement des frais d'échanges et de cession engagés par le propriétaire à hauteur de 80 %.
- Rédaction des actes notariés par le notaire à partir des accords signés des propriétaires. Le notaire est tenu de fournir au Département l'état de frais des actes notariés pour le paiement de la subvention aux propriétaires.
- Après publication des actes notariés, le CRPF et le Département s'assurent que les états de frais des actes soient fournis par les notaires pour mandater la subvention aux propriétaires. Les projets devront être présentés au préalable à la CDAF pour validation avant paiement de cette subvention.

Les secteurs ciblés devront :

- être fortement concernés par une problématique de morcellement foncier
- présenter un potentiel forestier significatif
- être desservis afin de pouvoir mettre en œuvre des opérations de gestion forestière, une fois la restructuration foncière opérée
- ne pas dépasser 300 à 400 hectares

La commune devra être informée et appuyer la démarche. Les différents secteurs seront présentés en Commission Départementale d'Aménagement Foncier. Un massif sera choisi afin de concentrer l'action d'animation.

**En maintenant une enveloppe financière stable et similaire à celle qui était attribuée par le Département au profit de la forêt privée, le CRPF propose de panacher son accompagnement dans le domaine du foncier forestier.**

Pour 2019, le programme sera le suivant :

- Intervention sur le secteur de restructuration foncière sur la commune de Rousses (poursuite de l'animation)
- Animation collective et individuelle au profit des propriétaires forestiers pour la restructuration amiable des biens forestiers en milieu diffus
- Promotion, enrichissement et actualisation de la base de données de la Bourse Foncière Forestière
- Mise à jour de la base de données des Groupements Forestiers de la Lozère (identification des structures, des interlocuteurs et des coordonnées) afin de constituer une base de données diffusée au Conseil Départemental. Cette base identifiera le type de groupement forestier.
- Accompagnement technique et administratif de deux GF de petits porteurs
- Etude prospective sur Châteauneuf de Randon (diagnostic forestier et sollicitation des propriétaires) de peuplement en timbre poste afin de mesurer la pertinence de la création d'une ASLGF sur ce secteur.

#### **ARTICLE 4 : AUTRES MISSIONS :**

##### **1. Animation individuelle diffuse :**

Les porteurs de projets sollicitant le CRPF en 2019 seront accompagnés au jour le jour pour mener à bien les projets enclenchés (appui technique et administratif).

##### **2. Promotion et enrichissement de la base de données de la bourse foncière :**

Comme en 2018, un effort sera fait par le CRPF pour faire vivre l'outil bourse foncière qui est très apprécié.

Le travail 2019 sera axé sur les mêmes axes que l'an passé, à savoir :

- la nécessité de faire connaître le dispositif « Bourse foncière forestière » (articles de presse, communication aux partenaires, courriers, affiches, etc.)
- le besoin d'alimenter la base de données du site internet pour qu'il devienne puis reste attractif grâce à une offre nombreuse et renouvelée.
- il est envisagé d'envoyer un courrier sur un secteur à définir pour inviter tous les propriétaires forestiers désireux de se séparer de leurs biens (éloignement, âge,

intérêt réduit, etc...) de le faire savoir pour une transmission de l'information via la bourse foncière forestière.

### **3. Concours du Département :**

Le Département concourra à l'information des propriétaires. Il participera notamment à la conception et la validation des courriers, plaquettes ou brochures d'information et diffusera une information du programme sur son site Internet. En outre, il assurera le financement du programme.

## **ARTICLE 5 : DISPOSITIF FINANCIER**

### **1. Financement des frais de cessions et d'échanges amiables de parcelles forestières :**

Le Département s'engage à financer les frais suivants :

- d'échanges de parcelles (boisées, landes ou agricoles) permettant le regroupement ou l'agrandissement de parcelles ;
- de cessions de petites parcelles boisées ou à boiser et dont au moins une des parcelles acquises est contiguë à celle(s) de l'acheteur.

#### Conditions à respecter :

- La surface minimum des parcelles regroupées après échange ou cession devra être de 1 ha ;
- La surface maximum ne sera pas limitée ;
- La cession de petites parcelles est possible pour les parcelles d'une valeur maximum de 2 500 € et de surface inférieure à un seuil fixé par la CDAF à 1,5 ha ;
- Les échanges pourront comporter des soultes, déterminées par accord amiable entre les intéressés, afin de compenser une différence de valeur vénale entre les immeubles ;
- Le plancher de subvention versée est de 31 € par propriétaire ;
- L'échange est possible à partir de deux propriétaires.

#### Coûts éligibles :

Montant réel des frais d'acte d'échange ou de cession (frais de notaire sans plafonnement). Montant réel des autres frais dont notamment les frais de géomètre si l'échange nécessite la division de parcelles et l'attribution de nouveaux numéros cadastraux, à condition que cette division favorise le regroupement de parcelles forestières.

Dans le cadre d'une restructuration globale, les valeurs retenues seront la moyenne de l'ensemble des surfaces engagées dans l'opération d'échanges et de cessions amiables, par chaque propriétaire.

#### Taux d'aide :

80 % du coût HT éligible ou du coût T.T.C. si la TVA n'est ni récupérée ni compensée.

#### Pièces à fournir :

- une copie du plan cadastral (avant et après opération) mettant en évidence l'amélioration du parcellaire ;

- une copie de l'acte ou une attestation notariale et de la facture du notaire ;
- une copie des factures des éventuels autres frais (géomètre, ...)
- un RIB du ou des bénéficiaires supportant les frais ;
- une attestation de récupération de la TVA si concerné ;
- un engagement des bénéficiaires à la gestion durable répondant aux règles d'éco-conditionnalité, soit :
  - le code de bonnes pratiques sylvicoles ou un règlement type de gestion si la surface totale de la forêt est inférieure à 25 ha ;
  - le plan simple de gestion, si la surface totale de la forêt est supérieure à 25 ha d'un seul tenant (à défaut, en faire agréer un dans les 3 ans, pour une durée de 15 ans au moins) ;
- un engagement de ne pas démembrer l'unité ainsi constituée pendant 15 ans au moins.

Procédure à suivre :

**Le projet global d'échanges sera soumis pour avis à l'examen de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).**

Les demandes de subventions seront ensuite présentées à l'examen de la commission permanente du Département pour décision.

## **2. Financement des actions du CRPF**

En contrepartie des missions d'animation décrites ci-dessus dont le coût est estimé à 24 695 €, le CRPF percevra, au titre des actions de restructuration foncière qui se réaliseront au cours de l'année 2019, une rémunération de **19 756 €**.

La participation financière du Département sera imputée sur le chapitre 924 article 454416.

## **ARTICLE 6 - CONTROLE D'ACTIVITE ET FINANCIER**

Le CRPF s'engage à associer les services du Département au déroulé et prises de décision concernant les différentes opérations menées en 2019 (aménagement foncier sur la commune du Rousses, action GF, étude prospective...) et à leur présenter pour avis les projets d'échanges ou cessions avant proposition à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

Le CRPF s'engage à fournir chaque année un bilan opérationnel des actions mentionnées dans la convention.

Le Département pourra procéder ou faire procéder par toute personne dûment mandatée à tout contrôle ou investigation qu'il jugera utiles pour s'assurer de l'opportunité des actions entreprises et du respect de ses engagements vis-à-vis du Département.

À des fins de vérification et sur simple demande du Département et le CRPF devront communiquer tous les documents comptables et de gestion faisant apparaître les résultats de son activité, notamment un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses affectées à l'objet des subventions.

## **ARTICLE 7 – MODALITES DE PAIEMENT**

Un premier acompte de 70 % sera versé au CRPF à la signature de la convention. Le solde sera payé sur présentation du bilan des actions réalisées.

Les règlements interviendront par virement au compte ouvert au nom du CRPF Occitanie, au Trésor Public sous le numéro 10071 31000 00001000006 74.

## **ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est valable jusqu'au 30 juin 2020.

## **ARTICLE 9 – RESILIATION**

Le Département se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à tout moment à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois qui suit la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département de la Lozère et le CRPF n'auront pas donné suite ou réagi.

## **ARTICLE 10 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présents, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

## **ARTICLE 11 – OBLIGATION DE COMMUNICATION**

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, les bénéficiaires doivent obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement »**.

Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.

Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.

Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental.

Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental **[www.lozere.fr](http://www.lozere.fr)**, (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : [communication@lozere.fr](mailto:communication@lozere.fr) ).Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.

**En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan du Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.**

## **ARTICLE 12 – EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Lozère, Monsieur le Payeur départemental, comptable assignataire et Monsieur le Directeur Général du CRPF sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Mende, le

Pour le Département,  
La Présidente,  
Sophie PANTEL

Pour le CRPF Occitanie,  
Le Directeur,  
Pascal LEGRAND



**CONVENTION CADRE RELATIVE AU PROGRAMME 2019  
DE MOBILISATION DU FONCIER AGRICOLE EN LOZERE**

**N° 19-**

**ENTRE :**

Le Département de la Lozère dont le siège est rue de la Rovère – B.P. 24 – 48000 MENDE, représenté par sa Présidente Madame Sophie PANTEL dûment habilitée par délibération n°....., et désigné ci après « le Département »

d'une part,

**ET :**

La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural Occitanie dont le siège est 10 chemin de la Lacade BP22125 31321 CASTANET TOLOSAN, représentée par son Président Directeur Général, Dominique GRANIER, agissant en vertu de la délibération du Conseil d'Administration en date du 30 mai 2017, et désignée ci-après "la SAFER", d'autre part,

VU le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L 121-1 et suivants ;

VU le Programme de Développement Rural (PDR) FEADER 2014-2020 du Languedoc-Roussillon ;

VU l'article L 1611-4, L 3212-3, L 3231-3-1 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_18\_1050 du 22 octobre 2018 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 adaptant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1004 du 15 février 2019 relative au débat des orientations budgétaires 2019 ;

VU la délibération n°CD\_19\_1018 du 15 mars 2019 approuvant le budget primitif pour la politique départementale 2019 « Développement » ;

## CONSIDERANT QUE :

Dans le cadre de ses compétences, le Département de la Lozère souhaite développer la mobilisation foncière agricole et forestière grâce au soutien à :

- L'animation pour des opérations d'échanges amiables sur parcelles agricoles ;
- L'animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession ;
- L'animation pour la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial et mise en place de Conventions de Mise à Disposition ;
- L'animation et la sensibilisation auprès des communautés de communes et des propriétaires fonciers afin de mobiliser du foncier en faveur de la relocalisation de productions végétales sur le territoire ;
- La mobilisation foncière comprenant la mobilisation des biens vacants et sans maître ainsi que la mobilisation de la propriété sectionale qui représentent un foncier important et non valorisé en Lozère ;
- L'installation d'actifs agricoles sur le territoire.

En vertu de l'article L 141-1 du Code Rural, la SAFER a reçu les missions suivantes :

1. Œuvrer prioritairement à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers. Ses interventions visent à favoriser l'installation, le maintien et la consolidation d'exploitations agricoles ou forestières afin que celles-ci atteignent une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles ainsi que l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations. Ces interventions concourent à la diversité des systèmes de production, notamment ceux permettant de combiner les performances économique, sociale et environnementale et ceux relevant de l'agriculture biologique ;
2. Concourir à la diversité des paysages, à la protection des ressources naturelles et au maintien de la diversité biologique ;
3. Contribuer au développement durable des territoires ruraux ;
4. Assurer la transparence du marché foncier rural.

La SAFER peut concourir, dans le cadre de conventions, aux opérations d'aménagement foncier rural relevant de la compétence du Département (Article L141-2 du Code Rural). Conformément à l'article L141-3 du même code, la SAFER peut aussi conduire des opérations destinées à faciliter la réorientation des terres, bâtiments ou exploitations vers des usages non agricoles en vue de favoriser le développement rural ainsi que la protection de la nature et de l'environnement. Conformément à l'article L.141-5, 4 la SAFER peut aussi, dans les conditions fixées par voie réglementaire, apporter son concours technique au Département, pour la mise en œuvre d'opérations foncières et, notamment, des droits de préemption dont le Département est titulaire. Dans les zones de montagne, la SAFER peut intervenir en matière de terres incultes ou manifestement sous-exploitées, dans les conditions prévues à l'article L. 125-8.

La SAFER interviendra auprès des collectivités lozériennes (communes et communautés de communes) pour assurer une mission d'animation foncière et de recensement des projets et opérations en cours et à venir dans les domaines de l'aménagement. Elle aura un rôle d'appui technique aux collectivités, notamment en matière foncière et leur fera profiter de sa connaissance du territoire et du marché foncier.

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention fixe les modalités d'intervention de la SAFER et du Département en vue de la mobilisation foncière en faveur de l'agriculture et des espaces ruraux du département pour l'année 2019.

Par ailleurs, sur l'ensemble du département de la Lozère, l'objectif du maintien d'un maximum d'agriculteurs dans les hameaux et d'en installer d'autres nécessite de mettre en œuvre une série d'actions.

Le fort morcellement des structures foncières qui caractérise les différentes régions naturelles du département de la Lozère, le grand nombre de petites propriétés, le marché foncier très fermé, les situations juridiques spécifiques font que pour atteindre ces objectifs, le Département souhaite accompagner la SAFER dans la mise en place d'un dispositif opérationnel adapté aux besoins de n'importe quel secteur foncier du département.

L'installation en agriculture reste une priorité du Département.

Les facteurs structurels de limitation du nombre d'installation sont :

- La concurrence de l'agrandissement sur le foncier non bâti ;
- La concurrence sur le foncier bâti ;
- Le morcellement de la propriété agricole qui rend difficile la transmission d'unités viables ;
- le transfert du foncier dans les cadres dérogatoires non soumis à contrôle ;
- Le capital à mobiliser pour une installation.

Plus généralement, l'accueil d'actifs en milieu rural avec des projets économiques adaptés au département de la Lozère reste une priorité pour l'ensemble du territoire lozérien.

Pour cela, le Département souhaite développer son partenariat avec la SAFER afin de favoriser la mobilisation de foncier agricole et forestier pour répondre aux besoins d'une meilleure exploitation des ressources territoriales.

#### **ARTICLE 2 – PERIMETRE D'APPLICATION DE LA CONVENTION**

La présente convention s'applique sur le territoire du département de la Lozère.

## ARTICLE 3 – DESCRIPTION DES INTERVENTIONS DE LA SAFER

### I - Animation foncière et réalisation d'échanges amiables de parcelles agricoles :

#### 1. Présentation de l'opération :

La plupart des communes de Lozère sont constituées d'un parcellaire morcelé qui ne convient pas aux conditions de travail d'aujourd'hui.

La mise en place d'opérations de restructuration foncière par voies d'échanges amiables constitue un bon outil d'aménagement pour que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire adapté permettant une limitation des coûts de production, et la diminution des parcelles en friche.

La SAFER procédera à l'animation et à la réalisation des actes d'échanges multilatéraux à la demande de communes ou d'agriculteurs pour des projets concernant au minimum 5 propriétaires pour un minimum de 5 ha échangés afin d'optimiser la restructuration foncière.

Il est à noter que les frais de régularisation de voirie ne seront pas soutenus par le Département dans le cadre de ce dispositif. Seuls les frais de géomètre liés aux divisions de parcelles induites lors de l'échange seront pris en compte par le Département.

**Les projets seront présentés pour avis au Conseil départemental lors de réunions techniques régulières avant proposition à la Commission départementale d'aménagements fonciers (CDAF).**

#### 2. Bilans des actions :

La SAFER fournira au Département de la Lozère, un bilan des actions d'animation foncière et les diagnostics fonciers réalisés ainsi qu'un dossier par opération d'échange comprenant :

- une note de synthèse de l'opération ;
- la copie du plan cadastral (avant et après opération) mettant en évidence
- l'amélioration du parcellaire ;
- la copie de l'acte et de la facture du notaire ;
- la copie des factures des éventuels autres frais (géomètres...) ;
- le RIB du ou des bénéficiaires supportant les frais.

La SAFER sera chargée d'assurer la présentation des projets d'échanges aux réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF).

Après l'examen des dossiers par la CDAF, et en vue de l'attribution, par la Commission permanente du Département, de la subvention aux propriétaires, la SAFER devra fournir au Département, pour chaque opération, les justificatifs des frais notariés et éventuellement les frais annexes avec leur répartition par propriétaires.

## II - Animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession :

### 1. Présentation de l'opération :

La plupart des communes de Lozère étant constituées d'un parcellaire morcelé qui ne convient pas aux conditions de travail d'aujourd'hui, la mise en place d'opérations de restructuration foncière dans le cadre des opérations de rétrocessions peut aussi constituer un bon outil d'aménagement pour que les exploitants agricoles disposent d'un parcellaire plus adapté, permettant ainsi la limitation des coûts de production, et l'ouverture des milieux.

La SAFER effectuera un effort particulier lors des comités techniques de la SAFER sur les opérations de rétrocessions qui nécessitent une restructuration parcellaire complémentaire.

Pour mémoire, les lots de moins de 5 hectares rétrocédés par la SAFER représentent plus de 60% de son activité en nombre d'actes. Cette activité permanente de restructuration foncière est indispensable au maintien d'une agriculture durable.

### 2. Bilans des actions :

La SAFER fournira au Département de la Lozère, un bilan des actions d'animation foncière réalisée ainsi qu'un dossier comprenant :

- une note de synthèse de l'opération ;
- la copie du plan cadastral (avant et après opération) mettant en évidence l'amélioration du parcellaire ;

## III Sensibilisation et animation auprès des Communautés de communes et des propriétaires fonciers pour la mobilisation de foncier en faveur de la relocalisation de productions végétales

Le Département souhaite voir se développer les productions végétales locales, et donc favoriser l'installation de maraîchers et d'arboriculteurs afin notamment de permettre à la plateforme Agrilocal de se développer et ainsi de pouvoir répondre à la demande grandissante des établissements scolaires, et autres « restaurateurs publics » qui désirent pouvoir s'approvisionner localement pour leurs cuisines. **Plus largement, le Département souhaite voir une relocalisation des productions végétales à haute valeur ajoutée sur le territoire.**

Parce que ces productions végétales (maraîchage, arboriculture, PPAM,...) nécessitent un travail de plusieurs années sur le sol et des investissements conséquents sur celui-ci pour obtenir de bons résultats, la maîtrise du foncier pour les porteurs de projets est indispensable et permet une sécurisation de leur activité et une projection de celle-ci sur le long terme.

Ainsi, la Safer mettra en œuvre des actions de sensibilisation auprès des communautés de communes et des propriétaires fonciers afin de mobiliser du foncier en faveur de la relocalisation des productions végétales à forte valeur ajoutée sur leur territoire.

La Safer pourra également à travers les rétrocessions qu'elle est amenée à conduire, réserver du foncier au maraîchage en proposant ces terres plus spécifiquement à des porteurs de projets orientés vers la production végétale.

Dans certaines situations, la Safer pourra proposer ce foncier, sous réserve d'examen des candidatures concurrentes par le CTD, à des collectivités territoriales (EPCI) qui pourront porter le foncier et ainsi favoriser l'émergence de projets d'installation hors cadre familial.

Ce terrain, dans l'attente d'un porteur de projet répondant aux critères attendus, pourra faire l'objet d'une gestion par Convention de Mise à Disposition avec des exploitants en place tout en garantissant une reprise du foncier en cas de nouvelle installation.

Plus généralement, la Safer s'engage pour ces opérations d'installation en maraîchages, à mobiliser son outil de GRC VIGICO afin d'identifier et favoriser la venue de jeunes maraîchers issus d'autres régions ou pays et qui souhaitent s'installer en Lozère.

#### 1. Bilan des actions :

La Safer fournira au Département de la Lozère un récapitulatif des actions de sensibilisation menées pour favoriser l'installation en productions végétales via ce montage foncier et notamment

- Une liste du parcellaire orienté vers les productions végétales accompagnée de plans du parcellaire (mise en évidence de l'intérêt pour ce type de productions) ;
- Une copie de l'appel à candidature « spécial maraîchage »
- Le procès-verbal du comité technique de la Safer qui valide le projet d'installation
- La copie de la convention et du bail de la Safer au profit du bénéficiaire de l'installation lorsqu'il aura été sélectionné par le comité technique

### **IV - Animation pour la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial et animation pour la mise en place de conventions de mise à disposition**

#### 1. Présentation de l'opération :

La SAFER accentuera son action sur le foncier en proposant à des candidats à l'installation ce que le marché foncier n'offre pas de façon naturelle. Elle ira au-devant des propriétaires fonciers, dans des secteurs bien ciblés, et en lien avec la collectivité locale concernée.

L'aide du Département concerne la mise en place par la SAFER :

- D'un dispositif d'animation, de prospection et de négociation en vue de constituer des exploitations agricoles de taille suffisante pour des installations hors cadre familial,
- D'un dispositif d'animation, de prospection et de négociation en vue de favoriser la reprise des exploitations agricoles de taille suffisante pour une installation.

Sur la base du repérage des cessations d'activité de la Chambre d'Agriculture, la SAFER se chargera :

- D'intervenir comme intermédiaire sur le locatif entre un propriétaire et un agriculteur ;
- De proposer si nécessaire, à un propriétaire cédant, une convention de mise à disposition (CMD) ; la convention de mise à disposition permet d'inciter au fermage certains propriétaires réticents à louer directement à un agriculteur qu'il ne connaît pas. Elle permet de garantir à ces propriétaires la sécurité vis-à-vis de la location et du maintien en état de leur propriété ;
- De proposer une convention de mise à disposition sur la propriété sectionale, afin de conforter des installations ;

## 2. Bilans des actions :

La SAFER fournira au Département un état récapitulatif des installations concrétisées en 2017 et qui ont données lieu à la signature d'une convention de mise à disposition avec notamment :

- Une note de synthèse de l'opération (Le descriptif de la propriété sur laquelle l'installation été réalisée (plans de situation, expertise ....) ;
- La copie du plan cadastral (mise en évidence de l'opération)
- le procès-verbal du comité technique de la SAFER qui valide le projet d'installation
- la copie de la convention et du bail de la SAFER au profit du bénéficiaire de l'installation.

### **V- Mise à disposition de Vigifoncier :**

Vigifoncier est un service d'information en ligne proposé par la SAFER qui permet d'avoir une veille foncière sur le territoire et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales.

Dans le cadre de ses missions, le Département est amené à avoir besoin de connaître les ventes de foncier sur le territoire. L'outil Vigifoncier informe quotidiennement ses adhérents sur les ventes de parcelles. Du coup, cet outil est utile pour le service des routes, le service en charge du suivi de la régularisation des périmètres de captage, le service en charge des aménagements fonciers, des activités de pleine nature et des espaces naturels sensibles.

Le Département disposera de 2 codes d'accès à l'outil Vigifoncier.

### **VI – Contribution à la politique Accueil du Département :**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique Accueil du Département, la SAFER apportera sa contribution en :

- Alimentant de façon régulière l'Outil Collaboratif de Liaison (OCL) ;
- Participant aux réunions organisées par le Département sur la thématique de l'Accueil et l'Attractivité (Commission Accueil, COPIL Accueil, etc.) ;
- Participant aux événements relatifs à l'attractivité du territoire organisés par le Département (exemples : tournée estivale, La Lozère pousse le bouchon, salons...)
- Utilisant les différentes marques et slogans du Département (Lozère Nouvelle Vie, La Lozère, naturellement !...)
- Prévoyant un lien vers le site internet [www.lozerenouvellevie.com](http://www.lozerenouvellevie.com) sur son propre site internet,
- Transmettant au Département les offres dont la SAFER a connaissance dans l'optique d'une diffusion sur le site internet [www.lozerenouvellevie.com](http://www.lozerenouvellevie.com).

### **ARTICLE 4 – RECAPITULATIF FINANCIER**

Le montant global des actions réalisées dans le cadre de ce programme de mobilisation du foncier en faveur de l'agriculture s'élève à 45 000 €.

Considérant l'intérêt partagé des missions tant pour la SAFER que pour le Département de la Lozère, les deux parties définissent et s'engagent respectivement sur le plan de financement suivant :

	DEPARTEMENT		SAFER		TOTAL
Animation foncière et réalisation des échanges amiables de parcelles	80%	5 600 €	20%	1 400 €	7 000 €
Animation pour la restructuration du petit parcellaire lors des opérations d'acquisition/rétrocession	80%	8 000 €	20%	2 000 €	10 000 €
Sensibilisation et Animation auprès des EPCI et des propriétaires fonciers pour la mobilisation de foncier en faveur de la relocalisation des productions végétales	80 %	8 400 €	20 %	2 100 €	10 500 €
Animation pour la rétrocession de parcelles à des installations hors cadre familial et la mise en place de conventions de mise à disposition	80 %	20 000 €	20 %	5 000 €	25 000 €
Mise à disposition de VIGIFONCIER	100 %	3 000€			3000€
<b>TOTAL</b>		<b>45 000 €</b>		<b>12 800 €</b>	<b>53 800 €</b>

La participation financière du Département de 45 000 € sera imputée sur les lignes budgétaires suivantes :

- chapitre 924 article 454418 : 22 000 €
- chapitre 939-928 article 6574.85 : 23 000 €

Par ailleurs, en fonction des besoins, le Département pourra être amené à solliciter la SAFER pour un appui méthodologique sur des dossiers fonciers relatifs à des projets à forts enjeux pour l'attractivité de la Lozère. Cet appui se fera gracieusement dans la limite de 2 journées d'intervention de la SAFER.

#### **ARTICLE 5 – MODALITES DE PAIEMENT**

Un premier acompte de 70 % sera versé à la SAFER à la signature de la convention pour les missions d'animation.

Le solde sera payé sur présentation de l'état récapitulatif des opérations réalisées.

Les règlements interviendront par virement au compte ouvert au nom de la SAFER Occitanie, au Crédit Agricole du Midi sous le numéro 13506- 10000-00183725000-01.

#### **ARTICLE 6 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention est valable jusqu'au 30 juin 2020.

#### **ARTICLE 7 – RESILIATION**

Le Département se réserve le droit de mettre fin unilatéralement à tout moment à la présente convention en cas de non-respect de l'une des clauses ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois qui suit la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département de la Lozère, la SAFER n'aura pas donné suite ou réagi.

## **ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présents, les parties élisent domicile en leur siège respectif.

## **ARTICLE 9 – OBLIGATION DE COMMUNICATION**

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, les bénéficiaires doivent obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement ».

Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.

Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.

Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental.

Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental [www.lozere.fr](http://www.lozere.fr), (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : [communication@lozere.fr](mailto:communication@lozere.fr)). Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.

**En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan du Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.**

## **ARTICLE 10 – EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Lozère, Monsieur le payeur départemental, comptable assignataire et Monsieur le Directeur Général de la SAFER Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente convention.

Fait à Mende, le

Pour le Département,  
La Présidente,  
Sophie PANTEL

Pour la SAFER,  
Le Président Directeur Général,  
Dominique GRANIER



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Développement**

**Objet : Logement : subventions au titre du programme "Lutte contre la précarité énergétique 2019"**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Ingénierie et contrats territoriaux*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

## Délibération n°CP\_19\_155

VU la délibération n°CP\_17\_279 du 23 octobre 2017 approuvant l'évaluation du PIG Habiter Mieux et l'étude ré-opérationnelle en vue d'un futur dispositif" ;

VU l'article L 301-5-2 et R 327-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n°CD\_18\_1040 du 29 juin 2018 approuvant le programme ;

VU la délibération n°CP\_18\_276 du 22 octobre 2018 approuvant la convention de mise en œuvre ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1016 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Logement » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°602 intitulé "Logement : subventions au titre du programme "Lutte contre la précarité énergétique 2019"" en annexe ;

### **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

#### **ARTICLE UNIQUE**

Affecte un crédit de 10 000 €, à imputer au chapitre 917 au titre de l'opération « Lutte contre la précarité énergétique 2019 » sur l'autorisation de programme « Habitat », en faveur des 23 projets décrits figurant dans l'annexe jointe et portés par des propriétaires occupants.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_155 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°602 "Logement : subventions au titre du programme "Lutte contre la précarité énergétique 2019"".**

Au titre du budget primitif, **l'opération « Lutte contre la précarité énergétique 2019 » a été prévue sur le chapitre 917-DIAD pour un montant de 80 000 €** lors du vote de l'autorisation de programme « Habitat » de 80 000 €.

Au regard des affectations déjà réalisées sur cette opération, **les crédits prévisionnels disponibles à ce jour pour affectations sont de 76 000 €.**

Conformément à notre règlement et qui s'inscrit alors dans la compétence départementale de lutte contre la précarité énergétique, je vous propose de procéder à de nouvelles attributions de subvention en faveur des projets décrits figurant dans l'annexe jointe.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'**approuver l'affectation d'un montant de crédits de 10 000 €**, au titre de l'opération « Lutte contre la précarité énergétique 2019 » sur l'autorisation de programme « Habitat », en faveur des projets décrits figurant dans l'annexe jointe.

## LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Commission permanente du 28 juin 2019

N° de dossier PROGOS	Projet sur le territoire de l'OPAH ou du PIG	Projet sur la commune de	Intitulé du projet porté par des propriétaires occupants	Montant de la base subventionnable	Montant proposé pour les :
					- revenus modestes : 250 €
00023770	OPAH Cœur de Lozère	BALSIEGES	Remplacement de la chaudière	20 399,00	250,00
00023853	OPAH Cœur de Lozère	COMMUNE MENDE 2 (SUD)	Remplacement du système de chauffage	9 506,00	500,00
00023886	OPAH Cœur de Lozère	COMMUNE MENDE 2 (SUD)	Travaux d'isolation et remplacement des menuiseries	26 987,00	500,00
00023887	OPAH Cœur de Lozère	BADAROUX	Travaux d'isolation du plancher, des combles perdus et remplacement des menuiseries	3 840,00	250,00
00023889	OPAH Cœur de Lozère	COMMUNE MENDE 1 (NORD)	Travaux d'isolation et remplacement du chauffage	6 778,00	500,00
00023919	OPAH Cœur de Lozère	COMMUNE MENDE 1 (NORD)	Travaux d'isolation et remplacement des menuiseries	9 737,00	500,00
00023920	OPAH Cœur de Lozère	COMMUNE MENDE 1 (NORD)	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur partielle avec isolation des combles	15 579,00	250,00
00023921	PIG LCPE	CASSAGNAS	Remplacement du chauffage	8 126,00	250,00
00023922	PIG LCPE	FLORAC 3 RIVIERES (FLORAC)	Remplacement du chauffage	10 078,00	250,00
00023923	PIG LCPE	ISPAGNAC	Travaux d'isolation, remplacement des menuiseries et du chauffage	11 692,00	500,00
00023924	PIG LCPE	LE COLLET DE DEZE	Remplacement du chauffage	14 962,00	500,00
00023925	PIG LCPE	MEYRUEIS	Travaux d'isolation, remplacement des menuiseries et du chauffage	15 189,00	500,00

## LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

Commission permanente du 28 juin 2019

N° de dossier PROGOS	Projet sur le territoire de l'OPAH ou du PIG	Projet sur la commune de	Intitulé du projet porté par des propriétaires occupants	Montant de la base subventionnable	Montant proposé pour les :
					- revenus modestes : 250 €
00023931	PIG LCPE	VIALAS	Travaux d'isolation, remplacement des menuiseries, installation d'un chauffage et d'une VMC	11 965,00	250,00
00023932	PIG LCPE	MONTS DE RANDON (RIEUTORT DE RANDON)	Installation d'un poêle à bois et d'une chaudière à condensation	11 816,00	500,00
00023933	PIG LCPE	CHASTEL NOUVEL	Travaux d'isolation du plancher et des combles, installation de volets roulants	15 529,00	500,00
00023934	PIG LCPE	CHASTEL NOUVEL	Travaux d'isolation du plancher bas, remplacement des menuiseries et installation de volets roulants	15 261,00	500,00
00023935	PIG LCPE	MONTS DE RANDON (SAINT AMANS)	Installation d'un chauffage électrique et à granulés et remplacement des huisseries	15 631,00	500,00
00023936	PIG LCPE	MONTS DE RANDON (RIEUTORT DE RANDON)	Installation d'une pompe à chaleur et remplacement des huisseries	14 842,00	500,00
00023938	PIG LCPE	ALLENC	Installation d'une chaudière à bois	17 368,00	500,00
00023940	PIG LCPE	CHAUDEYRAC	Installation d'une chaudière à bois	16 412,00	500,00
00023941	PIG LCPE	AUROUX	Remplacement des huisseries et pose d'un insert	11 724,00	500,00
00023942	PIG LCPE	GOULET MONT LOZERE (BAGNOLS LES BAINS)	Remplacement des huisseries et pose d'un poêle à bois	13 812,00	500,00
00023943	PIG LCPE	LE MALZIEU VILLE	Travaux d'isolation thermique par l'extérieur et des combles et remplacement des menuiseries	21 294,00	500,00
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>318 527,00</b>	<b>10 000,00</b>



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Développement**

**Objet : Aide au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL) pour l'année 2019**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement - Ingénierie et contrats territoriaux*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitat ;

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1016 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Logement » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°603 intitulé "Aide au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL) pour l'année 2019" en annexe ;

### **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

*VU la non-participation au débat et au vote de Francis COURTES et de Sophie PANTEL ;*

#### **ARTICLE 1**

Individualise un crédit de 25 000,00 €, à imputer au chapitre 937-72/6574 sur le programme 2019 « Subventions dans le domaine du logement », en faveur de l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL) pour le fonctionnement de cette structure au titre de l'année 2019, sur un budget prévisionnel de 158 670 €.

#### **ARTICLE 2**

Autorise la signature de la convention inhérente, à intervenir avec l'ADIL, ci-annexée, ainsi que de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_156 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°603 "Aide au fonctionnement de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL) pour l'année 2019".**

Lors du vote du budget primitif 2019, **un crédit de 25 000 €** a été inscrit au chapitre 937 pour le programme "Subventions dans le domaine du logement".

Je vous propose de procéder à l'individualisation de crédits en faveur de l'Agence Départementale de l'Information sur le Logement de la Lozère (A.D.I.L.) pour le fonctionnement au titre de l'année 2019.

Projet (description) :

L'association a pour but de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat. Cette information doit donner à l'usager tous les éléments objectifs lui permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. L'action auprès du public de l'association est limitée à la seule information et exclut tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier avec le public.

D'autre part, l'A.D.I.L. est un observatoire de la situation du logement sur le département de la Lozère et est également partenaire du programme «Lutte contre la précarité énergétique » en tant qu'espace conseil « FAIRE » (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique). L'ADIL est également partenaire des politiques sociales départementales dans le domaine du logement et notamment du PDALHPD.

Enfin, l'A.D.I.L. participe au réseau départemental Lozère Nouvelle Vie en accompagnant l'attractivité et l'accueil des nouveaux arrivants sur le volet du logement.

Budget prévisionnel 2019 :

Charges de personnel	122 880 €
Consommation de l'exercice	1 780 €
Services extérieurs	9 800 €
Autres services extérieurs	15 210 €
Impôts et taxes	3 000 €
Dotations aux amortissements	6 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 670 €</b>

Plan de financement prévisionnel 2019 :

Etat	32 300 €
Action Logement	32 000 €
<b>Conseil départemental (sollicité)</b>	<b>25 000 €</b>
Communes et communautés de communes	13 000 €
EDF	8 500 €
Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)	6 900 €
Autres organismes (HLM, SEM)	3 550 €

## Délibération n°CP\_19\_156

Autres (organismes sociaux, agences immobilières, représentants/chambres, banques, associations)	3 452 €
Autres produits (remboursement formation, remboursements ASP, actions spécifiques)	3 000 €
Total des produits financiers	4 000 €
Résultat (à financer)	26 968 €
<b>TOTAL</b>	<b>158 670 €</b>

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation d'un **crédit d'un montant total de 25 000 €**, sur le programme 2019 "Subventions dans le domaine du logement", en faveur du bénéficiaire ci - dessus,
- de m'autoriser à signer la convention nécessaire à la mise en œuvre de ce financement, jointe en annexe.

**Convention relative à la participation financière du Département pour le fonctionnement de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère (ADIL) au titre de l'année 2019**

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitat ;

VU l'article L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1016 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Logement » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

VU la délibération n°CP\_19\_... en date du 28 juin 2019 de la commission permanente du Conseil départemental de la Lozère ;

**Entre :**

**Le Département de la Lozère**, 4 rue de la Rovère - B.P. 24 – 48 001 MENDE Cedex, représenté par la Présidente du Conseil départemental, Madame Sophie PANTEL, dûment habilitée à signer en vertu de la délibération en date du 15 mars 2019 ;

***D'une part,***

**Et :**

**L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Lozère** dont le siège social est 12 bis, avenue Maréchal Foch à Mende, représentée par son Président, Monsieur Francis COURTES,

***D'autre part.***

**Contexte :**

L'association a pour but de définir et mettre en œuvre l'ensemble des moyens et méthodes permettant l'information du public en matière de logement et d'habitat. Cette information doit donner à l'utilisateur tous les éléments objectifs lui permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. L'action auprès du public de l'association est limitée à la seule information et exclut tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier avec le public.

D'autre part, l'A.D.I.L. est un observatoire de la situation du logement sur le département de la Lozère et est également partenaire du programme «Lutte contre la précarité énergétique » en tant qu'espace conseil « FAIRE » (Faciliter Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique). L'ADIL est également partenaire des politiques sociales départementales dans le domaine du logement et notamment du PDALHPD.

Enfin, l'A.D.I.L. participe au réseau départemental Lozère Nouvelle Vie en accompagnant l'attractivité et l'accueil des nouveaux arrivant sur le volet du logement.

*Il a été convenu ce qui suit :*

## **Article 1 : Objet de la convention**

La présente convention définit la participation financière du Département au fonctionnement de l'Agence Départementale sur le Logement de la Lozère au titre de l'année 2019.

## **Article 2 - Champ d'application**

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement s'engage à produire au Département les pièces suivantes :

- budget prévisionnel de l'année n,
- bilan et compte de résultat de l'année n-1,
- rapport annuel détaillé de ses activités à remettre avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année n+1 et comprenant également des données statistiques et tout renseignement synthétique sur la situation du logement en Lozère et notamment du logement des personnes défavorisées.

## **Article 3 - Financement**

Le Département a alloué au bénéficiaire, dans le cadre de ce programme, une enveloppe de 25 000 €.

Cette enveloppe sera prélevée sur le chapitre 937-72 article 6574.

Les modalités de versement seront les suivantes :

- 50 % à la signature de la présente convention,
- 50 % au vu des bilans et comptes de résultats de l'année précédente approuvés par l'assemblée générale, au plus tard le 30 novembre 2019.

## **Article 4 - Durée de la convention**

La présente convention expire le 31 décembre 2019. Faute de réalisation des opérations à cette date, les subventions ou reliquats de subventions seront annulés.

## **Article 5 : Exécution de la convention**

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Payeur départemental sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au bénéficiaire.

## **Article 6 - Résiliation**

En cas d'infraction aux clauses de la présente convention et après mise en demeure par l'autorité départementale effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et restée sans effet pendant 30 jours, la présente convention pourra être résiliée de plein droit, sans qu'il y ait besoin de faire recours au juge, ni de remplir aucune formalité.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention en l'absence de toute faute du cocontractant, pour motif d'intérêt général, ce qui ouvrira droit à indemnisation, après délibération de l'assemblée départementale constatant la modification de l'intérêt général.

En cas de changement de statut de l'association, celle-ci doit informer (sans délais) le

Département. La convention pourra dans ce cas être dénoncée, par l'une ou l'autre partie en respectant un préavis de 1 mois.

### Règlements de litiges

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux, par le biais de l'élaboration d'une transaction notamment (ou la médiation, l'arbitrage....). En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal administratif de Nîmes.

## **Article 7 - Obligations de communication**

Les bénéficiaires de la subvention s'engagent à valoriser auprès du public la participation financière du Conseil départemental à leur action. Pour toutes les subventions accordées par le Département, les bénéficiaires doivent obligatoirement assurer une publicité sur tous supports de communication qui seraient éventuellement réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action.

La durée des dispositifs de communication est celle de la durée d'engagement de la manifestation ou de l'action.

Ces obligations de communication reposent sur l'utilisation **du logo du Conseil départemental de la Lozère et du slogan « La Lozère Naturellement »**.

Le logo ainsi que le slogan « La Lozère Naturellement » doivent être apposés sur tous supports de communication réalisés dans le cadre de la manifestation ou l'action : plaquettes, brochures, journaux communaux, affiches, site internet, rapport et compte-rendu, banderoles, mention du partenariat dans les communiqués de presse.

Le montant de la subvention attribuée par le Département devra être indiqué sur les supports de communication.

Le logo ne peut, par contre, figurer sur du papier entête pour un usage courrier, ce dernier étant réservé à la correspondance du Conseil départemental.

Toute demande de logo et du slogan doit être faite à partir du site internet du Conseil départemental **www.lozere.fr**, (formulaire à remplir et à envoyer à la direction de la communication courriel : [communication@lozere.fr](mailto:communication@lozere.fr) ).Le logo doit être utilisé selon la charte fournie.

**En cas de non-respect de ces obligations ou de mauvaise utilisation du logo ainsi que du slogan du Conseil départemental, ce dernier pourra revoir le conditionnement du versement du solde de la subvention.**

Fait à

Le

Pour le Département,  
La Présidente du Conseil départemental  
Madame Sophie PANTEL

Pour le bénéficiaire,  
Président de l'Association Départementale  
d'Information sur le Logement  
Monsieur Francis COURTES



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Finances et gestion de la collectivité**

**Objet : Finances : attributions de subventions au titre des subventions diverses**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

## Délibération n°CP\_19\_157

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1022 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Gestion budgétaire et financière» ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°700 intitulé "Finances : attributions de subventions au titre des subventions diverses" en annexe ;

### La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

#### **ARTICLE 1**

Individualise un crédit de 6 150,00 €, à imputer au chapitre 930-0202/6574 au titre du programme « Subventions diverses finances », comme suit :

Bénéficiaire	N°dossier	Projet	Aide allouée
Association Culturelle du personnel du CHFT	00022514	Organisation des 34ème rencontres de St Alban thème "la psychothérapie Institutionnelle" 14 et 15 juin 2019	4 000 €
Union départementale CFDT Lozère	00023426	Fonctionnement 2019	500 €
Anciens Conseillers généraux de la Lozère	00023536	Fonctionnement 2019	400 €
SOS Homophobie	00023716	Fonctionnement 2019	250 €
Syndicat FO	00023929	Fonctionnement 2019	500 €
Fédération Syndicale Unitaire 48 - FSU	00023913	Fonctionnement 2019	500 €

#### **ARTICLE 2**

Autorise la signature de la convention et de tout autre document éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_157 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°700 "Finances : attributions de subventions au titre des subventions diverses".**

Le programme « subventions diverses finances », est destiné à accompagner les associations à vocations départementales et relevant des compétences de la commission et les syndicats professionnels. Une enveloppe de 7 000 € a été inscrite sur le budget à cet effet.

Il vous est proposé dans ce cadre d'approuver les individualisations des subventions en faveur des 6 dossiers récapitulés dans le tableau ci-joint, pour un montant total de 6 150 € :

- pour le fonctionnement des structures locales des organisations syndicales représentatives qui ont sollicité une participation ;
- pour des associations à vocation départementale



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Finances et gestion de la collectivité**

**Objet : Budget : Amortissement du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

## Délibération n°CP\_19\_158

VU la délibération n°03-4107 du Conseil Général du 25 juillet 2003 relative à la "Mise en place de la M 52" ;

VU le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées par les communes ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 52 des départements et de leurs établissements publics administratifs ;

VU la délibération de la Commission Permanente du 24 juin 2004 ;

VU la délibération n°CG\_09\_4224 du Conseil Général du 18 décembre 2009 concernant "Haut débit : durée d'amortissement des immobilisations" ;

VU la délibération n°CP\_12\_144 de la Commission Permanente du 27 janvier 2012 ;

VU la délibération n°CP\_18\_321 du 16 novembre 2018 ;

VU la délibération n°CD\_19\_1022 du 15 mars 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°701 intitulé "Budget : Amortissement du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier" en annexe ;

### **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

#### **ARTICLE UNIQUE**

Fixe la durée d'amortissement du fonds de commerce de restauration traditionnelle, négoce de vins et produits du terroir lozérien (sis 27 rue de l'Aiguillerie à Montpellier), dénommé Maison de la Lozère à Montpellier, d'une valeur de 1 000 000 €, à deux (2) années à compter de l'exercice 2020.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_158 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°701 "Budget : Amortissement du fonds de commerce de la Maison de la Lozère à Montpellier".**

En application de l'instruction comptable M52, la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles, corporelles et reçues en affectation a été fixée par délibération du 25 juillet 2003.

Cette délibération a été par la suite complétée par celles des :

- 24 juin 2004 : pour les biens mis à disposition du parc de l'équipement,
- 18 décembre 2009 : pour les travaux de développement du réseau haut débit et fibre optique,
- 27 janvier 2012 : pour les subventions d'équipements versées.
- 16 novembre 2018 : pour les achats d'ouvrages de la Médiathèque et la numérisation de l'inventaire du patrimoine des Archives départementales.

Lors de la séance du 15 mars 2019 relative au vote du budget primitif 2019 un crédit de 1 M€ a été inscrit en dépense et recette pour constater l'inscription à l'inventaire départemental du fonds de commerce de restauration traditionnelle, négoce de vins et produits du terroir lozérien sis 27 rue de l'Aiguillerie – Montpellier dénommé Maison de la Lozère à Montpellier.

Je vous propose de fixer la durée d'amortissement de ce fonds de commerce Maison de la Lozère à Montpellier d'une valeur de 1 000 000 € à deux (2) années à compter de l'exercice 2020.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Finances et gestion de la collectivité**

**Objet : Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Ressources Humaines*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la délibération n°CD\_19\_1020 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Gestion des Ressources Humaines » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

VU la délibération n°CD\_18\_1056 du 21 décembre 2018 approuvant le tableau des effectifs 2019 modifié par délibération n°CP\_19\_073 du 8 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°702 intitulé "Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Approuve les adaptations de postes dans la collectivité, ci-après, afin de tenir compte des mobilités internes et externes et des modifications de postes nécessaires :

#### Postes supprimés

- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe des EE
- 2 postes de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 2 postes de rédacteur
- 1 poste d'agent de maîtrise
- 3 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe

#### Postes créés

- 6 postes d'adjoint technique
- 3 postes d'adjoint administratif
- 1 poste de rédacteur
- 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe
- 1 poste de technicien
- 1 poste de rédacteur principal de 1ère classe

### **ARTICLE 2**

Précise que ces propositions prendront effet, sauf mentions particulières figurant au rapport, au 1<sup>er</sup> juillet 2019 et que le tableau des effectifs sera modifié, en conséquence, pour tenir compte de ces évolutions.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

### Annexe à la délibération n°CP\_19\_159 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°702 "Gestion du personnel : mesures d'adaptation des postes".

Afin de tenir compte des mobilités internes et externes, des modifications en matière de personnel sont nécessaires. L'ensemble de ces évolutions a été pris en compte au niveau budgétaire.

Sauf mentions particulières figurant dans le tableau ci-dessous, ces propositions prendront effet au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Direction concernée	Poste supprimé	Poste créé	Commentaires
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Collège de Chély d'Apcher	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe des EE	1 poste d'adjoint technique	Suite à un départ en retraite (correction erreur délibération du 8 avril 2019 : adjoint technique principal de 1ère CL et non de 2nd CL des EE)
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Collège de Villefort	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe des EE	1 poste d'adjoint technique	Suite à un départ en retraite au 1 <sup>er</sup> septembre 2019
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Collège de Sainte Enimie	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe des EE	1 poste d'adjoint technique	Suite au décès d'un agent
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Médiathèque Départementale de Lozère	1 poste de rédacteur principal de 2ème classe	1 poste d'adjoint administratif	Suite à un départ en retraite au 1 <sup>er</sup> septembre 2019
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Territoriale / Archives Départementales	1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1 poste d'adjoint administratif	Suite à un départ en retraite au 1 <sup>er</sup> juillet 2019
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale	1 poste de rédacteur principal de 2ème classe	1 poste d'adjoint administratif	Suite à un départ en retraite
Direction Générale Adjointe de la Solidarité Sociale	1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste de rédacteur	Suite à la réussite d'un concours

## Délibération n°CP\_19\_159

Direction concernée	Poste supprimé	Poste créé	Commentaires
Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales (DGAID)	1 poste de rédacteur	1 poste de rédacteur principal de 2ème classe	Suite à la réussite d'un concours
DGAID	1 poste d'agent de maîtrise	1 poste de technicien	Suite à la réussite d'un concours
DGAID	1 poste de rédacteur	1 poste de rédacteur principal de 1ère classe	Suite à un départ en retraite
DGAID	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste d'adjoint technique	Suite à un départ en retraite au 1 <sup>er</sup> août 2019
DGAID	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste d'adjoint technique	Suite à un départ en retraite
Direction Générale Adjointe des Infrastructures Départementales	1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste d'adjoint technique	Suite à un départ en retraite

Je vous propose d'approuver la modification des postes proposée ci-dessus.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence pour tenir compte de ces évolutions.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Finances et gestion de la collectivité**

**Objet : Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la convention relative à la rénovation et la gestion de la station thermale de la Chaldette en date du 10 août 1988**

*Dossier suivi par Affaires juridiques, commande publique et logistique -*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1411-2 du code général des collectivités locales ;

VU l'article 13 de la convention du 10 août 1988 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°703 intitulé "Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la convention relative à la rénovation et la gestion de la station thermale de la Chaldette en date du 10 août 1988" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Rappelle que le Département a confié la rénovation et la gestion de l'établissement thermal de La Chaldette à la Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO), par convention en date du 10 août 1988.

### **ARTICLE 2**

Approuve, à ce titre, les tarifs 2019 transmis par la SELO pour le site de La Chaldette, ci-annexés, à savoir :

- carte des Soins et Forfaits proposés,
- tarif des hébergements loués.

### **ARTICLE 3**

Autorise la signature de l'avenant à la convention correspondant et de toutes les pièces inhérentes.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_160 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°703 "Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la convention relative à la rénovation et la gestion de la station thermale de la Chaldette en date du 10 août 1988".**

Par convention en date du 10 Août 1988, le Conseil départemental a confié la rénovation et la gestion de l'établissement thermal de La Chaldette à la Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO).

Conformément à l'article L 1411-2 du code général des collectivités locales, la convention encadre les tarifs à la charge des usagers et précise l'incidence sur ces tarifs des paramètres ou indices qui déterminent leur évolution.

Pour mémoire, ceux-ci ont été fixés de la façon suivante à l'article 13 de la présente convention :

« La Société tiendra informée l'autorité concédante des tarifs, droits, taxes, et redevances de toute nature qui devront permettre de couvrir les dépenses de gestion et d'amortissement, de constituer des réserves et de rembourser les emprunts et qui seront fixés dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur. »

Vous trouverez ci-joint les tarifs 2019 transmis par la SELO à savoir la carte des Soins et Forfaits proposés ainsi que le tarif des hébergements loués.

Par rapport à 2018, ces tarifs sont en légère hausse.

Par voie de conséquence, je vous demande de bien vouloir procéder à l'approbation des tarifs 2019 pour le site de La Chaldette, et m'autoriser à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces inhérentes.

TARIF HEBERGEMENT 2019 LA CHALDETTE

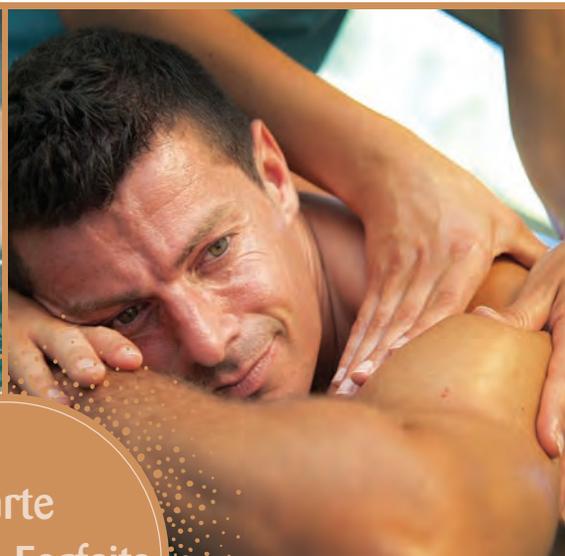
Prix 2019	Nuitée	2 nuits	NS	SemN	Nuitée	2 nuits	NS	SemN	Nuitée	2 nuits	NS	SemN	Nuitée	2 nuits	NS	SemN	Nuitée	2 nuits	NS	SemN	Nuitée	2 nuits	NS	SemN	Nuitée	2 nuits	NS	SemN
	WE	sem	sem	7 nuits	WE	sem	sem	7 nuits	WE	sem	sem	7 nuits	WE	sem	sem	7 nuits	WE	sem	sem	7 nuits	WE	sem	sem	7 nuits	WE	sem	sem	7 nuits
<b>Chalnette LZT005</b>	<b>30,5%</b>	<b>39,5%</b>	<b>4,5%</b>	<b>100,0%</b>	<b>30,0%</b>	<b>38,5%</b>	<b>4,5%</b>	<b>100,0%</b>									<b>28,0%</b>	<b>39,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>28,0%</b>	<b>39,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>28,0%</b>	<b>39,0%</b>	<b>6,0%</b>	<b>100,0%</b>
	56,00%	56,00%	56,00%	56,00%	67,30%	67,30%	67,30%	67,30%									73,10%	73,10%	73,10%	73,10%	83,50%	83,50%	83,50%	83,50%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
A; studio 2p, 1 unité	80 €	103 €	12 €	261 €	94 €	121 €	14 €	314 €									95 €	133 €	20 €	341 €	109 €	152 €	23 €	389 €	131 €	182 €	28 €	466 €
B; T2 plain pied cour, 7 unités	100 €	129 €	15 €	327 €	118 €	151 €	18 €	393 €									120 €	166 €	26 €	427 €	137 €	190 €	29 €	488 €	163 €	228 €	35 €	584 €
C; T2 duplex cour, 3 unités	98 €	127 €	14 €	322 €	116 €	149 €	17 €	387 €									118 €	164 €	25 €	420 €	134 €	187 €	29 €	480 €	161 €	224 €	34 €	575 €
D; T3 cour, 1 unité	126 €	163 €	19 €	412 €	149 €	191 €	22 €	495 €									151 €	210 €	32 €	538 €	172 €	240 €	37 €	615 €	206 €	287 €	44 €	736 €
E; T2 plain pied rue, 1 unités	92 €	119 €	14 €	301 €	109 €	139 €	16 €	362 €									110 €	153 €	24 €	393 €	126 €	175 €	27 €	449 €	151 €	210 €	32 €	538 €
F; T2 duplex rue, 2 unités	91 €	118 €	13 €	299 €	108 €	138 €	16 €	359 €									109 €	152 €	23 €	390 €	125 €	174 €	27 €	445 €	149 €	208 €	32 €	533 €

# La Chaldette

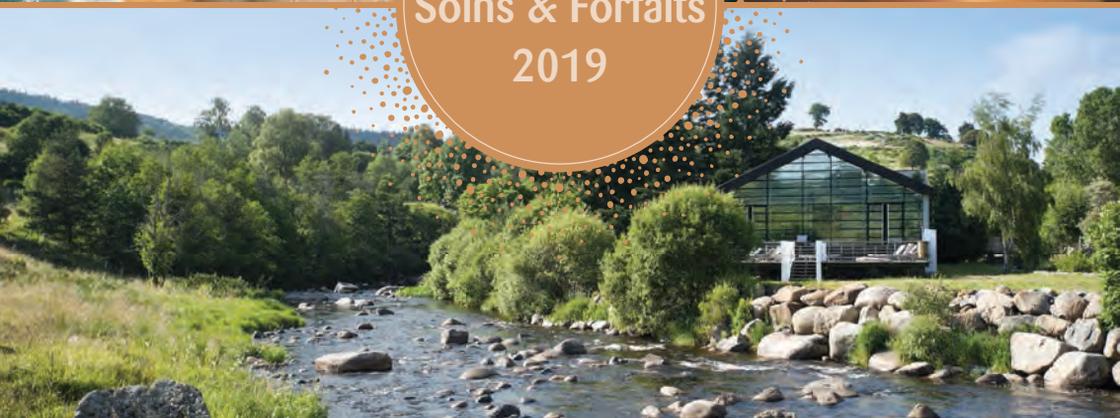
STATION THERMALE & SPA



*en Aubrac*



Carte  
Soins & Forfaits  
2019



SPA thermal • Remise en forme • Cures thermales • Hébergements

[www.lachaldette.com](http://www.lachaldette.com)

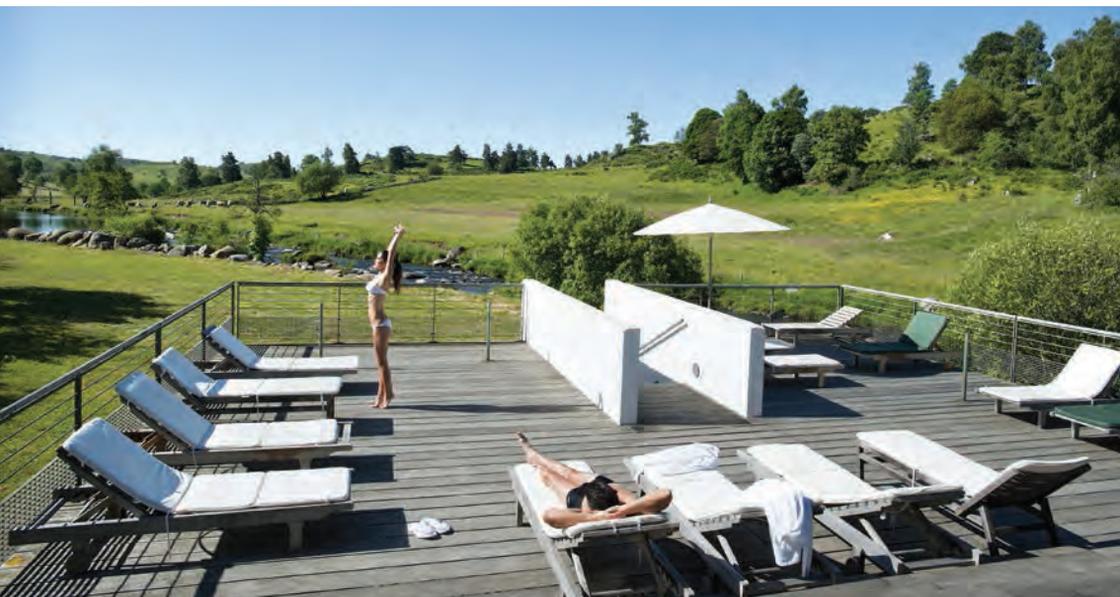
# La Chaldette

STATION THERMALE & SPA



*en Aubrac*

Echappez-vous de votre quotidien, relaxez-vous et profitez d'une escapade détente au cœur de l'Aubrac Lozérien. Vivez une expérience bien-être à la Station Thermale La Chaldette.



## Sommaire

Présentation du SPA thermal.....	2
Soins à la carte.....	3 et 4
Forfaits demi-journée.....	5 et 6
Forfaits demi-journée en DUO.....	7
Forfaits journée.....	8
Forfaits 2 demi-journées.....	8
Forfaits 3 demi-journées.....	9
Forfaits 4 demi-journées.....	10
Forfaits 5 demi-journées.....	11
Forfaits 6 demi-journées.....	12
La Résidence Thermale.....	13
Forfaits + Hébergements.....	14



# Le SPA thermal

ACCÈS SEMAINE TARIFS A	ACCÈS WE ET JOURS FÉRIÉS TARIFS B
Du lundi au vendredi du 09/02 au 28/07 et du 01/09 au 24/11	Les samedis, dimanches, jours fériés, tous les jours du 29/04 au 08/05, du 29/07 au 31/08 et le 31/05
La demi-journée : 26€	La demi-journée : 30€

- Le Forfait "Accès à l'espace SPA thermal" comprend :
  - Les espaces : Sauna, Hammam, Solarium, Espace forme et Espace détente. Espace tisanderie et eaux florales BIO.
  - Les soins : 2 bassins d'eau thermale, naturellement chaude (environ 34°), jacuzzi.
- L'achat du Forfait "Accès à l'espace SPA Thermal" est obligatoire pour tout soin à la carte.
- Peignoir, serviette et chaussures de piscine fournis.
- L'âge minimum requis pour accéder à l'espace forme est de 18 ans.
- Tenue obligatoire : maillot/slip de bain. Les shorts et caleçons sont interdits.

## Période d'ouverture et horaires

La station est ouverte du 9 février au 24 novembre 2019

Du lundi au dimanche	▶ 9h à 12h30
Du lundi au samedi Du 09/02 au 28/07 et du 01/09 au 24/11, ainsi que les dimanches 21/04 (Pâques), 02/06 (Ascension), 09/06 (Pentecôte), 03/11 et 10/11	▶ 14h à 18h
Tous les jours du 29/07 au 31/08 inclus	▶ 8h45 à 12h45 14h à 18h30

## Les forfaits

Les prix des forfaits comprennent les accès et les soins à la carte remisés de 15 à 30% selon la durée du forfait.

Les soins compris dans les forfaits ne sont pas modifiables.

Confirmation des réservations avec un versement d'arrhes.

20€ par personne	▶	Forfaits demi-journée
40€ par personne	▶	Forfaits journée et 2 demi-journées
60€ par personne	▶	Forfaits 3 demi-journées
80€ par personne	▶	Forfaits supérieurs à 3 demi-journées

\* En cas d'annulation, les arrhes ne sont pas remboursables (art 1590 du code civil) sauf en cas de maladie si vous avez souscrit l'assurance annulation (5€) et sur présentation d'un certificat médical de la personne participant au séjour.

## Réservations

Les réservations des accès et des soins/forfaits sont vivement conseillées en juillet et août ainsi qu'en période de vacances et de jours fériés.

☎ 04 66 31 68 00 🌐 [www.lachaldette.com](http://www.lachaldette.com)



# Soins à la carte

## Soins à l'eau thermale

### Douches (10 mn)

Douche manteau ( <i>relaxante multi-jets</i> )	15€
Douche tonique à jet	19€
Douche relaxante sous affusion	19€
Douche arc-en-ciel	19€
Douche arc-en-ciel aromathérapique	20€

### Bains (15 mn)

Bain chromothérapique	26€
Bain hydromassant aux huiles essentielles	27€
Bain hydromassant au Thé d'Aubrac	28€
Bain hydromassant aromathérapique	28€
 Bain hydromassant chromothérapique en Duo	48€

## Modelages "Relaxants" (17 mn)

Du dos au Thé d'Aubrac	28€
 Du dos à la gentiane	28€
 Du dos à la fleur d'argousier	28€
 Du dos aux conifères	28€
Plantaire au Thé d'Aubrac	28€
 Plantaire à la gentiane	28€
 Plantaire à la fleur d'argousier	28€
 Plantaire aux conifères	28€
Du dos à l'huile d'Argan	29€
Du dos aux huiles essentielles BIO 	29€
Des jambes aux huiles essentielles BIO  ( <i>face antérieure OU postérieure</i> )	29€
Plantaire aux huiles essentielles BIO 	29€
Massage crânien relaxant	32€
 Shiatsu visage	33€
Sous affusion au Thé d'Aubrac ( <i>jambes OU dos</i> )	33€

## Modelages "Détente" dos et jambes (37 mn)

Au Thé d'Aubrac	48€
 A la gentiane	48€
 A la fleur d'argousier	48€
 Aux conifères	48€
Aux huiles essentielles BIO 	50€
 Antistress (dos et tête)	50€
A l'huile d'argan	52€
Sous affusion au Thé d'Aubrac	56€

## Modelages "Bien-être" corps entier et visage (55 mn)

Aux pierres chaudes	69€
Californien aux huiles essentielles BIO 	72€
 Californien aux huiles essentielles BIO  en Duo	148€

## Massages par appareils

Hydromassage en apesanteur (17 mn)	28€
 Pressothérapie (30 mn)	29€

# Soins à la carte



## Soins esthétiques

### Soins phyto-aromatiques **YON KA** PARIS

**Flash Beauté** (30 mn) **43€**

*Soin découverte aromatique pour une parenthèse hydratation et éclat*

**NEW Hydralessence** (55 mn) **68€**

*Soin désaltérant et ressourçant pour les peaux normales à sèches*

**NEW Sensitive** (55 mn) **69€**

*Soin calmant, réconfortant pour peaux sensibles ou à rougeurs*

**Vital Défense** (55 mn) **69€**

*Pour homme et femme  
Soin détox, anti-oxydant et anti-pollution (nutritif ou purifiant)*

**Soin anti-âge** (55 mn) **71€**

*Soin alliant une synergie inédite d'actifs issus de la biotechnologie pour combattre les signes apparents du vieillissement*

## Corps et Esprit

Soin jambes légères (30 mn) **35€**

Soin du dos "Pureté Dos'Brac" pour homme et femme (35 mn) **38€**

## Soins pour les mains et les pieds (45 mn)

Beauté gourmande des mains **49€**

Beauté cocon des pieds **49€**

## Enveloppements corps entier (25 mn)

A l'argile blanche **33€**

**NEW** Au thé vert **33€**

**NEW** A l'aloé vera **33€**

**NEW** Au chocolat **34€**

Au rhassoul **35€**

## Gommages corps entier (25 mn)

**NEW** A l'argousier **36€**

**NEW** Au Thé d'Aubrac **36€**

**NEW** A la gentiane **36€**

**NEW** Aux conifères **36€**

**NEW** Au sucre et concombre **39€**

Au savon noir **39€**

A la poudre de riz **39€**

A la noix de coco **39€**

## Épilations

Localisée visage (15 mn) **15€**

Maillot ou aisselles (15 mn) **17€**

1/2 jambes (20 mn) **23€**

Jambes entières (35 mn) **36€**

**NEW** Nouveauté 2019

 Soin disponible en DUO

 Soin utilisant seulement des produits d'origine naturelle et biologique

## Prestations

Assurance annulation\* (cf. page 2) **5€**

Vente chaussures de piscine **11€**

Vente maillots **17€**

# Forfaits demi-journée



Pensez à réserver en ligne  
et bénéficiez de nos meilleurs tarifs  
[www.lachaldette.com](http://www.lachaldette.com)

	TARIFS A	TARIFS B	<i>cf. page 2</i>
<b>Sources relaxantes</b>	61€	65€	
Accès à l'espace SPA thermal + 2 soins <i>1 douche arc-en-ciel</i> <i>1 bain bouillonnant aux huiles essentielles</i>			
<b>Cascades toniques d'Aubrac</b>	66€	70€	
Accès à l'espace SPA thermal + 2 soins <i>1 douche tonique au jet</i> <i>1 massage relaxant sous affusion au Thé d'Aubrac</i>			
<b>Chaldette relaxant</b>	70€	73€	
Accès à l'espace SPA thermal + 2 soins <i>1 bain bouillonnant aux huiles essentielles</i> <i>1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles BIO</i>			
<b>Détente volcanique</b>	81€	84€	
Accès à l'espace SPA thermal + 1 soin <i>1 massage aux pierres chaudes corps et visage</i>			
<b>Détente absolue</b>	83€	87€	
Accès à l'espace SPA thermal + 1 soin <i>1 massage californien corps et visage</i> <i>aux huiles essentielles BIO</i>			
<b>Aromathérapie en Aubrac</b>	88€	91€	
Accès à l'espace SPA thermal + 3 soins <i>1 douche arc-en-ciel aromathérapique</i> <i>1 bain bouillonnant et hydromassant aromathérapique</i> <i>1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles BIO</i>			

# Forfaits demi-journée



## Plénitude

TARIFS A

93€

TARIFS B

96€

cf. page 2

Accès à l'espace SPA thermal + 3 soins

- 1 bain hydromassant chromothérapeutique
- 1 massage relaxant du dos à l'huile d'argan
- 1 hydromassage en apesanteur

NEW

## Escale du randonneur

93€

96€

Accès à l'espace SPA thermal + 3 soins

- 1 pressothérapie
- 1 soin jambes légères
- 1 douche sous affusion ou 1 douche tonique à jet au choix

NEW

## Douceurs d'Aubrac

94€

97€

Accès à l'espace SPA thermal + 2 soins

- 1 modelage d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)
- 1 gommage d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)

## Flours d'Aubrac

103€

106€

Accès à l'espace SPA thermal + 3 soins

- 1 douche relaxante sous affusion
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 modelage d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)

## Evasion orientale

129€

133€

Accès à l'espace SPA thermal + 3 soins

- 1 gommage au savon noir
- 1 enveloppement corporel au rhassoul
- 1 massage détente à l'huile d'argan

# Forfaits demi-journée en DUO



	TARIFS A	TARIFS B	cf. page 2
<b>Duo découverte</b>	88€	95€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 1 soin simultané/pers. 1 bain hydromassant chromothérapie en Duo			
<b>Duo'Brac</b>	153€	160€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 2 soins simultanés/pers. 1 modelage d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane) 1 gommage d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)			
<b>Duo intense</b>	167€	173€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 1 soin simultané/pers. 2 massages californiens aux huiles essentielles BIO (corps entier et visage)			
<b>NEW Duo gourmand</b>	197€	204€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 2 soins simultanés/pers. 1 gommage dos et arrière des jambes au sucre et concombre en Duo 1 massage détente au chocolat en Duo			
<b>Duo oriental</b>	199€	206€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 2 soins simultanés/pers. 2 gommages au savon noir dos et jambes 2 massages détente à l'huile d'Argan BIO			
<b>Duo essentiel</b>	211€	218€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 2 soins simultanés/pers. 1 massage californien aux huiles essentielles en Duo 1 bain hydromassant chromothérapie en Duo			
<b>Duo d'Asie</b>	279€	286€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 3 soins simultanés/pers. 1 bain hydromassant chromothérapie en Duo 1 gommage corps entier à la poudre de riz en Duo 1 massage californien à l'huile d'hibiscus ou de thé vert en Duo			
<b>Duo exotique</b>	279€	286€	
Accès à l'espace SPA thermal 2 pers. + 3 soins simultanés/pers. 1 bain hydromassant chromothérapie en Duo 1 gommage corps entier à la noix de coco en Duo 1 massage californien à l'huile d'hibiscus en Duo			

# Forfaits journée

TARIFS A

TARIFS B

cf. page 2

## Roches d'Aubrac

150€

157€

Accès à l'espace SPA thermal + 4 soins

- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 modelage d'Aubrac
- 1 shiatsu visage

## Chaldette Privlège

162€

169€

Accès à l'espace SPA thermal + 4 soins

- 1 douche relaxante sous affusion
- 1 massage détente aux huiles essentielles BIO
- 1 shiatsu visage
- 1 beauté gourmande des mains

## Sources et saveurs

175€

181€

Accès à l'espace SPA thermal + un déjeuner dans un restaurant traditionnel de l'Aubrac + 5 soins

- 1 pressothérapie
- 1 douche sous affusion
- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles
- 1 massage plantaire

# Forfaits 2 demi-journées

2 jours consécutifs

TARIFS A

TARIFS B

cf. page 2

## Légendes d'Aubrac

133€

139€

2 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 bain chromothérapique
- 1 enveloppement corporel à l'argile
- 1 massage relaxant du dos d'ici

## Relax

190€

197€

2 accès à l'espace SPA thermal + 3 soins/demi-journée

- 1 douche sous affusion
- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles
- 1 massage détente aux huiles essentielles
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 shiatsu visage



## 2 jours à 2

317€

330€

2 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 massage californien aux huiles essentielles en Duo
- 1 bain hydromassant chromothérapique en Duo
- 1 douche arc-en-ciel aromathérapique
- 1 hydromassage en apesanteur



## Escapade couple

330€

342€

2 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 rituel en Duo (1 gommage + 1 massage relaxant du dos d'ici)
- 1 hydromassage en apesanteur par personne
- 1 bain hydromassant chromothérapique en Duo
- 1 flash beauté pour l'un et 1 shiatsu visage pour l'autre

# Forfaits 3 demi-journées

3 jours consécutifs



TARIFS A

TARIFS B

cf. page 2

## Aubrac Relaxant

180€

189€

3 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 douche arc-en-ciel
- 1 bain chromothérapeutique
- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles
- 1 enveloppement corporel Aloe Vera

## Excellence florale

207€

216€

3 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 douche arc-en-ciel
- 1 massage détente sous affusion au Thé d'Aubrac
- 1 massage plantaire au Thé d'Aubrac
- 1 bain bouillonnant hydromassant au Thé d'Aubrac
- 1 gommage au savon noir
- 1 massage relaxant du dos au Thé d'Aubrac

## Lâcher-prise

218€

227€

3 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 massage californien aux huiles essentielles
- 1 douche arc-en-ciel
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 shiatsu visage
- 1 massage relaxant du dos ou jambes sous affusion au Thé d'Aubrac

## Aux sources du Bès

227€

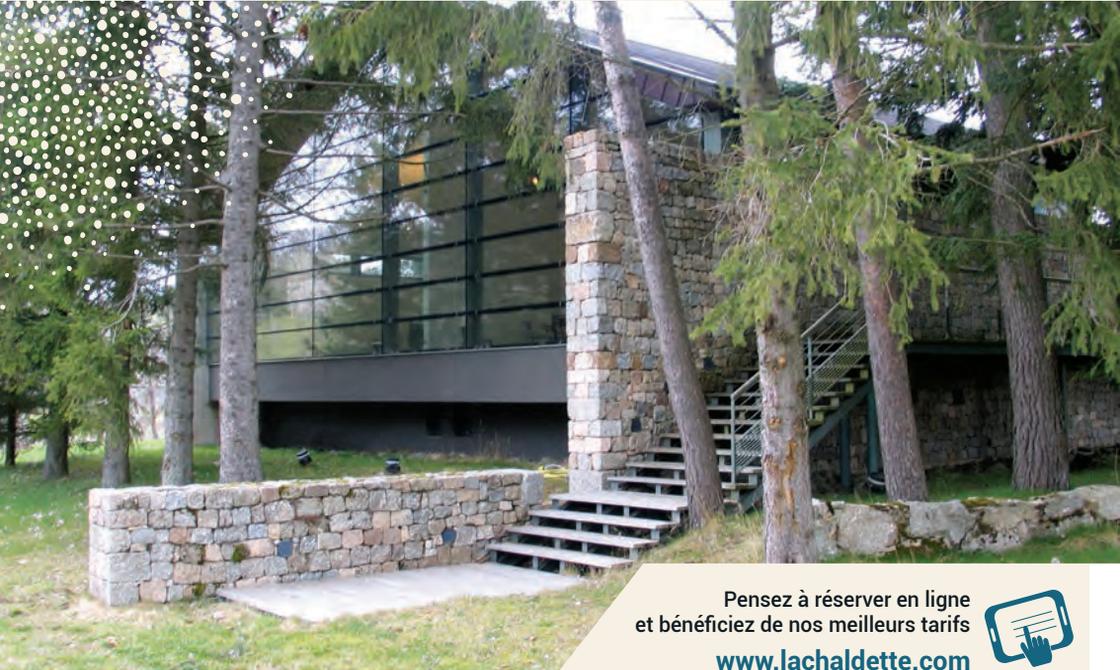
236€

3 accès à l'espace SPA thermal + 3 soins/demi-journée

- 1 douche tonique à jet
- 1 douche relaxante multi-jets manteau
- 1 douche arc-en-ciel
- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 bain chromothérapeutique
- 1 bain hydromassant au Thé d'Aubrac
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles
- 1 massage relaxant dos ou jambes sous affusion au Thé d'Aubrac

# Forfaits 4 demi-journées

4 jours consécutifs



Pensez à réserver en ligne  
et bénéficiez de nos meilleurs tarifs

[www.lachaldette.com](http://www.lachaldette.com)



TARIFS A

TARIFS B

cf. page 2

## Parenthèse bien-être

259€

271€

4 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 bain bouillonnant aux huiles essentielles au choix
- 1 massage relaxant du dos à l'huile d'argan
- 1 douche sous affusion
- 1 massage détente aux huiles essentielles
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 shiatsu visage
- 1 massage plantaire au Thé d'Aubrac
- 1 bain chromothérapique

## Parenthèse douceur

283€

295€

4 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 massage californien aux huiles essentielles
- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 gommage d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)
- 1 enveloppement corporel Aloe Vera
- 1 bain hydromassant au Thé d'Aubrac
- 1 massage plantaire aux huiles essentielles
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 douche arc-en-ciel aromathérapique

# Forfaits 5 demi-journées

5 jours consécutifs



TARIFS A

TARIFS B

cf. page 2

## Sérénité

179€

193€

5 accès à l'espace SPA thermal + 1 soin/demi-journée

- 1 douche sous affusion
- 1 douche tonique à jet
- 1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles
- 1 enveloppement corporel à l'argile
- 1 massage relaxant du dos d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)

## Bien-être

283€

297€

5 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 douche sous affusion
- 1 douche tonique à jet
- 2 bains bouillonnants hydromassants aux huiles essentielles au choix
- 1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles
- 1 massage relaxant du dos d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)
- 1 shiatsu visage
- 1 massage plantaire
- 1 enveloppement corporel à l'aloë vera

## Evasion

372€

386€

5 accès à l'espace SPA thermal + 3 soins/demi-journée

- 3 douches sous affusion
- 1 douche arc-en-ciel aromathérapique
- 1 bain hydromassant aux huiles essentielles
- 1 bain hydromassant au Thé d'Aubrac
- 1 bain chromothérapique
- 1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles
- 1 massage relaxant du dos d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)
- 1 massage plantaire au Thé d'Aubrac
- 1 enveloppement corporel à l'argile
- 1 enveloppement corporel au thé vert
- 2 shiatus visage
- 1 hydromassage en apesanteur

# Forfaits 6 demi-journées

6 jours consécutifs



## Détente

TARIFS A

335€

TARIFS B

352€

cf. page 2

6 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 douche sous affusion
- 1 douche arc-en-ciel aromathérapique
- 1 douche manteau
- 1 bain bouillonnant aux huiles essentielles
- 1 bain chromothérapique
- 1 bain bouillonnant au Thé d'Aubrac
- 1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles
- 1 massage crânien relaxant
- 1 massage relaxant du dos d'Aubrac (Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)
- 2 enveloppements corporels à choisir (thé vert, aloe vera, argile)
- 1 shiatsu visage

## Chaldette Luxe

417€

434€

6 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

- 1 bain hydromassant aux huiles essentielles
- 1 massage aux pierres chaudes
- 1 shiatsu visage
- 1 bain chromothérapique
- 1 soin "Pureté Dos'Brac"
- 1 hydromassage en apesanteur
- 1 massage détente antistress (dos et tête)
- 1 douche arc-en-ciel aromathérapique
- 1 massage plantaire aux huiles essentielles BIO
- 1 flash beauté
- 1 bain hydromassant au Thé d'Aubrac
- 1 instant beauté gourmande des mains

# Hébergement

## La Résidence Thermale de La Chaldette



### La Résidence Thermale de La Chaldette vous accueille au cœur de l'Aubrac

- Edifice centenaire entièrement rénové mêlant tradition et modernisme.
- Située à 200m de la station thermale.
- Petit parc boisé avec transats et salons de jardin.
- 3 niveaux desservis par un ascenseur.
- 15 appartements de grand standing avec kitchenette moderne et entièrement équipée. TV au salon et dans les chambres. Canapé convertible.
- Accueil de 2 à 6 personnes en studio, T2 plain-pied ou duplex et T3 duplex.
- A votre disposition : buanderie, salle de lecture, espace TV et billard.
- Service de plateaux repas en supplément avec réservation anticipée.

Petit-déjeuner gourmand type buffet : 9€ par personne

### Tarifs appartement type T2 plain-pied côté jardin

	Semaine / Week-end 1 nuit (possible à J-30)	2 nuits Vend. au Sam.	4 nuits Lun. au Vend.	7 nuits Sam. au sam.
08/02-09/03/19	88€ / 116€	232€	243€	430€
09/03-06/04/19	80€ / 101€	202€	221€	385€
06/04 - 06/07/19 31/08 - 16/11/19	88€ / 116€	232€	229€	437€
06/07 - 20/07/19 21/08 - 31/08/19	105€ / 140€	280€	273€	523€
20/07 - 24/08/19	124€ / 166€	332€	322€	619€
16/11 - 24/11/19	80€ / 101€	202€	208€	391€

# Forfaits + Hébergement

## Tarifs logement + forfaits remise en forme\*

### Forfait "Escapade couple" + Hébergement

2 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

1 rituel en Duo

(1 gommage + 1 massage relaxant du dos d'ici)

1 hydromassage en apesanteur par personne

1 bain hydromassant chromothérapeutique en Duo

1 flash beauté pour l'un et 1 shiatsu visage pour l'autre

#### 2 nuits : Vendredi au Dimanche

08/02 - 09/03/19	<b>287€</b>
09/03-06/04/19	<b>272€</b>
06/04 - 06/07/19	<b>287€</b>
31/08 - 16/11/19	<b>287€</b>
06/07 - 20/07/19	<b>311€</b>
24/08 - 31/08/19	<b>311€</b>
20/07 - 27/07/19	<b>331€</b>
28/07 - 24/08/19	<b>337€</b>
16/11 - 24/11/19	<b>272€</b>

### Forfait "Lâcher-prise" + Hébergement

3 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

1 bain bouillonnant hydromassant aux huiles essentielles

1 massage californien aux huiles essentielles

1 douche arc-en-ciel

1 hydromassage en apesanteur

1 shiatsu visage

1 massage relaxant du dos ou jambes sous affusion

au Thé d'Aubrac

#### 4 nuits : Lundi au Vendredi

08/02 - 09/03/19	<b>338,5€</b> (supp. single : 121,5€)
09/03-06/04/19	<b>327,5€</b> (supp. single : 110,5€)
06/04 - 06/07/19	<b>331,5€</b> (supp. single : 114,5€)
31/08 - 16/11/19	<b>331,5€</b> (supp. single : 114,5€)
06/07 - 20/07/19	<b>353,5€</b> (supp. single : 136,5€)
24/08 - 31/08/19	<b>362,5€</b> (supp. single : 136,5€)
20/07 - 27/07/19	<b>378€</b> (supp. single : 161€)
28/07 - 24/08/19	<b>387€</b> (supp. single : 161€)
16/11 - 24/11/19	<b>321€</b> (supp. single : 104€)

### Forfait "Détente" + Hébergement

6 accès à l'espace SPA thermal + 2 soins/demi-journée

1 douche sous affusion

1 douche arc-en-ciel aromathérapeutique

1 douche manteau

1 bain bouillonnant aux huiles essentielles

1 bain chromothérapeutique

1 bain bouillonnant au Thé d'Aubrac

1 massage relaxant du dos aux huiles essentielles

1 massage crânien relaxant

1 massage relaxant du dos d'Aubrac

(Thé d'Aubrac, argousier, conifères ou gentiane)

2 enveloppements corporels à choisir

(thé vert, aloe vera, argile)

1 shiatsu visage

#### 7 nuits : Samedi au Samedi

08/02 - 09/03/19	<b>550€</b> (supp. single : 215€)
09/03-06/04/19	<b>527,5€</b> (supp. single : 192,5€)
06/04 - 06/07/19	<b>553,5€</b> (supp. single : 218,5€)
31/08 - 16/11/19	<b>553,5€</b> (supp. single : 218,5€)
06/07 - 20/07/19	<b>596,5€</b> (supp. single : 261,5€)
24/08 - 31/08/19	<b>613,5€</b> (supp. single : 261,5€)
20/07 - 27/07/19	<b>644,5€</b> (supp. single : 309,5€)
28/07 - 24/08/19	<b>661,5€</b> (supp. single : 309,5€)
16/11 - 24/11/19	<b>530,5€</b> (supp. single : 195,5€)

\* Base double, prix par personne.

Tarifs indicatifs pour un appartement type T2 plain-pied côté jardin.

Offre personnalisable avec tous les forfaits.

Tous les forfaits sont disponibles avec hébergement.

Plus d'informations sur les autres offres de "forfaits + hébergement" consultables  
sur le site Internet  [www.chaldette.com/residence](http://www.chaldette.com/residence) ou par téléphone  **04 66 31 68 00**

# La Chaldette

STATION THERMALE & SPA



en Aubrac



Pensez à réserver en ligne  
et bénéficiez de nos meilleurs tarifs  
[www.lachaldette.com](http://www.lachaldette.com)

Nous proposons nos soins et forfaits  
en bons cadeaux valables 1 an



INFORMATIONS / RÉSERVATIONS SOINS ET FORFAITS

## La Chaldette

48310 Brion

☎ 04 66 31 68 00 🌐 [www.lachaldette.com](http://www.lachaldette.com)

INFORMATIONS ET RÉSERVATIONS HÉBERGEMENTS

☎ 04 66 48 48 48 🌐 [www.lachaldette.com/residence](http://www.lachaldette.com/residence)



La Lozère,  
naturellement !

Imprimé sur papier recyclé



LaChaldette

la\_chaldette



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Finances et gestion de la collectivité**

**Objet : Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'aménagement et l'exploitation du domaine de Sainte Lucie en date du 16 septembre 2014**

*Dossier suivi par Affaires juridiques, commande publique et logistique -*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Gylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1411-2 du code général des collectivités locales ;

VU l'article 9 de la concession du 16 septembre 2014 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°704 intitulé "Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'aménagement et l'exploitation du domaine de Sainte Lucie en date du 16 septembre 2014" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

*VU les modifications apportées en séance ;*

### **ARTICLE 1**

Rappelle que le Département a confié l'exploitation du Parc à loups de Sainte-Lucie à la Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO), par convention en date du 23 septembre 2014.

### **ARTICLE 2**

Approuve les tarifs 2019 transmis par la SELO pour le site de Sainte-Lucie, ci-annexés, portant sur :

- la billetterie,
- la boutique,
- les hébergements.

### **ARTICLE 3**

Prend acte de la suppression au mois de mars 2018 de l'indice SALHOR-SHO-SZ, utilisé jusqu'alors dans le calcul de l'indemnité pour contrainte(s) de service public, et de l'établissement, à partir de 2019, du calcul de cette indemnité sur la base de l'indice SALHOR en cours, à savoir le SALHOR4-SHO-SZ et entérine, en conséquence, les modalités de calcul de l'indemnité pour contrainte(s) de service public révisées comme suit :

- l'indemnité mise à jour l'année précédente, sera utilisée comme indemnité forfaitaire de base.
- pour les années suivantes, si l'indice SALHOR4-SHO-SZ doit être supprimé, il conviendra d'utiliser l'indice SALHOR en cours au moment du calcul.
- la formule de calcul de l'indemnité, à partir de 2019, est définie comme suit :

$$C = 0,15 + 0,85 (\text{SALHOR4-SHO-SZ en cours } n / \text{SALHOR4-SHO-SZ en cours } n-1)$$

dans laquelle :

C = Coefficient d'indexation applicable au montant de l'indemnité pour contrainte de service public obtenu après révision l'année précédente,

SALHOR4-SHO-SZ en cours n = valeur de l'indice de l'année de révision (dernier indice connu),

SALHOR4-SHO-SZ en cours n-1 = valeur de l'indice de l'année précédente (au même mois que l'indice SALHOR4-SHO-SZ en cours n).

sachant que :

- le coefficient sera appliqué sur le montant de l'indemnité pour contrainte de service public de l'année précédente avec l'ensemble des chiffres après la virgule.

## Délibération n°CP\_19\_161

- le montant révisé obtenu (arrondi à deux chiffres après la virgule) sera versé à la SELO au titre de l'année en cours.

### **ARTICLE 4**

Autorise la signature de l'avenant à la convention correspondant et de toutes les pièces inhérentes.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_161 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°704 "Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'aménagement et l'exploitation du domaine de Sainte Lucie en date du 16 septembre 2014".**

Par convention en date du 23 septembre 2014, le Conseil départemental a confié l'exploitation du Parc à loups de Sainte-Lucie à la Société d'Economie Mixte d'Equipement pour le Développement de la Lozère (SELO).

Conformément à l'article L 1411-2 du Code général des collectivités locales, la convention encadre les tarifs à la charge des usagers et précise l'incidence sur ces tarifs des paramètres ou indices qui déterminent leur évolution.

Pour mémoire, ceux-ci ont été fixés de la façon suivante :

« Concernant les modalités d'établissement des tarifs, il est convenu que le Département ne pourra s'opposer à une augmentation inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation (IPC – valeur mai 2014 : 128,19) ou de la valeur du point servant de référence aux salaires des organismes de tourisme (valeur juillet 2013 : 1,128).

En revanche, le Département pourra autoriser toute évolution des prix supérieures à l'évolution des deux indices cités en raison de leurs justifications afin d'être conforme aux évolutions des produits proposés et des tarifs pratiqués par la concurrence. »

La SELO est donc amenée à transmettre chaque année ses nouveaux tarifs afin que la collectivité puisse examiner leur évolution par rapport aux dispositions de la convention.

Vous trouverez ci-joint les tarifs 2019 transmis par la SELO.

En ce qui concerne la billetterie, ceux-ci sont identiques à ceux de 2018. A noter que le tarif forfaitaire VIP (maximum 10 personnes / réservation) fixé à 100 € en 2018, a été supprimé. Et la carte abonnement devient un pass annuel nominatif valable 1 an, hors évènements.

En ce qui concerne la boutique, la liste des articles destinés à la vente est jointe au présent rapport.

En ce qui concerne les hébergements, les prix sont quasi équivalents à ceux de 2018. Une très sensible augmentation a été appliquée pour 2 des 4 logements en place. Cette augmentation est de l'ordre de 1 à 10 € supplémentaires selon les périodes de location. Par ailleurs, sont ajoutés au tarif 2019, les prix pour les 4 nouveaux logements mis en place dans le cadre du programme d'aménagement du domaine.

Par ailleurs, par rapport à l'indemnité pour contraintes de service, il convient de revoir les modalités de calcul de la révision annuelle déjà modifiées par avenant n° 5 à la convention. En effet, l'indice SALHOR-SHO-SZ utilisé jusqu'alors dans le calcul de cette révision a été supprimé au mois de mars 2018. A partir de 2019, il convient donc d'établir le calcul sur la base de l'indice SALHOR en cours, à savoir le SALHOR4-SHO-SZ. Cependant, ce nouvel indice ne permettant pas d'obtenir un historique à partir de l'année 2014, il semble opportun d'utiliser comme indemnité forfaitaire de base, l'indemnité mise à jour l'année précédente.

A noter que pour les années suivantes, si l'indice SALHOR4-SHO-SZ doit être supprimé, il conviendra d'utiliser l'indice SALHOR en cours au moment du calcul.

La formule de calcul est donc la suivante :

$$C = 0,15 + 0,85 (\text{SALHOR4-SHO-SZ en cours } n / \text{SALHOR4-SHO-SZ en cours } n-1)$$

dans laquelle :

C = Coefficient d'indexation applicable au montant de l'indemnité pour contrainte de service public obtenu après révision l'année précédente

SALHOR4-SHO-SZ en cours n = valeur de l'indice de l'année de révision (dernier indice connu)

## Délibération n°CP\_19\_161

SALHOR4-SHO-SZ en cours n-1 = valeur de l'indice de l'année précédente (au même mois que l'indice SALHOR4-SHO-SZ en cours n)

Le coefficient sera appliqué sur le montant de l'indemnité pour contrainte de service public de l'année précédente avec l'ensemble des chiffres après la virgule.

Le montant révisé obtenu (arrondi à deux chiffres après la virgule) sera ainsi versé à la SELO au titre de l'année en cours.

Par voie de conséquence, je vous demande de bien vouloir procéder à l'approbation des tarifs 2019 pour le site de Sainte-Lucie, acter les modalités de calcul de l'indemnité pour contrainte de service public et de m'autoriser à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces inhérentes.

### Tarifs 2019

	Classique	Spécifique (1 guide/1groupe). Sur réservation à J-15	Visites Pédagogiques (25 enfants maxi). Sur réservation à J-15	Visites Nocturnes (Sur réservation à J-1)	Pass annuel (nominatif. Valable 1 an. Hors événement. Offre non cumulable)
<b>Individuels</b>					
Adultes (12 ans et +)	9			12	27
Enfants (3-11 ans)	6			8	18
Enfants de moins de 3 ans	gratuits			Gratuits	
<b>Groupes</b>					
Adultes (12 ans et +) (1 accompagnateur gratuit / 20 Pax)	5,5	7		12	
Enfants (3-11 ans) (1 accompagnateur gratuit/ 10 Pax)	3,5	4,5		8	
<b>Groupes Scolaires (1 accompagnateur gratuit/ 10 Pax)</b>					
A partir du collège	5,5	7	8		
Avant collège	3,5	4,5			

#### Gratuits:

- Enfants de moins de 3 ans
- Journalistes (justificatif)
- Chauffeur de bus accompagnant un groupe
- Accompagnateur de groupe selon tableau ci-dessus

**Tarif groupe:** Le ou les accompagnateurs payants seront facturés au tarif groupe adulte

#### Réductions: (Non cumulables et valables toute l'année)

- **-10%:** Achat des billets du parc à loups et de la réserve des bisons d'Europe sur l'un des deux sites
- **-20%:**
  - familles nombreuses (carte famille nombreuse de chaque membre de la famille)
  - visites nocturnes pour les résidents gîtes
  - visites nocturnes si achat des billets lors de votre visite de jour (validité: année en cours)
  - visites de jour si achat des billets lors de votre visite nocturne (validité: année en cours)
- **-50%**
  - Handicapés sur présentation carte d'invalidité
  - 1 accompagnateur par handicapé en fauteuil roulant uniquement
- **Gîtes:** une entrée payante au parc par personne pour tout le séjour en gîte
- **Prévente aux CE:** -30% à partir de 50 entrées ou -10% selon convention
- **Partenariats** hébergeurs ou autres partenaires non CE
  - Prévente: -30% à partir de 50 entrées
  - Convention: -10% sur présentation d'un justificatif de l'hébergeur

Prix 2019	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%
Sainte Lucie gîtes	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%
	38,70%	38,70%	38,70%	38,70%	52,70%	52,70%	52,70%	52,70%	55,45%	55,45%	55,45%	55,45%	54,20%	54,20%	54,20%	54,20%
LZG086	135 €	175 €	35 €	499 €	183 €	238 €	48 €	679 €	193 €	250 €	50 €	715 €	189 €	245 €	49 €	699 €
Sainte Lucie	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%
	40,60%	40,60%	40,60%	40,60%	55,90%	55,90%	55,90%	55,90%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%
LZG091A	65 €	84 €	17 €	239 €	89 €	115 €	23 €	329 €	97 €	126 €	25 €	359 €	97 €	126 €	25 €	359 €
Sainte Lucie	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%
	44,50%	44,50%	44,50%	44,50%	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%	57,80%	57,80%	57,80%	57,80%	63,00%	63,00%	63,00%	63,00%
LZG091B	46 €	59 €	12 €	169 €	56 €	73 €	15 €	209 €	59 €	77 €	15 €	219 €	65 €	84 €	17 €	239 €
Sainte Lucie	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%
	43,50%	43,50%	43,50%	43,50%	55,30%	55,30%	55,30%	55,30%	58,80%	58,80%	58,80%	58,80%	57,60%	57,60%	57,60%	57,60%
LZG092	100 €	129 €	26 €	369 €	127 €	164 €	33 €	469 €	135 €	175 €	35 €	499 €	132 €	171 €	34 €	489 €
	54,00%	54,00%	54,00%	54,00%	62,10%	62,10%	62,10%	62,10%	79,70%	79,70%	79,70%	79,70%	66,20%	66,20%	66,20%	66,20%
LZG090A	108 €	140 €	28 €	399 €	124 €	161 €	32 €	459 €	159 €	206 €	41 €	589 €	132 €	171 €	34 €	489 €
	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%
	54,40%	54,40%	54,40%	54,40%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	77,70%	77,70%	77,70%	77,70%	63,30%	63,30%	63,30%	63,30%
LZG090B	132 €	171 €	34 €	489 €	148 €	192 €	38 €	549 €	189 €	245 €	49 €	699 €	154 €	199 €	40 €	569 €
	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%
	54,30%	54,30%	54,30%	54,30%	59,40%	59,40%	59,40%	59,40%	74,65%	74,65%	74,65%	74,65%	62,30%	62,30%	62,30%	62,30%
LZG090C	202 €	262 €	52 €	749 €	221 €	287 €	57 €	819 €	278 €	360 €	72 €	1 029 €	232 €	301 €	60 €	859 €
LZG090D	442 €	573 €	114 €	1 637 €	493 €	640 €	127 €	1 827 €	626 €	811 €	162 €	2 317 €	518 €	671 €	134 €	1 917 €

Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100%
75,95%	75,95%	75,95%	75,95%	85,25%	85,25%	85,25%	85,25%	94,60%	94,60%	94,60%	94,60%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
225 €	313 €	98 €	979 €	253 €	352 €	110 €	1 099 €	280 €	390 €	122 €	1 219 €	296 €	413 €	129 €	1 289 €
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100%
74,50%	74,50%	74,50%	74,50%	89,80%	89,80%	89,80%	89,80%	96,60%	96,60%	96,60%	96,60%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
101 €	140 €	44 €	439 €	122 €	169 €	53 €	529 €	131 €	182 €	57 €	569 €	135 €	188 €	59 €	589 €
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100%
78,70%	78,70%	78,70%	78,70%	89,30%	89,30%	89,30%	89,30%	94,60%	94,60%	94,60%	94,60%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
69 €	96 €	30 €	299 €	78 €	108 €	34 €	339 €	83 €	115 €	36 €	359 €	87 €	121 €	38 €	379 €
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100%
72,90%	72,90%	72,90%	72,90%	85,90%	85,90%	85,90%	85,90%	94,10%	94,10%	94,10%	94,10%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
142 €	198 €	62 €	619 €	168 €	233 €	73 €	729 €	184 €	256 €	80 €	799 €	195 €	272 €	85 €	849 €
74,30%	74,30%	74,30%	74,30%	83,80%	83,80%	83,80%	83,80%	93,20%	93,20%	93,20%	93,20%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
126 €	176 €	55 €	549 €	142 €	198 €	62 €	619 €	158 €	220 €	69 €	689 €	170 €	236 €	74 €	739 €
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100%
76,60%	76,60%	76,60%	76,60%	87,70%	87,70%	87,70%	87,70%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
158 €	220 €	69 €	689 €	181 €	252 €	79 €	789 €	186 €	259 €	81 €	809 €	207 €	288 €	90 €	899 €
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100%
74,05%	74,05%	74,05%	74,05%	87,00%	87,00%	87,00%	87,00%	92,80%	92,80%	92,80%	92,80%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
235 €	327 €	102 €	1 021 €	276 €	384 €	120 €	1 199 €	294 €	409 €	128 €	1 279 €	317 €	441 €	138 €	1 379 €
519 €	723 €	226 €	2 259 €	599 €	834 €	261 €	2 607 €	638 €	888 €	278 €	2 777 €	694 €	965 €	302 €	3 017 €

Prix 2019	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem
rien de fait				100%				100%				100%		
proposé maineok				100%				100%				100%		
tarifs ok				100%				100%				100%		
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	38,70%	38,70%	38,70%	38,70%	52,70%	52,70%	52,70%	52,70%	55,45%	55,45%	55,45%	55,45%	54,20%	54,20%
LZG086	135 €	175 €	35 €	499 €	183 €	238 €	48 €	679 €	193 €	250 €	50 €	715 €	189 €	245 €
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	40,60%	40,60%	40,60%	40,60%	55,90%	55,90%	55,90%	55,90%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%
LZG091A	65 €	84 €	17 €	239 €	89 €	115 €	23 €	329 €	97 €	126 €	25 €	359 €	97 €	126 €
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	44,50%	44,50%	44,50%	44,50%	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%	57,80%	57,80%	57,80%	57,80%	63,00%	63,00%
LZG091B	46 €	59 €	12 €	169 €	56 €	73 €	15 €	209 €	59 €	77 €	15 €	219 €	65 €	84 €
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	43,50%	43,50%	43,50%	43,50%	55,30%	55,30%	55,30%	55,30%	58,80%	58,80%	58,80%	58,80%	57,60%	57,60%
LZG092	100 €	129 €	26 €	369 €	127 €	164 €	33 €	469 €	135 €	175 €	35 €	499 €	132 €	171 €
<b>Coulagnette</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	54,00%	54,00%	54,00%	54,00%	62,10%	62,10%	62,10%	62,10%	79,70%	79,70%	79,70%	79,70%	66,20%	66,20%
LZG090A	108 €	140 €	28 €	399 €	124 €	161 €	32 €	459 €	159 €	206 €	41 €	589 €	132 €	171 €
	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	54,40%	54,40%	54,40%	54,40%	61,00%	61,00%	61,00%	61,00%	77,70%	77,70%	77,70%	77,70%	63,30%	63,30%
LZG090B	132 €	171 €	34 €	489 €	148 €	192 €	38 €	549 €	189 €	245 €	49 €	699 €	154 €	199 €
	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	54,30%	54,30%	54,30%	54,30%	59,40%	59,40%	59,40%	59,40%	74,65%	74,65%	74,65%	74,65%	62,30%	62,30%
LZG090C	202 €	262 €	52 €	749 €	221 €	287 €	57 €	819 €	278 €	360 €	72 €	1 029 €	232 €	301 €
LZG090D	442 €	573 €	114 €	1 637 €	493 €	640 €	127 €	1 827 €	626 €	811 €	162 €	2 317 €	518 €	671 €
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	38,70%	38,70%	38,70%	38,70%	52,70%	52,70%	52,70%	52,70%	55,45%	55,45%	55,45%	55,45%	54,20%	54,20%
LZG086	135 €	175 €	35 €	499 €	183 €	238 €	48 €	679 €	193 €	250 €	50 €	715 €	189 €	245 €
2n	175 €	269 €			238 €	367 €			250 €	386 €			245 €	377 €
3n	210 €	339 €			285 €	462 €			300 €	486 €			293 €	475 €
4n	244 €	392 €			333 €	533 €			350 €	561 €			342 €	548 €
5n	279 €	437 €			380 €	595 €			400 €	626 €			391 €	612 €
6n	397 €	479 €			540 €	652 €			568 €	686 €			555 €	671 €
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
LZG091A	65 €	84 €	17 €	239 €	89 €	115 €	23 €	329 €	97 €	126 €	25 €	359 €	97 €	126 €
2n	84 €	129 €			115 €	178 €			126 €	194 €			126 €	194 €
3n	100 €	163 €			138 €	224 €			151 €	244 €			151 €	244 €
4n	117 €	188 €			161 €	258 €			176 €	282 €			176 €	282 €
5n	134 €	209 €			184 €	288 €			201 €	315 €			201 €	315 €
6n	190 €	230 €			262 €	316 €			286 €	345 €			286 €	345 €
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	44,50%	44,50%	44,50%	44,50%	55,00%	55,00%	55,00%	55,00%	57,80%	57,80%	57,80%	57,80%	63,00%	63,00%
LZG091B	46 €	59 €	12 €	169 €	56 €	73 €	15 €	209 €	59 €	77 €	15 €	219 €	65 €	84 €
2n	59 €	91 €			73 €	113 €			77 €	118 €			84 €	129 €
3n	71 €	115 €			88 €	142 €			92 €	149 €			100 €	163 €
4n	83 €	133 €			102 €	164 €			107 €	172 €			117 €	188 €
5n	95 €	148 €			117 €	183 €			123 €	192 €			134 €	209 €
6n	134 €	162 €			166 €	200 €			174 €	211 €			190 €	229 €
<b>Sainte Lucie</b>	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%
	43,50%	43,50%	43,50%	43,50%	55,30%	55,30%	55,30%	55,30%	58,80%	58,80%	58,80%	58,80%	57,60%	57,60%
LZG092	100 €	129 €	26 €	369 €	127 €	164 €	33 €	469 €	135 €	175 €	35 €	499 €	132 €	171 €
2n	129 €	199 €			164 €	253 €			175 €	270 €			171 €	264 €
3n	155 €	251 €			197 €	319 €			210 €	339 €			205 €	332 €
4n	181 €	290 €			230 €	368 €			245 €	392 €			240 €	384 €
5n	207 €	323 €			263 €	411 €			279 €	437 €			274 €	428 €
6n	294 €	354 €			373 €	451 €			397 €	479 €			389 €	469 €

Dates	LZT005ALZT005BLZT005CLZT005DLZT005ELZT005F					
Semaine	218	268	254	323	248	233
2 nuits Wf	159	199	196	251	184	182
4 nuits sema	127	159	156	200	146	145
Semaine	262	323	306	388	299	281
2 nuits Wf	188	236	232	297	217	215
4 nuits sema	149	187	184	235	172	170
Semaine	290	357	338	429	330	310
2 nuits Wf	191	239	235	301	220	218
4 nuits sema	174	218	214	274	201	199
Semaine	331	408	386	490	377	355
Semaine	389	479	454	576	443	417

Sainte Lucie Confort+ Jusqu'à 45 à 7 nuits

2 pers	17	28
4/6 pers	28	39
11 pers	38	48

NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits 100%	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
54,20%	54,20%	75,95%	75,95%	75,95%	75,95%	85,25%	85,25%	85,25%	85,25%	94,60%	94,60%	94,60%	94,60%	100,00%	100,00%	100,00%
49 €	699 €	225 €	313 €	98 €	979 €	253 €	352 €	110 €	1 099 €	280 €	390 €	122 €	1 219 €	296 €	413 €	129 €
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
61,00%	61,00%	74,50%	74,50%	74,50%	74,50%	89,80%	89,80%	89,80%	89,80%	96,60%	96,60%	96,60%	96,60%	100,00%	100,00%	100,00%
25 €	359 €	101 €	140 €	44 €	439 €	122 €	169 €	53 €	529 €	131 €	182 €	57 €	569 €	135 €	188 €	59 €
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
63,00%	63,00%	78,70%	78,70%	78,70%	78,70%	89,30%	89,30%	89,30%	89,30%	94,60%	94,60%	94,60%	94,60%	100,00%	100,00%	100,00%
17 €	239 €	69 €	96 €	30 €	299 €	78 €	108 €	34 €	339 €	83 €	115 €	36 €	359 €	87 €	121 €	38 €
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
57,60%	57,60%	72,90%	72,90%	72,90%	72,90%	85,90%	85,90%	85,90%	85,90%	94,10%	94,10%	94,10%	94,10%	100,00%	100,00%	100,00%
34 €	489 €	142 €	198 €	62 €	619 €	168 €	233 €	73 €	729 €	184 €	256 €	80 €	799 €	195 €	272 €	85 €
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
66,20%	66,20%	74,30%	74,30%	74,30%	74,30%	83,80%	83,80%	83,80%	83,80%	93,20%	93,20%	93,20%	93,20%	100,00%	100,00%	100,00%
34 €	489 €	126 €	176 €	55 €	549 €	142 €	198 €	62 €	619 €	158 €	220 €	69 €	689 €	170 €	236 €	74 €
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
63,30%	63,30%	76,60%	76,60%	76,60%	76,60%	87,70%	87,70%	87,70%	87,70%	90,00%	90,00%	90,00%	90,00%	100,00%	100,00%	100,00%
40 €	569 €	158 €	220 €	69 €	689 €	181 €	252 €	79 €	789 €	186 €	259 €	81 €	809 €	207 €	288 €	90 €
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
62,30%	62,30%	74,05%	74,05%	74,05%	74,05%	87,00%	87,00%	87,00%	87,00%	92,80%	92,80%	92,80%	92,80%	100,00%	100,00%	100,00%
60 €	859 €	235 €	327 €	102 €	1 021 €	276 €	384 €	120 €	1 199 €	294 €	409 €	128 €	1 279 €	317 €	441 €	138 €
134 €	1 917 €	519 €	723 €	226 €	2 259 €	599 €	834 €	261 €	2 607 €	638 €	888 €	278 €	2 777 €	694 €	965 €	302 €
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
54,20%	54,20%	75,95%	75,95%	75,95%	75,95%	85,25%	85,25%	85,25%	85,25%	94,60%	94,60%	94,60%	94,60%	100,00%	100,00%	100,00%
49 €	699 €	225 €	313 €	98 €	979 €	253 €	352 €	110 €	1 099 €	280 €	390 €	122 €	1 219 €	296 €	413 €	129 €
		313 €	450 €													
		411 €	587 €													
		509 €	705 €													
		607 €	815 €													
		813 €	920 €													
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
25 €	359 €	101 €	140 €	44 €	439 €	122 €	169 €	53 €	529 €	131 €	182 €	57 €	569 €	135 €	188 €	59 €
		140 €	202 €													
		184 €	263 €													
		228 €	316 €													
		272 €	365 €													
		364 €	412 €													
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
63,00%	63,00%	78,70%	78,70%	78,70%	78,70%	89,30%	89,30%	89,30%	89,30%	94,60%	94,60%	94,60%	94,60%	100,00%	100,00%	100,00%
17 €	239 €	69 €	96 €	30 €	299 €	78 €	108 €	34 €	339 €	83 €	115 €	36 €	359 €	87 €	121 €	38 €
		96 €	137 €													
		125 €	179 €													
		155 €	215 €													
		185 €	248 €													
		248 €	281 €													
7,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	23,0%	32,0%	10,0%
57,60%	57,60%	72,90%	72,90%	72,90%	72,90%	85,90%	85,90%	85,90%	85,90%	94,10%	94,10%	94,10%	94,10%	100,00%	100,00%	100,00%
34 €	489 €	142 €	198 €	62 €	619 €	168 €	233 €	73 €	729 €	184 €	256 €	80 €	799 €	195 €	272 €	85 €
		198 €	285 €													
		260 €	371 €													
		322 €	446 €													
		384 €	515 €													
		514 €	582 €													

101,7%  
101,4%  
101,4%  
101,7%  
101,4%  
101,6%

SemN	tarifs	Corr°	tarifs												
7 nuits	2018		2017		2016		2015	0,0%	2014	0,0%	2013	0,0%	2012	0,0%	2011
100%		18/17		17/16		16/15		15/14		15/14		14/13		13/12	

100%															
100,00%															
1 289 €	1 289 €	100,0%	1 249 €	103,2%	1 249 €	100,0%	1 189 €	105,1%	1 149 €	103,4%	1 099 €	104,6%	1 075 €	102,2%	1 049 €
100%															
100,00%															
589 €	589 €	100,0%	579 €	101,7%	569 €	101,8%	539 €	105,6%	525 €	102,8%	509 €	103,0%	499 €	102,0%	493 €
100%															
100,00%															
379 €	369 €	102,8%	359 €	102,8%	349 €	102,7%	335 €	104,3%	325 €	103,0%	316 €	103,0%	309 €	102,0%	299 €
100%															
100,00%															
849 €	845 €	100,4%	819 €	103,2%	819 €	100,0%	789 €	103,8%	769 €	102,6%	744 €	103,4%	729 €	102,0%	719 €
100%															
100,00%															
739 €	729 €	101,3%	729 €	100,0%	729 €	100,0%	699 €	104,4%	589 €	118,6%	589 €	100,0%	1 075 €	102,2%	1 049 €
100%															
100,00%															
899 €	879 €	102,3%	879 €	100,0%	879 €	100,0%	849 €	103,5%	699 €	121,5%	699 €	100,0%	499 €	102,0%	493 €
100%															
100,00%															
1 379 €	1 349 €	102,2%	1 349 €	100,0%	1 349 €	100,0%	1 299 €	103,9%	1 098 €	118,3%	1 098 €	100,0%	309 €	102,0%	299 €
3 017 €															
100%															
100,00%															
1 289 €	1 249 €		1 249 €		1 249 €						1 099 €	104,6%	1 075 €	102,2%	1 049 €
100%															
589 €															
100%															
100,00%															
379 €															
100%															
100,00%															
849 €															

Corr°	tarifs	Corr°	Corr°	Corr°	Corr°
0,0%	2010	0,0%	0,0%	100,0%	100,0%
12/11		11/10	10/09	09/08	08/07

102,5% 1 049 € 100,0% 103,1% 104,0% 104,0%

101,2% 479 € 103,0% 102,6% 104,0% 104,0%

103,5% 299 € 100,0% 104,5% 104,0% 104,0%

101,4% 699 € 102,9% 102,7% 104,0% 104,0%

102,5% 1 049 € 100,0% 103,1% 104,0% 104,0%

101,2% 479 € 103,0% 102,6% 104,0% 104,0%

103,5% 299 € 100,0% 104,5% 104,0% 104,0%

102,5% 1 049 € 100,0% 103,1% 104,0% 104,0%

Prix 2019	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits
<b>Bouviers LZM031</b>	<b>26,0%</b>	<b>35,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>25,0%</b>	<b>34,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>100,0%</b>
	49,80%	49,80%	49,80%	49,80%	56,50%	56,50%	56,50%	56,50%
A; 4 pers, 1 unité	39 €	52 €	10 €	149 €	42 €	57 €	14 €	169 €
B; 4 pers, 1 unité	39 €	52 €	10 €	149 €	42 €	57 €	14 €	169 €
C; 6 pers, 1 unité	45 €	61 €	12 €	174 €	49 €	67 €	16 €	197 €

Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits
27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	24,0%	33,0%	9,0%	100,0%
56,50%	56,50%	56,50%	56,50%	59,80%	59,80%	59,80%	59,80%	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
46 €	59 €	12 €	169 €	48 €	63 €	13 €	179 €	48 €	66 €	18 €	199 €
46 €	59 €	12 €	169 €	48 €	63 €	13 €	179 €	48 €	66 €	18 €	199 €
53 €	69 €	14 €	197 €	56 €	73 €	15 €	209 €	56 €	77 €	21 €	232 €

Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	22,0%	31,0%	11,0%	100,0%	22,0%	31,0%	11,0%
76,60%	76,60%	76,60%	76,60%	83,30%	83,30%	83,30%	83,30%	100,00%	100,00%	100,00%
53 €	73 €	23 €	229 €	55 €	77 €	27 €	249 €	66 €	93 €	33 €
53 €	73 €	23 €	229 €	55 €	77 €	27 €	249 €	66 €	93 €	33 €
62 €	86 €	27 €	267 €	64 €	90 €	32 €	291 €	77 €	108 €	38 €

SemN  
7 nuits  
100%  
100,00%  
299 €  
299 €  
349 €



## Liste des articles

Du : 00000210ABLE000 Au : WOLV0002

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
00000210ABLE000	Sweat Wolf Howl à capuche à fermeture AW011 (10 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
00000210AGRI000	Sweat Wolf Howl à capuche à fermeture AW011 (10 Ans - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
00000212ABLE000	Sweat Wolf Howl à capuche à fermeture AW011 (12 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
00000212AGRI000	Sweat Wolf Howl à capuche à fermeture AW011 (12 Ans - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
0000028ANGRI000	Sweat Wolf Howl à capuche à fermeture AW011 (8 Ans - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
0MEN0001	MENAGE PETIT GITE	HEBERGEMENTT SUPPLEMENTS 20% 2018	20,00	60,00
600R0001	60 Recettes Aveyron Lozere	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,00
ACEJEUAUT1	Auto PM	LIBRAIRIE CP, AFFICHES, POSTER	20,00	1,00
ADVE0001	Adventure set ZOO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
AFFI0002	Affichette N°01	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0003	Affichette N°04	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0005	Affichette N°02	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0006	Affichette N°09	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0008	Affichette N°11	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0009	Affichette N°15	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0011	Affichette N°06	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0012	Affichette N°12	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0013	Affichette N°13	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0016	Affichette N°07 Tako	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0017	Affichette N°03 Weeti	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0018	Affichette N°18	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0019	Affichette N°19	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0020	Affichette N°20	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AFFI0021	TABLEAU 3 D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,90
AFFI0022	Poster 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
AFFI0023	Affichette N°21 Ottawa	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AGE001	Agenda Loup 2018-19	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,95
AGE002	Cahier de Textes Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
ALIG0001	Aligot Saucisse	SNACK 10% 2018	10,00	9,90
ALPH0001	DVD Alpha et Omega	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	13,90
APPA0001	Appareil Photos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,50
APPR0001	Apprends à lire avec P'tit Loup Horloge	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	21,50
AR00001	Sweat Wolf Howl à capuche à fermeture AW011 (8 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
AR00002	Sweat à fermeture Wolf Howl (XXL - 44 -Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00003	Sweat à fermeture Wolf Howl (XL - 42 -Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00004	Sweat à fermeture Wolf Howl (S - 36 -Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00005	Sweat à fermeture Wolf Howl (M - 38 -Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00006	Sweat à fermeture Wolf Howl (L - 40 -Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00007	Bracelet NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
AR00008	Yoyo en bois gravé han	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
AR00009	Chocolat	BAR 10% 2018	10,00	2,30
AR00010	Crepe Jambon/Fromage	SNACK 10% 2018	10,00	2,50
AR00011	Sandwich au choix	SNACK 10% 2018	10,00	4,50
AR00012	Menu P'tit Loup 2	SNACK 10% 2018	10,00	0,00
AR00013	Menu Faim de Loup 3 (Aligot)	SNACK 10% 2018	10,00	0,00
AR00014	BOISSON : Paquet de CAFE d'1 Kg Henry Blanc	BOISSONS CHAUDES	10,00	0,00
AR00016	Biere artisanale au choix	BAR 20% 2018	20,00	4,00
AR00017	Menu Espresso	SNACK 10% 2018	10,00	1,00
AR00018	Menu Grenadine	SNACK 10% 2018	10,00	1,00
AR00019	Beignet Framboise	SNACK 10% 2018	10,00	2,00
AR00020	Maxi Cookie	SNACK 10% 2018	10,00	2,00
AR00021	CP 3D Broken Silence	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
AR00023	Pochette MARCO PIERI	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	25,00
AR00024	Porte Monnaie Enfant Marco Pieri	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
AR00025	Baton de Marche teinté	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,90
AR00026	Bonnet Peluche Jumi modèle 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
AR00027	Fou de Loups	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,00
AR00028	T-shirt Happy Wolf S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
AR00029	T-shirt Happy Wolf M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00030	T-shirt Happy Wolf L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00031	T-shirt Happy Wolf XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00032	T-shirt Black Wolf S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00033	T-shirt Black Wolf M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00034	T-shirt Black Wolf L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00035	T-shirt Black Wolf XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00036	Sweat Snow Plow S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
AR00037	Sweat Snow Plow M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
AR00038	Sweat Snow Plow L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
AR00039	Sweat Snow Plow XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
AR00040	Casquette Happy Wolf	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	26,90
AR00041	T-shirt Wolf Heart S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00042	T-shirt Wolf Heart M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00043	T-shirt Wolf Heart L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00044	T-shirt Wolf Heart XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
AR00045	T-shirt Wolf Selfie S enfant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
AR00046	T-shirt Wolf Selfie M enfant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
AR00047	T-shirt Happy Wolf L enfant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
AR00048	T-shirt Happy Wolf XL enfant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
AR00049	T-Shirt Wolf Forest S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	27,90
AR00050	T-Shirt Wolf Forest L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	27,90
AR00051	T-Shirt Wolf Forest M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	27,90
AR00052	T-Shirt Wolf Forest XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	27,90
AR00054	Sweat Wolves Plow S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00055	Sweat Wolves Plow M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00056	Sweat Wolves Plow L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
AR00057	Pull Manches Longues Warrior Wolf S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90
AR00058	Pull Manches Longues Warrior Wolf M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90
AR00059	Pull Manches Longues Warrior Wolf L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90
AR00060	Pull Manches Longues Warrior Wolf XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
AR00061	Sweat Adventure Wolf L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
AR00062	Coffret Loup et Louve Amoureux	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,99
AR00063	Mon coffret du Loup Amoureux + 2 porte clés	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
AR00064	Livre Ardoise je trace mes 1eres formes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,50
AR00065	Livre Ardoise Je trace mes 1eres Lettres	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,50
AR00066	P'tit Loup découvre les véhicules	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,95
AR00068	P'tit Loup part en voyage	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00069	P'tit Loup n'a plus besoin de tétine	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00070	P'tit Loup fête Paques	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00071	P'tit Loup va chez le docteur	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00072	Playset Bison	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
AR00073	Montre enfant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
AR00074	Bucket animal	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
AR00075	Figurine Loup Gris GM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
AR00076	Capteur de Rêves GM Uni 24482	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
AR00077	Capteur de Rêves GM 24587	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
AR00078	Capteur de Rêves MM 24589	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
AR00079	Capteur de Rêves PM 24474	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AR00080	Capteur de Rêves PM 24480	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
AR00081	T-shirt Raleur Bleu 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00082	T-shirt Raleur Bleu 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00083	T-shirt Raleur Bleu 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00084	T-shirt Raleur Bleu 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00085	T-shirt Raleur Bleu 10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00086	T-shirt Raleur Bleu 12 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00087	T-shirt Raleur Bleu 14 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00088	T-shirt Raleur Rouge 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00089	T-shirt Raleur Rouge 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00090	T-shirt Raleur Rouge 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00091	T-shirt Raleur Rouge 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90

AR00092	T-shirt Raleur Rouge 10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
---------	-----------------------------	-------------------	-------	-------

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
AR00093	T-shirt Raleur Rouge 12 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00094	T-shirt Raleuse Rose 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00095	T-shirt Raleuse Rose 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00096	T-shirt Raleuse Rose 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00097	T-shirt Raleuse Rose 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00098	T-shirt Raleuse Rose 10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00099	T-shirt Raleuse Rose 12 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00100	T-shirt Raleuse Rose 14 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00101	T-shirt Raleuse Malabar 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00102	T-shirt Raleuse Malabar 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00103	T-shirt Raleuse Malabar 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00104	T-shirt Raleuse Malabar 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00105	T-shirt Raleuse Malabar 10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00106	T-shirt Raleuse Malabar 12 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00107	T-shirt Raleuse Bleu S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00108	T-shirt Raleuse Bleu M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00109	T-shirt Raleuse Bleu L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00110	T-shirt Raleuse Bleu XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00111	T-shirt Raleuse Bleu XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00113	T-shirt Raleuse Gris M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00114	T-shirt Raleuse Gris L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00115	T-shirt Raleuse Gris XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00118	T-shirt Raleur Gris M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00119	T-shirt Raleur Gris L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00120	T-shirt Raleur Gris XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00122	T-shirt Raleur Bleu S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00123	T-shirt Raleur Bleu M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00124	T-shirt Raleur Bleu L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00125	T-shirt Raleur Bleu XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00126	T-shirt Raleur Bleu XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

AR00127	Le Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,90
AR00128	Cappuccino	BAR 10% 2018	10,00	2,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
AR00129	Mon fabuleux bloc d'activités Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
AR00130	P'TIT LOUP A LA FERME	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,95
AR00131	Le Loup qui apprivoisait ses émotions	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
AR00132	Wild Rescue	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00133	Tunique Fille 2/4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00134	Tunique Fille 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00135	Tunique Fille 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
AR00136	Robe Blanche 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00137	Robe Blanche 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00138	Robe Blanche 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00139	Robe Blanche 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00140	Robe Rouge 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00141	Robe Rouge 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00142	Robe Rouge 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00143	Robe Rouge 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00144	T-shirt Safon S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00145	T-shirt Safon M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00146	T-shirt Safon L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00147	T-shirt Safon XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00148	T-shirt Safon XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00149	Tunique Femme S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00150	Tunique Femme M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00151	Tunique Femme L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00152	Tunique Femme XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00153	Tunique Femme XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00154	T-shirt Homme Col V S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00155	T-shirt Homme Col V M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00156	T-shirt Homme Col V L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00157	T-shirt Homme Col V XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

AR00158	T-shirt Homme Col V XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
AR00159	P'tit Loup apprend à jardiner	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00160	MEGA Fruits Rouge	SNACK 5.5% 2019	5,50	1,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
AR00161	BOISSON : PAQUET DE LAIT 500 GR	BOISSONS FROIDE	10,00	0,00
AR00162	Menu Faim de Loup 4 (Planche)	SNACK 10% 2018	10,00	0,00
AR00163	Set de Table Jeu de l'oie	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
AR00164	Protège CB	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
AR00165	Magnet BOS	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
AR00166	Set de Table Bos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
AR00168	La Bête du Gévaudan Edition Luxe	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	20,00
AR00169	Mon coffret de jardinage	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	16,95
AR00170	Gérard Ménatory Guetteur d'Aigles Meneur de Loups	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	18,00
AR00171	Une Vie de Loup Philippe Huet	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	28,00
AR00174	Peluche Loup WR playful wolf	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
AR00175	CP Bois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
AR00176	Medaille Monnaie de Paris 2018	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,00
AR00177	Peluche Loup 50 cm FRS006W0	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	42,00
AR00178	CHICKEN BURGER 125 GR	SNACK 10% 2018	10,00	3,50
AR00179	P'tit Loup part en vacances	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00180	P'tit Loup va à la piscine	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00181	P'tit Loup se lave tout seul	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00182	P'tit Loup va à la plage	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
AR00183	LE LOUP qui rêvait d'océan	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,80
ARCT0001	Arctique "Vincent Munier"	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	65,00
ASSA0001	Assaisonnement Forestier	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,00
ASSI0001	Assiette Plate en Bambou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
ASSI0002	Assiette Creuse en Bambou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
AUDIOIDDVD	DVD Les Loups du Gévaudan	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,50
AUPRODIVCUIR1	Bracelet Loup Cuir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
AUPRODIVCUIR2	Bracelet Loup Cuir Naturel	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
AUPRODIVMASQ	Masque Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
AUPRODIVMED	Medaille Monnaie de Paris 2017	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,00

AVEY0001	Aveyron Lozère Recettes Traditionnelles	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	11,50
BAGU0003	Baguette Fraiche	SNACK SALE	10,00	0,00
BAGU0004	Bague Loup Cedatec	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
BALL0001	Balle Rebondissante	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
BALL0002	Balle Rebondissante à paillettes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
BALT0001	DVD Balto 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
BALT0002	DVD Balto	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
BARALCOO	Demi	BAR 20% 2018	20,00	2,60
BARALCOO10	Ricard	BAR 20% 2018	20,00	2,20
BARALCOO13	Muscat de Rivesaltes	BAR 20% 2018	20,00	2,80
BARALCOO14	Merlot Rouge	BAR 20% 2018	20,00	2,00
BARALCOO15	Cayolles Rosé	BAR 20% 2018	20,00	2,00
BARALCOO16	Cayolles Blanc	BAR 20% 2018	20,00	2,00
BARALCOO2	Demi Panaché	BAR 20% 2018	20,00	2,60
BARALCOO3	Bock	BAR 20% 2018	20,00	1,90
BARALCOO5	Monaco 25cl	BAR 20% 2018	20,00	2,60
BARALCOO6	Tango 25cl	BAR 20% 2018	20,00	2,60
BARALCOO9	Suze	BAR 20% 2018	20,00	2,80
BARBOICH1	Thé	BAR 10% 2018	10,00	1,80
BARBOICH10	Grand Chocolat		10,00	2,60
BARBOICH11	Décaféiné	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARBOICH2	Infusions	BAR 10% 2018	10,00	1,80
BARBOICH3	Lait Chaud	BAR 10% 2018	10,00	1,80
BARBOICH4	Expresso	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARBOICH5	Noisette	BAR 10% 2018	10,00	1,60
BARBOICH6	Grand Café	BAR 10% 2018	10,00	2,20
BARBOICH7	Grand Café au Lait	BAR 10% 2018	10,00	2,30
BARBOICH8	Thé au Lait	BAR 10% 2018	10,00	1,90
BARBOICH9	Petit Chocolat		10,00	2,00
BAREAUX2	Perrier sirop 33cl	BAR 10% 2018	10,00	2,70
BARSIROP1	Citron clair	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARSIROP2	Menthe	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARSIROP3	Grenadine	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARSIROP5	Citron Acide	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARSIROP6	Pêche	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARSIROP7	Fraise	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARSIROP9	Cassis	BAR 10% 2018	10,00	1,50
BARSODA2	Coca Cola Sirop 33cl	BAR 10% 2018	10,00	2,70

BARSODA4	Indien25cl	BAR 10% 2018	10,00	2,70
BARSODA8	Limonade	BAR 10% 2018	10,00	2,60
BARSODA9	Diabolo 33 cl	BAR 10% 2018	10,00	2,70
BATO0002	Baton de Marche 95 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
BATO0003	Baton de Marche 105 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,90
BATO0004	Baton de Marche 115 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
BESA0001	Besace Moyenne 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
BESA0002	Besace Moyenne 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
BESA0003	Besace Moyenne 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
BESA0004	Besace Moyenne 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
BETA0001	Parrainage CARIBOU	PARRAINAGES 2018	20,00	0,00
BEUR0001	BEURRE	SNACK SALE	10,00	6,58
BIOR0001	Biere LA 48 Blonde 33 cl	BAR 20% 2018	20,00	4,00
BIOR0002	Biere LA 48 Ambrée 33 cl	BAR 20% 2018	20,00	4,00
BIOR0003	Biere LA 48 Blanche 33 cl	BAR 20% 2018	20,00	4,00
BIOR0004	Biere LA 48 Brune 33 cl	BAR 20% 2018	20,00	4,00
BIOR0005	Biere LA BESTIA	BOISSONS ALCOOLISEES	20,00	4,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
BISC0005	Biscuits aux Deux Pépites	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,90
BISC0008	Biscuits sablés Deux Pépites Chocolat	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,90
BISC0009	Biscuit Sablés Famboise	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,90
BISC0010	Biscuit Calament	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,90
BLAC0001	Nesquik	SNACK 5.5% 2019	5,50	1,50
BLAS0001	Blason adhésif	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,90
BLOC0004	Bloc Note 3D Autumn Encounter	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0005	Bloc Bambou post it	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
BLOC0006	Bloc Note Magnet	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
BLOC0007	Bloc Note 3D Baby Wolves	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0009	BLOC DDM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,50
BLOC0010	Bloc "Les loups du Gévaudan"	SOUVENIR UTILE	20,00	6,50

BLOC0011	Bloc Note 3D Lone Wolf	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0012	Bloc Note 3D Jumping Wolves	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0013	Bloc Note 3D Moonlight Sonata	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0014	Bloc Wolf Family	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0015	Bloc Look into My Eyes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0016	Bloc Wolf Reflection	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0017	Bloc One Wolf Moon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0018	Bloc Wolf Pair	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BLOC0019	Bloc Elastique	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
BODY0003	Body Garçon 6 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
BODY0004	Body Fille 6 Mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90

### SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
BODY0005	Body Garçon 12 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
BODY0006	Body Fille 12 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
BODY0007	Body Garçon 18 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
BODY0008	Body Fille 18 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
BOIT0006	Boite Eco Expédition	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
BOIT0008	Boite à pilules "les loups du gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
BOIT0009	Boite de Puzzle N°2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
BOIT0011	Boite de Puzzle N°1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
BOIT0012	Boite de Puzzle Anniversaire	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
BOIT0013	Boite coeur garnie	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,50

### SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
BONN0003	Bonnet Ecu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
BONN0006	Bonnet Peluche Jumi	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
BONN0007	Bonnet 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
BONN0008	Bonnet 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
BONN0009	Bonnet 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
BONN0010	Bonnet 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90

BONN0011	Bonnet 5	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
BONN0012	Bonnet Loup NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
BOUC0001	BOUCLE DE CEINTURE DANS SA BOITE	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,20
BOUL0004	Boule de Neige "Loups du Gévaudan" PM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,60
BOUL0007	Boule de Neige photos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,60
BOUL0008	Boule de Neige "Les Loups du Gévaudan" GM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
BOUL0010	Boule de Noel en verre Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
BOUL0011	Boule de Noel en verre Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
BOUL0012	Boule de Noel en verre Verte	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
BOUL0013	Boule de neige Incassable	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,60
BOUS0001	Boussole	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,90
BRAC0003	Bracelet 2 Charms	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
BRAC0007	Bracelet "Loups du Gevaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
BRIQ0001	Briquet "Les loups du Gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,50
BRIQ0002	Briquet USB Sans Flamme	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,90
BRIQ0003	Briquet tempête	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
BROC0001	Brochure du Parc Anglais	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,50
BUAN0001	BUANDERIE	HEBERGEMENTT SUPPLEMENTS 20% 2018	20,00	4,00
C0PE0001	Cèpes Confiturés	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,90
CADR0001	Cadre Plexi	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
CAHI0002	Cahier A5 recyclé NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
CAHI0003	Cahier de Recettes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,90
CAHI0004	Cahier 3D SM024W	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
CAKE0001	Cake Framboise	SNACK 10% 2018	10,00	1,00
CAL001	CALENDRIER LOUP 2018-2019	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
CALE0003	CALENDRIER LOUP 2017-2018	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
CALE0005	CALENDRIER DOODLE	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
CAMI0001	Camion Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
CAMI0002	Camion + figurine Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
CARN0003	Bloc Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,50

CART0003	CP Humoristique A .Nouailhat	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,70
CART0006	CP Educative	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50
CART0009	CP Debaisieux	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50
CART0011	Carte IGN Marvejols	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	10,90
CART0012	Carte 3D Jumping Wolves	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
CART0013	Carte 3D Broken Silence	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
CARTEENV	Enveloppe Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50
CARTEPOS	Dépliant Recettes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,00
CARTEPOSBOS02	CP BOS	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50
CARTEPOSBOS06	CP Pano	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,50
CARTEPOSBOS07	CP Régionale	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50
CARTEPOSLPS01	CP Loups Gévaudan	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50
CASQ0009	Casquette Brodée 2017 Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,00
CASQ0010	Casquette Brodée 2017 Noire	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,00
CASQ0011	Casquette Brodée Enfant 2015 F	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,00
CASQ0012	Casquette Brodée Enfant 2015 G	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,00
CASQ0013	Casquette Loup NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,00
CD0L0001	CD La voix des loups	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
CHA001	Chaussettes T 22-27 coeur	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
CHAM0001	Champignons au vinaigre	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,90
CHAR0001	CHARCUTERIE : Saucisson (Kg)	SNACK SALE	10,00	0,00
CHAR0002	CHARCUTERIE : Jambon de Pays (Kg)	SNACK SALE	10,00	0,00
CHAR0003	CHARCUTERIE : Saucisse (Kg)	SNACK SALE	10,00	0,00
CHAR0004	CHARCUTERIE : Paté (Kg)	SNACK SALE	10,00	0,00
CHAS0001	CHASSE AUX TRESORS	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,00
CHAU0002	Chaussettes 19-22 NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
CHAU0003	Chaussettes 23-28 NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
CHAU0004	Chaussettes 29-34 NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
CHAU0005	Chaussettes 35-38 NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
CHAU0006	Chaussons Beige ou Rouge 40/41	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
CHAU0007	Chaussons Beige ou Rouge 38/39	TEXTILE DIVERS	20,00	14,90
CHAU0008	Chaussons Beige ou Rouge 36/37	TEXTILE DIVERS	20,00	14,90

CHAU0009	Chaussettes Taille Unique Reines/flocons	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,90
CHAU0010	Chaussettes T22-27	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
CHAU0011	Chaussettes T28-34	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
CHAU0012	Chaussettes Taille Unique Coeurs/Flocons	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,90
CHAU0013	Chaussettes T28-34 Coeurs	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
CHE001	Cherche et Trouve Géant	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	22,95
CHEE0001	CHEESEBURGER	SNACK 10% 2018	10,00	2,60
CHER0001	Cherche et Trouve Mini Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	8,90
CHER0002	Cherche et Trouve Mini Loup 2	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	8,95
CHER0003	Cherche et Trouve Mini Loup 2016	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	10,90
CHIP0001	CHIPS	SNACK 10% 2018	10,00	1,00
CHOU0001	Chouette en Etain	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
CHRO0001	CHRONOCROQUE 200gr	SNACK 10% 2018	10,00	3,60
CHRO0002	Chrono crousti	SNACK SALE	10,00	0,00
CHUP0001	CHUPA CHUPS	BAR 20% 2018	20,00	0,60
CLAP0002	CLAP 1-2 vert	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
CLAP0006	CLAP 1 Rose Clair	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
CLAP0007	CLAP 1 Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
CLAP0010	CLAP 1 Orange	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
CLAP0013	CLAP 7-8 Orange	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
CLAS0004	Parrainage SAIGA	PARRAINAGES 2018	20,00	20,00
COCA0001	Coca Cola Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
COCA0002	Coca Cola Zero Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
COCH0001	Figurine Cochon Schleich	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,00
COF001	Coffret Figurines de NOEL	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,99
COFF0006	Coffret E Team	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
COFF0008	Coffret Mini Loup avec Peluche	PELUCHES LOUPS	20,00	19,95
COFF0009	Coffret 2 figurines Loup et Louve Super héros	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,99
COFF0010	Coffret assaisonnement au cèpe	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	29,00
COLL0009	Collier "Loups du Gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
COLL0010	Collier Loup en bois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
COLL0011	Collier Tête de Loup en Bois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
COLL0013	Collier Tête de Loup métal	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
COLL0014	Collier loup métal	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90

COLL0015	Collier Sifflet	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	2,58
COLL0016	Collier Loup qui change de couleur	SOUVENIR BIJOUX	20,00	0,00
COLL0017	Collier Loup changeant de couleur	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
COLL0018	Collier Loup STRASS	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,90
COLO0002	COLORIAGE DOODLE	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	13,90
COMP0001	COMPOTE à Boire	SNACK 10% 2018	10,00	1,50
COQU0005	Coquetier	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
CORN0001	Cornichons	SNACK SALE	10,00	0,00
COUS0001	Coussin 30*30	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
COUS0002	Coussin 45*45	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
COUS0003	Coussin 40*40 M037WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
COUS0004	Coussin Harlequin	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,00
COUT0018	Couteau Pâtre	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
COUT0021	Couteau Champignon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
COUT0023	Couteau "l'ergonomique"	SOUVENIR UTILE	20,00	11,00
COUT0025	Couteau "les loups du gevaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
COUT0026	Couteau Canif	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
COUT0027	Couteau Style Opinel	SOUVENIR UTILE	20,00	13,50
COUT0028	Couteau 6 couleurs	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
COUT0029	Couteau Canif en Bois Gravé	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,00
COUT0030	Couteau Manche en Olivier	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,90
COUV0001	Couverture Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
CP030004	CP 3D Baby Wolves	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
CP030005	CP 3D Winter Warmth	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
CP030006	CP 3D Lone Wolf	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
CP030007	CP 3D 1037333	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,50
CP030008	CP 3D 1037186	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,50
CP0A0001	CP Aapa Poux	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50
CP0O0001	CP Olmi	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
CP0P0001	CP Pano Olmi	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,50
CR0P0001	Crepe	SNACK 10% 2018	10,00	2,50
CRAC0001	Crackers Cantal	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,90
CRAY0004	Crayon Maxi Loups	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,20

CRAY0005	Crayon Pompon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
CRAY0006	Crayon Papier	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,50
CRAY0007	Crayon à papier	PAPETERIE	20,00	1,26
CRAY0008	Crayon Papier Loups	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,50
CREP0001	Crepe au choix	SNACK 10% 2018	10,00	2,50
CRIS0001	CRISTALINE 1,5L	BAR 5.5% 2019	5,50	2,20
CRIS0002	CRISTALINE 0.5 L	BAR 5.5% 2019	5,50	1,50
CROC0002	Croc Blanc Nvelle Edition	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	6,30
CROC0003	DVD Croc blanc	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	14,50
CUIL0001	Cuillère	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,60
D00E0001	Dé en Bois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
D00P0001	Dé porcelaine Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
D0B0004L00NOI000	Débardeur Noir avec Loup Argenté (L - 40 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	20,00
D0B0004XS0NOI000	Débardeur Noir avec Loup Argenté (XS - 34 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	20,00
D0BA0006	Débardeur ETCETERA 2010	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
D0PL0001	Dépliant Lozere	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,00
DANS0001	Dans la maison du loup, il y a...	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
DANS0002	DVD Danse avec les Loups	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
DEG001	Déguisement Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,95
DER001	Der Wolf der ein Superheld sein wollte !!!	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
DESS0001	Dessous de plat	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
DESS0002	Dessous de Plat	SOUVENIR UTILE	20,00	15,90
DESS0003	Dessous de Verre Lone Wolf	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
DESS0004	Dessous de Verre Wolf Family	SOUVENIR UTILE	20,00	3,00
DESS0005	Dessous de Verre Look into my eyes	SOUVENIR UTILE	20,00	3,00
DESS0006	Dessous de Verre Wolf Reflection	SOUVENIR UTILE	20,00	3,00
DESS0007	Dessous de Verre One Wolf Moon	SOUVENIR UTILE	20,00	3,00
DESS0008	Dessous de Verre Wolf Pair	SOUVENIR UTILE	20,00	3,00
DEST0002	Destockage Livres	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	0,00
DEST0003	Destockage Peluches	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
DONU0001	Donut Chocolat	SNACK 10% 2018	10,00	1,50
DONU0002	Donut	SNACK 10% 2018	10,00	1,50
DOUD0001	Peluche Loup Super Softies NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00

DRAP0001	Drap de bain 76 x152 / 6	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,50
DVD00001	DVD Balto Sur l'aile du vent	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
DVD00002	DVD LE dernier loup DVD	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
DVD00003	DVD La bête du Gévaudan	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	15,00
DVD00004	DVD Mini Loup Vol 1	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	14,50
DVD00005	DVD Alpha et Omega 5 Vacances en Famille	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	13,90
DVD00006	DVD Alpha et Omega 4 La légende de la caverne hantée	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	13,90
DVD00007	DVD Alpha et Omega 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
DVD00008	DVD Alpha et Omega 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
DVD00009	DVD les loups du gevaudan Ushuia	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
DVD00010	DVD Mini Loup Vol 2	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	14,50
DVD00011	DVD Mini Loup Vol 3	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	14,50
DVD00012	DVD Mini Loup Vol 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
DVD00013	DVD Mini Loup Vol 5	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
ECHA0001	Echarpe 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
ECHA0002	Echarpe Tour de Cou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
EMPREINT1	Empreinte Louveteau Antérieur	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,50
EMPREINT2	Empreinte Loup du Canada Antérieur	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,50
EN0C0001	En Compagnie des Loups	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	16,50
EXTR0002	EXTREME FRAISE	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,39
EXTR0004	EXTREME Vanille	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,39
EXTR0005	EXTREME Chocolat	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,39
EXTR0006	EXTREME Citron	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,39
FAUN0001	Faune sauvage de nos régions	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	15,50
FIGU0001	Figurine Loup L091B	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
FIGU0006	Figurine loup marchant cedatec	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,50
FIGU0011	Figurine Loup Gris Cedatec	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,20
FIGU0013	Figurine Loup Hurlant Collecta	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
FIGU0014	Figurine Loup Marchant Collecta	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
FIGU0022	Figurine Loup Elastique	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
FIGU0025	Figurine Loup Blanc GM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
FIGU0026	Figurine bébé Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	0,00

FIGU0027	Figurine Loup Blanc Cedatec	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,20
FILO0001	Filou le Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	5,95
FRAI0001	Frais port	AFFRANCHISSEMENT NA 2018	0,00	1,00
G0VA0001	Gévaudan M. B	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,80
GANT0001	GANT F FLOCONS	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
GANT0002	GANT H FLOCONS	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
GAT001	Gateau à la châtaigne	SNACK 10% 2018	10,00	3,00
GAT002	Gateau châtaigne entier	SNACK 10% 2018	10,00	18,00
GAUF0001	Gaufre	SNACK 10% 2018	10,00	2,50
GOBE0002	Gobelet	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,00
GOBE0003	Gobelet en Bambou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
GOUR0001	Gourde Bleue	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
GOUR0002	Gourde Rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
GOUR0003	Gourde 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
GOUR0004	Gourde Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
GOUR0005	Gourde Verte	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
GOUR0006	Gourde Violette	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
GOUR0007	Gourde Photo	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
GRAN0001	Grandes forêts d'Europe	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
GRAN0003	Grand Hibou en Etain	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	17,00
GRAN0004	Grande Imagerie LES LOUPS	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	6,95
GRAN0005	Grand Livré animé chez P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
GRAN0006	Grande Besace 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
GRAN0007	Grande Besace 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
GRAN0008	Grande Besace 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
GRAN0009	Grande Besace 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
GRAV0001	Gravure murale 20X10 PM Lito Lita	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
GRAV0002	Gravure murale 20X40 GM Lito Lita	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	89,90
HIST0001	Histoires de Loups	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	13,50
HORL0001	Horloge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
HORL0002	Horloge Loup de Nuit	SOUVENIR UTILE	20,00	19,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
HOT00001	Hot Dog	SNACK 10% 2018	10,00	3,50
HOUS0004	Housse de Téléphone Safewise	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00

HUIL0001	Huile d'Olive au Cèpe	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,90
ICE00001	Ice Tea Pêche Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
IMAGECAL	Calendrier de Lozère	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
IMAGEDIVLOUP1	Affiche Loup 1 50 x 70	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,60
IMAGEDIVLOUP11	Affichette N°14	LIBRAIRIE CP, AFFICHES, POSTER	20,00	3,90
IMAGEDIVLOUP2	Affiche Loup 2 50 x 70	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,60
IMAGEDIVLOUP3	Affichette N°17	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
IMAGEDIVLOUP4	Affichette N°10	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
IMAGEDIVLOUP5	Affichette N°05	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
IMAGEDIVLOUP8	Affichette N°08	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
JAMB0001	Jambon de Pays	SNACK SALE	10,00	0,00
JAMB0002	Jambon Blanc	SNACK SALE	10,00	0,30
JE0D0002	Je découvre les animaux de la forêt	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,90
JE0D0003	Je découvre les premières notions avec P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,95
JE0D0004	Je Découvre les instruments de musique avec P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	13,50
JEAN0001	Jean et la Bête du Gévaudan	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,90
JEU00001	Jeu de 32 cartes	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	6,50
JEU00002	Jeu de Cartes avec Etui	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
JEU00003	Jeu WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
JEU00004	Jeu du Loup qui voulait changer de couleur	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	7,95
JEU00005	JEU ANIMAD LES LOUPS DU GEVAUDAN	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
JEU00006	Jeu de Cartes Wolf Family	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
JEU00007	Jeu de Cartes Look Into My Eyes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
JEU00008	Jeu de Cartes Wolf Reflection	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
JEU00009	Jeu de Cartes One Wolf Moon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
JEU00010	Jeu de Cartes Wolf Pair	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
JEU001	Jeu de 7 Familles	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,90
JEU002	Jeu du Loup RAPIDO GO	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,95
JOUR0001	Journal Intime "Les loups du Gévaudan"	SOUVENIR UTILE	20,00	11,90
JOUR0002	Journal secret	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
JUME0002	Jumelles WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90

K0LU0001	K'LUMET	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,50
KITK0001	KITKAT Cone Vanille Cacao	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,50
L0AB0001	L'Abécédaire à Croquer	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,50
L0OE0001	L'oeil du Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,80
LA0B0001	La Bête du Gévaudan Francette Vigneron Laurent Rémy ed. Ouest France	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	10,00
LA0B0002	La Bête du Gévaudan M. Louis	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,00
LA0B0004	LA BETE DU GEVAUDAN 250 ans d'images	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	29,00
LA0B0006	La Bête du Gévaudan (Soulier)	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	7,50
LA0J0001	DVD La Jeune fille et les Loups	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	13,90
LA0L0001	DVD La Légende de Tatonka vol 1 : Un Ami à sauver	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
LA0L0002	DVD La Légende de Tatonka vol 2 : La grande course	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
LA0L0003	DVD La Légende de Tatonka vol 3 : Un goût de liberté	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
LA0N0001	La nuit des 10 000 Loups	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,00
LA0P0002	LA PROMESSE DES LOUPS	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	18,00
LA0P0003	DVD La Peur du Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
LA0V0001	La Vallée des Loups	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	29,00
LAB001	La Bête du Gévaudan Le Loup réhabilité	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	24,00
LAIT0001	Lait Fraise	BAR 10% 2018	10,00	2,00
LAMP0001	Lampe Torche 6 Led	SOUVENIR UTILE	20,00	9,90
LAMP0002	Lampe Torche 6 Leds	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,90
LE0C0004	Le Cri du Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	4,90
LE0C0005	Le coffret de ma journée	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,95
LE0D0001	DVD LE Dernier loup Blu-Ray	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
LE0L0001	LE LOUP Mes premières découvertes	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	9,00
LE0L0002	Le Loup PNF les Carnets de la Huppe	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,00
LE0L0003	LE LOUP Portraits Sauvages	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	10,50
LE0L0004	Le loup sauvage et fascinant	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	13,50
LE0L0005	LE LOUP Eveil nature	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	16,00
LE0L0008	LE LOUP DANS LES FABLES	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	2,99
LE0L0017	Le Loup Pittau et Gervais	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	16,25
LE0L0018	LE LOUP qui cherchait une amoureuse	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0019	LE LOUP qui s'aimait beaucoup trop	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
------	---------	---------	-----	--------

LE0L0020	LE LOUP qui ne voulait plus marcher	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0021	LE LOUP qui voulait changer de couleur	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0022	Le Loup Adonalia	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	7,00
LE0L0025	Le Loup qui voulait faire le tour du monde	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0027	Le Loup dans les contes populaires	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	20,00
LE0L0038	LE LOUP qui voulait etre un artiste	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0039	Le LOUP qui voyageait dans le temps	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0040	LE LOUP qui n'aimait pas Noël GM	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,80
LE0L0045	LE LOUP qui fêtait son anniversaire	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0046	Le livre d'activités du loup de Noel	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,50
LE0L0047	LE LOUP qui découvrait le pays des contes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0048	Le livre d'activités du loup autour du monde	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,50
LE0L0050	Le loup et l'étoile	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	12,00
LE0L0051	Le loup qui avait peur de son ombre	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0052	LE LOUP qui découvrait le pays des contes GM	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,80
LE0L0053	Le Loup qui enquêtait au musée	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,80
LE0L0054	Le Loup qui voulait être un super héros	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0055	Le Loup "P'tit Curieux"	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,90
LE0L0056	LE LOUP qui avait la tête dans les étoiles	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0058	Le loup qui enquêtait au musée	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0059	Le Loup un imagier à dévorer	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	10,90
LE0L0060	Le livre d'activités du loup spécial vacances	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,50
LE0L0061	Le Loup qui n'aimait pas lire GM	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,80
LE0L0062	Le Loup Shaun Ellis	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	24,95
LE0L0063	Le Loup un nouveau défi français	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	29,90
LE0L0064	Le Loup ne viendra Pas	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,70
LE0L0065	Le Loup qui n'aimait pas lire	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,95
LE0L0066	Le Loup qui apprivoisait ses émotions GM	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,80
LE0P0005	Le Petit chaperon rouge M.Jobert	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,99
LE0P0007	DVD Le pacte des loups	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	14,50
LE0P0008	Le petit chaperon rouge piccolia	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,50
LE0R0002	Le Roman de la Bête	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	21,90

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
LE0S0001	Le Secret de la Bête du Gévaudan T1	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	15,00
LE0S0002	Le Secret de la Bête du Gévaudan T2	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	15,00
LE0T0002	Le Triomphe de Pauvre Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,70
LE0V0001	Le Voyage de Petit Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	30,00
LEL001	Le Loup qui escaladait les montagnes GM	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,80
LEL002	Le Loup qui voulait changer de couleurs à toucher	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,50
LES00002	Les plus belles histoires de Mini Loup à lire et à écouter	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	11,95
LES00003	Les plus belles histoires de Mini Loup Vol 2	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	11,90
LES00005	Les animaux en toutes saisons	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	19,90
LES00006	Les Quatre saisons du Cerf	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	30,00
LES00009	Les plus belles histoires de Mini Loup Vol 3	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	11,90
LES00011	Les Loups de Sylvie FOLMER	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,90
LES00012	Les animaux de la forêt	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,95
LES00013	Les Loups	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	6,95
LES00015	Les Loups Mes P'tits Docs	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,40
LES00016	Les Loups Mes P'tites Questions	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,90
LES00024	Les loups du monde piccolia	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	2,50
LES00025	Les Loups j'explore la nature	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	10,90
LES00028	Les Loups (Livre Puzzle)	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
LES00029	Les plus belles histoires de Mini Loup Vol 1	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	11,90
LES00030	Les Loups Autocollants	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,90
LES00031	Les voyages secrets de loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	24,95
LIBRA	Gazette des Grands Prédateurs	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	6,00
LIBRADIV2	La Bête du Gévaudan Edition Poche	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,20
LIBRADIV3	La Bête du Gévaudan BD	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	15,00
LIBRALOU10	Dossier Pédagogique	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	5,00
LIBRALOU11	Brochure du Parc	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	3,50
LIBRALOU5	Une Soupe aux Caillou	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	12,20
LIBRALOUGAL1	L'Appel de la Forêt	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	4,90
LIBRANAT	Fleurs familières et méconues	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	16,50
LIBRATOU	The Tarn Gorge	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	10,00
LIBRATOUAUBR	Aubrac F. Debaisieux	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	15,50

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
LING0001	LINGE DE LIT	HEBERGEMENTT SUPPLEMENTS 20% 2018	20,00	9,00
LING0002	LINGE DE LIT	HEBERGEMENTT SUPPLEMENTS 20% 2018	20,00	9,00
LION0001	LION CONE	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,50
LIQU0001	Liqueur de cèpe	BAR 20% 2018	20,00	18,00
LITR0001	BOISSON : LITRES de AMSTEL (fût 30L)	BOISSONS ALCOOLISEES	20,00	2,60
LITR0003	BOISSONS: LITRES de HEINEKEN (Mini fût 8L.) prix au L	BOISSONS ALCOOLISEES	20,00	2,70
LIV001	Livre Ardoise Je trace mes 1ers chiffres	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,50
LOUL0001	DVD Loulou et autres loups...	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	19,90
LOUP0015	Peluche Loup Gris 15 cm FRS007WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
LOUP0025	Peluche Loup 12 cm Pia	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
LOUP0032	DVD Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50
LOUP0033	LOUP Nicolas Vanier pocket	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,40
LOUP0034	Loup à pousser en bois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,50
LOUP0035	Loup, où es tu ?	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	10,95
LOUV0002	Parrainage LEMMING	PARRAINAGES 2018	20,00	15,00
LOZ00001	Lozère dans l'intimité de la vie sauvage	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	29,00
LOZ00002	Lozère Tour	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
LOZE0001	Les Mystères de Lozère	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,90
LULU0001	Lulu et le Loups Bleu	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	12,50
LUNE0001	LUNETTES DE SOLEIL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,90
LUPU0001	LUPUS DEI Tome 1	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,50
M0DA0001	Medaille Souvenirs et Patrimoine Or	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,00
M0DA0002	Medaille Souvenirs et Patrimoine Argent	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,00
M0DA0003	Medaille Monnaie de Paris 2016	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,00
M0MA0001	M Maid Orange Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
M0MA0002	M Maid Pomme Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
M0MO0001	Mémoires du Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	29,00
MA0B0001	Ma boîte de gommettes P'TIT LOUP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,95
MA0M0001	Ma Mallette Loup au pays des contes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,95
MA0P0001	Ma p'tite Mallette Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,50
MA0P0004	Ma p'tite Mallette Le loup qui ne voulait plus marcher	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,50
MA0P0005	Ma p'tite Mallette le loup qui voulait faire le tour du monde	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
MA0P0006	Ma pochette d'autocollants Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
MA0P0007	Ma pochette d'autocollants Loup de Noel	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	4,95
MA0P0008	Ma p'tite Mallette le loup qui fêtait son anniversaire	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,50
MA0V0001	Ma valisette de Bain	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,95
MA0V0002	Ma valisette d'éveil P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	15,95
MAB001	Ma boîte de gommettes P'TIT LOUP 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,95
MADE0001	MADELEINE	SNACK SUCRE	10,00	1,00
MAF001	Ma Famille s'organise avec Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,95
MAGN0010	Magnet Peluche Loup NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
MAGN0012	Magnet Weeti	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	5,00
MAGN0025	Magnet Souvenirs et patrimoine OR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0026	Magnet Logo Humoristique	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
MAGN0029	Magnet 3D WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
MAGN0030	Magnet Pompon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0031	Magnet Louveteaux	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
MAGN0032	Magnet Mini Pack 5 Photos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
MAGN0033	Magnet 3 D NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
MAGN0034	Magnet Panoramique	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0035	Magnet Photos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0036	Magnet carré	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0037	Magnet décapsuleur	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
MAGN0039	Magnet Loup 3 d	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0040	Magnet 3D DOUBLE IMAGE	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0041	Magnet 3D en métal	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	0,00
MAGN0042	Magnet loup souple	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0043	Magnet Résine	PELUCHES LOUPS	20,00	5,00
MAGN0044	Magnet Souvenirs et patrimoine Argent	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0045	Magnet photo souple	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0047	Magnet Résine NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0048	Magnet Loup 3 D tête	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0049	Magnet Wolf Family	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0050	Magnet Look Into My Eyes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
MAGN0051	Magnet Wolf Reflection	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0052	Magnet One Wolf Moon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0053	Magnet Wolf Pair	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0054	Magnet Bois de Cerisier	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0055	Magnet CP CL2E	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0056	Magnet Carré CL2E	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
MAGN0057	Magnet rect CL2E	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
MAGN0058	Magnet Calendrier CL2E	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0059	Magnet Jeu de Voyage CL2E	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
MAGN0060	Magnet Capsule décapsuleur	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MAGN0061	Magnet Bois Relief	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
MARA0001	Maracas	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
MARI0003	Marionnette loup	PELUCHES LOUPS	20,00	12,90
MARI0005	Marionnette Loup FR047WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
MARI0006	Marionnette Loup Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
MARQ0005	Marque Pages ID4	PAPETERIE	20,00	1,00
MARQ0007	Marque Pages 3D Lisa Parker	PAPETERIE	20,00	3,00
MARQ0008	Marque	PAPETERIE	20,00	3,00
MARQ0009	Marque Pages 3D Lone Wolf	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,20
MARQ0010	Marque Pages 3D Gaze	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,20
MARQ0011	Marque Pages 3D Moonlight Sonata	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,20
MARQ0012	Marque Pages 3D Jumping Wolves	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,20
MARQ0013	Marque Pages Photos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,00
MARQ0014	Marque Pages Bleuroy design	SOUVENIR UTILE	20,00	6,00
MARQ0015	Marque Pages 3D 1037631	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,00
MARS0001	Mars	BAR 20% 2018	20,00	1,00
MASQ0001	Masque M008WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
MAXI0001	Maxi Sac 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
MAXI0002	Maxi Sac 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
MAXI0003	Maxi Sac 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
MAXI0004	Maxi Sac 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
MEGA0001	MEGA Chocolat Intense	SNACK 5.5% 2019	5,50	1,50
MEGA0002	MEGA Amandes	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,50
MEGA0003	MEGA Chococolat Blanc	SNACK 5.5% 2019	5,50	1,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
MENU0001	Menu Louveteau 1	SNACK 10% 2018	10,00	0,00
MES00001	Mes Animaux Préférés	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,50
MES00007	Mes plus belles creations avec Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	17,50
MES00008	Mes histoires de LOUP 2	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
MES00009	Mes histoires de LOUP 1	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
MES00010	Mes 7 histoires de la semaine	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,95
MES00011	Mes 5 plus belles histoires de Mini Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	11,90
MES00012	Mes Premiers coloriages P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
MES00013	Mes premiers apprentissages avec P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
MES00014	Mes souvenirs d'école	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,95
MES00015	Mes premiers coloriages P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
MES001	Mes plus belles histoires de LOUP Orange	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
MES002	Mes plus belles histoires de LOUP Bleu	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
MES003	Mes plus belles histoires de LOUP Rouge	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
MIE001	Miel de Montagne de Lozere	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,50
MINI0001	MINI ANIMAUX	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
MINI0002	Mini Loup en Afrique	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	5,00
MINI0004	Mini Besace 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
MINI0006	Mini Besace 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
MINI0007	Mini Besace 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
MINI0008	Mini Mug Blanc avec montage photos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
MINI0009	Mini Mug	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
MON00007	Mon cahier de jeux dans la nature	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,00
MON00008	Mon livre de la forêt	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	15,90
MON00010	Mon Carnet de Balade LA MONTAGNE	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	6,95
MON00011	Mon Carnet de Balade LE PARC ANIMALIER	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	6,95
MON00012	Mon Carnet de Balade LA FORET	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	6,95
MON00013	Mon sac à dos P'tit Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	24,95
MON00014	Mon coffret de Loup 2 peluches	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	24,95
MON00015	Mon coffret de figurines Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	29,95

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
MON00016	Mon cahier d'activités P'tit Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
MON00017	Mon Imagier Sonore	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	18,50
MON00018	Mon coffret anniversaire Loup Party	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	34,95
MON00019	Mon doudou p'tit Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,96
MON00020	Mon Coloriage Le loup qui voulait changer de couleur	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	3,50
MON00021	Mon coffret Peluche Loup super héros	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
MON001	Mon coffret du loup qui voulait changer de couleur	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,95
MON002	Mon coffret du Loup qui apprivoisait ses émotions	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	29,95
MONT0001	Montre SUN FREEZE	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
MOUF0001	Mouffles Taille S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
MOUF0002	Mouffles Taille L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
MOUF0003	MOUFFLES FLOCONS	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
MUFF0001	Muffin aux pépites de chocolat	SNACK 10% 2018	10,00	2,50
MUFF0002	Muffin au choix	SNACK 10% 2018	10,00	2,50
MUG00001	Mug 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
MUG00002	Mug Thermo Wolf Family	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
MUG00003	Mug Thermo Look Into my Eyes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
MUG00004	Mug Thermo Wolf Reflection	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
MUG00005	Mug Thermo One Wolf Moon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
MUG00006	Mug Thermo Wolf Pair	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
MUG00007	Mug Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
MUGG0002	Mug Dupuy Cauvis	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
MUGG0003	Mug sublimation 2017	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
MUGG0004	Mug "Loups du Gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
MYTH0001	Mythes et Légendes du Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	16,00
NEIG0001	Neige (Poche)	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	5,60
NOS00001	Nos Champignons	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	15,50
NOS00002	Nos Oiseaux	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	13,50
OASI0001	Oasis Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
ORAN0001	Orangina Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
OUPS0001	Oups Y'a un loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,00

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
P0TI0001	P'tit Loup prepare Noel	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0002	P'tit Loup ne veut pas partager	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0003	P'tit Loup aime son doudou	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0004	P'tit Loup a peur du noir	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0005	P'tit Loup dit toujours non	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0006	P'tit Loup devient Grand Frère	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0007	P'tit Loup est poli	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0008	P'tit Loup fête son anniversaire	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0009	P'tit Loup rentre à l'école	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0011	P'tit Loup n'aime que les pâtes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0012	P'tit Loup a un bobo	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0013	P'tit Loup fait du ski	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0014	P'tit Loup va sur le pot	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0015	P'tit Loup aime sa maman	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
P0TI0016	P'tit Loup aime son papa	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
P0TI0017	P'tit Loup veut être le chef	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	4,95
P0TI0018	P'tit Loup à la ferme	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,95
PAIN0001	Pain Individuel	SNACK SALE	10,00	1,00
PALM0001	PALMIER	SNACK SUCRE	10,00	1,00
PANA0001	Panama Adulte	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
PANA0002	Panama Enfant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
PANI0001	Panini Jambon Mozzarella	SNACK 10% 2018	10,00	6,00
PANI0002	Panini 4 Fromages	SNACK 10% 2018	10,00	6,00
PANI0003	Panini Poulet Moutarde	SNACK 10% 2018	10,00	6,00
PANI0004	Panini Nutella	SNACK 10% 2018	10,00	4,50
PANT0001	Pantouffles Loup XS	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
PANT0002	Pantouffles Loup S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
PANT0003	Pantouffles Loup M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
PANT0004	Pantouffles Loup L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
PANT0005	Pantouffles Loup XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
PAQU0001	BOISSON : Paquet de CHOCOLAT d'1 Kg Van Houten	BOISSONS CHAUDES	10,00	0,00
PAQU0002	BOISSON : Paquet de CAFE d'1 Kg	BOISSONS CHAUDES	10,00	0,00
PARA0002	Parapluie loups	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
PARA0003	Parapluie enfant Loup	SOUVENIR UTILE	20,00	19,90
PEL001	Peluche loup habillée NOEL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
PEL002	Peluche Loup Arctique 18 cm FR002AW	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PEL003	Peluche LOUP Habillée Marinière Auzou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
PELU0019	Peluche loup DANI 16 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PELU0025	Peluche Loup Couché 76 cm WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	47,00
PELU0042	Tube Espèces Menacées	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PELU0054	Peluche Mouton allongé 12 cm NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PELU0056	Peluche Loup DANI 23 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0066	Peluche Loup AUZOU dans sa boite	PELUCHES LOUPS	20,00	16,90
PELU0067	Peluche Loup CK 30 cm WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0071	Peluche Loup RODA 30 cm	PELUCHES LOUPS	20,00	24,00
PELU0075	Peluche Loup Gris GM 19 cm FRS016WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0076	Peluche Loup 30 cm FR005WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0078	Peluche Loup assis Pia	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0079	Peluche Loup 15 cm WWF	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,00
PELU0080	Peluche Loup 25 cm WWF	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,00
PELU0083	Peluche Loup Auzou GM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	170,00
PELU0088	Peluche Oiseau Rouge Gorge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0089	Peluche Oiseau Merle	PELUCHES AUTRES ANIMAUX	20,00	12,00
PELU0090	Peluche Oiseau Pinson	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0091	Peluche Oiseau Chardonneret	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0092	Peluche Oiseau Mesange Charbonnière	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0093	Peluche Oiseau Moineau	PELUCHES AUTRES ANIMAUX	20,00	12,00
PELU0094	Peluche Oiseau Grive	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0095	Peluche Oiseau Pic Vert	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0096	Peluche Oiseau Pic Epeiche	PELUCHES AUTRES ANIMAUX	20,00	12,00
PELU0097	Peluche Oiseau Coucou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0099	Peluche Loup Blanc 15 cm WWF	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,00
PELU0102	Peluche Loup 20 cm FR001WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
PELU0103	Peluche Louve Auzou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
PELU0104	Peluche Loup Auzou habillé dans sa boite	PELUCHES LOUPS	20,00	16,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
PELU0105	Peluche Loup Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0106	Peluche Loup Ours "Smoky et Timber"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0107	Peluche Loup Mini Wolf 13 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
PELU0108	Peluche Loup Yeux brillants 20 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0109	Peluche Loup Petjes 18 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PELU0110	Peluche Loup Cubsy	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0111	Peluche Loup 30 Cm Petjes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0113	Peluche Renard Argenté 23 cm WWF	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,00
PELU0115	Peluche Renard des Neiges 25 cm WWF	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,00
PELU0116	Peluche Loup Hugsie 24 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0117	Peluche Loup Hugsie 15 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
PELU0118	Peluche Loup Zooper 24 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0119	Peluche Loup 23 cm FRS001WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0120	Peluche Loup 50 cm FRS005WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	42,00
PELU0121	Peluche Loup Arctique 23 cm FRS105B	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0123	Peluche Loup 18 cm FR002WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0124	Peluche Loup 12 cm FR063	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
PELU0125	Peluche Renard Rose 76 cm WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	47,00
PELU0126	Peluche Oiseau Mesange Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0127	Peluche Oiseau Hirondelle	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0130	Peluche Loup 28 cm Pia	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0131	Peluche Loup Blanc 15 cm FRS007AW	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
PELU0132	Peluche Loup Blanc 23 cm Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0134	Peluche Loup Auzou MM	PELUCES LOUPS	20,00	34,90
PELU0135	Peluche Loup Jumi PM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PELU0136	Peluche Loup Jumi GM	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0137	Peluche Renard Rose 30 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0138	Peluche Loup Rose 13 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
PELU0139	Peluche Loup Blanc Sweet end Sassy 30 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0140	Peluche Loup Blanc 30 cm WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0141	Peluche Oiseau Chouette	PELUCES AUTRES ANIMAUX	20,00	12,00
PELU0142	Peluche Loup Mini CK 20 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
PELU0143	Peluche Loup Assis 53 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	47,00
PELU0144	Peluche Bison 76 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	47,00
PELU0145	Peluche Bison Mini CK 20 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0146	Peluche Bison CK 30 cm WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0147	Peluche Loup qui s'accroche	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PELU0148	Peluche Loup Rigolo 15 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PELU0149	Peluche Loup 30 cm WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0150	Peluche oiseau Chouette des Neiges	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,00
PELU0151	Peluche Loup Deluxe	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0152	Peluche Loup Blanc dans Sac	PELUCES LOUPS	20,00	17,00
PELU0153	Peluche Loup 25 cm FR014WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0154	Peluche Loup 60 cm FR015WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	42,00
PELU0155	Peluche Loup Arctique 19 cm FRS016AW	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0156	Peluche Loup Noir 16 cm Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PELU0157	Peluche Loup Longues Jambes	PELUCES LOUPS	20,00	15,00
PELU0158	Peluche Loup à promener	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0159	Peluche Loup Rose dans son Sac	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,00
PELU0160	PORTE Clés peluche Bean Balls	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PELU0163	Peluche Loup Ck Lil's	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
PELU0164	Peluche Loup Yeux brillants 25 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0165	Peluche Loup yeux brillants 38 cm	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	42,00
PELU0166	Peluche Loup 15 cm Anipals	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
PELU0167	Peluche Loup 20 cm Anipals	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0168	Peluche Loup 25 cm Anipals	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,00
PELU0169	Peluche loup habillé sport Auzou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
PELU0170	Peluche louve	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
PELU0171	Peluche loup salopette	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
PELU0172	Peluche Loup Auzou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
PELU0173	Peluche Loup dans sac	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
PELU0174	Peluche Loup Anipals 19 cm couché	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
PELUCLOU2	Peluche Loup Hug Ems 18 cm WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
PELUCLOU5	Peluche Loup Itsy Bitsie	PELUCES LOUPS	20,00	5,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
PEND0003	Collier Art et Zen	SOUVENIR BIJOUX	20,00	7,00
PEND0007	Collier Empreinte et Symbolique	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
PEND0008	Collier 2 Plaques NP	SOUVENIR BIJOUX	20,00	7,50
PEND0009	Horloge 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
PERL0001	Perles de Cèpes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,00
PERR0001	Perrier Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
PETI0002	Peluche Loup Arctique 16 cm FRS105A	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
PETI0007	Petit Hibou en Etain	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	6,00
PETI0008	Petit Carnet à Spirale 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
PHON0001	Phone Carry	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,90
PHOT0001	Photophore	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,90
PIER0001	Pierre Le Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	9,50
PIER0002	DVD Pierre et le Loup	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	14,50
PIER0003	Pierre et le Loup Piccolia	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	9,50
PINC0001	Clac Clac loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PIRU0001	PIRULO Tropical	SNACK 5.5% 2019	5,50	1,50
PLA001	Planche à découper "Lozere" modèle 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,90
PLAN0002	Plantes Médicinales	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	12,50
PLAN0003	Plantes Comestibles	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	16,50
PLAN0004	Planche à découper "Lozere"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,90
PLAN0005	Planche de Charcuterie	SNACK 10% 2018	10,00	9,90
PLAN0006	Planche à Découper	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,90
PLAN0007	Planche à Découper "Les loups du Gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
POCH0002	Auto Louveteaux	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
POCH0003	Pochette Rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
POCH0004	Pochette Grise	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
POCH0005	Pochette Marron	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
POIV0001	Poivrière	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
POL0001L00BLA000	POLO LLDG (L - 40 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001L00NOI000	POLO LLDG (L - 40 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001M00BLA000	POLO LLDG (M - 38 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001M00NOI000	POLO LLDG (M - 38 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

POL0001S00BLA000	POLO LLDG (S - 36 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
------------------	----------------------------	-------------------	-------	-------

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
POL0001S00NOI000	POLO LLDG (S - 36 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001XL0BLA000	POLO LLDG (XL - 42 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001XL0NOI000	POLO LLDG (XL - 42 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001XS0BLA000	POLO LLDG (XS - 34 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001XS0NOI000	POLO LLDG (XS - 34 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001XXLBLA000	POLO LLDG (XXL - 44 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0001XXLNOI000	POLO LLDG (XXL - 44 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002L00BLE000	POLO (L - 40 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002L00GRI000	POLO (L - 40 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002M00BLE000	POLO (M - 38 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002M00GRI000	POLO (M - 38 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002S00BLE000	POLO (S - 36 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002S00GRI000	POLO (S - 36 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002XL0BLE000	POLO (XL - 42 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002XL0GRI000	POLO (XL - 42 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002XS0BLE000	POLO (XS - 34 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POL0002XS0GRI000	POLO (XS - 34 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POLO0001	POLO LLDG XXXL Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
POLO0002	POLO LLDG XXXL Blanc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
PONC0003	Poncho en Boule	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
PORT0002	Porte Clés loup bois sifflet	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0007	Porte Clés Jeton "Les loups du Gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0008	Porte Clés Loup NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
PORT0009	Porte Clés 3 Leds (LAK)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0012	Porte Clés Résine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
PORT0013	Porte Clés Breloques	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0022	Porte Clés Bois Cerclé Gravé	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0024	Porte Clés Loups Bisons	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,00
PORT0025	Porte Monnaie Peluche	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
PORT0031	Porte Clés Peluche K13WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00

PORT0034	Porte Clés Souvenirs et patrimoine argent	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
----------	---	-------------------	-------	------

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
PORT0041	Porte Clés Pompon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0043	Porte Monnaie NP Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,90
PORT0045	Porte clés Loup Petjes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0046	Porte Monnaie 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
PORT0047	Portefeuille 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
PORT0049	Porte Clés 3d Recto/Verso	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0050	Porte Clés décapsuleur	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
PORT0051	Porte Clés coupe ongles	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
PORT0052	Porte Clés galet "Les loups du gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
PORT0054	Porte Clés Metal Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0056	Porte CLés Mousqueton	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0057	Porte Clés Jeton Moucheront	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0058	Porte Clés Empreinte	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0061	Porte Clés Debaisieux 1 ET 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0062	Porte Clés Peluche auzou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
PORT0063	Porte Clés 3 Coeurs	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0064	Porte Clés 3d Ravensden	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0067	Porte Monnaie Peluche Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,50
PORT0069	Porte Clés Rigide Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0070	Porte Monnaie Porte Clés Marco Pieri	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,00
PORT0071	Porte Monnaie Marco Pieri	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	25,00
PORT0077	Porte Monnaie 2 Modèles	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
PORT0078	Porte clés décapsuleur dans boite	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,50
PORT0079	Porte clés Rond métal	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0080	Porte Clés Ouvre bouteille	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0081	Porte Clés Coeur en bois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0082	Porte CLés tour de cou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
PORT0083	Porte Clés Bois loup hurlant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
PORT0084	Porte Clés Bois relief	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00

POST0004	Poster 3D WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,00
POST0005	Poster 3 D encadré	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
POT00002	Pot à Crayons Loup Hurlant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,00
POT00003	Pot à crayons 3D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
POT00005	Pot confiture Chataignes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,90
POT00006	Pot confiture Myrtilles	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,90
POT00007	Pot confiture Framboises	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	9,90
PRIN0001	DVD Princesse Mononoké	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	16,90
PTI001	P'tit Loup aime le PERE NOEL	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
PUL001	Pull Manches Longues snow plow S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90
PUL002	Pull Manches Longues snow plow L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90
PUL003	Pull Manches Longues snow plow XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90
PUZZ0006	Puzzle WWF	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
PUZZ0007	Puzzle Weeti	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	9,90
PUZZ0008	Puzzle 3D loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
PUZZ0009	Puzzle Wolf Family	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
PUZZ0010	Puzzle Look in to my Eyes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
PUZZ0011	Puzzle Wolf Reflection	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
PUZZ0012	Puzzle One Wolf Moon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
PUZZ0013	Puzzle Wolf Pair	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,90
PYJA0001	Pyjama Garçon 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0002	Pyjama Garçon 3 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0003	Pyjama Garçon 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0004	Pyjama Garçon 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0005	Pyjama Garçon 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0006	Pyjama Garçon 10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0007	Pyjama Fille 2 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0008	Pyjama Fille 3 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0009	Pyjama Fille 4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0010	Pyjama Fille 6 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90

PYJA0011	Pyjama Fille 8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
PYJA0012	Pyjama Fille 10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
QUEL0001	Quelle heure est il Mr Loup ?	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
QUEZ0001	Quezac 33 cl	BOISSONS FROIDE	10,00	2,60

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
QUI00002	Qui a peur du Grand Méchant Loup?	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	10,50
QUI00003	Qui est caché Le loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	3,50
R0GL0001	REGLE 3D NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,00
R0GL0006	Regle editions Cellard	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
R0PE0001	Répertoire "Les loups du Gévaudan"	SOUVENIR UTILE	20,00	7,50
R0PE0002	Répertoire	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,50
REGA0001	Regardez, Nous sommes des LOUPS	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	7,50
REGL0002	REGLE National D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
RENC0003	Rencontres sur les chemins de St Jacques GB	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	13,50
REPO0001	Repose Cuillere	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
RESS0001	Ressort Multicolore Loup	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	4,80
RIZ00001	Riz au cèpes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,90
ROBE0001	Robe Fillette 2/4 ans Rose	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
ROBE0002	Robe Fillette 8 ans Rose	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
ROBE0003	Robe Fillette 10 ans Rose	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
ROBE0004	Robe Fillette 6 ans Jaune	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
ROBE0005	Robe Fillette 8 ans Jaune	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
ROBE0006	Robe Fillette 10 ans Jaune	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
ROBE0007	Robe Fillette 2/4 ans Jaune	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
ROND0001	Rond de Serviette	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
ROSE0001	Rosette	SNACK SALE	10,00	0,00
SAC00013	Sac à dos Promopack	SOUVENIR UTILE	20,00	13,50
SAC00014	Sac de Plage	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,00
SAC00017	Sac à Dos Peluche	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	14,00
SAC00019	Sac Cabas "Lozere" debaisieux	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
SAC00021	Sac à Dos Loup	SOUVENIR UTILE	20,00	29,90
SAC00022	Sac à Dos Peluche Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SAC00023	Sac à Emplettes	SOUVENIR UTILE	20,00	4,50
SAC00024	Pochette Bandoulière Marco Pieri	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	25,00
SAC00025	Sac Shopping Marco Pieri	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,00

SAC00026	Sac coton	SOUVENIR UTILE	20,00	9,90
SAC00027	Sac de granules	HEBERGEMENT SUPPLEMENTS 10% 2018	10,00	4,50
SAC00028	Sac MIBO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
SAC00029	Sac à dos MIBO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
SAC00030	Sac Cabas "faune sauvage"	SOUVENIR UTILE	20,00	4,50
SAC00031	Sac à dos	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
SAC00032	Sac pliant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
SAC00033	Sac de Gym 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
SAC00034	Sac de Gym 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
SAC00035	Sac de Gym 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
SAC00036	Sac de Gym 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
SAC00037	Sac XL 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	22,90
SAC00038	Sac XL 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	22,90
SAC00039	Sac XL 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	22,90
SAC00040	Sac XL 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	22,90
SAC00041	Sac XXL 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SAC00042	Sac XXL 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SAC00043	Sac XXL 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SAC00044	Sac XXL 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SAC00045	Sac achats	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
SAC00046	Sac à dos peluches WR	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SAC001	SAC DEBAISIEUX	SOUVENIR UTILE	20,00	4,50
SACH0001	Sachet HARIBO	BAR 20% 2018	20,00	1,00
SALI0001	Salière	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
SAND0004	Sand Jambon de pays	SNACK 10% 2018	10,00	4,50
SAND0005	Sand Jambon Blanc beurre	SNACK 10% 2018	10,00	4,50
SAND0006	Sand rosette	SNACK 10% 2018	10,00	4,50
SAND0007	Sandwich P'tit loups	SNACK SALE	10,00	3,00
SAVO0002	Savon dans sa boîte	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,00
SCHW0001	Schweppes Agrum Bte 33cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
SCHW0002	Schweppes Indian Bte 33 cl	BAR 5.5% 2019	5,50	2,60
SEL00001	Sel au Cèpe	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,00
SERV0001	SERVIETTE GF	HEBERGEMENTT SUPPI FMFNTS 20%	20,00	2,00

SET00001	Set de table 2010	2018 BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
SET00002	Set de table 2011	SOUVENIR UTILE	20,00	5,00
SET00003	Set de Table 3D Pia 3050045	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
SET00008	Set de Table WEETI	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
SET00009	Set papeterie SM003WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,50
SET00010	Set de Table NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
SET00011	Set de Table "Les Loups du Gévaudan"	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
SET00012	Gomme	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,00
SET00013	Set de transport Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,90
SHOO0001	Shooter Gravé	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,50
SMAR0001	SMARTIES Pop Up	SNACK 5.5% 2019	5,50	2,50
SNIC0001	Snickers	BAR 20% 2018	20,00	1,00
SOUDIV1	Yoyo Bois	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	2,50
SOUS0001	Dessous de Verre	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,50
SOUVEDIV3	Porte Clés Club Parrainage	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,00
SOUVEFIG3	Figurine Louveteau Jouant	SOUVENIR SOUVENIR	20,00	3,90
SOUVEOBJ3	Bracelet loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
SOUVOBJBRANA	Bracelet Loup Nacre Bleue	SOUVENIR BIJOUX	20,00	4,90
SOUVOBJPENACR1	Collier Cordon Loup Nacre Bleue	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
SOUVOBJPENACR2	Collier chaine Loup Nacre Bleue	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
STIC0001	Sticker loups	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,00
STYL0003	Stylo Métal	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
STYL0004	STYLO photo loups ND	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,50
STYL0005	Stylo 4 couleurs	PAPETERIE	20,00	4,90
STYL0006	Magnet Stylo Jaune Bleu Rouge Rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,00
STYL0007	Stylo 8 couleurs	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
STYL0008	Stylo Bambou	PAPETERIE	20,00	0,00
STYL0009	Stylo photos NP	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,00
STYL0010	Stylo avec boule lumineuse	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	5,90
STYL0011	Stylo fun Renard	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	3,90
STYL0012	Stylo photos loups 5 couleurs	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	2,50

SUCR0002	Sucre Buchette 4 gr	BAR 10% 2018	10,00	0,10
SUPP0001	SUPP ANIMAL	HEBERGEMENT SUPPLEMENTS 10% 2018	10,00	20,00
SUR00002	Sur les Traces de La Bête du Gévaudan	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	14,70
SUR00003	Sur les traces du Loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	19,80
SURV0001	DVD Survivre avec les Loups	LIBRAIRIE AUDIO VIDEO	20,00	14,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
SWE0001L00BLA000	Sweat Col Rond LLDG (L - 40 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001L00NOI000	Sweat Col Rond LLDG (L - 40 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001M00BLA000	Sweat Col Rond LLDG (M - 38 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001M00NOI000	Sweat Col Rond LLDG (M - 38 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001S00BLA000	Sweat Col Rond LLDG (S - 36 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001S00NOI000	Sweat Col Rond LLDG (S - 36 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001XL0BLA000	Sweat Col Rond LLDG (XL - 42 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001XS0NOI000	Sweat Col Rond LLDG (XS - 34 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001XXLBLA000	Sweat Col Rond LLDG (XXL - 44 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0001XXLNOI000	Sweat Col Rond LLDG (XXL - 44 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWE0002L00GRI000	Sweat LLDG Gris à capuche (L - 40 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	31,90
SWE0002S00GRI000	Sweat LLDG Gris à capuche (S - 36 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	31,90
SWE0002XL0GRI000	Sweat LLDG Gris à capuche (XL - 42 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	31,90
SWE0004L00GRI000	Sweat à fermeture Wolf Howl (L - 40 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
SWE0004M00GRI000	Sweat à fermeture Wolf Howl (M - 38 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
SWE0004S00GRI000	Sweat à fermeture Wolf Howl (S - 36 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
SWE0004XL0GRI000	Sweat à fermeture Wolf Howl (XL - 42 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
SWE0004XXLGRI000	Sweat à fermeture Wolf Howl (XXL - 44 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	49,90
SWE00052ANBLE000	Sweat à fermeture Wolf Pup (8 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00052ANORA000	Sweat à fermeture Wolf Pup (8 Ans - Orange)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00052ANROU000	Sweat à fermeture Wolf Pup (8 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00052ANVER000	Sweat à fermeture Wolf Pup (8 Ans - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00054ANBLE000	Sweat à fermeture Wolf Pup (4 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00054ANORA000	Sweat à fermeture Wolf Pup (4 Ans - Orange)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90

SWE00054ANROU000	Sweat a fermeture Wolf Pup (4 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00054ANVER000	Sweat a fermeture Wolf Pup (4 Ans - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00056ANBLE000	Sweat a fermeture Wolf Pup (6 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00056ANORA000	Sweat a fermeture Wolf Pup (6 Ans - Orange)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00056ANROU000	Sweat a fermeture Wolf Pup (6 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90
SWE00056ANVER000	Sweat a fermeture Wolf Pup (6 Ans - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	39,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
SWEA0001	Sweat Adventure Wolf S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
SWEA0002	Sweat Tête de Loup M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
SWEA0003	Sweat Loup L	TEXTILE HOMMES	20,00	60,00
SWEA0004	Sweat Adventure Wolf M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
SWEA0005	Sweat Adventure Wolf XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	59,90
SWEA0006	Sweat LLDG S Bleu Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
SWEA0007	Sweat LLDG M Bleu Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
SWEA0008	Sweat LLDG L Bleu Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
SWEA0009	Sweat LLDG XL Bleu Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
SWEA0010	Sweat LLDG XXL Bleu Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
SWEA0013	Sweat LLDG 4 ans Bleu Ciel	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0014	Sweat LLDG 4 ans Rose	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0015	Sweat LLDG 6 ans Bleu Ciel	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0016	Sweat LLDG 6 ans Rose	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0017	Sweat LLDG 8 ans Bleu Ciel	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0018	Sweat LLDG 8 ans Rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0019	Sweat LLDG 10 ans Bleu Ciel	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0020	Sweat LLDG 10 ans Rose	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0021	Sweat LLDG 12 ans Bleu Ciel	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0022	Sweat LLDG 12 ans Rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0024	Sweat LLDG 4 ans Bleu Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0025	Sweat LLDG 6 ans Bleu Marine	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0026	Sweat LLDG 8 ans Bleu Marine	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0027	Sweat LLDG 10 ans Bleu Marine	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0028	Sweat LLDG 12 ans Bleu Marine	TEXTILE ENFANTS	20,00	24,90
SWEA0032	Sweat Col Rond LLDG 8/10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
SWEA0033	Sweat Col Rond LLDG 10/12 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

SWEA0034	Sweat Col Rond LLDG 12/13 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
SWEA0035	Sweat Col Rond LLDG 13/15 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
SWEA0036	Sweat LLDG Gris 6/8 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0037	Sweat LLDG Gris 8/10 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0038	Sweat LLDG Gris 10/12 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0039	Sweat LLDG Gris 12/13 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0040	Sweat LLDG Gris 13/15 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
SWEA0041	Sweat Loup 2-3 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0042	Sweat Loup 4-5 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0043	Sweat Loup 6-7 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
SWEA0044	Sweat Loup 8-9 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0001	T-shirt PARRAINAGE 8 ans Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S003210AJAU000	CLAP 10 Jaune	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
T0S00322ANROS000	CLAP 1-2 rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
T0S00326ANBLE000	CLAP 5-6 Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
T0S00326ANROS000	CLAP 5-6 Rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
T0S00328ANBLE000	CLAP 7-8 Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00
T0S00348ANJAU000	T-shirt "Les Loups du Gevaudan" (8 Ans - Jaune)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
T0S00348ANORA000	T-shirt "Les Loups du Gevaudan" (8 Ans - Orange)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
T0S0035L00NOI000	T-Shirt Noir avec Loup Argent (L - 40 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0035M00NOI000	T-Shirt Noir avec Loup Argent (M - 38 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0035S00NOI000	T-Shirt Noir avec Loup Argent (S - 36 - Noir)	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0S0035XL0NOI000	T-Shirt Noir avec Loup Argent (XL - 42 - Noir)	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0S0035XS0NOI000	T-Shirt Noir avec Loup Argent (XS - 34 - Noir)	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0S0038L00BLA000	T-shirt Ralf Regard L Blc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0038M00BLA000	T-shirt Ralf Regard M Blc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0038M00NOI000	T-shirt Ralf Regard (Noir - M - 38)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0038S00BLA000	T-shirt Ralf Regard S Blc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0038XL0BLA000	T-shirt Ralf Regard XL Blc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0039XS0NOI000	T-shirt Noir avec Ecritures	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00

T0S0039XXLN0I000	T-shirt Noir avec Ecritures (XXL - 44 - Noir)	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0S004010AROU000	T-shirt Brodelec Rouge Enfants (10 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004012AROU000	T-shirt Brodelec Rouge Enfants (12 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00402ANROU000	T-shirt Brodelec Rouge Enfants (2 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00404ANROU000	T-shirt Brodelec Rouge Enfants (4 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00406ANROU000	T-shirt Brodelec Rouge Enfants (6 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00408ANROU000	T-shirt Brodelec Rouge Enfants (8 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0S0041L00ROU000	T-shirt Brodelec Rouge Adultes (L - 40 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0041M00ROU000	T-shirt Brodelec Rouge Adultes (M - 38 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0041S00ROU000	T-shirt Brodelec Rouge Adultes (S - 36 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0041XL0ROU000	T-shirt Brodelec Rouge Adultes (XL - 42 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0041XXLROU000	T-shirt Brodelec Rouge Adultes (XXL - 44 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042L00BLA000	T-Shirt Strass (L - 40 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042L00GRI000	T-Shirt Strass (L - 40 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042L00NOI000	T-Shirt Strass (L - 40 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042L00ROS000	T-Shirt Strass (L - 40 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042L00ROU000	T-Shirt Strass (L - 40 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042M00BLA000	T-Shirt Strass (M - 38 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042M00GRI000	T-Shirt Strass (M - 38 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042M00NOI000	T-Shirt Strass (M - 38 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042M00ROS000	T-Shirt Strass (M - 38 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042M00ROU000	T-Shirt Strass (M - 38 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042S00BLA000	T-Shirt Strass (S - 36 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042S00GRI000	T-Shirt Strass (S - 36 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042S00NOI000	T-Shirt Strass (S - 36 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042S00ROS000	T-Shirt Strass (S - 36 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042S00ROU000	T-Shirt Strass (S - 36 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XL0BLA000	T-Shirt Strass (XL - 42 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XL0GRI000	T-Shirt Strass (XL - 42 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XL0NOI000	T-Shirt Strass (XL - 42 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

T0S0042XL0ROS000	T-Shirt Strass (XL - 42 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XL0ROU000	T-Shirt Strass (XL - 42 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XXL0BLA000	T-Shirt Strass (XXL - 44 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XXL0GRI000	T-Shirt Strass (XXL - 44 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XXL0NOI000	T-Shirt Strass (XXL - 44 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XXL0ROS000	T-Shirt Strass (XXL - 44 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0042XXL0ROU000	T-Shirt Strass (XXL - 44 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S004310ABLA000	T-shirt strass Filles (10 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0S004310ABLE000	T-shirt strass Filles (10 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004310AROS000	T-shirt strass Filles (10 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004312ABLA000	T-shirt strass Filles (12 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004312ABLE000	T-shirt strass Filles (12 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004312AROS000	T-shirt strass Filles (12 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004314ABLA000	T-shirt strass Filles (14 ANS - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004314ABLE000	T-shirt strass Filles (14 ANS - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004314AROS000	T-shirt strass Filles (14 ANS - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00432ANBLA000	T-shirt strass Filles (2 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00432ANBLE000	T-shirt strass Filles (2 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00432ANROS000	T-shirt strass Filles (2 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00434ANBLA000	T-shirt strass Filles (4 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00434ANBLE000	T-shirt strass Filles (4 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00434ANROS000	T-shirt strass Filles (4 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00436ANBLA000	T-shirt strass Filles (6 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00436ANBLE000	T-shirt strass Filles (6 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00436ANROS000	T-shirt strass Filles (6 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00438ANBLA000	T-shirt strass Filles (8 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00438ANBLE000	T-shirt strass Filles (8 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00438ANROS000	T-shirt strass Filles (8 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S0044L00NOI000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gévaudan" (L - 40 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	21,90
T0S0044M00NOI000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gévaudan" (M - 38 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	21,90
T0S0044S00NOI000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gévaudan" (S - 36 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	21,90

	Gevaudan" (S - 36 - Noir)			
T0S0044XL0NOI000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gevaudan" (XL - 42 - Noir)	TEXTILE FEMMES	20,00	21,90
T0S0045L00NOI000	T-Shirt Homme Col Rond Brodé L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	21,90
T0S0045M00NOI000	T-Shirt Homme Col Rond Brodé m	TEXTILE HOMMES	20,00	21,90
T0S0045XL0NOI000	T-Shirt Homme Col Rond Brodé xl	TEXTILE HOMMES	20,00	21,90
T0S0045XXLNOI000	T-Shirt Homme Col Rond Brodé (XXL - 44 - Noir)	TEXTILE HOMMES	20,00	21,90
T0S0046L00ROU000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gevaudan" Rouge (L - 40 - Rouge)	TEXTILE FEMMES	20,00	21,90
T0S0046M00ROU000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gevaudan" Rouge (M - 38 - Rouge)	TEXTILE FEMMES	20,00	21,90
T0S0046S00ROU000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gevaudan" Rouge (S - 36 - Rouge)	TEXTILE FEMMES	20,00	21,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0S0046XL0ROU000	T-Shirt Femme Col V Brodé "Les loups du Gevaudan" Rouge (XL - 42 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	21,90
T0S0047L00BLA000	T-shirt Strass tête de loup (L - 40 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047L00GRI000	T-shirt Strass tête de loup (L - 40 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047L00NOI000	T-shirt Strass tête de loup (L - 40 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047L00ROS000	T-shirt Strass tête de loup (L - 40 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047L00ROU000	T-shirt Strass tête de loup (L - 40 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047M00BLA000	T-shirt Strass tête de loup (M - 38 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047M00GRI000	T-shirt Strass tête de loup (M - 38 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047M00NOI000	T-shirt Strass tête de loup (M - 38 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047M00ROS000	T-shirt Strass tête de loup (M - 38 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047M00ROU000	T-shirt Strass tête de loup (M - 38 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047S00BLA000	T-shirt Strass tête de loup (S - 36 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047S00GRI000	T-shirt Strass tête de loup (S - 36 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047S00NOI000	T-shirt Strass tête de loup (S - 36 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047S00ROS000	T-shirt Strass tête de loup (S - 36 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047S00ROU000	T-shirt Strass tête de loup (S - 36 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XL0BLA000	T-shirt Strass tête de loup (XL - 42 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XL0GRI000	T-shirt Strass tête de loup (XL - 42 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XL0NOI000	T-shirt Strass tête de loup (XL - 42 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XL0ROS000	T-shirt Strass tête de loup (XL - 42 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XL0ROU000	T-shirt Strass tête de loup (XL - 42 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XXLBLA000	T-shirt Strass tête de loup (XXL - 44 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

T0S0047XXLGRI000	I-shirt Strass tête de loup (XXL - 44 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XXLNIO000	I-shirt Strass tête de loup (XXL - 44 - Noir)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XXLROS000	T-shirt Strass tête de loup (XXL - 44 - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0047XXLROU000	T-shirt Strass tête de loup (XXL - 44 - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S004810ABLA000	T-shirt strass tête de loup enfant (10 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004810AROS000	T-shirt strass tête de loup enfant (10 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004810AROU000	T-shirt strass tête de loup enfant (10 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004812ABLA000	T-shirt strass tête de loup enfant (12 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0S004812AROS000	T-shirt strass tête de loup enfant (12 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004812AROU000	T-shirt strass tête de loup enfant (12 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004814ABLA000	T-shirt strass tête de loup enfant (14 ANS - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004814AROS000	T-shirt strass tête de loup enfant (14 ANS - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004814AROU000	T-shirt strass tête de loup enfant (14 ANS - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00482ANBLA000	T-shirt strass tête de loup enfant (2 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00482ANROS000	T-shirt strass tête de loup enfant (2 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00482ANROU000	T-shirt strass tête de loup enfant (2 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00484ANBLA000	T-shirt strass tête de loup enfant (4 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00484ANROS000	T-shirt strass tête de loup enfant (4 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00484ANROU000	T-shirt strass tête de loup enfant (4 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00486ANBLA000	T-shirt strass tête de loup enfant (6 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00486ANROS000	T-shirt strass tête de loup enfant (6 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00486ANROU000	T-shirt strass tête de loup enfant (6 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00488ANBLA000	T-shirt strass tête de loup enfant (8 Ans - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00488ANROS000	T-shirt strass tête de loup enfant (8 Ans - Rose)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00488ANROU000	T-shirt strass tête de loup enfant (8 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004910ABLE000	T-shirt Brodelec Bleu enfants (10 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S004912ABLE000	T-shirt Brodelec Bleu enfants (12 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00492ANBLE000	T-shirt Brodelec Bleu enfants (2 Ans -	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90

	Bleu)			
T0S00494ANBLE000	T-shirt Brodelec Bleu enfants (4 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00496ANBLE000	T-shirt Brodelec Bleu enfants (6 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S00498ANBLE000	T-shirt Brodelec Bleu enfants (8 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0S0050L00BLE000	T-shirt Brodelec Bleu Adultes (L - 40 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0050M00BLE000	T-shirt Brodelec Bleu Adultes (M - 38 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0050S00BLE000	T-shirt Brodelec Bleu Adultes (S - 36 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0050XL0BLE000	T-shirt Brodelec Bleu Adultes (XL - 42 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S0050XXLBLE000	T-shirt Brodelec Bleu Adultes (XXL - 44 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0S0051L00MAR000	T-shirt Lone Wolf AW019 (L - 40 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051L00VER000	T-shirt Lone Wolf AW019 (L - 40 - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051M00MAR000	I-shirt Lone Wolf AW019 (M - 38 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051M00VER000	T-shirt Lone Wolf AW019 (M - 38 - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051S00MAR000	I-shirt Lone Wolf AW019 (S - 36 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051S00VER000	T-shirt Lone Wolf AW019 (S - 36 - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051XL0MAR000	T-shirt Lone Wolf AW019 (XL - 42 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051XL0VER000	T-shirt Lone Wolf AW019 (XL - 42 - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051XXLMAR000	T-shirt Lone Wolf AW019 (XXL - 44 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0051XXLVER000	T-shirt Lone Wolf AW019 (XXL - 44 - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052L00BLE000	T-shirt WOlf Spell AW022 (L - 40 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052L00MAR000	I-shirt WOlf Spell AW022 (L - 40 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052M00BLE000	T-shirt WOlf Spell AW022 (M - 38 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052M00MAR000	T-shirt WOlf Spell AW022 (M - 38 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052S00BLE000	T-shirt WOlf Spell AW022 (S - 36 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052S00MAR000	T-shirt WOlf Spell AW022 (S - 36 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052XL0BLE000	T-shirt WOlf Spell AW022 (XL - 42 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052XL0MAR000	T-shirt WOlf Spell AW022 (XL - 42 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052XXLBLE000	T-shirt WOlf Spell AW022 (XXL - 44 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0052XXLMAR000	T-shirt WOlf Spell AW022 (XXL - 44 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90

T0S0053L00BEI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (L - 40 - Beige)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053L00GRI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (L - 40 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053M00BEI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (M - 38 - Beige)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053M00GRI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (M - 38 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053S00BEI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (S - 36 - Beige)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053S00GRI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (S - 36 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053XL0BEI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (XL - 42 - Beige)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053XL0GRI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (XL - 42 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0053XXLBEI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (XXL - 44 - Beige)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0S0053XXLGRI000	T-shirt Femme Lone Wolf AW019 (XXL - 44 - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054L00BLE000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (L - 40 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054L00MAR000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (L - 40 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054M00BLE000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (M - 38 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054M00MAR000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (M - 38 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054S00BLE000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (S - 36 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054S00MAR000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (S - 36 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054XL0BLE000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (XL - 42 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054XL0MAR000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (XL - 42 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054XXLBLE000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (XXL - 44 - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S0054XXLMAR000	T-shirt Femme Wolf Spell AW022 (XXL - 44 - Marron)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0S00552ANBLE000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (2 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00552ANJAU000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (2 Ans - Jaune)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00552ANROU000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (2 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00552ANVER000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (2 Ans - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00554ANBLE000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (4 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00554ANJAU000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (4 Ans - Jaune)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00554ANROU000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (4 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

T0S00554ANVER000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (4 Ans - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00556ANBLE000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (6 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00556ANJAU000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (6 Ans - Jaune)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00556ANROU000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (6 Ans - Rouge)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00556ANVER000	T-shirt enfants WOLF PUP CW001 (6 Ans - Vert)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S005610ABLE000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (10 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S005610AGRI000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (10 Ans - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S005612ABLE000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (12 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S005612AGRI000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (12 Ans - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S005614ABLE000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (14 ANS - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0S005614AGRI000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (14 ANS - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00568ANBLE000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (8 Ans - Bleu)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0S00568ANGRI000	T-shirt enfant Waiting Game AW011 (8 Ans - Gris)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0SH0005	T-shirt Jersey Ecu XS	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0SH0006	T-shirt Jersey Ecu S	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0SH0007	T-shirt Jersey Ecu M	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0SH0008	T-shirt Jersey Ecu L	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0SH0009	T-shirt Jersey Ecu XL	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0SH0015	T-shirt Salta Pontos Aire de la Lozère Enfants	TEXTILE HOMMES	20,00	13,00
T0SH0016	T-shirt Salta Pontos Aire de la Lozère adultes	TEXTILE ENFANTS	20,00	21,50
T0SH0034	T-Shirt bébé fille 6/12 mois blanc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,90
T0SH0035	T-Shirt bébé fille 18 mois blanc	TEXTILE ENFANTS	20,00	13,00
T0SH0036	T-Shirt bébé fille 6/12 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,90
T0SH0037	T-Shirt bébé fille 18/24 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,90
T0SH0038	T-Shirt bébé fille 24 mois	TEXTILE ENFANTS	20,00	13,00
T0SH0039	T-Shirt bébé garçon 6/12 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,90
T0SH0040	T-Shirt bébé garçon 18/24 mois	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	12,90
T0SH0041	T-Shirt bébé garçon 24 mois beige	TEXTILE ENFANTS	20,00	13,00
T0SH0044	T-shirt PARRAINAGE 2 ans Blanc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0045	T-shirt PARRAINAGE 4 ans Blanc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0046	T-shirt PARRAINAGE 6 ans Blanc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90

T0SH0047	T-shirt PARRAINAGE 8 ans Blanc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0049	T-shirt PARRAINAGE 12 ans Blanc	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0058	T-shirt PARRAINAGE 2 ans Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0059	T-shirt PARRAINAGE 4 ans Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0060	T-shirt PARRAINAGE 6 ans Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0061	T-shirt PARRAINAGE 10 ans Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0062	T-shirt PARRAINAGE 12 ans Marine	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	16,90
T0SH0063	T-shirt Jersey Ecu XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
T0SH0064	T-Shirt Noir avec Loup Argent (XXL - 44 - Noir)	TEXTILE FEMMES	20,00	20,00
T0SH0065	T-shirt ZOOZOO Enfants Aire	TEXTILE ENFANTS	20,00	0,00
T0SH0069	T-shirt bébé Garçon 12 mois Beige	TEXTILE ENFANTS	20,00	13,00
T0SH0070	T-shirt Salta Pontos aire le Loz Enf	TEXTILE HOMMES	20,00	17,50

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
T0SH0071	T-Shirt Siblings Wolves S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0SH0072	T-Shirt Siblings Wolves M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0SH0073	T-Shirt Siblings Wolves L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0SH0074	T-Shirt Siblings Wolves XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	24,90
T0SH0075	T-shirt bébé Garçon 18 Mois Beige	TEXTILE ENFANTS	20,00	13,00
T0SH0076	T-shirt bébé garçon 24 Mois Beige	TEXTILE ENFANTS	20,00	13,00
T0SH0077	T-shirt Manches longues 2 ans MIBO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	25,00
T0SH0078	T-shirt Manches longues 4 ans MIBO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	25,00
T0SH0079	T-shirt Loup 2-3 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
T0SH0080	T-shirt Loup 4-5 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
T0SH0081	T-shirt Loup 6-7 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
T0SH0082	T-shirt Loup 8-9 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	18,90
TABL0001	TABLEAU 5 D	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TAMB0001	Tambourin	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
TAPI0001	Tapis de Souris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
TATT0001	Tattoo Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	1,50
TAXE0001	Taxe de Séjour MM et Ecole	TAXE DE SEJOUR	0,00	0,80
TAXE0002	Taxe de Séjour Vincent	TAXE DE SEJOUR	0,00	0,80
TAXE0003	Taxe de Séjour Village de Vacances	TAXE DE SEJOUR	0,00	0,80
TET0003L00BLE000	TETE 2 LOUPS FEMME L Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00

TET0003S00BLE000	TETE 2 LOUPS FEMME S Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
TET0003XL0BLE000	TETE 2 LOUPS FEMME XL Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	10,00
TEXTICAS2	Casquette Brodée Loup Enfant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
THE00007	The Black Wolves Spirits XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
THE00008	The Black Wolves Spirits M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
THE00009	The Black Wolves Spirits L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
THE00013	The Black Wolves Spirits S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
THE00014	The Black Wolves Spirits XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
THE00015	The Black Wolves Spirits 12 ans	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
THE00024	The Black Wolves Spirits 10 ans	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
THE00025	The Black Wolves Spirits 8 ans	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
THE00026	The Black Wolves Spirits 6 ans	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
THE00027	The Black Wolves Spirits 4 ans	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00
THE00028	The Black Wolves Spirits 2 ans	TEXTILE ENFANTS	20,00	17,00

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
THER0002	Thermos Tube Wolf Family	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	28,90
THER0003	Thermos Tube Look into my eyes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	28,90
THER0004	Thermos Tube Wolf Reflection	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	28,90
THER0005	Thermos Tube One Wolf Moon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	28,90
THER0006	Thermos Tube Wolf Pair	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	28,90
TIMB0001	Timbre 20 gr Vert	LIBRAIRIE AFFRANCHISSEMEN T	0,00	0,73
TIMB0002	Timbre 20 gr Vert	AFFRANCHISSEMEN T NA 2018	0,00	0,99
TIRE0002	Tirelire Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
TIRE0003	Mug Harlequin	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
TOCT0001	Toctoc fait son cinema	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	12,92
TORC0002	Torchon Couleurs Assortis	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	6,00
TORC0003	Torchon Eponge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,00
TOTB0001	Totbag 1	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
TOTB0002	Totbag 2	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
TOTB0003	Totbag 3	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
TOTB0004	Totbag 4	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,90
TOUR0001	Tour de Cou	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
TOUT0001	Tout Sur Le Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	14,50

TROU0002	Trousse Peluche	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
TROU0004	Trousse Cedatec	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,00
TROU0005	Trousse Peluche Dani	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
TROU0006	Trousse Marco Pieri	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	25,00
TROU0007	Trousse MIBO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	15,00
TROU0008	Trousse Rose	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
TROU0009	Trousse Marron	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
TSH001	T-shirt Raleur Gris S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TSH002	T-shirt Raleur Gris XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TSH003	T-shirt Raleuse Gris S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TSH004	T-shirt Raleuse Gris XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUBE0001	Tube Crayons de Couleur et taille crayon	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
TUN0001L00BLA000	Tunique Blanche avec Loup Argent (L - 40 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
TUN0001M00BLA000	Tunique Blanche avec Loup Argent (M - 38 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUN0002L00BLA000	Tunique Ecrû Loup Or L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUN0002M00BLA000	Tunique Ecrû Loup Or M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUN0002XL0BLA000	Tunique Ecrû Loup Or XL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUNI0012	Tunique enfant Louveteau Orange Fluo 2/4 ans	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,50
TUNI0021	Tunique Blanche avec Loup Argent (XXL - 44 - Blanc)	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUNI0023	Tunique Rose S	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUNI0024	Tunique Rose M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUNI0026	Tunique Rose L	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUNI0028	Tunique Rose XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUNI0029	Tunique Ecrû Loup Or XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TUNI0031	Tunique Noire Loup Or XXL	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
TWIX0001	Twix	BAR 20% 2018	20,00	1,00
ULL001	Pull Manches Longues snow plow M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	34,90
UN0H0002	Un homme parmi les Loups Shaun Ellis	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	20,50
UN0H0003	Un homme parmi les Loups Poche	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	7,40
UN0H0004	Un hiver avec loup	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,95
UNE00001	Une Vie de Loup	LIBRAIRIE LIVRE	5,50	18,00

VARI0001	Variations sauvages	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	6,40
VELO0001	Velouté aux Cèpes	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	8,90
VERR0001	Verre Loup Flottant	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
VERR0002	Verre Paille M023WO	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	7,00
VERR0003	VERRE	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,90
VERR0004	Verre Pailletes	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	9,90
VEST0003	Veste polaire L Beige	TEXTILE DIVERS	20,00	33,90
VEST0009	Veste polaire M Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0014	Veste polaire XXL Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0016	Veste polaire XL Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0019	Veste Polaire Enfant 4 ans bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
VEST0021	Veste Polaire Enfant 6 ans Bleu	TEXTILE DIVERS	20,00	29,90
VEST0022	Veste Polaire Enfant 6 ans Beige	TEXTILE DIVERS	20,00	29,90
VEST0024	Veste Polaire Enfant 8 ans Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
VEST0025	Veste Polaire Enfant 10 ans Bleu	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
VEST0030	Veste Polaire Enfant 4 ans Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
VEST0031	Veste Polaire Enfant 6 ans Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
VEST0032	Veste Polaire Enfant 8 ans Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
VEST0033	Veste Polaire Enfant 10 ans Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	29,90
VEST0035	Veste Polaire L Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0036	Veste polaire S Noir	TEXTILE DIVERS	20,00	33,90
VEST0037	Veste polaire XXL Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0038	Veste polaire XL Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0039	Veste polaire XL Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0040	Veste polaire S Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0041	Veste polaire S Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0042	Veste polaire M Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0043	Veste polaire M Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0044	Veste polaire Femme S beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0045	Veste polaire Femme M Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0046	Veste polaire Femme L Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0047	Veste polaire Femme XL Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90

VEST0048	Veste polaire Femme XXL Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0049	Veste Polaire Femme S Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0050	Veste polaire Femme M Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0051	Veste polaire Femme L Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0052	Veste polaire Femme XL Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0053	Veste polaire Femme XXL Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0054	Veste polaire Femme S Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0055	Veste polaire Femme M Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0056	Veste polaire Femme L Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0057	Veste polaire Femme XL Rouge	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0058	Veste polaire Femme XXL Rouge	TEXTILE DIVERS	20,00	33,90
VEST0059	Veste polaire L Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0060	Veste polaire XXL Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0061	Veste polaire XS Gris	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VEST0062	Veste polaire XS Noir	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90

## SELO / Les Loups du Gévaudan

Code	Libellé	Famille	TVA	PV TTC
VEST0063	Veste polaire XS Beige	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	33,90
VET00001	Vet Set Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	17,90
VINA0001	Vinaigre de vin blanc au Cèpe	BOUTIQUE 5.5% 2018	5,50	7,50
VOIT0001	Voiture Beetle Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	8,90
VOIT0002	Voiture + figurine Loup	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	11,90
VOIT0003	Voiture Loup Deluxe	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	4,50
WILD0001	Wild Rescue Forest	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	19,90
WOLV0002	Wolves and Sons M	BOUTIQUE 20% 2018	20,00	13,00





# Programme des animations 2019

En famille ou entre amis,  
sur la piste des Loups du Gévaudan...

Venez découvrir nos 5 sous-espèces : loups du Canada, de Mongolie, de Pologne, de Sibérie et de l'Arctique. Dans ce cadre magnifique des contreforts de l'Aubrac, immergez-vous dans le monde des loups !

*Discover our 5 subspecies from Canada, Mongolia, Poland, Siberia and Arctic. In this beautiful environment on the hillside of the Aubrac, come and immerse yourself in the wolves world.*



Tous les jours  
**Visites guidées**  
**Nourrissage des loups**  
lors de la dernière visite guidée  
**Jeux géants**  
**Jeu concours**  
**Muséographie**  
Expo "Regards de Loups"  
Expo "La Forêt des Loups"

**Contes & Légendes**  
Les jeudis après-midi 21 et 28 février  
Tous les jeudis et vendredis après-midi  
du 11 avril au 3 mai



**Les loups fêtent Pâques**  
Les 21, 22 et 23 avril 2019  
(Programme détaillé sur  
notre site internet)

**Rencontres avec les rapaces**  
Tous les mardis et mercredis des  
vacances scolaires de Pâques et d'été  
(+ les jeudis en août)



**Grimages**  
Tous les après-midis  
de toutes les vacances scolaires  
(En période d'ouverture du parc)



Un moment magique...

**Les visites nocturnes**  
Du 9 juillet au 25 août,  
tous les mardis, jeudis et dimanches soirs  
Réservation obligatoire :  
04 66 32 09 22

**Snack sur place**



**VISITEZ LES  
2 PARCS ANIMALIERS  
DE LOZÈRE  
ET BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION**

Loups du Gévaudan + Réserve des Bisons d'Europe  
Adulte : 25€ 21,15€ • Enfant : 15€ 12,10€

Billetterie en ligne ou sur place  
Valable toute l'année en période d'ouverture des 2 parcs



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Finances et gestion de la collectivité**

**Objet : Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'exploitation du site de pleine nature des Bouviers en date du 19 mars 2013**

*Dossier suivi par Affaires juridiques, commande publique et logistique -*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1411-2 du code général des collectivités locales ;

VU l'article 9 de la concession du 19 mars 2013 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°705 intitulé "Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'exploitation du site de pleine nature des Bouviers en date du 19 mars 2013" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

*VU les modifications apportées en séance ;*

### **ARTICLE 1**

Rappelle que le Département a confié a confié l'exploitation du site de pleine nature des Bouviers à la Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO), par convention en date du 19 mars 2013.

### **ARTICLE 2**

Approuve les tarifs 2019 transmis par la SELO pour le site des Bouviers, ci-annexés, à savoir :

- tarifs des locations de matériel pour les activités en été (VTT et VTT électriques) et pour les activités en hiver (matériels de ski, raquettes, ski skating, luge) ;
- tarifs des accès aux pistes ;
- tarifs des hébergements.

### **ARTICLE 3**

Prend acte que les indices utilisés dans le calcul de l'indemnité pour contrainte(s) de service public ont été supprimés et remplacés par de nouveaux indices et entérine, en conséquence, les modalités de calcul de l'indemnité pour contrainte(s) de service public révisées comme suit :

- l'indemnité mise à jour l'année précédente, sera utilisée comme indemnité forfaitaire de base.
- pour les années suivantes, en cas de suppression de ces nouveaux indices, les indices proposés en remplacement seront alors pris en compte.
- la formule de calcul de l'indemnité, à partir de 2019, est définie comme suit :

$$C = 0,15 + 0,85 [0,55 (\text{SALHOR4-SHO-ENS } n / \text{SALHOR4-SHO-ENS } n-1) + 0,45 (010534841 n / 010534841 n-1)]$$

dans laquelle :

C = Coefficient d'indexation applicable au montant de l'indemnité pour contrainte de service de l'année précédente public, obtenu après révision.

SALHOR4-SHO-ENS en cours n = valeur de l'indice de l'année de révision (dernier indice connu).

SALHOR4-SHO-ENS en cours n-1 = valeur de l'indice de l'année précédente (au même mois que l'indice SALHOR4-SHO-ENS en cours n).

010534841 en cours n = valeur de l'indice de l'année de révision (dernier indice connu).

010534841 en cours n-1 = valeur de l'indice de l'année précédente (au même mois de l'indice 010534841 en cours n).

sachant que :

- le coefficient sera appliqué sur le montant de l'indemnité pour contrainte de service public de l'année précédente avec l'ensemble des chiffres après la virgule.
- le montant révisé obtenu (arrondi à deux chiffres après la virgule) sera versé à la SELO au titre de l'année en cours.

**ARTICLE 4**

Autorise la signature de l'avenant à la convention correspondant et de toutes les pièces inhérentes.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_162 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°705 "Suivi des DSP : Approbation des tarifs 2019 de la concession pour l'exploitation du site de pleine nature des Bouviers en date du 19 mars 2013".**

Par convention en date du 19 mars 2013, le Conseil départemental a confié l'exploitation du Site de pleine nature des Bouviers à la Société d'Économie Mixte d'Équipement pour le Développement de la Lozère (SELO).

Conformément à l'article L 1411-2 du code général des collectivités locales, la convention encadre les tarifs à la charge des usagers et précise l'incidence sur ces tarifs des paramètres ou indices qui déterminent leur évolution.

Pour mémoire, ceux-ci ont été fixés de la façon suivante :

« Le concessionnaire communiquera au Département la liste de ses tarifs prévisionnels et/ou les coefficients de marge qu'il souhaite pratiquer pour l'année à venir.

Dès l'établissement des barèmes, chaque année avant le 30 novembre, le concessionnaire devra obligatoirement les communiquer au Département pour validation préalable par la commission départementale. »

Vous trouverez ci-joint les tarifs 2019 transmis par la SELO, à savoir :

- Tarifs des locations de matériel pour les activités en été (VTT et VTT électriques) et pour les activités en hiver (matériels de ski, raquettes, ski skating, luge)
- Tarifs des accès aux pistes
- Tarifs des hébergements

La majorité des tarifs de locations de matériel ou d'accès aux pistes reste inchangée par rapport aux prix de 2018.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'indemnité pour contrainte de service public, il convient de revoir les modalités de calcul de la révision annuelle, les indices utilisés ayant été supprimés.

En effet, l'indice SALHOR-SHO-ENS utilisé jusqu'à lors dans le calcul de cette révision a été supprimé au premier trimestre 2018. A partir de 2019, il convient donc d'établir le calcul sur la base de l'indice SALHOR en cours, à savoir le SALHOR4-SHO-ENS. De même, l'indice EBIQ00 a également été supprimé et pourrait être remplacé par l'indice 010534841.

Cependant, ces nouveaux indices ne permettant pas d'obtenir un historique à partir de l'année 2012, il semble opportun d'utiliser comme indemnité forfaitaire de base, l'indemnité mise à jour l'année précédente.

Aussi, à partir de l'année 2019, la révision sera calculée comme suit :

Calcul du coefficient d'indexation selon la formule suivante :

$$C = 0,15 + 0,85 \left[ 0,55 \left( \frac{\text{SALHOR4-SHO-ENS } n}{\text{SALHOR4-SHO-ENS } n-1} \right) + 0,45 \left( \frac{010534841 \text{ } n}{010534841 \text{ } n-1} \right) \right]$$

dans laquelle :

C = Coefficient d'indexation applicable au montant de l'indemnité pour contrainte de service de l'année précédente public, obtenu après révision

SALHOR4-SHO-ENS en cours n = valeur de l'indice de l'année de révision (dernier indice connu)

SALHOR4-SHO-ENS en cours n-1 = valeur de l'indice de l'année précédente (au même mois que l'indice SALHOR4-SHO-ENS en cours n)

010534841 en cours n = valeur de l'indice de l'année de révision (dernier indice connu)

## Délibération n°CP\_19\_162

010534841 en cours n-1 = valeur de l'indice de l'année précédente (au même mois de l'indice 010534841 en cours n)

Le coefficient sera appliqué sur le montant de l'indemnité pour contrainte de service public de l'année précédente avec l'ensemble des chiffres après la virgule.

Le montant révisé obtenu (arrondi à deux chiffres après la virgule) sera ainsi versé à la SELO au titre de l'année en cours.

A noter que, pour les années suivantes, en cas de suppression de ces nouveaux indices, les indices proposés en remplacement seront alors pris en compte.

Par voie de conséquence, je vous demande de bien vouloir procéder à l'approbation des tarifs 2019 pour le site des Bouviers, acter les modalités de calcul de l'indemnité pour contraintes de service public et m'autoriser à signer l'avenant correspondant ainsi que toutes les pièces inhérentes.



# LOCATION DE MATÉRIEL

Accueil (https://www.lesbouviers.com/) > Location de matériel

## Location de matériel en été

### Location VTT

TARIFS 2018/2019

1/2 JOURNEE

JOURNEE

VTT

14 €

19 €

VTT électrique

## Location de matériel en hiver

### Location matériel ski

TARIFS  
2018/2019

1/2 JOURNEE

JOURNEE

ADULTES

9,00 €

11,00 €

JEUNES -17  
ANS

7,00 €

9,00 €

ADULTES  
GROUPE

8,00 €

8,00 €

JEUNES  
GROUPE

6,00 €

6,00 €

"Excellent"  
90%  
644 avis  
sur 4 portails  
Voir plus



Location ski Skating

Accès pistes

Location raquettes

Location Luges



Tweet

## Inscrivez-vous à notre newsletter

Recevez par email toutes les actualités, promotions et bons plans de notre station.

Nom et Prénom

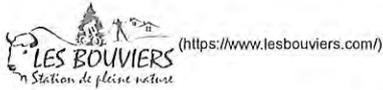
Adresse e-mail\*

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

S'inscrire

OK

Confidentialité - Cookies



# LOCATION DE MATÉRIEL

Accueil (https://www.lesbouviers.com/) > Location de matériel

## Location de matériel en été

### Location VTT

#### VTT électrique

TARIFS	1/2 JOURNEE	JOURNEE
2018/2019		
A partir de 2 VTT	25 €/VTT	35 €/VTT
VTT électrique	30 €	40 €

## Location de matériel en hiver

### Location matériel ski

### Location ski Skating

### Accès pistes

### Location raquettes

TARIFS 2018/2019	ENFANT (-10 ans)	ADULTE	SEMAINE
RAQUETTES	6,00 €	8,00 €	30,00 €
GROUPES	6,00 €	6,00 €	
BATONS SUP.	2,00 €	2,00 €	

### Location Luges

"Excellent"  
90%  
644 avis  
sur 4 portails  
Voir plus



Tweet

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Ok

Refonctionnez Cookies



# LOCATION DE MATÉRIEL

Accueil (https://www.lesbouviers.com/) > Location de matériel

## Location de matériel en été

### Location VTT

#### VTT électrique

TARIFS 2018/2019	1/2 JOURNEE	JOURNEE
A partir de 2 VTT	25 €/VTT	35 €/VTT
VTT électrique	30 €	40 €

## Location de matériel en hiver

### Location matériel ski

#### Location ski Skating

TARIFS 2018/2019	1/2 JOURNEE	JOURNEE
ADULTES	9,00 €	11,00 €
JEUNES -17 ANS	7,00 €	9,00 €

### Accès pistes

### Location raquettes

### Location Luges



Tweet



# LOCATION DE MATÉRIEL

Accueil (https://www.lesbouviers.com/) > Location de matériel

## Location de matériel en été

### Location VTT

#### VTT électrique

TARIFS 2018/2019	1/2 JOURNEE	JOURNEE
A partir de 2 VTT	25 €/VTT	35 €/VTT
VTT électrique	30 €	40 €

## Location de matériel en hiver

### Location matériel ski

### Location ski Skating

### Accès pistes

### Location raquettes

### Location Luges

TARIFS 2018/2019	1/2 JOURNEE	JOURNEE	SEMAINE
LUGES	6,00 €	8,00 €	30,00 €

"Excellent"  
90%  
644 avis  
sur 4 portails  
Voir plus



Tweet

## Inscrivez-vous à notre newsletter

Recevez par email toutes les actualités, promotions et bons plans de notre station.

Nom et Prénom

Adresse e-mail\*

S'inscrire

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

OK

Confidentialité



# LOCATION DE MATÉRIEL

Accueil (https://www.lesbouviers.com/) > Location de matériel

## Location de matériel en été

### Location VTT

#### VTT électrique

TARIFS 2018/2019	1/2 JOURNEE	JOURNEE
A partir de 2 VTT	25 €/VTT	35 €/VTT
VTT électrique	30 €	40 €

## Location de matériel en hiver

### Location matériel ski

#### Location ski Skating

#### Accès pistes

TARIFS 2018/2019	JOURNEE	2 JOURS	CARTE HEBDO	CARTE MASSIF
ADULTES	8,50 €	15,80 €	43,70 €	100 €
JEUNES 6-16 ANS	3,90 €	6,00 €	17,70 €	40,00 €
PRESTATION REDUITE	6,00 €			
SCOLAIRES	1,70 €			

"Excellent"  
90%  
644 avis  
sur 4 portails  
Voir plus

### Location raquettes

### Location Luges



Tweet

## Inscrivez-vous à notre newsletter

Recevez par email toutes les actualités, promotions et bons plans de notre station.

Nom et Prénom

Nous utilisons des cookies pour vous garantir la meilleure expérience sur notre site. Si vous continuez à utiliser ce dernier, nous considérerons que vous acceptez l'utilisation des cookies.

Adresse e-mail\*

OK

Confidentialité

Prix 2019	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits
<b>Bouviers LZM031</b>	<b>26,0%</b>	<b>35,0%</b>	<b>7,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>25,0%</b>	<b>34,0%</b>	<b>8,0%</b>	<b>100,0%</b>
	49,80%	49,80%	49,80%	49,80%	56,50%	56,50%	56,50%	56,50%
A; 4 pers, 1 unité	39 €	52 €	10 €	149 €	42 €	57 €	14 €	169 €
B; 4 pers, 1 unité	39 €	52 €	10 €	149 €	42 €	57 €	14 €	169 €
C; 6 pers, 1 unité	45 €	61 €	12 €	174 €	49 €	67 €	16 €	197 €

Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits
27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	27,0%	35,0%	7,0%	100,0%	24,0%	33,0%	9,0%	100,0%
56,50%	56,50%	56,50%	56,50%	59,80%	59,80%	59,80%	59,80%	66,50%	66,50%	66,50%	66,50%
46 €	59 €	12 €	169 €	48 €	63 €	13 €	179 €	48 €	66 €	18 €	199 €
46 €	59 €	12 €	169 €	48 €	63 €	13 €	179 €	48 €	66 €	18 €	199 €
53 €	69 €	14 €	197 €	56 €	73 €	15 €	209 €	56 €	77 €	21 €	232 €

Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem	SemN 7 nuits	Nuitée WE	2 nuits sem	NS sem
23,0%	32,0%	10,0%	100,0%	22,0%	31,0%	11,0%	100,0%	22,0%	31,0%	11,0%
76,60%	76,60%	76,60%	76,60%	83,30%	83,30%	83,30%	83,30%	100,00%	100,00%	100,00%
53 €	73 €	23 €	229 €	55 €	77 €	27 €	249 €	66 €	93 €	33 €
53 €	73 €	23 €	229 €	55 €	77 €	27 €	249 €	66 €	93 €	33 €
62 €	86 €	27 €	267 €	64 €	90 €	32 €	291 €	77 €	108 €	38 €

SemN  
7 nuits  
100%  
100,00%  
299 €  
299 €  
349 €



2019-2020

fermeture des durées de séjour

Les Bouviers (été)  
LZV008

	2019	EB	Ebfid	2s et+ EB	2s et+ EB Aut		
15-déc.	253	0%	0%	25%	0%	15% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
22-déc.	539	0%	0%	25%	0%	15% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
29-déc.	629	0%	0%	25%	0%	15%	
05-janv.	289	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
12-janv.	289	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
19-janv.	289	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
26-janv.	339	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
02-févr.	339	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0% 2N; (3N; 4N; 5N; 6N; 24-01-18)	
09-févr.	449	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0% 2N; (3N; 4N; 5N; 6N; 31-01-18)	
16-févr.	499	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0% 2N; (3N; 4N; 5N; 6N; 07-02-18)	
23-févr.	659	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0% 2N; (3N; 4N; 5N; 6N; 07-02-18)	
02-mars	659	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
09-mars	289	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
16-mars	289	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
23-mars	259	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
30-mars	259	15%/20%	23%/28%	30%	30%	0%	
06-avr.	291	25%	33%	36%	25%	0%	
13-avr.	352	25%	33%	36%	25%	0%	
20-avr.	352	25%	33%	36%	25%	0%	
27-avr.	352	25%	33%	36%	25%	0% Nuit du 30/04 au tarif WE	
04-mai	352	25%	33%	36%	25%	0% Nuit du 07/05 au tarif WE	
11-mai	291	25%	33%	36%	25%	0%	
18-mai	291	25%	33%	36%	25%	0%	
22-25-mai	4	291	25%	33%	36%	25%	3 n mini arrivées du 29 et 30/05
01-juin	291	25%	33%	36%	25%	0%	
08-juin	3	291	25%	33%	36%	25%	3 n mini arrivées du 7 et 8/06
15-juin	291	25%	33%	36%	25%	0%	
22-juin	291	25%	33%	36%	25%	0%	
29-juin	291	25%	33%	36%	25%	0%	
06-juil.	391	30%	38%	36%	25%	0% (2N J-14); (3N; 4N; 5N; 6N; J-90)	
13-juil.	559	30%	38%	36%	25%	0% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
20-juil.	649	30%	38%	36%	25%	0% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
27-juil.	649	30%	38%	36%	25%	0% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
03-août	719	25%	33%	36%	25%	0% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
10-août	719	25%	33%	36%	25%	0% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
17-août	649	25%	33%	36%	25%	0% 2N; 3N; 4N; 5N; 6N;	
24-août	429	25%	33%	36%	25%	0% (2N J-14); (3N; 4N; 5N; 6N; J-90)	
31-août	291	25%	33%	36%	25%	15%	
07-sept.	291	25%	33%	36%	25%	15%	
14-sept.	291	25%	33%	36%	25%	15%	
21-sept.	352	25%	33%	36%	25%	15%	
28-sept.	352	25%	33%	36%	25%	15%	
05-oct.	352	25%	33%	36%	25%	15%	
12-oct.	352	25%	33%	36%	25%	15%	
19-oct.	429	25%	33%	36%	25%	15% (2N; 28/09/2019)	
26-oct.	429	25%	33%	36%	25%	15% (2N; 28/09/2019)	
02-nov.	260	25%	33%	36%	25%	15%	
09-nov.	260	25%	33%	36%	25%	15%	
16-nov.	260	25%	33%	36%	25%	15%	
23-nov.	260	25%	33%	36%	25%	15%	
30-nov.	260	25%	33%	36%	25%	15%	
07-déc.	260	25%	33%	36%	25%	15%	
14-déc.	260	25%	33%	36%	25%	15%	
21-déc.	5	559	25%	33%	36%	25%	2N; 3N; 4N; 5N; 6N; Nuit du 24/12 au tarif WE
28-déc.	5	649	25%	33%	36%	25%	2N; 3N; 4N; 5N; 6N; Nuit du 31/12 au tarif WE
04-janv.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
11-janv.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
18-janv.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
25-janv.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
01-févr.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
08-févr.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
15-févr.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
22-févr.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
29-févr.	0	0%	0%	0%	0%	0%	
07-mars	0	0%	0%	0%	0%	0%	
14-mars	0	0%	0%	0%	0%	0%	
21-mars	0	0%	0%	0%	0%	0%	
28-mars	0	0%	0%	0%	0%	0%	

Options	VERT	JAUNE	BLEU	ROSE	ORANGE	ROUGE	MARRON	VIOLET
draps non fournis	oui							
draps fournis	oui							
confort	NON							
confort +	OUI							

Semaine	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine
02-nov.	06-avr.-19	13-avr.	06-juil.	24-août	13-juil.	20-juil.	03-août
12-nov.-19	13-avr.	11-mai	13-juil.	31-août	20-juil.	03-août	17-août

Semaine	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine	Semaine
14-déc.-19	11-mai	21-sept.	19-oct.	21-déc.	17-août
21-déc.	06-juil.	19-oct.	02-nov.	28-déc.	24-août

Semaine
31-août
21-sept.

Semaine
28-déc.
4-janv.-20

G : 4/6 pers H A	Semaine
2 nuits WE	Nuit Sup WE
2 nuits semaine	Nuit Sup 2 nuits semaine

VERT	JAUNE	BLEU	ROSE	ORANGE	ROUGE	MARRON	VIOLET
0€	0€	0€	0€	0€	1€	1€	1€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,2€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

G : 4/6 pers B	Semaine
2 nuits WE	Nuit Sup WE
2 nuits semaine	Nuit Sup 2 nuits semaine

0€	0€	0€	0€	0€	1€	1€	1€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,2€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

N : 2/4 pers C	Semaine
2 nuits WE	Nuit Sup WE
2 nuits semaine	Nuit Sup 2 nuits semaine

0€	0€	0€	0€	0€	1€	1€	1€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,2€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

N : 2/4 pers H D	Semaine
2 nuits WE	Nuit Sup WE
2 nuits semaine	Nuit Sup 2 nuits semaine

0€	0€	0€	0€	0€	1€	1€	1€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,2€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

N : 8/10 pers E	Semaine
2 nuits WE	Nuit Sup WE
2 nuits semaine	Nuit Sup 2 nuits semaine

0€	0€	0€	1€	1€	1€	1€	1€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0,1€	0,1€	0,1€	0,1€	0,2€	0,2€	0,2€	0,2€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€

VERT	JAUNE	BLEU	ROSE	ORANGE	ROUGE	MARRON	VIOLET
Confort + jusqu'à 4 nu5 à 7 nuits puis un par semaine							
2/4 pers	51	72					
4/6 pers	68	89					
4/6 pers II	68	89					
8/10 pers	91	109					

Promotions disponibles jusqu'au le 18/03/2019

Early Booking 25%  
-25% Réservez à l'avance  
Pour toute réservation jusqu'au 18 mars 2019, 25% de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum.  
Réduction valable du 06/04/2019 au 06/07/2019 et du 03/08/2019 au 04/01/2020

Early Booking 30%  
-30% Réservez à l'avance  
Pour toute réservation jusqu'au 18 mars 2019, 30% de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum.  
Réduction valable du 06/07/2019 au 03/08/2019

SEJOURS MALINS 36% jusqu'au 18 mars 2019  
Pour tout séjour de 2 semaines minimum, 36% de réduction sur tout le séjour  
Réduction valable du 06/04/2019 au 04/01/2020  
Offre NON CUMULABLE

REDUCTION CLIENTS 8% Supplémentaire sur toutes les capacités  
8% de réduction supplémentaire pour tout séjour d'une semaine minimum  
Réduction valable du 06/04/2019 au 04/01/2020  
Fourniture du code promo CLIENT obligatoire "BOUV0819"  
OFFRE CUMULABLE sur les EB et séjours malins

Promotions disponibles après le 18/03/2019  
Early booking automne 15% :  
-15% Réservez à l'avance AUTOMNE  
Pour toute réservation effectuée à partir du 19 mars 2019 et + de 30 jours avant le début du séjour,  
15% de réduction pour tout séjour d'une semaine minimum.  
Réduction valable du 31/08/2019 au 04/01/2020

SEJOURS MALINS 25% à partir du 19 mars 2019  
Pour tout séjour de 2 semaines minimum, 25% de réduction sur tout le séjour  
Réduction valable du 06/04/2019 au 04/01/2020  
Offre non cumulable

Semaine Découverte de la Lozère à partir du 19 mars 2019 sauf sur les 8/10 pers.  
Pour tout séjour d'une semaine du 18 au 25 Mai 2019  
Offre non cumulable

Règles particulières de ventes  
Conditions d'ouvertures Nordiques  
Du 6 juil. au 31 août 2019 et du 21 déc. 19 au 04 janv. 20 : 7 nuits du samedi au samedi obligatoires.  
Du 06 au 13/07 et du 24/08 au 31/08 ouverture des 3 nuits et + à J-90 et des 2 nuits à J-14.  
3 nuits minimum pour les week-ends ascension et pentecôte et pendant toutes les vacances d'automne.  
Arrivée tous les jours  
Nuits 30/04, 07/05 24 et 31/12 au tarif week-end

Ouverture jusqu'au 24/11/2019 et à partir du 19/12/2019

Ouvertures spéciales tous les 4/6 pers. et le 2/4 du 6 juil. au 1 sept. 2019 et vacances de fin d'année.  
Arrivée tous les jours sans restriction  
Courts séjours 3 nuits et +  
Ouverture 2 nuits le 01 juin séjours du 7 au 29 juillet et le 06 juillet séjours du 29 juillet au 1 sept.  
et le 7 décembre séjours du 22 déc. au 5 janvier 2019



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Finances et gestion de la collectivité**

**Objet : Gestion de la collectivité : organisation des directions et des services du Département**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Ressources Humaines*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3221-1 et L 3221-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_16\_1046 du Conseil départemental en date du 17 juin 2016 portant approbation des missions et réorganisation des directions du Département de la Lozère ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°706 intitulé "Gestion de la collectivité : organisation des directions et des services du Département " en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Rappelle qu'en 2016 l'organisation des services et de leurs missions a été adaptée à divers impératifs, dont ceux notamment induits par la loi NOTRe, mais que depuis cette date, dans un contexte national mouvant impactant non seulement ses missions mais aussi son cadre budgétaire, le Département a dû faire évoluer ses modalités de fonctionnement afin de tendre vers une plus grande efficience, et ce à moyens humains constants.

### **ARTICLE 2**

Prend acte de la nouvelle organisation des directions et services, sur la base de l'organigramme ci-joint, qui sera progressivement mise en œuvre jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date à laquelle elle devrait être effective.

### **ARTICLE 3**

Décide que toutes les modifications d'organisation, induisant ou non un changement des pesées d'emploi sont soumises aux instances paritaires et entrent en vigueur sur décision de l'exécutif, sur la base du tableau des emplois voté en assemblée.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_163 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°706 "Gestion de la collectivité : organisation des directions et des services du Département ".**

En 2016, l'organisation de nos services et de leurs missions a été adaptée à divers impératifs dont ceux notamment induits par la loi NOTRe.

Depuis cette date, dans un contexte national mouvant impactant non seulement ses missions mais aussi son cadre budgétaire, le Département a dû faire évoluer ses modalités de fonctionnement et adapter son organisation.

Ces nouvelles modalités de travail mises en place ont conduit la collectivité à faire évoluer son organisation afin de tendre vers une plus grande efficience, et ce à moyens humains constants.

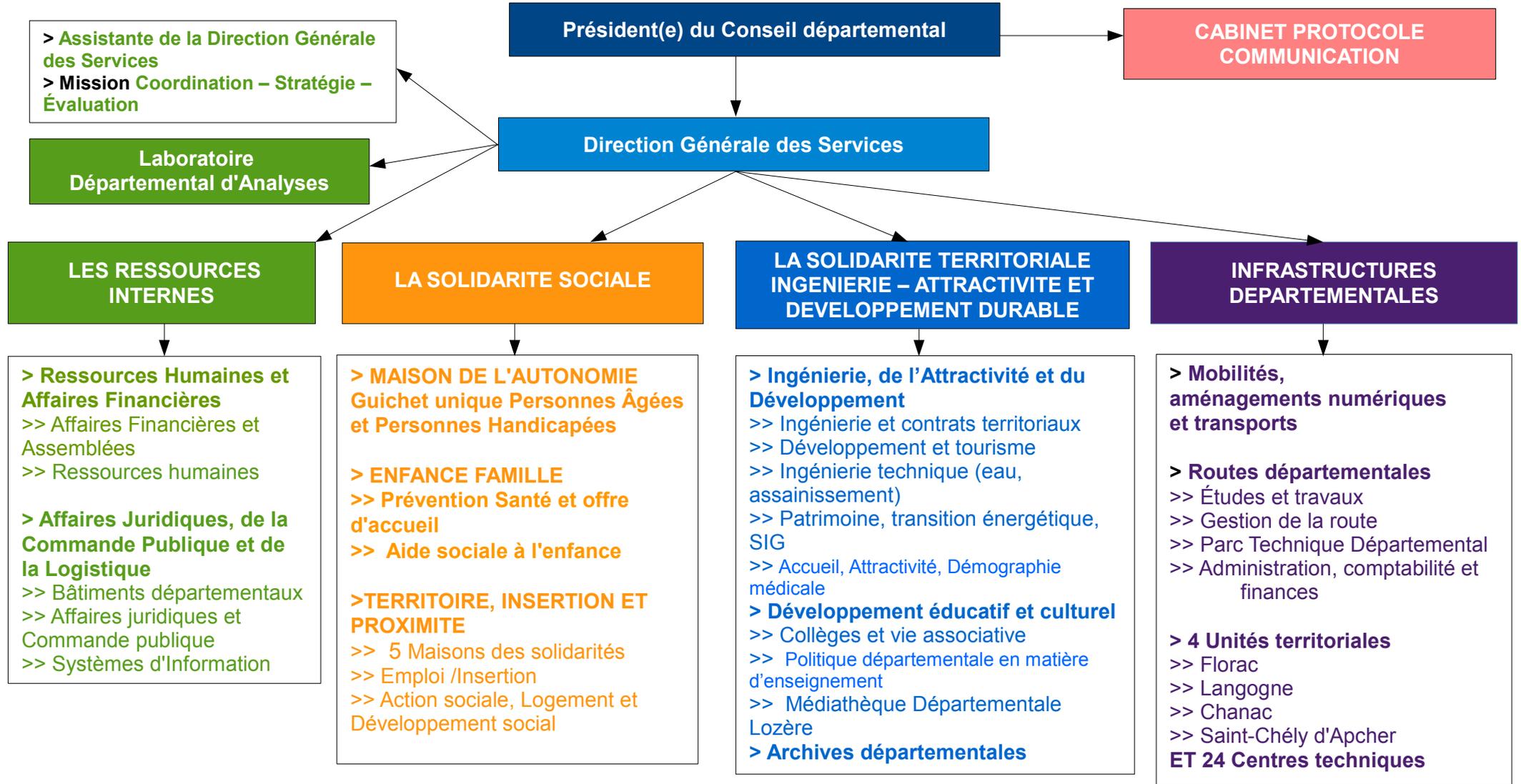
Je vous rappelle que toutes les modifications d'organisation sont soumises aux instances paritaires et entrent en vigueur sur décision de l'exécutif.

Enfin, je vous précise que toutes les modifications apportées à l'organigramme de notre administration, depuis 2016, ont concerné des mesures relatives à l'organisation interne des services et n'impactent pas le contenu des missions dévolues ou leur organisation territoriale.

Les modifications apportées à l'organisation actuelle des directions seront soumises aux instances paritaires du 20 juin 2019.

Je vous demande :

- de bien vouloir arrêter le principe que toutes les modifications d'organisation, induisant ou non un changement des pesées d'emploi sont soumises aux instances paritaires et entrent en vigueur sur décision de l'exécutif eu égard au tableau des emplois voté en commission permanente.
- de prendre acte de la nouvelle organisation des directions et services, sur la base de l'organigramme ci-joint, qui sera progressivement mise en œuvre jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date à laquelle elle devrait être effective.



> **Organismes partenaires**

>>> SDIS

> **Organismes partenaires**

>>> MDPH  
>>> Mission Locale

> **Organismes partenaires**

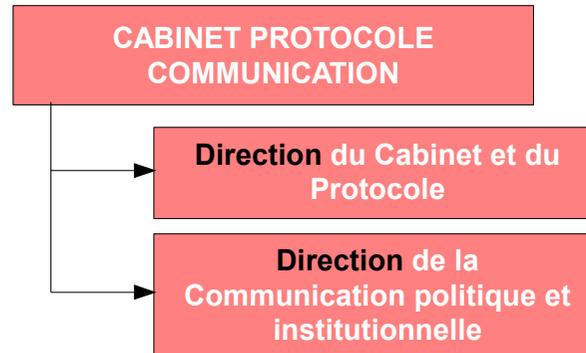
>>> SEM Abattoir du Gévaudan  
>>> Lozère Développement  
>>> SELO  
>>> Lozère Tourisme  
>>> Structures de devpt. Local  
(Syndicats mixtes économiques, touristiques, parcs, pays, PETR, assos territoriales)

>>> Lozère Ingénierie  
>>> CAUE  
>>> Lozère Énergie  
>>> SDEE

>>> Mission Locale  
>>> EDML  
>>> Scènes Croisées de Lozère  
>>> Parc Départemental de Matériel Culturel

> **Organismes partenaires**

>>> Syndicat Lozère numérique  
>>> Syndicat A75 numérique  
>>> Syndicat de promotion de l'axe RN 88



## RESSOURCES INTERNES

### Direction des Ressources Humaines et Affaires Financières

#### AFFAIRES FINANCIERES

- > Service des Affaires financières
- > Service des Assemblées et de la Comptabilité

#### Direction adjointe des RESSOURCES HUMAINES

- > Mission Gestion administrative du personnel
- > Mission Recrutement – Formations – Frais déplacement
- > Mission Prévention

### Direction des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique

#### > Service des Bâtiments départementaux

#### > Service de la commande publique

- >> Mission Marchés publics
- >> Mission Achats et Moyens

#### > Mission Affaires juridiques

#### Direction adjointe des SYSTEMES D'INFORMATION

- > Mission Projets et logiciels métiers
- > Mission Assistance aux utilisateurs, formation et gestion de parc
- > Mission Infrastructure et sécurité

## DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES INFRASTRUCTURES DEPARTEMENTALES

### Direction des mobilités, des aménagements numériques et des transports

- > Mission Technologies de l'Information et de la communication
- > Transports et Mobilités

#### Pilotage par le DGA

- > Assistant(e)s de direction
- > SIG Infrastructures
- > Service Comptable et Financier

### Direction des Routes

- > Service Études, Travaux et Acquisitions Foncières
- > Service Gestion de la Route
- > Service Parc Technique Départemental
  - >> Atelier mécanique :
  - >> Exploitation :
    - >>> Peintures / Glissières
    - >>> Laboratoire / Radio
  - >> Magasin
  - >> Secrétariat/ - comptabilité

#### > Service UTCD Chanac

> Centres Techniques de Chanac, Marvejols, Meyrueis, Le Massegros, Ste Enemie, La Canourgue

#### > Service UTCD Florac

>> Centres Techniques Florac, Pont de Montvert, Saint Germain de Calberte, Collet de Dèze, Sainte Croix Vallée Française

#### > Service UTCD Langogne

>> Centres Techniques Chateauneuf de Randon, La Bastide, Langogne, Le Bleymard, Grandrieu, Villefort

#### > Service UTCD Saint Chély d'Apcher

>> Centres Techniques Rieutort de Randon, Aumont-Aubrac, Saint-Alban sur Limagnole, Fournels, Saint-Chély d'Apcher, Le Malzieu-ville, Nasbinals

# DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE TERRITORIALE INGENIERIE – ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

## Direction de l'Ingénierie, de l'Attractivité et du Développement

### Pilotage par le directeur

- > Suivi des satellites
- > Ingénierie technique
  - >> Mission Eau potable
  - >> Mission Assainissement

- > Mission Patrimoine du Département, Transition énergétique et SIG
- > Mission Accueil, Attractivité, Démographie médicale

### Direction adjointe de l'INGENIERIE ET CONTRATS TERRITORIAUX

- > Point d'entrée Collectivités
- > Ingénierie de projet, Ingénierie financière, Urbanisme et Habitat, Contractualisation et aides aux collectivités, Structures de développement local

### Direction adjointe du DEVELOPPEMENT ET TOURISME

- > Suivi des satellites et concessions départementales
- > Développement
- > Agriculture, Forêt, et circuits courts
- > Tourisme, activités de pleine nature et ENS

> Assistant(e)s de direction

## Direction des Archives Départementales

- > Référent administratif
- > Référent gestion financière, bâtiment, action culturelle
- > Service Archives publiques et salle de lecture :
- > Service Archives privées et conservation

## Direction du Développement Éducatif et Culturel

### MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE LOZERE

- > Mission Administration logiciel SIGB /portail collectif
- > Mission réseau Lecture publique
- > Référent budgétaire, gestion financière :
- > Médiation culturelle/ animation

### Pilotage par le directeur

- > Politique départementale en matière d'enseignement :
  - >> Collèges (suivi institutionnel)
  - >> Enseignement supérieur
- > Patrimoine culturel :
  - >> inventaire immobilier
  - >> conservation préventive et curative
  - >> sites patrimoniaux (Javols, St-Alban, Boissets...)
- > Politique culturelle départementale
- > Suivi des satellites :
  - >> Scènes Croisées, EDML, LLS

### Direction adjointe des COLLEGES ET VIE ASSOCIATIVE

- > Management et pilotage des responsabilités départementales dans les collèges :
  - >> suivi des agents
  - >> dotation de fonctionnement
  - >> restauration scolaire – hygiène et sécurité
  - >> coordination avec les autres directions du CD48 (fonctions supports : bâtiments, informatique, marché vêtements...)
  - >> Équipe mobile
- > Vie Associative :
  - >> Point entrée association
  - >> suivi des dossiers culture
  - >> suivi des dossiers sport
  - >> suivi des dossiers enseignement

# DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE SOCIALE

## Pilotage par le DGA

- > **Service Administration - Finances**
  - >>> Mission financière budgétaire
  - >>> Mission aide sociale
- > **Assistant(e) de direction**
- > **Documentaliste**

## Direction Maison De l'Autonomie

- > **Accueil et Assistant de Direction**
  - >> Secrétariat/ accueil
  - > Gestion électronique des documents
- > **Service parcours et droit à l'autonomie**
  - >>> Mission MAIA
  - >>> Mission Développement de l'animation et des partenariats
- > **Service Instruction**
- > **Mission Offre d'accueil**

## Direction des Territoires, de l'Insertion et de la Proximité

- > **Secrétariat de direction**
- > **Gestionnaires administratifs sectorisés**
- > **Mission Emploi /Insertion**
- > **Mission Action sociale, Logement et Développement social**

> **Maison Départementale des solidarités Florac**

> **Maison Départementale des solidarités Langogne**

> **Maison Départementale des solidarités Marvejols**

> **Maison Départementale des solidarités Mende**

> **Maison Départementale des solidarités St-Chely**

## Direction Enfance Famille

- > **Secrétariat de direction**
- > **Médecins et Psychologue**
- > **Gestionnaire administratif sectorisés**
- > **Tarifification**
- > **Service Prévention Santé et offre d'accueil**
- > **Service Aide sociale à l'enfance**



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Politiques territoriales et Europe**

**Objet : Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement -*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU la délibération n°CP\_17\_213 de la Commission Permanente du 21 juillet 2017 ;

VU la délibération n°CP\_19\_077 de la Commission Permanente du 8 avril 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°800 intitulé "Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement" en annexe ;

**La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

**ARTICLE 1**

Approuve les modifications d'affectations antérieures au titre des AP « 2015 Contrats » et AP 2018 « Aides aux Collectivités - Contrats 2018-2020 », telles que présentées en annexe.

**ARTICLE 2**

Précise que la modification de la subvention allouée au titre de l'AP « 2015 Contrats » induit un reliquat de crédit de 47 791 € qui sera annulé lors de la Décision Modificative n°2.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_164 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°800 "Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement".**

Je vous propose, en annexe au présent rapport les modifications d'affectations antérieures dans le cadre de l'ensemble des dispositifs relatifs à la solidarité territoriale

Ces modifications découlent notamment :

- de demandes de modifications d'intitulé ou de dépense présentées par les maîtres d'ouvrages,
- de modifications de dépense et de subventions liées aux résultats d'appels d'offres,
- de décisions prises lors des négociations et du vote des contrats territoriaux 2018-2020,
- de modifications de plan de financement liées aux interventions des autres financeurs,
- de modifications de maîtrise d'ouvrage découlant des nouvelles compétences des intercommunalités ou syndicats,
- d'erreur matérielle ayant pu intervenir lors de l'affectation initiale.

Je vous propose de modifier ces affectations dans les conditions présentées en annexe au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces propositions de modifications.

**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS ANTERIEURES**

Figurent en gras les modifications apportées

AFFECTATIONS INITIALES					NOUVELLES PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS				
Date de décision	Maître d'ouvrage	Dossier	Dépense éligible HT	Montant voté	Maître d'ouvrage	Dossier	Dépense éligible HT	Montant voté	Observations
<b>AP 2015 CONTRATS</b>									
21/07/17	Commune de Saint Pierre le Vieux	Réhabilitation de l'espace socio-culturel et de la mairie	478 000,00	55 000,00	Commune de Saint Pierre le Vieux	Réhabilitation de l'espace socio-culturel et de la mairie	<b>20 597,00</b>	<b>7 209,00</b>	Abandon du projet initial. Prise en charge uniquement de l'accessibilité et des études
<b>AP 2018 AIDES AUX COLLECTIVITES – CONTRATS 2018-2020</b>									
08/04/19	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Achat de matériel pour la MSAP des Cévennes au Mont Lozère au Pont de Montvert	25 211,86	7 563,56	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Achat de matériel pour la MSAP des Cévennes au Mont Lozère au Pont de Montvert	<b>21 009,88</b>	7 563,56	Projet initialement voté sur le montant TTC et non sur le HT

(1) Le reliquat de 47 791 € sera annulé lors de la décision modificative n°2



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Politiques territoriales et Europe**

**Objet : Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2018 "Aides aux collectivités - Contrats 2018-2020"**

*Dossier suivi par Ingénierie, Attractivité et Développement -*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU les articles L 1110-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP\_18\_206 du 20 juillet 2018 approuvant la convention territoriale d'exercice concertée "solidarité des territoires" 2018-2021 ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1026 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Ingénierie territoriale et contrats » ;

VU la délibération n°CD\_19\_1027 du 15 mars 2019 votant les autorisations de programmes ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°801 intitulé "Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2018 "Aides aux collectivités - Contrats 2018-2020"" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

*VU la non-participation des conseillers départementaux sur les contrats dès lors qu'ils sont concernés en qualité de maire ou adjoint du Conseil municipal, de Président ou de membre du Conseil communautaire ou du syndicat intercommunal concerné,*

### **ARTICLE 1**

Approuve les attributions de subventions, sur l'Autorisation de Programme 2018 « Aides aux collectivités - Contrats 2018-2020 », pour un montant total de 518 859,57 €, en faveur des 29 projets décrits dans le tableau ci-annexé, réparti comme suit :

- AEP - Assainissement : .....6 089,00 €
- Aménagement de Village : .....13 496,00 €
- Fonds de Réserve Appels à Projets : .....87 221,12 €
- Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale : .....84 290,45 €
- Logement : .....20 000,00 €
- Loisirs et Équipement des Communes : .....60 190,00 €
- Voirie Communale : .....247 573,00 €

### **ARTICLE 2**

Autorise la signature des conventions à intervenir et tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_165 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°801 "Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2018 "Aides aux collectivités - Contrats 2018-2020"".**

Le 16 avril 2018, les contrats territoriaux 2018-2020 ont été approuvés par la Commission Permanente à savoir :

- Enveloppes territoriales,
- Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale,
- Fonds de Réserve pour prendre en compte les nouvelles modalités de l'action publique et notamment les appels à projets ou les contreparties des projets financés au titre du LEADER.

Il convient, au fil de l'avancée des dossiers, d'individualiser les aides prévues au contrat après instruction des dossiers.

Ces financements restent possibles après la Loi NOTRe dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence "Solidarité Territoriale".

Au titre du budget primitif 2018, une autorisation de programme de **25 000 000 €** a été votée pour les Contrats Territoriaux, répartie par opération et par imputation.

Le montant total des affectations déjà réalisées sur cette autorisation de programmes s'élève à **5 834 505,74 €**.

Conformément à notre règlement des contrats territoriaux, je vous propose de procéder à une nouvelle affectation des subventions en faveur des projets décrits dans le tableau en annexe au présent rapport.

Dans ce tableau figurent des affectations au titre des **Fonds de Réserve** savoir :

**Fonds de Réserve pour les Projets d'Envergure Départementale**

- Commune de Naussac-Fontanes : création d'un parcours historique dans le village de Naussac retraçant son histoire pour 17 854,45 € de subvention sur 71 417,81 € HT de dépense éligible. Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet "Grand Lac de Naussac".
- Une première tranche de financement des appels à projets "Rivières" pour l'année 2019 pour les deux organismes ayant répondu à cet appels à projets ;
- Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac : création d'un atelier relais pour l'entreprise France Résille au Malzieu Ville pour 30 000 € de subvention sur 1 046 610 € HT de dépense éligible. Cette entreprise installée depuis 2012 conçoit des décors architecturaux dans le domaine du luxe et du bâtiment à partir de résille découpées. Dans le cadre du développement de l'entreprise un "bâtiment blanc " de 1500 m<sup>2</sup> va être construit sur la ZA de la Brugurette qui va comprendre des locaux administratifs et atelier de fabrication

**Fonds de Réserve pour les Appels à Projets**

- Commune du Malzieu Ville : aménagement du village de vacances de Ganigal pour 23 981,96 € de subvention sur 81 636,60 € HT de dépense éligible. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un contrepartie LEADER",

## Délibération n°CP\_19\_165

- Commune du Malzieu Ville : montée en gamme du village de gîtes du pigeonnier pour 27 564,24 € de subvention sur 91 890,80 € HT de dépense éligible. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un contrepartie LEADER",
- Commune du Saint Laurent de Muret : création d'un gîte d'étape pour 4 953,00 € de subvention sur 124 765,00 € HT de dépense éligible. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un contrepartie LEADER",
- Commune de Badaroux : création d'une aire de jeux sur le secteur de la Biogue pour 9 959,92 € de subvention sur 38 699,89 € HT de dépense éligible. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un contrepartie LEADER",
- Commune du Masegros Causses Gorges : restauration et valorisation patrimoniale de la chapelle Saint Hilaire à Saint Georges de Lévejac pour 20 759 € de subvention sur 75 949 € HT de dépense éligible. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un contrepartie LEADER".

Si vous approuvez l'octroi des subventions, il conviendra de procéder à l'affectation d'un montant de crédits de **518 859,57 €** sur l'Autorisation de Programme 2018 "Aides aux collectivités – Contrats 2018-2020".

Le montant des crédits disponibles, pour affectations sur les diverses opérations de cette autorisation de programme, s'élèvera à **18 646 634,69 €** à la suite de cette réunion.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces propositions et de m'autoriser à signer les conventions à intervenir et tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS AU TITRE DES CONTRATS A LA COMMISSION PERMANENTE DU 28 JUIN 2019

Figurent en italique gras les subventions sollicitées et non obtenues des autres organismes. Les autres sont les subventions acquises

	Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Alimentation en Eau Potable et Assainissement				36 610,00	6 089,00	Chapitre 917				
Cévennes au Mont-Lozère										
	00020825	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Assainissement des rues Haute et Basse	36 610,00	6 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 521,00
Aménagement de Village				84 980,00	13 496,00	Chapitre 917				
Gorges Causses Cévennes										
	00020704	Commune de MEYRUEIS	Aménagement de sécurité des entrées de Meyrueis : avenue Edouard Martel	70 000,00	10 500,00	0,00	13 200,00	0,00	0,00	46 300,00
Randon Margeride										
	00019949	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Réfection d'un mur de soutènement à Saint Sauveur de Ginestoux	14 980,00	2 996,00	0,00	8 988,00	0,00	0,00	2 996,00
Fonds de Réserve Appels à Projets				412 941,29	87 221,12	Chapitre 917 : 35 671,92 € Chapitre 919 : 51 549,20 €				
Aubrac Lot Causses Tarn										
	00022523	Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Restauration et valorisation patrimoniale de la chapelle Saint Hilaire de Saint Georges de Lévejac	75 949,00	20 759,00	<b>40 000,00</b>	0,00	0,00	0,00	15 190,00
Coeur de Lozère										
	00023882	Commune de BADAROUX	Création d'une aire de jeux sur le secteur de la Biogue	38 699,89	9 959,92	<b>21 000,00</b>	0,00	0,00	0,00	7 739,97
Gévaudan										
	00020262	Commune de SAINT LAURENT DE MURET	Création d'un gîte d'étape	124 765,00	4 953,00	<b>20 000,00</b>	74 859,00	0,00	0,00	24 953,00
Terres d'Apcher Margeride Aubrac										
	00020036	Commune de LE MALZIEU VILLE	Aménagement du village de vacances de Ganigal	81 636,60	23 981,96	<b>25 000,00</b>	0,00	0,00	0,00	32 654,64
	00020037	Commune de LE MALZIEU VILLE	Montée en gamme du village de gîtes du pigeonnier	91 890,80	27 567,24	<b>25 000,00</b>	0,00	<b>18 378,16</b>	0,00	20 945,40

Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale				1 300 213,81	84 290,45	Chapitre 917 : 54 290,45 € Chapitre 919 : 30 000 €				
Fonds de Réserve pour les projets d'Envergure Départementale										
	00023646	Etablissement Public Territorial du Bassin Versant de l'Ardèche	Appel à Projets Rivières 2019 – Travaux	21 542,00	2 154,00	0,00	0,00	<b>5 653,00</b>	<b>6 462,50</b>	7 272,50
			Appel à Projets Rivières 2019 – Maîtrise d'Oeuvre		2 154,00					
	00013024	Commune de NAUSSAC-FONTANES	Création d'un parcours historique dans le village de Naussac retraçant son histoire	71 417,81	17 854,45	<b>21 000,00</b>	0,00	<b>18 279,80</b>	0,00	14 283,56
	23617	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Appel à Projets Rivières 2019 – Travaux	160 644,00	16 064,00	0,00	0,00	<b>16 470,43</b>	<b>96 386,40</b>	31 723,17
					Appel à Projets Rivières 2019 – Maîtrise d'Oeuvre	16 064,00				
	00022267	Communauté de communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	Création d'un atelier relais pour l'entreprise France Résille au Malzieu	1 046 610,00	30 000,00	0,00	<b>579 965,00</b>	<b>57 266,00</b>	0,00	379 379,00
Logement				168 949,00	20 000,00	Chapitre 917				
Aubrac Lot Causses Tarn										
	00020394	Commune de LA CANOURGUE	Aménagement de la maison Castan en un logement	148 360,00	10 000,00	0,00	89 016,00	0,00	0,00	49 344,00
Terres d'Apcher Margeride Aubrac										
	00020143	Commune de CHAULHAC	Rénovation d'un logement communal	20 589,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 589,00
Loisir et Equipement des Communes				466 771,00	60 190,00	Chapitre 917				
Gorges Causses Cévennes										
	00020718	Commune de ROUSSES	Extension, sécurisation et mise aux normes énergétiques du foyer rural	45 392,00	4 539,00	0,00	27 235,20	4 539,00	0,00	9 078,80
Mont-Lozère										
	00020532	Commune de BRENOUX	Construction d'un plateau multi-sports	59 977,00	11 995,00	0,00	35 986,20	0,00	0,00	11 995,80
	00012431	Commune de PIED DE BORNE	Rénovation thermique de la salle polyvalente	136 277,00	16 356,00	0,00	0,00	<b>36 347,00</b>	0,00	83 574,00
Randon Margeride										
	00019843	Communauté de communes de Randon-Margeride	Extension du garage de la communauté de communes à Rieutort de Randon	225 125,00	27 300,00	0,00	135 075,00	0,00	0,00	62 750,00
Voirie Communale				824 421,00	247 573,00	Chapitre 916				
Cévennes au Mont-Lozère										
	00022387	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Travaux sur les voies communales de Mas Séquier, Ségalierettes et Casteviel	32 630,00	13 052,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 578,00

	00020768	Commune de LE POMPIDOU	Travaux de voirie communale sur la route de la Coste et du Mas Roger	36 660,00	14 664,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 996,00
	00020856	Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Travaux sur les voies communales de Soubrelargues, Buech Haut, la Rivière, la Lauze, la Fabrège, au Moulin de Cain et place de la mairie	74 598,00	29 839,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 759,00
	00013629	Commune de LE COLLET DE DEZE	Travaux de voirie communale 2019	277 924,00	70 675,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207 249,00
Gorges Causses Cévennes										
	00020543	Commune de BEDOUES-COCURES	Travaux sur les voies communales de Labaume et de Ruas	25 074,00	10 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 044,00
Hautes Terres de l'Aubrac										
	00020047	Commune de CHAUCHAILLES	Travaux sur les voies communales n° 1 (Boutans Haut vers Volpillières) et n°5 (RD12 vers le Cheylaret)	37 259,00	13 893,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 366,00
	00020119	Commune de SAINT JUERY	Travaux sur les voies communales de Valiette et la Chapelle	56 033,00	19 462,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 571,00
Randon Margeride										
	00019955	Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Travaux de voirie communale sur la route de Saint Sauveur de Ginestoux	8 508,00	3 403,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 105,00
	00019847	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Travaux sur la voie communale des Caires	97 833,00	39 133,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 700,00
Terres d'Apcher Margeride Aubrac										
	00022364	Commune de FONTANS	Travaux de voirie communale au village de Montchamp, Cros et Mont Bas	43 370,00	6 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 880,00
	00023690	Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Travaux sur la voie communale du Portalet	134 532,00	26 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 600,00



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Politiques territoriales et Europe**

**Objet : Politiques territoriales : désignation de représentants du Département au Comité de programmation du GAL Causses Cévennes**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 3121-23 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_15\_1008 du 27 avril 2015 modifiée par délibération n°CP\_15\_431 du 22 mai 2015 ;

VU la décision du GAL Causses Cévennes du 7 février 2019 modifiant la composition du Conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°802 intitulé "Politiques territoriales : désignation de représentants du Département au Comité de programmation du GAL Causses Cévennes" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Prend acte que le GAL Causses Cévennes, porté par le PETR Sud Lozère, est animé par un comité de programmation comprenant deux collèges (un collège d'élus et un collège de représentants de la société civile) dont la composition a été modifiée.

### **ARTICLE 2**

Désigne, afin de répondre à la nouvelle représentation du Département décidée par le GAL Causses Cévennes, et sans recourir au vote à bulletin secret, pour siéger au sein du comité de programmation :

- Titulaires : Michèle MANOA, Denis BERTRAND,
- Suppléants : Robert AIGOIN, Francis COURTES.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_166 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°802 "Politiques territoriales : désignation de représentants du Département au Comité de programmation du GAL Causses Cévennes".**

Le GAL Causses Cévennes, porté par le PETR Sud Lozère est animé par un comité de programmation. Celui-ci est composé de deux collèges : un collège d'élus et un collège de représentants de la société civile.

Le GAL Causses Cévennes a décidé de modifier la composition du comité de programmation.

Cette modification, votée lors de la session du 7 février dernier, prévoit désormais une composition de 10 membres titulaires (et 10 membres suppléants) au sein du collège public (4 de chaque communauté de communes et 2 conseillers départementaux) ; le collège privé étant porté à 12 membres titulaires et 12 membres suppléants.

Lors du renouvellement de l'Assemblée départementale, en 2015, avaient été désignés :

- Titulaires : Michèle MANOA, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL
- Suppléants : Robert AIGOIN, Francis COURTES, Denis BERTRAND

Afin de répondre à la nouvelle représentation du Département décidée par le GAL Causses Cévennes, je vous propose de désigner, sans recourir au vote à bulletin secret, 2 membres titulaires et 2 membres suppléants qui siégeront désormais au comité de programmation du GAL Causses Cévennes, à savoir :

- Titulaires : Michèle MANOA, Denis BERTRAND,
- Suppléants : Robert AIGOIN, Francis COURTES.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Politiques territoriales et Europe**

**Objet : Animation locale : attributions de subventions au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1022 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Gestion budgétaire et financière» ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°803 intitulé "Animation locale : attributions de subventions au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations" en annexe ;

## **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

### **ARTICLE 1**

Approuve, au titre du programme « dotations exceptionnelles – projets urgents des associations » et pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences, les attributions de subvention pour un montant total de 11 400,00 €, à imputer au chapitre 930-0202/6574.41, en faveur des 8 dossiers suivants :

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Subvention votée
Mende Kayak Lozère	00023600	Rassemblement départemental du 5 avril au 7 avril 2019	2 300,00
Association Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan	00023781	actions 2019	800,00
Association Veuves et Veufs de Lozère	00023848	fonctionnement	800,00
205 Rallye club de France	00023915	Organisation d'un rassemblement de 205 Rallye dans le département de la Lozère sur 4 jours du 7 au 10 juin 2019	1 000,00
Association des métiers d'arts en Cévennes	00023956	Nouvelle action résidences d'artistes française et italienne et animation autour du label ville et métiers d'arts	2 500,00
Association KELISSA	00023957	fonctionnement 2019	1 000,00
Association Lozère - Kosovo	00023958	Lozère-Kosovo à vélo, le langage du sport, le voyage du coeur	1 000,00

## Délibération n°CP\_19\_167

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Subvention votée
Association de l'Office de Tourisme de Villefort	00023968	Fonctionnement 2019	2 000,00

### **ARTICLE 2**

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

**Annexe à la délibération n°CP\_19\_167 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°803 "Animation locale : attributions de subventions au titre de la dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations".**

Dans le cadre du programme des « dotations exceptionnelles – projets urgents des associations », il vous est proposé de procéder à de nouvelles individualisations de subventions pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences.

**La liste des subventions est jointe en annexe et concerne 8 dossiers pour un montant total d'aide proposé de 11 400 €.**

Il vous est demandé d'approuver l'octroi des subventions telles que proposées et d'autoriser la signature des conventions nécessaires à la mise en œuvre des paiements pour les subventions supérieures à 4 000 €.



**DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE**  
**Commission Permanente**  
**Séance du 28 juin 2019**

---

**Commission : Politiques territoriales et Europe**

**Objet : Animation locale : individualisations de subventions au titre des dotations cantonales PED 2019**

*Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité*

---

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10h30**

**Présents** : Robert AIGOIN, Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAOU, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

**Absents excusés** : Jean-Paul POURQUIER.

**Pouvoirs** : Sabine DALLE ayant donné pouvoir à Michel THEROND, Guylène PANTEL ayant donné pouvoir à Denis BERTRAND.

---

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2 ;

VU la délibération n°CD\_15\_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD\_16\_1004 du 5 février 2016 approuvant les critères de répartition par canton de l'enveloppe des dotations cantonales PED ;

VU la délibération n°CD\_18\_1060 du 21 décembre 2018 approuvant le règlement départemental des PED ;

VU la délibération n°CD\_19\_1019 du 15 mars 2019 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD\_19\_1022 du 15 mars 2019 approuvant la politique départementale et le budget 2019 « Gestion budgétaire et financière» ;

VU la délibération n°CD\_19\_1029 du 15 mars 2019 votant le Budget Primitif 2019 ;

VU la délibération n°CD\_19\_1030 du 15 mars 2019 fixant la répartition de l'enveloppe des dotations ;

**CONSIDÉRANT** le rapport n°804 intitulé "Animation locale : individualisations de subventions au titre des dotations cantonales PED 2019" en annexe ;

### **La Commission Permanente, après en avoir délibéré,**

#### **ARTICLE 1**

Approuve, au titre du programme des dotations cantonales (PED) et pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences, les attributions de subvention pour un montant total de 65 955 € réparti sur les cantons ci-après, en faveur des projets récapitulés dans l'annexe jointe :

- Aumont Aubrac : .....6 925,00 €
- La Canourgue : .....23 340,00 €
- Le Collet de Dèze : .....11 000,00 €
- Grandrieu : .....8 600,00 €
- Langogne : .....2 000,00 €
- Saint Alban sur Limagnole : .....1 000,00 €
- Saint Chély d'Apcher.....7 200,00 €
- Saint Etienne du Valdonnez : .....5 900,00 €

#### **ARTICLE 2**

Rappelle que, pour la gestion des dotations cantonales, il a été décidé de déroger au règlement général d'attribution des subventions sur les points suivants :

- la date butoir de dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1 ne s'applique pas.

## Délibération n°CP\_19\_168

- ces dotations allouées au titre des PED sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écèlement, le bénéficiaire doit simplement fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet, sachant que :
  - si la subvention est inférieure à 500,00 € : versement unique après notification.
  - si la subvention est supérieure à 500,00 € : le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de l'association.

### **ARTICLE 3**

Autorise la signature des conventions de paiement pour les subventions supérieures à 4 000,00 €.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,*

La Présidente du Conseil Départemental  
Sophie PANTEL

### Annexe à la délibération n°CP\_19\_168 de la Commission Permanente du 28 juin 2019 : rapport n°804 "Animation locale : individualisations de subventions au titre des dotations cantonales PED 2019".

Je vous rappelle que les modalités validées pour la gestion des dotations cantonales, sont les suivantes :

- Bénéficiaires :

- Associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences
- Offices de tourisme

- Modalités d'attribution

- proposition de subvention et détermination du montant par les conseillers départementaux du canton concerné, sur la base d'un dossier de demande de subvention complet

- Dérogation au règlement général d'attribution des subventions sur les points suivants :

- Ces dotations allouées au titre des PED sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écrêtement. Le bénéficiaire doit simplement fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet. Ainsi, pour ces subventions :
  - si la subvention est inférieure à 500 € : versement unique après notification.
  - si la subvention est supérieure à 500 € : le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de l'association.
- Par ailleurs, la date butoir de dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1 ne s'applique pas.

Il vous est proposé de procéder à de nouvelles individualisations de subventions pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences.

La liste des subventions est jointe en annexe et concerne les cantons suivants :

Canton	Total voté (BP)	Aides individualisées précédemment	Aides proposées ce jour	Restera à individualiser
Aumont Aubrac	63 005,00 €	25 130,00 €	6 925,00 €	30 950,00 €
La Canourgue	68 706,00 €	36 250,00 €	23 340,00 €	9 116,00 €
Chirac	52 241,00 €	47 033,48 €		5 207,52 €
Collet de Dèze	80 114,00 €	67 500,00 €	11 000,00 €	1 614,00 €
Florac	65 456,00 €	44 150,00 €		21 306,00 €
Grandrieu	47 912,00 €	21 100,00 €	8 600,00 €	18 212,00 €
Langogne	53 619,00 €	42 600,00 €	2 000,00 €	9 019,00 €
Marvejols	53 189,00 €	41 090,00 €		12 099,00 €
Mende 1 et Mende 2	105 629,00 €	83 300,00 €		22 329,00 €
Saint Alban sur Limagnole	63 807,00 €	39 060,00 €	1 000,00 €	23 747,00 €
Saint Chély d'Apcher	54 574,00 €	25 650,00 €	7 200,00 €	21 724,00 €

## Délibération n°CP\_19\_168

Canton	Total voté (BP)	Aides individualisées précédemment	Aides proposées ce jour	Restera à individualiser
Saint Etienne du Valdonnez	91 749,00 €	85 080,00 €	5 900,00 €	769,00 €
Totaux	800 000,00 €	557 943,48 €	65 955,00 €	176 091,52 €

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé :

- d'approuver l'octroi des subventions en faveur des bénéficiaires, dont la liste est annexée, pour un montant total de **65 955,00 €**,
- d'autoriser la signature des conventions pour les subventions supérieures à 4 000 €.

Programmation PED 2019  
Commission Permanente du 28 juin 2019

	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide allouée	Imputation Budgétaire
			<b>TOTAL</b>	<b>65 965,00</b>	
<b>AUMONT AUBRAC</b>				<b>6 925,00</b>	
	Regroupement des écoles publiques du canton Nasbinals	00023869	activités culturelles et sportives (escalade, gym maternelles, VTT)	5 000,00	932 28 6574
	Association AOACF	00023912	Animation agricole 2019	225,00	939 94 6574
	Association la vaillante aumonaise	00023950	fonctionnement 2019	1 000,00	933 32 6574
	Société de chasse Aumont Aubrac	00023960	fonctionnement 2019	200,00	937 70 6574
	Association la pétanque Aumonaise	00023961	Diverses actions, concours, championnat	300,00	933 32 6574
	Centre Régional d'Accession au Haut Niveau d'Athlétisme de Saint Chély d'Apcher	00023975	fonctionnement 2019	200,00	933 32 6574
<b>LA CANOURGUE</b>				<b>23 340,00</b>	
	Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48	00022629	Réalisation du 51ème Rallye National de Lozère et 5ème Rallye VHC	400,00	933 32 6574
	Comité d'animation de Chanac	00022878	fonctionnement 2019	1 500,00	939 91 6574
	Association des mamans et des papas de l'école publique des Sources de la Canourgue	00023796	fonctionnement 2018-2019	1 200,00	932 28 6574
	Lisons ensemble	00023799	fonctionnement	200,00	933 311 6574
	Office du tourisme de l'Aubrac aux Gorges du Tarn	00023800	fonctionnement 2019	3 000,00	939 94 6574
	Comité des fêtes du Massegros section jeunes	00023801	fonctionnement 2018	500,00	939 91 6574
	Comité des fêtes St Sylvestre	00023802	fonctionnement 2018	600,00	939 91 6574
	ASC Le Refuge Section Foot du Massegros	00023803	fonctionnement 2019	500,00	933 32 6574
	Association Pleine Nature Organisation	00023804	Challenge trail de l'Aubrac au Gorges du Tarn	900,00	933 32 6574
	Association Pleine Nature Organisation	00023805	diverses actions 2019	2 500,00	939 91 6574
	Association Croque-notes	00023806	Organisation de cours de musique et d'instruments	200,00	933 311 6574
	Atout sports et culture du Massegros	00023807	fonctionnement 2019 - section gym	400,00	933 32 6574
	Foyer socio éducatif UPP Pierre Delmas	00023811	Projets pédagogiques péri-scolaires	1 550,00	932 28 6574
	Comité des fêtes de la Capelle	00023813	animations 2019	600,00	939 91 6574

Programmation PED 2019  
Commission Permanente du 28 juin 2019

	<b>Bénéficiaire</b>	<b>CODE DOSSIER</b>	<b>Libellé projet</b>	<b>Aide allouée</b>	<b>Imputation Budgétaire</b>
	Club de l'Ancise - Générations mouvement	00023840	fonctionnement du club	1 500,00	935 538 6574
	Amicale des Sapeurs Pompiers du Massegros	00023841	fonctionnement	550,00	931 12 6574
	Association des lycéens, étudiants, stagiaires et apprentis du lycée Louis Pasteur	00023842	fonctionnement 2019	150,00	932 28 6574
	FNACA Canourgue le Massegros Banassac et St Germain du Teil	00023843	fonctionnement 2019	200,00	935 541 6574
	Association Promotion de la Santé Vallée Causse Aubrac	00023844	fonctionnement 2019	400,00	935 541 6574
	L'Étrier Canourguais	00023845	fonctionnement + animations	200,00	933 32 6574
	Office de tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes	00023846	fonctionnement	1 500,00	939 94 6574
	Foyer rural de Laval du Tarn	00023847	Animations 2019	600,00	939 91 6574
	Association sportive du collège sport nature de la Canourgue	00023884	Activités de pleine nature	440,00	933 32 6574
	AS St Georges de Lévéjac	00023885	fonctionnement	1 000,00	933 32 6574
	Moto club du Massegros	00023888	fonctionnement	500,00	933 32 6574
	Amicale des anciens combattants - Massegros	00023890	fonctionnement 2019	150,00	935 541 6574
	AAPPMA Banassac La Canourgue St Germain du Teil	00023891	subvention de fonctionnement pour la pêche et les animations diverses	300,00	937 70 6574
	Cansons E Repapiadas	00023892	Activités théâtre	400,00	933 311 6574
	Atout sports et culture du Massegros	00023893	fonctionnement 2019 - section Vélo	400,00	933 32 6574
	Association des parents d'élèves (APE) de l'école du Massegros	00023894	fonctionnement	500,00	932 28 6574
	Ludovic Valentin Organisation (LVO) club	00024022	organisation de la Lozérienne VTT	500,00	933 32 6574
<b>LE COLLET DE DEZE</b>				<b>11 000,00</b>	
	Association des parents d'élèves de l'école des Abrits	00023516	Théâtre "le Clown sans nez" et climat scolaire + voyage scolaire à Paris	1 000,00	932 28 6574
	Association regroupement des écoles de la Vallée Longue	00023517	Activités culturelles et sportives	500,00	932 28 6574
	Association lozérienne pour le développement de l'emploi agricole et rural (ALODEAR)	00023535	fonctionnement 2019	3 500,00	939 94 6574
	Association La Plante Infuse	00023630	fonctionnement 2019 + organisation de divers ateliers	800,00	933 311 6574

Programmation PED 2019  
Commission Permanente du 28 juin 2019

	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide allouée	Imputation Budgétaire
	Equirêve	00023776	Activités en lien avec les équidés	1 900,00	933 32 6574
	La Calade du Collet de Dèze	00023896	Trail la nouvelle calade course de 15 kms	500,00	933 32 6574
	Association les Amis de l'école publique Ste Croix Vallée Fse	00023909	Activités sportives et culturelles	500,00	932 28 6574
	Foyer rural de St Michel de Dèze	00023910	Animations 2019	500,00	932 28 6574
	La Gaule Cévenole	00023911	fonctionnement	400,00	937 70 6574
	Amicale des Sapeurs Pompiers St Etienne VF	00023918	fonctionnement 2019	400,00	931 12 6574
	Association les Amis de l'école publique Ste Croix Vallée Fse	00023945	Voyage scolaire à Valras	1 000,00	932 28 6574
<b>GRANDRIEU</b>				<b>8 600,00</b>	
	Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48	00022631	Réalisation du 51ème Rallye National de Lozère et 5ème Rallye VHC	500,00	933 32 6574
	FDSEA de la Lozère	00023296	Congrès national de la Fédération Nationale Bovine du 3 au 6 février 2019	300,00	939 94 6574
	AAPPMA les Parfaits Pêcheurs de Grandrieu	00023506	Organisation d'une sortie éducative "Découverte de la pêche" en juin 2019	500,00	937 70 6574
	Les Montagnards de la Margeride	00023556	fonctionnement 2019	800,00	933 32 6574
	La Fée Désirée	00023557	fonctionnement	1 000,00	935 541 6574
	Comité des fêtes de Badaroux	00023580	fonctionnement	1 500,00	939 91 6574
	Office de Tourisme Coeur Margeride	00023625	fonctionnement 2019	1 000,00	939 94 6574
	Association Yoga Margeride	00023638	Cours et stages de Yoga	200,00	933 32 6574
	BUFFALO DARTS CLUB	00023696	Fonctionnement 2019	500,00	933 32 6574
	Société de chasse St Hubert St Symphorien	00023698	Fonctionnement	300,00	937 70 6574
	Club des Sources	00023749	Réalisation d'actions pour l'animation d'après-midi récréatifs pour les personnes âgées	1 000,00	935 538 6574
	Association Pays d'art et d'histoire Mende et Lot en Gévaudan	00023765	actions 2019	500,00	933 312 6574
	Foyer rural de Badaroux	00024021	Animations 2019	500,00	939 91 6574

Programmation PED 2019  
Commission Permanente du 28 juin 2019

	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide allouée	Imputation Budgétaire
<b>LANGOGNE</b>				<b>2 000,00</b>	
	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère	00023763	fonctionnement 2019 et bi-centenaire	200,00	933 311 6574
	Le Renouveau Cheylardais	00023944	fonctionnement	300,00	939 91 6574
	Sporting club Langonais	00023948	fonctionnement 2019	1 500,00	933 32 6574
<b>SAINT ALBAN</b>				<b>1 000,00</b>	
	Comité départemental de Lozère de l'association nationale des anciens combattants et ami(e)s de la résistance	00023500	Pièce de théâtre à Paulhac en Margeride	300,00	932 28 6574
	Société de Chasse de Rieutort "la Diane Rieutortaise"	00023713	fonctionnement	300,00	937 70 6574
	Saint Chély cyclisme	00023974	Organisation du tour cycliste du Haut Gévaudan	400,00	933 32 6574
<b>SAINT CHELY D'APCHER</b>				<b>7 200,00</b>	
	Association André COINDRE	00023541	Organisation coupe Baptiste	500,00	932 28 6574
	Société de chasse La Saint Hubert de Saint Chély d'Apcher	00023601	fonctionnement 2019	300,00	937 70 6574
	Amicale Boule St Chély d'Apcher	00023615	fonctionnement 2019	600,00	933 32 6574
	Les Cyclos de Haute Lozère	00023618	Diverses actions, challenge CODEP, randonnée CODEP à St Chély et Belley, etc..	300,00	933 32 6574
	FNACA comité local de St Chély	00023619	fonctionnement 2019	500,00	935 541 6574
	Association André COINDRE	00023621	Voyage linguistique dans le cadre des 20 ans du jumelage entre St Chély d'Apcher et Tadcaster	2 500,00	932 28 6574
	Studio T Dance	00023622	Diverses manifestations, spectacles, défilés d'hiver, de printemps et d'été	500,00	933 32 6574
	Génération Mouvement "Club de l'Ouradou"	00023652	fonctionnement	500,00	935 538 6574
	Clapvidéo	00023983	Réalisation d'un film de fiction sur le milieu agricole de la Margeride	1 000,00	935 538 6574
	Centre culture et loisirs	00024023	fonctionnement radio Zéma	500,00	933 311 6574
<b>SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ</b>				<b>5 900,00</b>	
	48 FM	00022564	fonctionnement 2019	300,00	933 311 6574
	Comité de Pont de Montvert de la FNACA	00023523	fonctionnement 2019	500,00	935 541 6574
	Association Arbre aux Abeilles	00023524	Sensibilisation et conservation de la "vallée de l'abeille noire"	2 000,00	939 94 6574

Programmation PED 2019  
Commission Permanente du 28 juin 2019

	<b>Bénéficiaire</b>	<b>CODE DOSSIER</b>	<b>Libellé projet</b>	<b>Aide allouée</b>	<b>Imputation Budgétaire</b>
	Association Régordanienne développement économique et culturel	00023602	Hommages à 3 pilotes morts le 15/12/1939 au Col de l'Aigle à Pourcharesses	500,00	939 91 6574
	Mont Lozère Élevage	00023603	fonctionnement	700,00	939 94 6574
	La gym volontaire vous va si bien	00023897	complément pour le fonctionnement	500,00	933 32 6574
	Association Sculptures en Liberté	00023946	Expo photo	500,00	933 311 6574
	Association les Compagnons de la Tour	00023954	complément de subvention	600,00	933 311 6574
	Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère	00023955	fonctionnement 2019 et bi-centenaire	300,00	933 311 6574